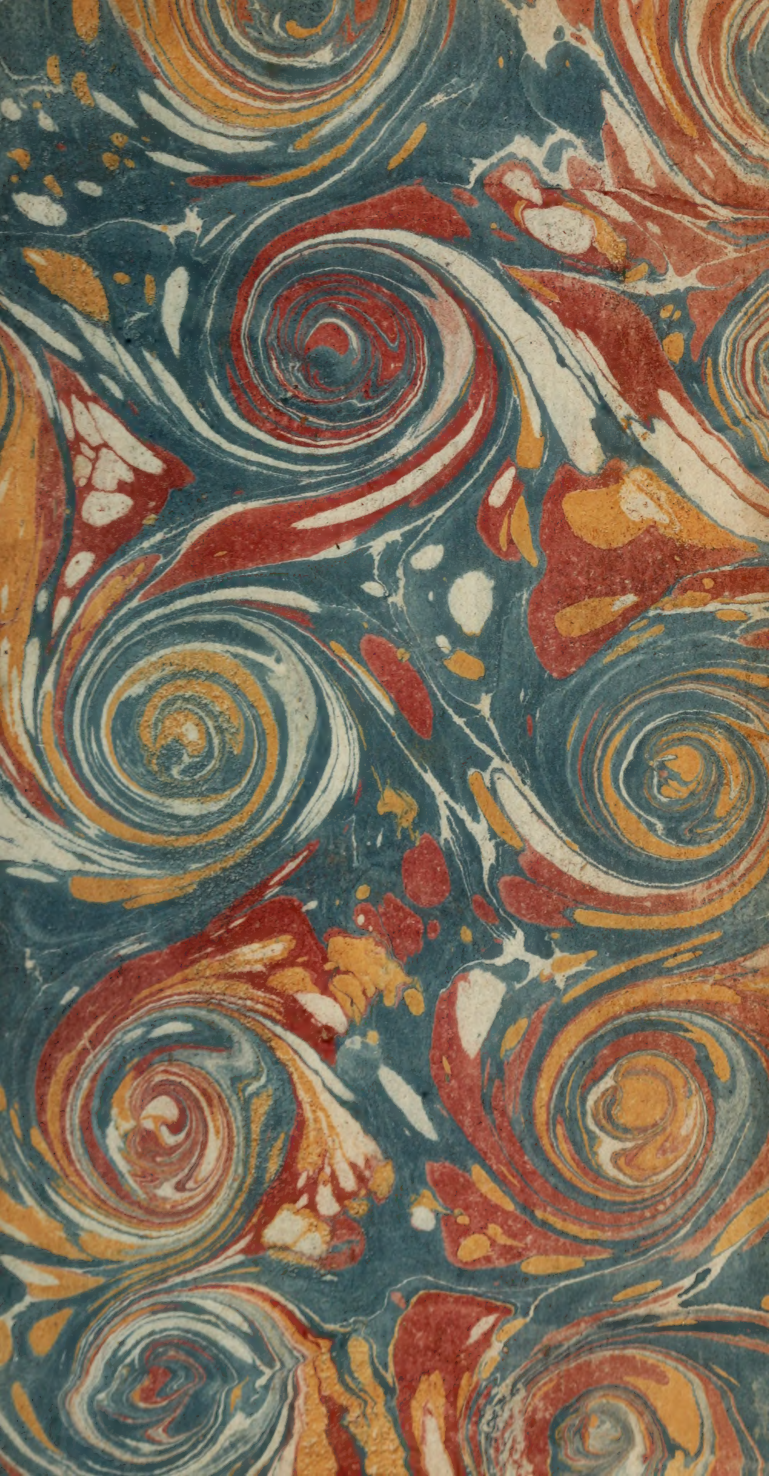




HISTOIRE

DE

FRANCE.

TOME SECOND.

HISTOIRE
DE
FRANCE.
TOME SECOND.

HISTOIRE
DE
FRANCE

Depuis l'Etablissement de la Monarchie jusqu'au regne de Louis XI.

Par M. l'Abbé VELLY.

NOUVELLE EDITION.

TOME SECOND.

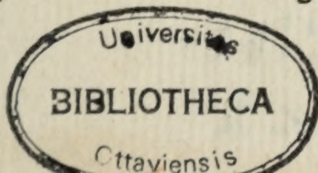


A PARIS.

Chez DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le College.

M. DCC. LXI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.





HISTOIRE DE *FRANCE.*

LOUIS I.

Surnommé le Débonnaire.

ANN. 814.

Louis oblige ses sœurs de se retirer de la Cour.



Ouis étoit en Aquitaine, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son pere. Il se rendit promptement à Aix-la-Chapelle, où il fut de nouveau proclamé roi & empereur. Tout se soumit : tout le reconnut. Il s'acquit d'abord une grande réputation de piété par l'exactitude avec laquelle il exécuta le testament du feu roi. Mais

ANN. 814. en même-tems il se fit beaucoup d'ennemis, en voulant réformer certains abus ignorés ou tolérés sous le regne précédent. Il avoit sept sœurs, dont aucune n'étoit mariée. Elles avoient toutes des équipages de reines; & plusieurs de ces princesses ne se refusant aucun plaisir, il en étoit arrivé du scandale plus d'une fois. Le premier soin du nouvel empereur fut de réprimer les familiarités que quelques courtisans avoient eûes avec elles. Quelques-uns furent exilés, d'autres eurent les yeux crevés: un des plus considérables, nommé Hedoin, tua le comte Garnier qui avoit commission de l'arrêter, & fut lui-même massacré. Aussi tôt les princesses reçurent ordre de se retirer dans les différentes maisons que Charlemagne leur avoit laissées. Les cinq filles de Pepin roi d'Italie furent enveloppées dans la même disgrace. Louis ne retint dans son palais que Drogon, Hugues & Thieri, qu'il fit élever avec beaucoup de soin, les faisant toujours manger à sa table.

Eginard in vita Carol. Mag.

Vita Ludov Pii

On commence à diminuer de l'estime qu'on avoit pour lui.

Le duc de Benevent sur ces entrefaites envoya demander la confirmation du traité fait avec Charlemagne,

pour le tribut qu'il devoit payer. Il étoit de vingt-cinq mille sous d'or, il fut réduit à sept mille. Grimoald se reconnut vassal de la France : Louis lui donna une nouvelle investiture. Le roi d'Italie, Bernard fils de Pepin, fut aussi mandé pour faire hommage de son royaume. Il obéit, & prêta serment de fidélité. Mais il fut aisé de s'appercevoir que ce n'étoit qu'une soumission forcée. On lui enleva Adélard & Vala, tous deux petits fils de Charles-Martel, tous deux le conseil du jeune monarque. Le premier, chassé de son abbaye de Corbie, fut relégué au monastere de Noirmoutier : le second, exilé de la cour, prit l'habit de moine au couvent de Corbie dont il fut abbé après son frere. La disgrace de deux hommes qui avoient eu toute la confiance & toute l'estime de Charlemagne, fit tort à la réputation de l'empereur. On crut voir que ce qu'on appelloit en lui douceur & bonté de naturel, n'étoit que foiblesse & timidité, Il passoit les jours entiers à lire l'Ecriture Sainte & à chanter des pseaumes : occupation louable, mais déplacée, & plus digne d'un saint moine, que d'un grand prince. Il fit venir d'Aquitaine un ab-

ANN. 814.

Ibid. *chron. Moissi.*

Annal. Bertin.

Libellus Ardonii de vita S. Bened. vide secul. 3. part. 1. pag. 215.

bé nommé Benoît, homme d'une sainteté reconnue, mais peu propre aux affaires. On ne laissa pas de le charger du soin de recevoir les requêtes. On rendoit justice aux bonnes intentions du religieux : on murmuroit de lui voir toute la confiance de l'empereur.

ANN. 814.

Ce que c'étoit que les envoyés appellés *Missi Dominici.*

Louis avoit trois fils de l'Impératrice Ermengarde, Lothaire, Pepin & Louis. Il envoya le premier en Baviére, le second en Aquitaine pour y commander, mais sans aucun titre. Heureux s'il eut toujours suivi cette sage politique. Mais par la suite l'envie de réformer le clergé, ou d'avoir plus de tems pour vaquer à la priere, peut-être même l'amour du repos, lui firent imprudemment partager cette autorité dont il paroissoit alors si jaloux. Il tint cette même année à Aix-la-Chapelle une assemblée générale des prélats & des seigneurs de la nation. On trouva qu'en quelques endroits le peuple gémissoit sous l'oppression. L'empereur, pour réprimer les vexations, fit partir plusieurs personnes de sa cour, avec la qualité d'envoyés du prince, *Missi Dominici.* C'est le nom que l'on donnoit aux commissaires que nos rois députoient dans les

Thegan. c. 26.

Annal Fginard.

Bert. & Eul.

Chron Moiss.

provinces pour faire publier & exécuter leurs ordonnances : nom aussi ancien que la monarchie. Le peuple, outre le logement, devoit leur fournir une certaine quantité de vivres. Leurs principales fonctions étoient d'écouter les plaintes, d'y répondre sommairement, si cela se pouvoit, sinon d'en avertir le monarque, de punir les comtes ou les évêques qui se trouveroient avoir prévariqué, de réformer leurs jugemens iniques, en un mot de veiller à l'exacte observation des loix. On les voit aussi quelquefois employés à dresser le dénombrement des fonds que le roi ou l'église donnoient à titre de bénéfice. Ils faisoient leur visite ou chevauchée, comme on parloit dans ce tems-là, quatre fois l'an, c'est-à-dire, dans les mois de Janvier, d'Avril, de Juillet & d'Octobre. Leurs assises se tenoient toujours en un lieu public, où tout le monde avoit un accès libre & facile. Les juges y étoient mandés, & leur conduite examinée. On sent toute la sagesse d'un pareil établissement. Ann. 814.

L'assemblée d'Aix-la-Chapelle étoit à peine séparée, qu'on y vit arriver le malheureux Hériold, roi d'une partie du Dannemarck. Il venoit en quali- L'empereur envoie des troupes en Dannemarck.

té de vaſſal réclamer la protection de la France contre les enfants de Godefroy, qui l'avoient dépouillé de ſes états. Il fut reçu avec beaucoup d'humanité. L'empereur ordonna aux Saxons de prendre les armes, pour le rétablir ſur ſon trône. Ce généreux peuple embraſſa avec joie cette occaſion de témoigner ſa reconnoiſſance. Louis venoit de les remettre dans le droit de ſuccéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Cette bonté approuvée de quelques-uns, blâmée du plus grand nombre, toucha tellement ces eſprits indomptables, qu'ils lui jurerent une fidélité inviolable. L'effet répondit aux paroles. Il paſſerent l'Elbe, enſuite l'Eider, entrérent dans le Dannemarck, pillant, brûlant toute la frontiére, & après avoir pris quarante ôtages des plus conſidérables du pays revinrent avec le prince Danois à Paderborn, où le monarque tenoit un parlement de la nation. Ce fut là qu'il donna audience aux ambaſſadeurs d'Abulas roi de Cordoue, qui venoient traiter de la paix, que l'intérêt de la religion leur fit refuſer; là que les eſclavons & les autres nations tributaires lui rendirent leurs hommages: ce fut là

ANN. 814.

Idem ibid.

AN. 815.

enfin qu'il reçut d'Italie des nouvelles qui lui causerent un vrai chagrin.

Ann. 815.

Il fait informer de la conduite du pape.

La faction des parens du feu pape Adrien, toujours réprimée, jamais étouffée, se réveilla aussi-tôt après la mort de Charlemagne. Ils conspirerent contre Léon. Les plus coupables furent arrêtés & punis de mort. Cette sévérité dans un ministre des autels déplut au religieux monarque. Il donna ordre au roi d'Italie de s'instruire sur les lieux de toute cette affaire. Les informations furent favorables au saint pere, qui de son côté envoya des légats pour se justifier auprès de son souverain. Le même esprit de religion, qui d'abord lui avoit fait condamner un procédé si violent de la part du vicaire de Jesus-Christ, lui fit ensuite pardonner l'attentat commis contre son autorité sur la ville de Rome. Il parut satisfait de la conduite du pape; & les choses en demeurerent là.

Idem ibid.

Ann. 816.

Conduite des papes vis-à-vis de l'empereur,

Quelques mouvemens de la part des Gascons & des Esclavons-Sorabes troublerent tout à coup la tranquillité de l'empire. Ceux-ci, livrés à l'epée des Saxons, rentrerent promptement dans le devoir. Ceux-là, après deux

ANN. 816. batailles perdues, reconnurent enfin le duc qu'on leur avoit donné. Le pape Léon mourut ſur ces entrefaites: on remarque qu'il diſoit juſqu'à neuf meſſes dans un même jour. Le diacre Etienne qui lui ſuccéda, ſe mit en poſſeſſion du pontificat, ſans attendre, ſuivant l'uſage, que l'empereur eût confirmé ſon élection. Il lui fit cependant prêter ſerment de fidélité par les Romains, & vint le trouver à Reims, pour lui rendre ſes devoirs. Louis voulut être ſacré de ſa main. Cette cérémonie ſe fit dans l'égliſe de l'abbaïe de ſaint Remy. Le ſouverain pontiſe lui mit ſur la tête une couronne d'or enrichie de pierreries, qu'il avoit apportée de Rome. Il y en avoit une autre moins riche, diſent les auteurs du tems, pour l'impératrice Ermengarde, qui fut auſſi couronnée auguſte.

Walf. Strab. de rebus eccl. c. 21.

Anaſt. Thegan de Geſt. Ludov. c. 16. & alii.

ANN. 817. Le pape Etienne ne ſurvêcut que quelques mois à cette célébre entrevûe. Paſcal I. fut élu en ſa place, & ſuivit les mêmes erremens: il oſa ſe faire ſacrer, ſans avoir obtenu l'agrément de l'empereur. Le monarque en parut très-offenſé, & parla fort haut. L'alarme ſe répandit à Rome. On lui

fit faire d'humbles excuſes ſur ce qui s'étoit paſſé. Louis voulut bien s'en contenter, confirma Paſcal, mais en même-tems menaça les Romains des plus terribles châtimens, ſi jamais ils ſe portoient à de ſemblables attentats. On veut cependant que par *une liberalité inepte*, c'eſt l'expreſſion de Paſquier, il ait enfin renoncé au droit de confirmer les papes. *Les Italiens*, dit cet auteur, *qui en s'agrandiſſant de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & l'honorerent du mot Latin* Pius. *Les ſages mondains de notre France l'imputant à un manque de courage, l'appellerent* le Debonnaire . . . . *parole qui implique ſous ſoi je ne ſçais quoi du ſot.* On ne trouve néanmoins aucun monument certain de cette prétendue ceſſion. On remarque au contraire que pluſieurs années après, Gregoire IV, qui ſuccéda au pape Eugene II, ne voulut point être inſtalé, que l'empereur n'eût confirmé ſon élection. On voit d'ailleurs le ſurnom de Débonnaire gravé ſur les monnoies de ce prince : preuve certaine que c'étoit un titre honorable.

ANN. 817.

Recherches de France l. 3. *c.* 4. *p.* 173. *l.* 5. *c.* 3. *p.* 441.

Eginard. an. Bertin. vita Ludov. Pii.

ANN. 817

Il associe Lothaire à l'empire.

Pref. pour servir à l'histoire ecclés. & civile de Bretagne.

Vita Ludov. Pii.

Louis toujours occupé de la réforme du clergé, assembla cette même année un concile à Aix-la-chapelle, où fut rédigée la regle des chanoines, des chanoinesses, & des moines. Ceux-ci au neuviéme siécle héritoient de leurs parens, & avoient des biens en propre, qui après leur mort demeuroient au monastére. Les chanoinesses étoient de véritables religieuses, engagées par le vœu de chasteté, cloîtrées, voilées, & vêtues de noir. Elles gardoient leur patrimoine, & pouvoient avoir des servantes. On interdit aux évêques tout habillement qui sentoit la *mondanité*. La plûpart portoient de riches vestes, des ceintures dorées où pendoit un petit couteau garni de pierreries, un baudrier & des éperons, reste de la vieille guerre. Il fallut renoncer à ce faste ridicule, & plusieurs en furent très mécontens. Leur ressentiment ne devint que trop funeste au pieux réformateur. Ce fut aussi dans cette assemblée que le monarque associa Lothaire à l'empire, le déclarant son unique héritier, & lui assujettissant Pepin & Louis, qui tous deux cependant furent proclamés

rois, le premier d'Aquitaine, le ſecond de Baviere. Ce partage mit le trouble dans la famille royale, & fut l'occaſion de mille crimes.

ANN. 818.

Bernard ſe révolte contre l'empereur.

Thegan.c.21.

Le roi d'Italie, Bernard fils du frere aîné de l'empereur, crut qu'on lui faiſoit injuſtice. C'étoit un jeune prince de dix-neuf ans, beau, bienfait, brave, libéral, aimé de ſes ſujets. Tous les mécontens qui étoient en grand nombre, & quelques évêques irrités d'une réforme très-involontaire, lui promirent de ſe déclarer en ſa faveur avec tous leurs vaſſaux. Louis averti de la conſpiration, ſe mit promptement en marche, & s'avança juſqu'à Châlons-ſur-Saone à la tête d'une puiſſante armée. Cette diligence étonna les ſéditieux: chacun ſe retira de ſon côté. Le malheureux Bernard, abandonné de ſes troupes, prit le parti le plus dangereux: il vint ſe jetter aux pieds de l'empereur, & ſe remit à ſa diſcrétion avec les principaux conjurés. On leur fit leur procès. Les laïcs furent condamnés à mort: les évêques furent dégradés & confinés dans un monaſtére: on crut uſer d'indulgence en commuant la peine des premiers. On ſe contenta de leur faire

Eginard. vita Ludov. Pii; Annal.

arracher les yeux. Le roi d'Italie en mourut : juste châtiment de sa rébellion, mais qui offre je ne sçais quoi de barbare, losqu'on fait réflection, que le Juge étoit un oncle, & le coupable un neveu, un roi à peine sorti de l'enfance, & déja les délices & l'admiration de son peuple. Les trois princes Drogon, Hugues & Thieri, derniers fils de Charlemagne, n'avoient eu aucune part à cette révolte : on craignit que l'envie ne leur prît un jour d'imiter ce pernicieux exemple : ils furent rasés & relégués dans des couvens.

ANN. 818.

Nithard. l. 1.

La révolte du roi d'Italie fut suivie de plusieurs autres, qui marquoient beaucoup de foiblesse dans la gouvernement, mais qui n'eurent aucunes suites fâcheuses. La Bretagne, réduite en quarante jours, reçut un duc de la main de l'empereur. Le roi des Abodrites fut pris dès la premiere campagne, & privé de sa couronne. Le duc des Gascons subit le même sort : celui de la Pannonie inférieure, quoique plus opiniâtre, n'eut pas un succès plus heureux.

ANN. 819.

Louis épouse Judith.

Idem ibid.

Un événement plus funeste au repos de la France fut la mort de l'im-

pératrice Ermengarde. Louis l'aimoit : il la pleura beaucoup, & l'oublia bien vîte. Tout le monde fut informé qu'il vouloit se remarier. On vit aussi-tôt arriver de tous côtés les plus belles filles de l'empire. Elles se montrerent à lui dans tous leurs appas. Il choisit Judith, Bavaroise, qui allioit en sa personne la noblesse & la beauté, la coqueterie, les graces & l'esprit. Il maria bien-tôt après Lothaire son fils aîné à Ermengarde fille du comte Hugues, & Pepin roi d'Aquitaine à la fille de Théodebert comte de Madrid : c'étoit le nom du pays qui est entre Evreux, la Seine & Vernon.

ANN. 819.

Annal. Bert. & Fuld. Thegan. c. 26. Nithard. l. 1.

Les réjouissances qui accompagnerent tant d'illustres mariages, ne purent calmer les remords du monarque, il se reprochoit nuit & jour d'avoir fait mourir cruellement son neveu, d'avoir forcé ses freres à se faire moines, & d'avoir maltraité injustement Adelard & Vala, dont le mérite faisoit tout le crime. Il convoqua une assemblée de la nation dans son palais d'Attigny : là en présence des prélats & des seigneurs, il se rend lui-même son accusateur, demande pardon aux princes ses freres qui étoient tous trois présens, accorde une amnistie

ANN. 822.

Il condamne sa conduite & fait une confession publique.

Eginard en Annal.

Vita Ludov. Pii. Thegan.

ANN. 822. générale à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, rappelle les exilés, leur fait restituer leur biens, & conjure les évêques de l'admettre à la pénitence publique. Cette imprudente démarche l'exposoit à perdre la couronne. Témoin Vamba, roi d'Espagne, que le douzieme concile de Toléde obligea de renoncer au trône, sous prétexte qu'étant tombé dans une maladie qui lui avoit affoibli la tête, il s'étoit laissé révêtir de l'habit de pénitent. Cette conduite n'eut cependant rien de funeste pour le monarque françois : elle lui regagna au contraire le cœur de ses sujets, qu'une sévérité outrée avoit aliénés. On espéra qu'à l'avenir il feroit son bonheur de celui de ses peuples ; & le clergé oubliant son ressentiment, se répandit en acclamations sur la bonté du prince, qui par un capitulaire authentique lui rendoit la liberté des élections. Vers ce même tems naquit Charles, surnommé le Chauve, & avec lui une infinité de maux, annoncés, disent les superstitieux auteurs du tems, par de furieux tremblemens de terre qui ébranlerent le palais d'Aix la Chapelle, par d'horribles pluies mêlées de grêles & de pierres, par la famine, par la

Fuld.

pește enfin, qui cette année désola tout l'empire.

ANN 823.

Rome cherche à secouer le joug de la France.

Rome cependant ne plioit qu'à regret sous le joug de la France, & les papes commençoient peu à peu à se donner une autorité souveraine. L'éloignement des lieux ne permettoit pas toujours d'attendre les ordres de la cour : souvent, lorsqu'ils arrivoient, on trouvoit les affaires réglées, sous prétexte qu'elles pressoient. Le jeune empereur Lothaire avoit fait un voyage en Italie, où il travailla efficacement à rétablir la justice & l'observation des loix : ce qui lui gagna tous les cœurs. Deux officiers de l'église romaine, Théodore primicier, & Léon nomenclateur, se montrerent très-affectionnés à son service. Leur attachement déplut au pape, qui sçut cependant dissimuler. Mais dès que le prince fut éloigné, les deux courtisans furent arrêtés : on leur creva les yeux; ils eurent ensuite la tête tranchée dans le palais de Saint-Jean-de-Latran. Les empereurs trouverent cette action fort étrange, & envoyerent à Rome des commissaires pour informer du fait. Pascal s'offrit de jurer avec trente-quatre Evêques, qu'il n'y avoit point de part. On reçut son ser-

Idem. Thegi

ANN. 823. ment. La religion de Louis l'empêcha de pousser une affaire qui eût pû causer du scandale : & la justice ne fut point faite. Le pape mourut peu de tems après. Eugene II, qui lui succéda, fit quelque satisfaction aux François. On rétablit l'ancienne coutume d'envoyer de tems en tems à Rome des especes d'intendans pour réprimer l'avarice des magistrats, pour écouter les plaintes des peuples, & pour juger certains procès importans.

Eginard. & alii.

ANN. 824. Plusieurs révoltes.

Les choses paroissoient assez tranquilles ; & malgré la foiblesse du maître, le gouvernement alloit tout seul, lorsque les Bretons, nation aussi brave que jalouse de sa liberté, essayerent de se soustraire à la domination françoise. Louis marcha contre eux à la tête d'une nombreuse armée, & vint camper sous les murailles de Rennes. Viomarque qui étoit le chef des rebelles, n'osa tenir la campagne : le pays fut ravagé, tout plia, tout se rendit à discretion. Il n'en fut pas de même de quelques autres révoltes, tristes suites du peu de fermeté du monarque. Il avoit envoyé des troupes pour assurer Pampelune contre les entreprises de Sarrasins. Déja elles avoient exécuté heureusement leurs

Idem Ibid.

ANN. 825.

ordres, & se préparoient à repasser les Pyrénées, lorsque trahies par des guides infideles, elles tomberent dans une embuscade & furent taillées en pieces. ANN. 826, 27, 28.

Hériold, sous la protection de la France, avoit été admis au partage du royaume de Dannemarck avec les enfans de Godefroy : il en fut chassé en haine du christianisme qu'il avoit embrassé, & se vit contraint de se retirer en Frise dans le comté de Riusti, que l'empereur lui avoit donné en souveraineté. Un seigneur catalan, nommé Aizon, se sauva du palais d'Aix-la-Chapelle, & marchant droit en Catalogne, s'empara d'Ausone, de Rose, de Manrése, de Cardonne, de Solsonne, & de tous les autres territoires voisins. Les Navarrois de leur côté se donnerent un roi, appellé Inigo. C'est lui qui commença le royaume de Navarre & d'Aragon : sa postérité, après l'entiere expulsion des Maures, réunit enfin toute l'Espagne en la personne de Charles-Quint. Louis cependant ne songeoit qu'à des missions, chantoit des Pseaumes, & prescrivoit des jeunes à l'aparition de quelque cométe : dé- ANN. 829.

Ann. 829.

votions qui n'arrêtoient ni les courses des B lgares sur les terres de l'empire, ni les ravages des Normands sur les côtes de Germanie & de France, ni les progrès des Sarrasins & des autres ennemis de l'état. Les troubles domestiques qui éclaterent vers ce même tems, lui causerent trop d'embarras pour lui laisser ou le tems, ou les moyens de réparer tant de pertes.

Louis donne une partie de son empire à Charles fils de l'impératrice.

Charles, fils de Judith, n'avoit point de partage. L'empereur proposa à ses trois enfans du premier lit de démembrer leurs royaumes, pour faire un état à leur frere : il les trouva d'abord inflexibles. Mais enfin Lothaire, gagné par les caresses de l'impératrice, consentit à tout ce qu'elle désiroit. Il avoit tenu le jeune prince sur les fonts de baptême, il promit d'être son protecteur, & jura de prendre sa défense envers & contre tous. Louis assuré du suffrage de son fils aîné, convoqua une assemblée générale à Vormes. On y entendit le rapport de ceux qu'on avoit envoyés dans les provinces pour reconnoître les désordres de l'empire. L'abbé de Corbie, le célébre Vala, étoit de ce nombre : sa naissance & ses vertus, son esprit & ses anciens

Eginard Annal. Bertin G. Fuld. vita & Acta Ludov. Pii.

ſervices le rendoient cher & reſpectable à toute la nation. Il entreprit aſſez mal-à-propos de donner à l'empereur des avis ſur ſa conduite. Il oſa lui repréſenter publiquement qu'il ſe mêloit trop des affaires de l'Egliſe, & qu'à lui voir conférer les bénéfices, il ſembloit qu'il crût pouvoir donner le Saint-Eſprit. Un zèle inconſidéré l'emporta même juſqu'à lui reprocher les déſordres qui régnoient dans toute l'étendue de la monarchie. On vit en cette occaſion combien il eſt rare de trouver dans un même ſujet l'humilité ſi recomandée aux chrétiens pour relever l'éclat de leurs vertus, & la majeſté ſi néceſſaire aux rois pour contenir leurs ſujets dans le devoir. Le religieux monarque écouta paiſiblement ces remontrances, oubliant que le reſpect une fois perdu, mene ſouvent à la révolte. ANN. 829.

Les évêques en effet ne s'accoutumerent que trop aux libertés qu'on leur permettoit. Quelques-uns même allerent juſqu'à prétendre qu'étant prépoſés de Dieu pour gouverner les pécheurs, ils pouvoient dépoſer les rois, lorſqu'ils étoient indociles à leurs avertiſſemens. Louis cependant

ne perdoit point de vûe ſon principal deſſein : tendre pere, époux complaiſant, il déclara dans cette même aſſemblée qu'il donnoit à Charles ſon fils le pays des Allemands, la Rhétie, & la Bourgogne Transjuranne avec le titre de roi.

Thegan. c. 5.

ANN. 830.

Cette diſpoſition fut comme le ſignal de la révolte. Lothaire qui étoit prévenu, ne témoigna pour lors aucun mécontentement : mais peu de jours après, il ſe plaignit amérement, & reprit le chemin d'Italie. Les rois de Baviere & d'Aquitaine, Pepin & Louis, en parurent vivement offenſés, & ſe retirerent dans leurs états. Les prélats & les ſeigneurs murmurerent hautement, qu'on voulut les obliger à violer leur ſerment de ne rien changer au premier partage, que du conſentement des parties : ſerment que l'empereur lui-même avoit autoriſé par ſon exemple. On ſe déchaîna contre l'impératrice & contre ſon miniſtre. C'étoit Bernard, comte de Barcelone, ſeigneur auſſi diſtingué par ſa naiſſance que par ſes qualités perſonnelles, grand capitaine, hardi, entreprenant, & qui ne trouvoit rien de difficile ; mais méchant homme,

Idem. ibid.

Nithard. l. 1.

ſi l'on en croit les panégyriſtes de Vala. L'attachement du comte aux intérêts du prince Charles, mais ſurtout l'exercice de ſa charge (il étoit grand chambellan) firent naître d'étranges ſoupçons ſur la vertu de Judith. C'étoit alors l'impératrice qui avoit l'intendance non-ſeulement de la Garderobe, mais des finances deſtinées à la paye & à l'entretien des troupes. Une des principales fonctions du chambellan étoit de prendre ſes ordres & de les exécuter. Bernard étoit un cavalier accompli : Judith étoit belle, ſpirituelle, galante : on ſe perſuada que leur intelligence avoit un autre principe que leur ambition. Leurs entrevues qui n'avoient d'autre objet que de régler de concert la qualité & le nombre des préſens qu'on devoit faire aux ambaſſadeurs des princes étrangers, paſſerent pour autant de rendez-vous ménagés par l'amour. On publia hardiment que Bernard avoit un commerce ſcandaleux avec la Princeſſe. On porta les choſes plus loin encore : on répandit le bruit par-tout l'empire, qu'il avoit formé le deſſein de faire mourir l'empereur

ANN. 830.

Paſcaſ. Rathbert. in vita Valæ Abbatis.

Hincm. de ordine Palatii. c. 22.

Idem ibid.

ANN. 830. & ses trois enfants, pour épouser l'impératrice.

Vala se déclare pour le parti des mécontens.

L'Abbé Vala se laissa surprendre à la calomnie. C'étoit un de ces prétendus saints, dont on ne trouve que trop d'exemples, gens susceptibles des plus ridicules préventions, incapables de retour, prêts à porter leur tête sur un échaffaut, plutôt que de reconnoître leurs torts. Il crut Bernard coupable de tous les crimes que la malignité de ses ennemis lui imputoit : crimes manifestement supposés, qui n'existent que dans l'histoire allégorique de Pascase Rathbert, l'ami, l'historien, le successeur du crédule moine : crimes enfin suffisamment réfutés par le silence de tous les autres historiens, & par la conduite de l'empereur vis-à-vis du comte. L'horreur justement dûe à de si noirs attentats ne permit pas au dévot abbé d'examiner scrupuleusement la vérité de l'accusation : elle réveilla tout son zele : il se déclara ouvertement contre le ministre en faveur du prince, dont il prétendoit venger l'honneur & procurer la sûreté, en excitant ses sujets à prendre les armes contre lui. L'abbé de

Ibid.

Saint-Denis, Hilduin, les évêques de Lion, de Vienne & d'Amiens, Agobart, Bernard & Jessé, prélats dont le mérite donnoit beaucoup de crédit à la faction, un grand nombre de seigneurs, tous les mécontens enfin se joignirent à lui. Le roi d'Aquitaine fut le premier qui leva l'étendart de la rébellion : il s'avança jusqu'à Verberie à la tête d'une puissante armée, se saisit de l'impératrice qui s'étoit retirée dans l'église de Notre-Dame de Laon, la fit condamner à un exil perpétuel, & la força de prendre le voile au monastere de sainte Radegonde de Poitiers.

ANN. 830.

L'empereur dans cette fatale circonstance fit proposer une assemblée dans le palais de Compiegne. Le foible prince y parut avec un air consterné, sans vouloir, ou plutôt, sans oser monter sur le trône qui lui avoit été préparé, louant hautement le zèle de ceux qui l'obligeoient à corriger sa conduite, reconnoissant humblement toutes ses fautes : aveu plus édifiant que digne de la majesté d'un roi, mais qui fit une telle impression sur les esprits, qu'on le força de s'asseoir sur ce même trône que sa foiblesse lui

Louis abandonné de ses troupes se livre aux rebelles.

Vita & Acta Ludov. Pii.

ANN. 830. avoit fait refuser. On ne décida rien cependant sur le grand objet des contestations. Lothaire arriva sur ces entrefaites. Alors tout changea de face. Louis abandonné de tout le monde, se vit contraint de se livrer avec le prince Charles à la discretion des rebelles. On affecta de le traiter avec beaucoup de respect : ce qui n'empêcha pas néanmoins de prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer de sa personne.

Nithard. l. 13. Il fut entouré de gens qui eurent ordre de lui persuader de se faire moine. Il n'en avoit pas envie : toutefois il feignit d'y consentir, & demanda quelque délai qu'on lui accorda : ce fut ce qui contribua le plus à son rétablissement. Quelques moins d'intervalle apporterent de grands changemens dans les affaires.

Il est rétabli. Un moine nommé Gombaud, homme adroit, hardi, intriguant, voyant la disposition des esprits se mit en tête de tirer le malheureux pere de la captivité où ses enfans le retenoient. *Idem. Ibid.* Il parla aux évêques, qu'il fit souvenir de la liberté que l'empereur leur accordoit : il gagna les seigneurs par les mêmes raisons. Il se rendit à la cour des rois de Baviere & d'Aquitaine,

quitaine, & leur peignit ſi vivement l'horreur de leur attentat, la bonté de leur pere, l'extrême hauteur de leur frere, qu'ils promirent tout ce qu'il voulut. Il inſinua adroitemenr à Lothaire dont il avoit toute la confiance, qu'il devoit, à l'exemple des autres rois, tenir un parlement où ſon autorité fût pleinement reconnue : Louis n'y devant paroître que comme un monarque fainéant. Le jeune prince le crut. Il fut décidé que la diéte ſe tiendroit à Nimegue, & l'on fit défenſe d'y venir armé. L'abbé de ſaint Denis, au mépris de cet ordre, oſa ſe préſenter accompagné de quantité de gendarmes. Il fut chaſſé honteuſement du palais & de la ville. Ce coup d'autorité effraya les factieux : le zele des Allemands acheva de les déconcerter. Ils ſe déclarerent ſi hautement en faveur de leur ancien maître, ils étoient en ſi grand nombre, que Lothaire préſent aux délibérations, commença de craindre pour ſa perſonne. Il prit le parti de recourir à la clémence de ſon pere : & vint ſe jetter à ſes genoux. L'empereur étoit bon ; la ſoumiſſion de ſon fils le déſarma ; il dit publiquement qu'il lui pardonnoit.

ANN. 830.

Thegan. c. 37.

Ann.830. l'assemblée fit le procès aux chefs des conjurés : tous furent condamnés à mort, comme coupables de leze-majesté. Mais la bonté de Louis ne lui permit pas de faire exécuter ce juste arrêt. Il se contenta de les reléguer dans différens monasteres. L'évêque *Ibid.* d'Amiens, Jessé, l'un des plus emportés factieux, fut déposé dans un concile, & Vala qui avoit donné le mouvement à tout, fut renfermé dans un château sur un rocher escarpé au bord du lac de Geneve, où il n'eut de commerce qu'avec Pascase Rathbert son intime ami. Exemple aussi étrange qu'humiliant de l'opiniâtreté des faux dévots, l'abbé refusa sa grace, qu'on lui offroit, à condition de reconnoître qu'il avoit manqué à son devoir dans cette occasion.

Ann 831. L'impératrice est rappellée. Epreuve du feu & de l'eau.

L'orage étoit heureusement dissipé : il ne restoit plus qu'à rappeller l'Impératrice. Le pape & les évêques assurérent l'empereur qu'il le pouvoit en conscience : l'engagement de la princesse avoit été forcé, il devenoit absolument nul. Elle parut à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle; où elle jura qu'elle *Idem ibid.* étoit innocente de tous les crimes dont on l'accusoit : elle offrit même de subir

l'épreuve du feu. Il ne se présenta aucun accusateur ; les bruits qui avoient couru contre son honneur, furent déclarés faux & calomnieux. Tel étoit l'usage d'alors : usage absurde, qu'on ne rapporte que pour mieux faire connoitre les égarements de l'esprit humain. Une maniere de justifier son innocence dans ces anciens tems étoit de toucher un fer, qu'on faisoit plus ou moins rougir, selon la violence des présomptions. Il étoit béni & gardé soigneusement dans quelques églises. Car toutes n'avoient pas ce privilége aussi utile qu'honorable. Ce fer étoit ou un gantelet dans lequel on fourroit la main, ou une barre que l'accusé soulevoit deux ou trois fois. On enveloppoit ensuite sa main dans un sac, sur lequel le juge & la partie apposoient leurs sceaux, qu'ils levoient trois jours après. S'il n'y paroissoit aucune brulure, il étoit renvoyé absous : s'il y demeuroit quelque trace de la vivacité du feu, il étoit censé coupable. Telle étoit la preuve des nobles, des prêtres & autres gens libres. Celle du petit peuple se faisoit par l'eau bouillante, dans laquelle on plongeoit la main, ou par l'eau froide. On li-

ANN. 831.

Glossaire de Ducange aux mots Ferrum, Aqua.

Ann. 831.

ſoit quelques oraiſons ſur le patient : on lui lioit les pieds & les mains : on le jettoit enſuite à l'eau. S'il ſurnageoit, on le traitoit en criminel : s'il enfonçoit, il étoit reconnu innocent. On étoit perſuadé que Dieu eût fait un miracle, plutôt que de permettre que l'innocence ſuccombât : prévention ſuperſtitieuſe, ridicule, mais ſi forte, que ce fut un des grands obſtacles que l'on trouva à abolir des uſages ſi peu raiſonnables. Ils ne le furent que dans le treizieme ſiecle par un décret ſolemnel du concile de Latran, tenu ſous le pontificat d'Innocent III.

Ce qu'on doit penſer du prétendu merveilleux des épreuves.

On demandera peut-être quel jugement on doit porter de ces épreuves, & des prétendus miracles qui les ont ſuivies. Tout ce qu'on nous raconte à cette occaſion, étoit-il vraiment ſurnaturel, ou l'ouvrage de l'artifice & de l'ignorance ? Tous les hiſtoriens s'accordent ſi généralement à nous rapporter ces faits merveilleux, qu'il ſemble qu'on ne puiſſe les nier qu'en renverſant tous les fondements de l'hiſtoire : mais peut-on les croire ſans renverſer tous les principes de la raiſon ? Ce ſera d'après les mémoires de

l'Académie des belles-lettres, que nous répondrons à cette question aussi importante que curieuse. ANN. 831.

On remarque d'abord que les épreuves n'ont jamais été solemnellement approuvées par l'église ; que parmi le grand nombre de ceux qui racontent ces prétendues merveilles, les uns ne méritent que très-peu de considération ; les autres ne rapportent point ces faits comme certains, mais comme l'histoire de la croyance vulgaire ; enfin que dans les siécles mêmes où cette superstition étoit consacrée par les loix, elle trouva des contradicteurs qui refuserent hautement de s'y soumettre : ce qui forme autant de préjugés contre ces ridicules pratiques, que le second concile d'Aix-la-Chapelle traite d'artifices propres à convaincre le vrai & le faux. » George » Logothete parle d'un homme qui » dans le treizieme siecle refusa de subir l'épreuve du feu, disant qu'il » n'étoit point charlatan. L'archevêque ayant voulu lui faire quelque » instance à ce sujet, il lui répondit » qu'il prendroit le fer ardent, pourvû » qu'il le reçût de sa main. Le prélat

Mém. de Littérat. t. XV.

Ibid.

» trop prudent pour accepter la con-
ANN. 831 » dition, convint qu'il ne falloit pas » tenter Dieu.

Le bon archevêque sans doute ne comptoit que médiocrement sur un miracle, & le diocésain ne se croyoit ni assez de crédit, ni assez d'habileté pour le fabriquer. On sçait en effet qu'il y a des drogues qui empêchent l'action du feu : rien n'est si commun de nos jours. On voit d'ailleurs que l'on faisoit chauffer le fer plus ou moins, suivant la gravité de l'accusation : n'étoit-ce pas aussi suivant la qualité, la puissance, & la générosité de l'accusé ? Ne pouvoit-on pas employer assez de tems dans les prieres, les aspersions & les autres cérémonies, pour laisser refroidir le fer, de façon qu'on pût le toucher impunément ? Il y a tant de manieres de tromper une populace grossiere & toujours avide du merveilleux ! Qui empêchoit dans les épreuves de l'eau bouillante de faire une cuve à double fond ? Alors l'air échauffé pouvoit par des tuyaux soulever l'eau à peine tiéde, & la faire paroître bouillante aux yeux d'une multitude peu éclairée, qui voit toujours les choses comme elle le dé-

Ibid.

ſire. Quand à l'épreuve par l'eau froide, il y avoit des patiens chargés d'une ſi grande quantité de cordes, qu'elles étoient ſuffiſantes pour les faire ſurnager. Cet événement toujours ménagé, lorſqu'il ſe trouvoit de fortes préſomptions contre le coupable, favoriſoit le préjugé & entretenoit la ſuperſtition. Il y a d'ailleurs bien des gens qui ont la poitrine aſſez large & les poulmons aſſez légers pour ne point enfoncer, lorſque la corde qui les lie, fait avec leur corps un volume moins peſant qu'une pareille quantité d'eau. ANN. 831.

On doit encore obſerver, qu'il y avoit beaucoup d'accuſés dont la condamnation intéreſſoit foiblement le public, qui toujours emporté par le goût du merveilleux, étoit charmé de gagner un prodige à leur juſtification. Nos anciennes hiſtoires ſont remplies d'exemples de femmes accuſées d'adultere, c'eſt-à-dire, qui n'ont qu'un homme pour partie : & qui trouvent dans tous les autres, ou de zélés défenſeurs, ou des juges extrêmement indulgents. Il y avoit toujours un miracle tout prêt pour ces ſortes *Ibid.*

d'occaſions ; & il n'y a rien là que de fort ordinaire.

ANN. 831.

Mais, dira-t-on, tous ne ſubiſſoient pas l'épreuve avec ſuccès. La raiſon en eſt ſimple. C'eſt que tous n'y apportoient pas les mêmes précautions ; ou n'avoient pas le même crédit : c'eſt que ſouvent les accuſateurs examinoient les choſes de trop près pour qu'on pût uſer de fraude : alors on ſe bruloit immanquablement, & la choſe eſt toute naturelle. On en voit un exemple remarquable dans ce qui arrive à Conſtantinople ſous Andronic, fils de Michel Paléologue. » Le clergé étoit » diviſé ſur l'élection du patriarche » & ſur pluſieurs autres articles. On » convint qu'on écriroit ſes raiſons » chacun ſur un cahier ſéparé ; que les » deux cahiers ſeroient enſuite jettés » au feu ; & que celui qui échappe» roit aux flammes, donneroit gain de » cauſe à ſon parti. La choſe s'exé» cuta de bonne foi de part & d'autre : » auſſi l'événement fut-il fort ſim» ple : les deux cahiers furent conſu» més. »

Ibid.

ANN. 832. Nouveaux troubles.

La tranquillité paroiſſoit rétablie ; mais le peu de fermeté de Louis : l'é-

tabliſſement du prince Charles, le dernier de ſes fils, le mauvais naturel de ſes trois enfans du premier lit, le retour & la vengeance de Judith replongerent une ſeconde fois l'empire dans le trouble, la confuſion & l'horreur. Pepin fut encore le premier qui ſe déclara contre ſon pere. Il ne lui fut pas difficile de faire paſſer ſes ſentimens dans le cœur de ſes freres. Lothaire murmuroit hautement qu'on eût retranché ſon nom des actes publics & qu'on ne lui eût laiſſé que la qualité de roi d'Italie. Louis roi de Baviere, ſouffroit impatiemment qu'on eût démembré une partie de ſes états pour faire un royaume au fils de l'impératrice. Il fit ſoulever la Saxe & la Germanie. L'empereur, aſſuré du zele & de la fidélité des Allemands, marcha contre le rebelle à la tête d'une puiſſante armée. Il avoit à peine paſſé le Rhin, que le nouvel Abſalon ſe vit abandonné de tout le monde. Contraint de recourir aux bontés tant de fois éprouvées du meilleur de tous les peres, il le vint trouver à Ausbourg, ſe jetta à ſes pieds, & lui donna tant de marques d'un repentir ſincere, que ce bon prince ſe contenta de le faire

ANN. 832.

Annal. Bert.

jurer, que jamais il ne retomberoit dans une telle faute, & lui permit de retourner dans ses états.

ANN. 833.

Les enfans de l'empereur se liguent contre lui.

La soumission du roi de Baviere fut suivie de celle de Lothaire, qui se rendit auprès de l'empereur pour lui protester qu'il n'avoit eu aucune part à la révolte de ses cadets. La crainte d'être obligé de le punir, plus que la bonté de ses raisons, le fit croire innocent. Pepin parut aussi s'humilier, & vint trouver le monarque à Orléans, pour lui demander pardon. Ce tendre pere, toujours prêt à prendre le parti de la clémence, se contenta de l'envoyer à Treves, avec ordre d'y demeurer, jusqu'à ce qu'il lui permît de retourner en Aquitaine. Il feignit de recevoir ce châtiment avec respect: mais il s'échappa en chemin par la négligence de ceux qui l'escortoient, & ralluma une guerre aussi impie dans son objet, que détestable dans ses suites. Louis crut en arrêter les progrès, en dépouillant le rebelle du royaume d'Aquitaine, qu'il donna au prince Charles. Cette sévérité causa un soulevement presque général. L'appréhension d'un pareil traitement arma les deux aînés pour la défense du

Nithard. ad hunc annum.

cadet, On leva des troupes de tous côtés. Les trois princes se joignirent près de Rotfeld entre Basle & Strasbourg, dans une plaine appellée depuis *le Camp du Mensonge.* ANN.833.

Le pape, c'étoit Grégoire IV, charmé de trouver une occasion qui pouvoit le rendre arbitre dans une affaire où il s'agissoit d'une Couronne, n'eut point honte de se prêter à cet horrible attentat. Il se rendit au camp des rebelles, menaçant des foudres de l'église quiconque ne se déclareroit pas contre l'empereur : ce qui séduisit ou intimida quelques évêques, d'ailleurs en réputation de sainteté, qui vouloient que ce prince se soumît à la décision du pontife. Plusieurs autres cependant demeurerent inviolablement fideles à leur devoir. Ils s'assemblerent, & de concert écrivirent au saint pere une lettre, dont la liberté ne peut être excusée que par la bonté de leur cause. Ils se plaignoient de voir un homme de son caractere à la tête d'un parti, qui violoit toutes les loix de la nature, de l'honneur, & de la religion. Ils lui rappelloient le souvenir du serment qu'il avoit fait au monarque après son exaltation : ser-

Le pape se déclare en faveur des rebelles.

Vita Lud. Pii.
Thegan. c. 42.
Vita Valæ abbat.
Nithard ibid.
Annal Fuldens. & Bertin.

ANN. 833

ment qu'il ne pouvoit enfreindre ſans ſe rendre coupable du plus affreux ſacrilége. Ils lui déclaroient que s'il oſoit les excommunier, il s'en retourneroit chargé lui-même des anathêmes des égliſes de France & de Germanie. * Ils l'avertiſſoient enfin, que les choſes pourroient tourner de façon, qu'on en viendroit juſqu'à le dépoſer du pontificat, dont il ſe rendoit indigne par une conduite ſi contraire aux ſaints canons & à l'eſprit du chriſtianiſme. Cette fermeté étonna Grégoire : il ſe repentit de s'être engagé dans cette entrepriſe. Mais l'abbé Vala, Paſcaſe Rathbert, & quelques autres moines qui compoſoient ſa cour, lui firent entendre que le privilége du premier ſiége étoit de ne pouvoir être jugé par aucune puiſſance de la terre ; ce qui le raſſura. Il répondit aux prélats françois dans ſes termes les plus durs & les plus impérieux : ſtile inconnu aux papes ſous les regnes de Pepin & de Charlemagne : ſtile qui n'eſt ni celui des Grégoires & des Léons, ni celui de l'évangile. Il oſe avancer que l'auto-

In Agobard. tom. II. p. 55. Edit. Baluz.

* *Si excommunicaturus adveniret, excommunicatus abiret, cùm aliter ſe haberet antiquorum canonum autoritas. Vita Ludov. Pii ad an.* 824.

rité pontificale doit l'emporter ſur l'impériale, ſe déclarant hautement contre l'empereur, blamant ouvertement ſa conduite, ne ſe croyant d'autre obligation vis-à-vis de lui, que celle de le reprendre, lorſqu'il s'écartera de ſon devoir.

ANN. 833.

Louis cependant aſſembla ſes troupes, & s'avança vers les princes, dans l'eſpérance de les faire rentrer dans leur devoir, ou de les combatre. Déja les deux armées étoient en préſence, lorſque les trois freres, par une politique digne de leur perfidie, priérent le pape d'aller négocier leur réconciliation. L'empereur ne fit rendre aucun honneur au pontife. Il le reçut à la tête de ſon armée, comme le devoit un grand roi juſtement indigné, très-froidement, lui reprochant l'irrégularité de ſon procédé, mais ſurtout la hardieſſe qui l'avoit amené en France, ſans en avoir obtenu la permiſſion : ce qu'aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit oſé faire. Il le garda cependant quelques jours dans ſon camp, où ils eurent de longues conférences, qui n'aboutirent à rien. Une funeſte expérience auroit dû le précautionner contre ces ſortes de pourparlers, ſi un

L'empereur eſt abandonné de ſon armée.

Idem ibid.

ANN. 833. cœur droit sçavoit ou pouvoit soupçonner le mal. L'aventure de Compiégne fut renouvellée à Rotfeld. On lui débaucha son armée. La nuit même du jour que Grégoire prit congé de lui, il eut la douleur de voir toutes ses troupes passer dans le camp de Lothaire. Abandonné de presque tout le monde, il entendoit déja autour de sa tente les cris d'une soldatesque effrénée, qui demandoit sa mort. Il renvoya aussi-tôt le peu d'amis qu'il lui étoient demeurés fidéls, ne voulant pas les exposer à périr pour l'amour de lui. C'étoit Drogon son frere, évêque de Metz, quelques autres prélats, quelques abbés, & un petit nombre de seigneurs. Il prit ensuite le parti de s'aller mettre entre les mains de ses enfans, menant avec lui l'impératrice & le prince Charles. On le conduisit d'abord avec son fils dans la tente de Lothaire, où on le laissa avec quelques personne sûres, moins pour lui tenir compagnie que pour le garder. L'impératrice fut livrée au roi de Baviere, qui la relégua à Tortone en Lombardie.

Lothaire est proclamé Empereur.

Aussi-tôt les principaux de l'armée s'assemblérent tumultuairement, dé-

clarérent le trône vacant par la mauvaise conduite de Louis, & prononcérent que l'empire appartenoit à l'aîné de ses enfants. Lothaire, soit politique, soit reste de bienséance, affecta quelques difficultés. On le menaça d'en élire un autre, s'il persistoit dans son refus. Il se rendit, & fut unanimement reconnu empereur. Le roi d'Aquitaine rentra en possession de ses états, auxquels on ajouta quelques provinces de Neustrie. Le royaume de Baviere fut augmenté du pays des Allemands, qui étoit le partage du prince Charles. Le pape s'appercut alors, qu'on lui avoit fait jouer un personnage indigne de son caractère : il se repentit d'avoir contribué à une action si détestable : il reprit le chemin de Rome, couvert de honte, & pénétré de la plus vive douleur.

ANN. 833.

Idem ibid.

Louis est de nouveau déposé au Parlement de Compiégne.

Lothaire cependant se hâta de quitter l'Allemagne, dont il redoutoit le zéle pour l'empereur. Il promena ce prince malheureux de Rotfeld à Marlem, de Marlem à Metz, & de Metz à Soissons, où il le fit renfermer dans le monastère de saint Médard, lui ôtant le jeune Charles, qu'il envoya à l'abbaye de Prum, dans la forêt d'Ar-

dennes. Il se rendit ensuite au château de Compiégne, où il avoit convoqué une diéte pour le premier jour d'Octobre. On ne se rappelle qu'avec horreur les excès où se porta cette assemblée. La religion y fut jouée, la majesté des rois oubliée, toutes les loix de la nature ouvertement violées. Les comtes Lambert & Mafride, deux esprits également factieux, étoient à la tête des laïcs. L'archevêque de Reims, Ebbon, que Louis avoit tiré du néant & comblé d'honneurs, gouvernoit les ecclésiastiques. C'étoit un point de l'ancienne discipline, qu'un homme dans l'exercice actuel de la pénitence publique étoit exclus des fonctions civiles & militaires, & même du mariage. Le pape saint Léon l'avoit conseillé : ses successeurs en firent une loi : le douziéme concile de Tolédе l'ordonna par un décret authentique. C'est pour cela qu'aucun souverain jusques-là, excepté Vamba roi d'Espagne, n'avoit été soumis à cette peine canonique. L'audacieux Ebbon, qui d'ailleurs deshonoroit son caractere par des mœurs aussi cruelles qu'impudiques, s'oublia au point d'y condamner pour toujours son maître & son bien-

ANN. 833.

Thegan. c. 44.

Vita Ludov. Pii.

faiteur. Cette condamnation fut l'acte de la déposition de l'infortuné monarque. On est surpris de voir Agobard & Vala, tous deux en réputation de sainteté, se prêter à ce mistére d'iniquité. Mais Louis avoit entrepris de réformer le corps épiscopal : il devoit s'atendre à toute la vengeance du clergé.

ANN. 833.

Il est forcé de prendre l'habit de pénitent.

Ce bon prince fut amené dans l'église de saint Médard, où les évêques & les abbés s'étoient assemblés pour lui notifier l'arrêt de sa condamnation. Car il est remarquable qu'on ne l'avoit pas même fait venir pour entendre les chefs d'accusation dont on devoit le charger. Là, prosterné sur un cilice, tenant en main un papier où ses prétendus crimes étoient écrits, il fut obligé de s'accuser en présence d'un peuple nombreux, d'avoir mal usé du gouvernement que Dieu lui avoit confié, d'avoir fait marcher ses troupes en Carême, d'avoir scandalisé l'église par son indocilité aux monitions des évêques ; enfin d'être la cause de la guerre, des désordres, & de tous les maux qui désoloient l'empire. Après cet aveu forcé, on le déclara interdit pour jamais de toutes les

Vita Ludovici Pii.

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

fonctions civiles. On lui ôta ses habits impériaux, son épée, son baudrier: on le revêtit d'un habit de pénitent: il fut ensuite chassé de l'église, & renfermé dans une petite cellule du monastère pour y vivre en pénitence le reste de ses jours. *Est-ce ainsi*, s'écrie Thegan archevêque de Trêves en adressant la parole au perfide Ebbon: *Est-ce ainsi, malheureux affranchi, que tu reconnois les bienfaits de ton souverain? Il t'a revêtu de la pourpre, & tu le couvres d'un cilice? Il t'a élevé sur le siége épiscopal, & tu veux le renverser du trône de ses peres?* Cruel, n'entends-tu pas la voix céleste qui dit, que *l'esclave n'est point au-dessus de son seigneur? Impie, as-tu donc oublié le précepte de l'Apôtre sur le respect que l'on doit aux maîtres du monde: Soyez soumis aux sublimes puissances, il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu?* C'étoient sans doute les véritables sentimens de ce prélat, & de beaucoup d'autres qui furent également de cette criminelle assemblée. Mais aucun n'osa parler: la présence de Lothaire leur ferma la bouche: tous souscrivirent lâchement l'acte de la déposition de leur légitime roi. Tant il est rare de

Ann. 833

Thegan. c. 44.

faire céder l'intérêt au devoir, & le respect humain à la religion !

Les trois freres ne demeurérent pas longtems unis. Lothaire avoit fait conduire l'empereur à Aix-la-Chapelle, où personne ne le voyoit que ceux qui l'exhortoient à se faire moine. Cette dure captivité révolta Louis de Bavière. Quelques mécontentements personnels permirent aux sentimens de la nature de renaître dans son cœur : les remontrances de Drogon, évêque de Metz, achevérent enfin de le ramener à son devoir. Il déclara hautement qu'il vouloit délivrer son pere, & leva une puissante armée qu'il fit marcher vers le Rhin. Le roi d'Aquitaine, gagné par l'abbé Hugues & pressé des mêmes remords, s'avança du côté de Tours dans le même dessein. On reçut en même-tems la nouvelle que les Bourguignons, sous la conduite des comtes Bernard & Varin, venoient avec de grandes forces pour se joindre aux deux princes. Lothaire, retiré à Compiégne où il s'étoit sauvé avec son prisonnier sur les premiers bruits de cette confédération, se trouva fort embarassé : il fit rompre tous les ponts de la Seine, & se retrancha dans les

ANN. 834.

Les deux rois ses enfants se liguent pour le rétablir.

Idem ibid.

postes les plus avantageux. Il ne lui
ANN. 834. restoit que les seigneurs de Neustrie, qui ne paroissoient pas même fort attachés à son service. Il craignit enfin de tomber entre les mains de ses freres qui ne l'épargneroient pas ; & laissant l'empereur & le jeune Charles à Saint-Denis, il reprit le chemin de la Bourgogne, & vint camper avec son armée à Vienne en Dauphiné, où il n'arriva qu'à travers mille périls & mille insultes de la part des peuples.

Il est rétabli.

La retraite du rebelle rendit la liberté au légitime souverain, & changea de nouveau la face des affaires. On se rendit en foule auprès de l'empereur : peuple, seigneurs, évêques, ceux qui étoient demeurés intérieurement fidéles, ceux qui avoient le plus contribué à la révolution, tous s'empressérent à lui marquer leur joie : tous le priérent de reprendre les marques de la dignité impériale. Il le pouvoit sans doute, il le devoit même, s'il eut vécu dans un siécle plus éclairé : mais il ne voulut point le faire, qu'il ne fût réconcilié publiquement à l'église. Cette cérémonie, nécessaire pour ôter tout prétexte aux séditieux, se fit à Saint-Denis.

Idem ibid.

Les évêques assemblés à cet effet rendirent un jugement contradictoire, par lequel le parlement de Compiégne fut déclaré un conciliabule inique & factieux. On annulla tout ce qui s'y étoit résolu. On fit quitter au prince pénitent le sac & le cilice dont il étoit couvert: on le revêtit de tous les ornements impériaux : on lui présenta sa couronne : on lui remit enfin le baudrier & l'épée, derniere marque de son parfait rétablissement. Limpératrice fut aussitôt rappellée, le traître Ebbon interdit de toutes ses fonctions, le dévôt Agobard condamné par contumace & déposé. Bernard archevêque de Vienne, Helie évêque de Troyes, & Hilduin abbé de Saint-Denis subirent le même sort. Théodulfe évêque d'Orléans fut enfermé dans une étroite prison. Mais un ennemi humilié regagnoit bien-tôt les bonnes graces de l'empereur : il permit à la plûpart de rentrer dans leur siége. Tous avouérent qu'ils avoient de beaucoup excédé leur poûvoir, & que la derniere révolution avoit fait voir un crime inoui dans tous les siécles. ANN. 834.

Lothaire, toujours obstiné dans sa révolte, faisoit quelques progrès en

Lothaire se soumet, & l'empereur lui pardonne.

ANN. 834. Bourgogne, où il s'empara de Châlons & d'Autun. La Bretagne s'étoit déclarée pour lui : les comtes Mafride & Lambert, ses lieutenants, y avoient gagné une bataille : il crut qu'en joignant ses forces à celles des vainqueurs, il releveroit les espérances de son parti. Il osa même s'avancer jusqu'à Blois : mais à peine y fut-il arrivé, qu'il se vit enveloppé par toutes les troupes de l'empire. Il eut recours à ses intrigues accoutumées : il essaya de corrompre ses freres : il les trouva inviolablement attachés à leur devoir. Menacé d'une action prochaine qui ne pouvoit que lui être funeste, il prit le parti de se rendre aux pressantes sollicitations de son pere. Il vint se jetter à ses pieds, suivi de ses ministres & des principaux officiers de son armée, sans armes, les yeux baissés, & dans la contenance de gens condamnés à la mort. Il reconnut l'égarement de sa conduite, & demanda miséricorde. C'étoit pour Louis un jour de triomphe, que celui où il trouvoit occasion de pardonner. Il le releva, l'embrassa, le reçut dans ses bonnes graces, lui rendit le royaume d'Italie : mais à condition qu'il y retourneroit incef-

Thegan. c. 52. Vita Ludov. Pii. Annal. Fuld. & Bertin.

ſamment : qu'il ne repaſſeroit point en France ſans ſa permiſſion, & qu'il n'entreprendroit rien qui pût troubler la tranquillité de l'Empire. L'amniſtie fut générale. On laiſſa aux partiſans du prince les gouvernements qu'ils avoient : tous prêterent un nouveau ſerment de fidélité, & furent renvoyés comblés de préſents.

Les diſgraces de l'empereur avoient fort altéré ſa ſanté. L'impératrice prévoyoit avec douleur le ſort de ſon fils, ſi Louis mouroit avant d'y avoir pourvû ; elle ſongea à lui donner une puiſſante protection. Ce fut dans cette vûe qu'elle fit offrir au roi d'Italie la moitié des terres de l'Empire, s'il vouloit aſſurer l'autre au prince Charles. Lothaire écouta volontiers des propoſitions, qui, en le rappellant à la cour, lui frayoient un nouveau chemin au trône impérial. Déja il ſe préparoit à paſſer en France pour conclure le traité, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie contagieuſe, qui lui enleva l'abbé Vala, Mafride & Lambert : ce qui rallentit l'empreſſement de Judith. Il perdoit toute ſa force en perdant ſes miniſtres & ſes généraux : elle ceſſa de le conſidérer. Le roi

ANN. 835, 36.

Nouveau partage, nouvelle ſource de diviſion.

Vita Ludovi Pii.

d'Aquitaine lui parut plus propre à ses desseins. Elle lui promit d'augmenter son état & d'affermir sa couronne dans sa famille, s'il embrassoit les intérêts du jeune Charles. La negociation eut tout le succès qu'elle en pouvoit attendre. On convoqua aussi-tôt une assemblée à Chiersi-sur-l'Oise, où l'empereur déclara le fils de Judith roi de cette partie de la Germanie, qui s'étend depuis la Saxe jusqu'en Suisse, & de toute la Neustrie, c'est-à-dire, de tout le pays renfermé entre la Seine, la Loire & l'Océan, avec les territoires de Toul, de Bar, d'Auxerre & de Sens. La noblesse applaudit à cette disposition. Pepin fut présent à tout & y consentit avec joie. Mais à peine fut-il retourné à Bordeaux, qu'il mourut.

Nithard. l. 1. Annal. Bertin.

ANN. 837-38.

Cette mort fit éclore de nouveaux projets, & donna lieu à d'autres arrangements. L'empereur, en assignant des royaumes à ses enfants, s'étoit réservé le droit d'en disposer, s'ils mouroient avant lui. Sollicité par l'impératrice, il consentit à dépouiller les deux fils de Pepin, pour augmenter l'apanage du roi Charles. Louis de Baviere, mécontent des dispositions de

de l'aſſemblée de Chierſi, avoit repris les armes. Cette révolte, quoiqu'étouffée dans ſa naiſſance, indiſpoſa la cour contre lui : il fut réſolu de le réduire à la ſeule Baviere. On rappella Lothaire d'Italie, pour faire un nouveau partage. Le fils de Judith eut toute la France méridionale & occidentale, à peu-près telle qu'elle eſt aujourd'hui. Le roi d'Italie à qui l'on donna tout le reſte, excepté la Baviere, jura de lui ſervir de tuteur, de protecteur & de pere. Cette grande affaire terminée, on lui permit de retourner dans ſes états. *Idem. ibid.*

L'empereur marcha auſſi-tôt en Aquitaine pour réduire quelques factieux qui vouloient mettre le fils aîné de Pepin ſur le trône. Il en vint à bout. Mais lorſqu'il croyoit jouir en paix du fruit de ſa victoire, il apprit que le roi de Baviere, profitant de cette diverſion, étoit entré dans le pays des Allemands. Il revint promptement ſur ſes pas. Sa ſeule préſence diſſipa l'armée du rebelle. Il eût pû le pourſuivre juſques ſur ſon trône : mais ſa bonté naturelle l'arrêta. Cette expédition coûtoit beaucoup à ſa tendreſſe : Il ſe ſentoit affoiblir depuis quelques

ANN. 839, 40.

Mort de Louis le Débonnaire.

Annal. Bertin. & Fuld.

années : il craignoit en mourant de laisser la guerre allumée entre les princes ses enfants. Ce fut pour prévenir ces funestes divisions, qu'il convoqua un parlement à Vormes. C'est le dernier de son regne. L'assemblée étoit à peine séparée, qu'il fut attaqué d'une maladie de langueur, causée par les malheurs, augmentée par la superstition. Il avoit vû deux cométes l'une après l'autre, & une éclipse de soleil si considérable, qu'on voyoit toutes les étoiles comme en pleine nuit : signes qu'on croyoit alors très-dangereux pour les grands princes. On le transporta dans une isle du Rhin, près de Mayence, où il mourut de chagrin & d'inanition. *Il ne prit pendant six semaines d'autre nourriture que le corps de notre Seigneur*. Quelques jours avant sa mort, pour marquer qu'il destinoit l'empire à Lothaire, il lui envoya une couronne, une épée, & un sceptre d'or enrichis de pierreries, lui recommandant de garder la parole qu'il avoit donnée à l'imperatrice & au roi Charles. On le pressa de pardonner à Louis de Baviere : *Hélas !* s'écria-t-il en soupirant, *il fait descendre ma vieillesse au tombeau dans la*

ANN. 840. *Nathird. l. 1.*

Vita Ludovici. Pii.

Ibid.

douleur : je lui pardonne cependant ; mais dites-lui que Dieu punit ſévere- ment les enfans indociles. ANN. 84).

Son caractere.

Ainſi mourut dans la ſoixante-douzieme année de ſon âge, & la vingt-ſeptieme de ſon empire, Louis, ſurnommé le Débonnaire. Il étoit pieux, libéral, bienfaiſant, ami de la juſtice, ennemi de toute violence, brave, intrépide, & ſa valeur ſignalée par pluſieurs victoires, avoit été funeſte aux Sarrazins, aux Huns & aux Normands, dont on place la premiere incurſion ſous ſon regne. Il paſſoit pour grand aſtronome, parloit bien latin, entendoit le grec, étoit très-verſé dans la connoiſſance des loix. Mais tant de belles qualités qui auroient pû le diſtinguer dans l'état & le rang de particulier, ne l'illuſtrerent que foiblement ſur le trône. Bon juſqu'à la ſimplicité, il ne ſongeoit qu'à ſe faire aimer, il négligea de ſe faire reſpecter. Prince foible, il publioit de tems en tems d'aſſez bonnes ordonnances, mais il n'eut pas la force de les faire obſerver, oubliant que ſi le ciel défend aux particuliers de ſe venger, il charge les rois de la vengeance publique. Diſpenſateur peu éclairé des graces & des

honneurs, il éleva aux plus hautes prélatures des gens de la plus ignoble extraction, ames basses & hypocrites, qui lui firent porter la peine de son choix peu judicieux. Mauvais politique, en déférant trop à l'autorité des évêques, dit un auteur célebre, il n'eut pas assez soin de la sienne; défaut qui fut la source de tous ses malheurs. Oncle barbare, il fit crever les yeux à son neveu, qui lui demandoit grace à genoux : frere trop dur, il enferma dans un monastere Drogon & Thierri, qui n'avoient d'autre crime que d'être comme lui fils de Charlemagne. Pere trop facile, il ne sçut ni se faire craindre, ni se faire aimer de ses enfans. Dévot jusqu'à la petitesse, il s'occupoit trop du chant de l'Eglise, & donnoit la plus grande partie de son tems à la lecture des livres saints, négligeant le soin du gouvernement, qu'il abandonnoit à ses ministres. Superstitieux jusqu'au ridicule, la terreur d'une éclipse lui causa la mort: exemple frappant, dit un illustre écrivain, que l'esprit & le sentiment n'ont rien de commun. C'eût été un très-bon prêtre, ce fut un empereur très-médiocre : mêlange bizarre de bien & de

ANN. 840.

Thegan. c. 20.

P. Daniel.

Abrégé chron. de l'Histoire de France.

mal, bon par tempérament, cruel par foiblesse. Ann. 840.

Il fut enterré à saint Arnoul de Metz. Il avoit eu d'Ermengarde trois fils, Lothaire, Pepin, Louis; & quatre filles, Adelaïde mariée à Conrad comte de Paris, Gisele mere de Berenger roi d'Italie, Alpaide femme du comte Begon, & Hildegarde épouse du comte Thierri. Il eut de Judith de Baviere Charles surnommé le Chauve, cause innocente de tous ses malheurs. Quelques auteurs lui donnent un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens. On voit parmi les capitulaires de ce prince une constitution, qui régle ce que certains couvents doivent contribuer aux besoins de l'état. Les moines étoient devenus si riches, qu'on reprochoit au fameux Alcuin d'avoir plus de vingt mille esclaves; si puissants, que quelques-uns avoient osé se mettre à la tête d'un parti, & assembler des troupes. Les abbés, titre affecté aux seuls chefs des monasteres, portoient dès-lors le bâton pastoral, ancienne marque de la dignité pontificale dans Rome payenne.

CHARLES II,

Surnommé le Chauve.

Ann. 840.

Lothaire entreprend de dépouiller ses freres.

L'AMBITION, plus puissante que la nature, avoit armé deux fois Lothaire contre son pere : la religion du serment n'eut pas plus de force sur son esprit. Il entreprit d'exterminer ou de dépouiller ses freres. Il part d'Italie à la premiere nouvelle de la mort de l'empereur, & marche du coté de l'Allemagne à la tête d'une puissante armée. Il croyoit surprendre Louis de Baviere : il fut lui-même surpris de le voir s'avancer avec ses troupes victorieuses des Saxons, pour lui disputer l'entrée de ses états. Cet abord inopiné le déconcerta : il n'osa engager le combat. On proposa une entrevûe, qui se termina à des plaintes réciproques. On convint cependant d'une suspension d'armes jusqu'à l'année suivante. Chucun avoit ses vûes. Le prince Allamand vouloit s'assurer de la Saxe & du reste de la Germanie : l'Italien vouloit s'emparer

Nithard. l. 1. Annal. Bertin.

de la France, où il étoit appellé par quelques ſeigneurs. Il paſſe la Meuſe, pillant & ſaccageant tout ce qui refuſe d'embraſſer ſa cauſe. Le roi Charles ne perdit point courage, il aſſembla promptement une petite armée, qu'il conduiſit juſqu'à Orléans, où il aſſit ſon camp. On étoit à la veille de décider le différend par une bataille, loſque Lothaire, déſeſpéré de n'avoir pû débaucher les troupes de ſon frere, conſentit tout d'un coup à la paix. Les conditions en étoient extrêmement dures : le jeune monarques perdoit une partie de la Neuſtrie : mais il aima mieux s'y ſoumettre, que de riſquer une action contre un ennemi beaucoup plus fort. On lui promettoit de s'en rapporter pour un nouvel accommodement à la déciſion d'une aſſemblée, qui dès-lors fut indiquée au palais d'Attigny-ſur-l'Aiſne pour le mois de Mai de l'année ſuivante. On lui juroit juſques-là une ceſſation de toute hoſtilité : il eſpéroit tout du tems, de l'amour de ſes ſujets, & de l'équité de le nation, que ſes grandes qualités lui avoient fortement attachée. ANN. 840.

ANN. 841.

Bataille de Fontenay.

Lothaire ne se trouva point à la Diéte, qu'il avoit lui-même convoquée. Ce manque de foi, une seconde irruption dans la Germanie, de nouvelles intrigues pour attirer à son parti plusieurs seigneurs de Neustrie, firent enfin comprendre aux deux Rois qu'il étoit de leur intérêt commun de se réunir pour mettre un frein à l'ambition de leur frere aîné : ils se joignirent sur les confins de la Lorraine. Leur armée se trouva formidable, & plus forte que celle de l'empereur : ils ne laisserent pas de lui proposer des conditions raisonnables. Il feignit d'écouter leurs propositions, mais il ne vouloit que gagner du tems. Dès que le fils de Pepin l'eut joint avec un grand secours d'Aquitaine; il rompit la négociation, & s'avança dans la plaine de Fontenay, bourg de l'Auxerrois, où il présenta la bataille aux deux princes. Elle fut des plus cruelles & des plus sanglantes. La victoire long-tems disputée, demeura enfin pleine & assurée à Charles & à Louis, qui ne sçurent point profiter de leurs avantages.

Nithard. l. 2.

Annal. Bertin. & Fuld.

Origine de la coutume

Quelques modernes assurerent qu'il périt en cette occasion plus de cent

mille François : c'eſt une exageration. Nithard, auteur contemporain & témoin de l'action, n'auroit pas oublié une circonſtance ſi remarquable. On veut encore que cette mémorable bataille ſoit l'époque de l'ancienne coutume de Champagne, où le ventre ennoblit. On raconte que ce privilége, ſi contraire à l'uſage conſtant de la France, fut accordé à cette province, à cauſe de la perte qu'elle avoit faite de preſque toute ſa nobleſſe à la journée de Fontenay. Quelques-uns cependant rapportent l'origine de cette prérogative à une grande défaite des nobles de Champagne aux foſſés de Jaulnes près Bray. Ceux-ci la reculent juſqu'au regne de ſaint-Louis, ſous lequel preſque toute la nobleſſe Champenoiſe fut tuée, ou demeura priſonniere en Afrique : ceux-là, auſſi peu fondés, la vont chercher juſques dans le droit commun de l'Angleterre, & prétendent que c'eſt une conceſſion des Anglois, lorſqu'ils étoient maîtres de cette partie de l'empire François. Il eſt plus vrai-ſemblable que les comtes de Champagne, toujours attentifs à faire fleurir le commerce dans leurs états,

ANN. 841.

ſuivant laquelle le ventre ennoblit.

Bondin de la Républ. l. 4.

M. Pithou art. 1. de la coutume de Troyes.

André Favin en ſon théatre d'honneur.

ANN. 841.

imaginerent cette communication de la nobleſſe aux négocians, comme un des moyens les plus efficaces pour exciter l'émulation parmi leurs ſujets. C'étoit en même-tems couronner les travaux du roturier, & donner au noble, l'éclat qui ſuit toujours les richeſſes.

Nouvelles tentatives de Lothaire.

L'empereur contraint de prendre la fuite, ſe retira à Aix-la-Chapelle, où il employa toutes ſortes de reſſources pour relever ſon parti. Les Saxons n'avoient embraſſé le chriſtianiſme que par force : il leur permit de ſe gouverner ſuivant leurs anciennes loix. Cette conceſſion eut des ſuites que le tems & le zéle ne répareront que difficilement. Il ſçavoit que Charles étoit allé en Aquitaine pour diſſiper les reſtes du parti du jeune Pepin : il fit répandre le bruit qu'il avoit été tué à la bataille de Fontenay : ce qui ſéduiſit un grand nombre de ſeigneurs Neuſtriens qui lui donnerent leur foi. La violence ſuivit de près la ſéduction. Bien-tot il fut en état de s'avancer ſur les frontieres du roi de Baviere, prêt à l'aller attaquer juſques ſur ſon trône, s'il n'en eût été empêché par une diverſion du roi de Neuſ-

Annal. Bert.

Nithard ibid.

trie. Il quitte auſſi-tôt la Germanie, ne reſpirant que vengeance, & fait filer ſes troupes vers Paris, marquant ſa route par des déſordres effroyables. Ce fut là tout le fruit de cette expédition. Arrêté par les inondations de la Seine, il ſe vit forcé de reprendre le chemin de l'Allemagne avec une armée en fort mauvais état.

ANN. 842, 843.

Les deux rois renouvellent leur alliance.

Le projet de Lothaire étoit de diviſer les deux rois. Il mit tout en œuvre pour y réuſſir ; mais ſes efforts furent inutiles. Charles & Louis, perſuadés que leur ſureté dépendoit de leur union, confirmerent leur ancienne ligue par la religion du ſerment, & renouvellerent leur alliance, chacun en ſa langue, l'un en Romance, l'autre en Tudeſque. On trouve dans Nithard les propres termes de ce fameux traité : monument d'autant plus précieux, qu'il eſt le ſeul qui puiſſe nous donner une idée de ce double langage ſous les regnes dont il eſt ici queſtion. Le premier, uſité dans la Neuſtrie, étoit compoſé de Celte & de Latin, un jargon tout ſemblable à celui des pays les plus reculés de la Gaſcogne & de la Catalogne. Le ſecond, familier aux peuples de Germa-

Nithard. l. c.

ANN. 843. nie, étoit une eſpece d'Allemand, un dialecte peu différent de celui qui eſt encore aujourd'hui en uſage parmi les Friſons. Il paroît par un canon du quatrieme concile de Tours, qu'au commencement du neuvieme ſiécle on parloit communément ces deux langues dans toute l'étendue de la France. Il ordonne que chaque évêque aura des homelies contenant les inſtructions néceſſaires pour ſon troupeau, & qu'il prendra ſoin de les traduire clairement en langue Romaine ruſtique, ou en Tudeſque, afin que tout le monde les puiſſe entendre.

Lothaire abandonne ſes états.

Les deux princes, quoique ſupérieurs en forces, eſſayerent une ſeconde fois d'amener l'empereur à un accommodement. Celui-ci renvoya leurs ambaſſadeurs, ſans vouloir leur donner audience. Cette inſulte cauſa une indignation générale. Les deux armées demanderent avec emportement qu'on les menât contre l'auteur des troubles. La politique ne permettoit pas de laiſſer ralentir cette ardeur : on ſe mit auſſi-tôt en marche. L'évêque de Mayence étoit campé avec un corps de troupes le long de la Moſelle,

Idem ibid.

pour en défendre les approches: l'épouvante le saisit : il abandonna le rivage sans faire aucune résistance. Lothaire sur cette nouvelle quitte promptement son palais de Sinsik, & se sauve à Aix-la-Chapelle, qui bien-tôt cesse de lui paroître un lieu de sûreté. Il fait enlever tout ce qu'il y a de plus précieux, non-seulement dans le palais, mais dans la superbe Basilique que Charlemagne avoit si magnifiquement décorée. Chargé de ces riches dépouilles, il se retire du côté du Rhône, résolu de gagner l'Italie, si on entreprend de le poursuivre.

ANN. 842.

Annal. Bertin. Meten. & Fuld.

Les deux rois vainqueurs moins par la force que par la terreur de leurs armes, étoient incertains s'ils pouvoient s'emparer d'un état que personne ne leur disputoit, ou s'ils devoient le rendre à un frere, qui ne l'abandonnoit qu'après avoir perdu l'esperance de pouvoir le défendre. Ils consultérent les évêques. C'étoit la superstition d'alors. On imaginoit que le caractère épiscopal donnoit des lumières supérieures sur la politique & la guerre, comme sur les matières ècclésiastiques. De-là cette énorme autorité des prélats, qui en décidant de tout ; trou-

Il est déposé par les évêques.

voient le moyen d'amener tout à leur
Ann. 843. avantage. Les princes eux-mêmes irritoient leur ambition déja trop grande ; & pour obtenir des couronnes, il les en faisoient sans peine les dispensateurs. Ceux qui suivoient la cour, s'assemblérent à Aix-la-Chapelle pour prononcer sur le sort de Lothaire. Tous d'un commun accord le déclarérent déchu de son droit à la couronne, & ses sujets déliés du
Nithard l. 4. serment de fidélité. *Promettez-vous de mieux gouverner*, dirent-ils aux deux princes Charles & Louis ? *Nous le promettons*, répondirent les deux rois. *Et nous*, dit l'évêque qui présidoit, *nous vous permettons par l'autorité divine de regner à la place de votre frere, pour gouverner son royaume selon la volonté de Dieu : nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* C'étoit une usurpation criminelle dans son principe, dangereuse dans ses suites : ce fut foiblesse de la part des deux freres de s'y soumettre. Mais ce n'est pas la premiere fois que la passion irritée par l'ambition l'a emporté sur la raison soutenue de l'intérêt. On partagea en vertu de cette décision les provinces que Lothaire avoit aban-

données : partage aussi court dans sa durée, qu'il fut paisible dans son exécution.

ANN. 843.

Les trois freres font enfin la paix.

L'empereur trop foible pour résister aux deux princes ligués, s'humilia enfin jusqu'à faire les premiéres démarches pour un accommodement, qu'il avoit toujours si opiniâtrement refusé. La réponse fut telle qu'on devoit l'attendre des deux rois qui souhaitoient sincérement la paix. Les trois freres assemblés à Verdun, firent un nouveau partage, qui éteignit le flambeau de la discorde. Charles le Chauve conserva la Neustrie avec l'Aquitaine & la Septimanie : Louis eut toute la Germanie, d'où il fut appellé *Le Germanique*, & parce qu'il n'auroit point eu de vin dans les terres de sa domination, où l'on n'avoit pas encore planté de vignes, on lui ceda en-deça du Rhin les villes de Mayence, de Vormes & de Spire, avec leurs diocèses. Lothaire eut avec le titre d'empereur, l'Italie, la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & tout ce qui se trouve enclavé entre le Rhône, le Rhin, la Saone, la Meuse & l'Escaut. Adelard, l'un des principaux seigneurs d'Aquitaine, fut

Idem ibid.

Regino in chronogr.

Marsan Scotus chron.

Sigebert Gemblacensis ch.

ANN. 843.

médiateur du traité, dont il dreſſa toutes les conditions. Charles venoit d'épouſer ſa petite-fille, nommée Ermentrude. Il avoit eu beaucoup de crédit ſous Louis le Débonnaire : il eut encore le bonheur de terminer cette guerre civile qui expoſoit l'empire à mille brigandages.

Diverſes expéditions des princes.

Annal. Bertin. & Fuld,

Les princes ne ſe virent pas plutôt en paix, qu'ils ſongérent à faire reſpecter leur autorité. Les Abodrites, en ſe révoltant, s'étoient donné un roi. Louis le Germanique marcha contre lui, le défit, & le tua. Le comte Bernard, dont l'ambition n'avoit pû être amortie par l'âge, ni par les diſgraces, ne ceſſoit de cabaler avec les ennemis de Charles : arrêté, jugé, convaincu du crime de léze-majeſté, il eut la tête tranchée. Cette exécution, quoique juſte & néceſſaire, ne fit qu'augmenter les troubles. Guillaume ſon fils s'empare de Toulouſe, & ſouléve tout le pays voiſin des Pyrénées en faveur du jeune Pepin. Le roi l'aſſiége envain dans ſa nouvelle conquête : le renfort qu'il avoit mandé, eſt attaqué, mis en déroute, taillé en piéces. On vit périr dans cette action deux hommes également cé-

lébres par leur naissance & leur caractére, l'abbé Hugues & l'abbé Rikbole, tous deux du sang royal; le premier, oncle, & le second, cousin-germain du roi : ce qui prouve que malgré les défenses, les évêques & les abbés alloient encore au combat. Cet échec obligea le monarque de lever le siége. Le comte Lambert ne lui causoit pas de moindres inquiétudes : il s'étoit jetté sur le Maine, où il mit tout à feu & à sang. Ce général, tantôt François, tantôt Breton, infidéle à l'une & à l'autre nation, haï de toutes les deux, s'étoit enfin réconcilié avec le duc Nomenoé, qui l'avoit chassé de Nantes. Mais ce ne fut qu'après s'en être cruellement vengé, en appellant les Normands, qu'il conduisit lui-même dans la Bretagne.

ANN. 843.

Ibid:

Courses des Normands.

Ces sauvages, brigands par nécessité, (ils n'avoient ni terres, ni manufactures, ni arts) avoient commencé leurs courses vers l'an huit cent. Toute la puissance de Charlemagne n'avoit pû les empêcher de ravager la Frise & la Saxe, d'où il eut beaucoup de peine à les chasser. Ils revinrent sous Louis le Débonnaire, & brûlé-

Ann. 843. Annal. Bertin. Regino in chron.

rent Anvers. Les troubles de l'Empire, après la mort de ce prince, réveillérent leur avidité. Ils entrérent en France par l'embouchure de la Seine, & s'avancérent jusqu'à Rouen, qu'ils surprirent & saccagérent (a. Une autre flotte de ces barbares, conduite par Lambert, pénétra par la Loire jusqu'à Nantes, qu'elle mit au pillage. De-là elle se répandit dans l'Anjou, dans la Touraine & dans la Guyenne, qu'elle dévasta. Les monastères sur-tout & les temples excitoient leur cupidité : il n'y en eut pas un, qui ne fût rançonné, pillé, ou brûlé. Ils emmenoient les hommes en esclavage : ils violoient les femmes, les filles & les vierges consacrées à Dieu, qu'ils partageoient ensuite entr'eux : ils égorgeoient les vieillards, les prêtres & les moines : ils n'épargnoient que les enfans, qu'ils prenoient pour les élever comme eux au brigandage & à la piraterie. Bestiaux, meubles, habits, reliquaires, ornements, vases sacrés, or, argent, tout étoit emporté. Enfin las de butiner, ils s'en retournoient dans leur patrie, où ils alloient vendre sur une

(a) 842.

côte ce qu'ils avoient pillé ſur une autre.

ANN. 843.

Le ſuccès de leurs premieres courſes irrita leur courage : ils couvrirent la mer de vaiſſeaux (*a*). Ce n'eſt plus une troupe de voleurs qui marche ſans ordre, c'eſt une flotte de ſix cents voiles, qui porte un roi avec une armée formidable. Ce roi nommé Eric, ſurprend Hambourg, pénétre bien avant dans l'Allemagne, porte par-tout le fer & le feu, & ne ſe rembarque qu'après avoir gagné deux grandes batailles. Rentré dans ſes états avec les dépouilles Allemandes, il envoye en France un de ſes capitaines, à qui l'hiſtoire donne le nom de Regnier Ce général remonte la Seine avec cent-vingts bateaux, pille une ſeconde fois Rouen, & s'avance juſqu'à Paris (*b*). La ville étoit ſans défenſe : elle devint la proie du barbare. Charles le Chauve, retranché à Saint-Denis pour en défendre les reliques, n'oſa hazarder le ſort d'un combat. Le Normand ſurchargé de butin, lui envoya faire des propoſitions, qu'il fut forcé d'accepter dans la foibleſſe où il étoit. On donna aux pirates ſept mille livres peſant

Annal. Metens.

Annal. Bertin.

(*a*) 844. (*b*) 845.

ANN. 843. d'argent. Tous jurérent par leurs Dieux & ſur leurs armes, qu'ils ne rentreroient plus en France, ſi on ne les y appelloit.

Mais en achetant ainſi la paix, on donnoit aux barbares de puiſſants moyens de recommencer la guerre : ils ſçurent en profiter. Chaque année du régne de Charles le Chauve fut ſignalée par de nouvelles irruptions. Bordeaux, Gand, Rouen, Nantes, la Touraine, Angers, Blois, Saint-Valery, Amiens, Noyon, Beauvais, furent ſucceſſivement & à diverſes repriſes les théâtres d'une fureur que rien ne pouvoit aſſouvir. Le comble de l'horreur fut de voir un deſcendant de Charlemagne ſe liguer avec eux. Le jeune Pepin abandonné des peuples d'Aquitaine, n'eut point honte, non-ſeulement de rechercher leur amitié, mais de les ſeconder dans leurs brigandages (*a*). Alors la France fut entiérement ravagée. La ſeule avidité du pillage les avoit amenés : le ſuccès leur inſpira d'autres deſſeins : ils ſongérent à y établir quelque domination. Ils s'emparérent de l'iſle d'Oiſſel ſur la Seine, dont ils firent comme une place d'armes, d'où ils

Idem. ibid.

(*a*) An. 857

couroient impunément de tous côtés. Ce ne fut qu'avec le secours de leurs compatriotes, que le roi put les déloger de ce poste important, qui leur ouvroit un passage jusqu'au centre de la Neustrie. (*a*) Vaincus quelquefois, ils repassoient bien-tôt avec de nouvelles forces.

ANN. 843. *Ibid.*

On ne fut pas long-tems sans les voir fondre de nouveau sur le beau pays de la Loire, où ils commirent d'horribles excès. Orléans & Poitiers furent escaladés, pillés, brûlés (*b*). Une autre troupe force les passages de Piste sur la Seine, remonte jusqu'à Melun, attaque, enfonce, & met en fuite le corps des François destinés à l'empêcher de faire descente. La crainte qu'ils ne reprissent leur ancien dessein de s'établir sur cette riviere, troubla l'esprit du monarque. Il conclut avec eux un traité encore plus honteux que celui qu'il avoit fait à Saint Denis. On leur donne quatre mille livres pesant d'argent : on s'engage à leur payer une certaine somme pour chacun des leurs qui ont été assommés par les gens de la campagne : on s'oblige à leur rendre, ou à racheter ceux de leurs prisonniers qui

Ibid.

(*a*) An. 861. (*b*) An. 864.

ANN.443. se sont échappés. Les barbares, à ces conditions, se retirerent à Jumieges, où ils demeurérent jusqu'à leur entiere exécution (*a*). Quelque tems après, un autre détachement uni aux Bretons, surprit la ville du Mans qu'il mit au pillage. Le comte Robert, surnommé le Fort, les poursuivit & les poussa jusques dans leurs retranchements. Il étoit près de les forcer, lorsqu'il fut tué d'un coup de fléche : ce qui fit abandonner l'attaque. Tout le monde lui donna des larmes, & le nomma le Machabée de son siecle. C'est ce fameux Robert, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes ; cet homme célebre, que son mérite & sa naissance éleverent au gouvernement de ce qu'on appelloit alors le duché de Paris, bisayeul de Hugues Capet, d'où viennent tous les princes qui ont régné sur la France avec tant de gloire depuis huit cents ans. Les vainqueurs cependant, trop glorieux de s'être tirés d'un si mauvais pas, regagnerent promptement leurs vaisseaux, & furent quelques années sans paroître.

Ibid.

Gesta Norman.

Une nouvelle incursion de ces peuples sur l'Anjou (*b*), détermina enfin le roi à exécuter le dessein qu'il avoit

(*a*) An. 865. (*b*) Eod. an.

formé depuis long-tems, de mettre tout en œuvre pour les exterminer de ses états. Aidé de Salomon duc de Bretagne, il va les investir dans Angers, où ils avoient jetté tout ce qu'ils avoient de meilleures troupes (*a*). Le siége fut long & meurtrier. Les Normands avoient tous leurs vaisseaux sur la Mayenne. On imagina pour s'en rendre maître, de détourner le cours de la riviere. Ces barbares comprirent qu'ils étoient perdus, si l'entreprise réussissoit : ils demanderent aussi-tôt à capituler. On leur permit de se retirer dans une isle de la Loire, qu'on leur céda jusqu'au mois de Fevrier de l'année suivante. Mais lorsqu'il fut question de la quitter, ils violerent tous leurs serments. On manquoit de vaisseaux : on ne put les aller forcer Ils continuerent pendant quelque tems leurs courses & leurs ravages. Tels furent les maux dont les Normands inonderent la France sous le regne de Charles le Chauve. On a cru devoir les rapporter de suite pour ne pas trop partager l'attention du lecteur. Ces tristes objets ainsi réunis, n'en font que mieux voir & la foiblesse du gouvernement, qui ne songeoit à

ANN. 843.
Annal. Fuld. & Bertin.

(*a*) An. 837.

donner aucuns ordres, & l'ignorance de ces ſiecles preſque barbares, qui ne ſçavoient ni fortifier les places, ni préparer des reſſources contre le malheur.

ANN. 844.

Ordonnance de l'empereur ſur l'ordination de papes.

Le premier ſoin de Lothaire, après la concluſion de la paix, fut de mettre ordre aux affaires d'Italie. Le pape Grégoire IV. étoit mort. On avoit élu Sergius II, qui avoit été conſacré ſans attendre la confirmation de l'empereur. Ce n'étoit pas le premier exemple d'un pareil attentat. Ce prince, pour éviter la preſcription, envoya ſon fils Louis en Italie, & le fit accompagner par ſon oncle Drogon, évêque de Metz. Le prélat eut ordre d'aſſembler à Rome le plus d'évêques qu'il pourroit, pour examiner ce qui s'étoit paſſé à l'élection de Sergius. Le nouveau pontife crut pouvoir conjurer la tempête, en comblant le jeune prince d'honneurs extraordinaires. Il l'attendit au haut des dégrés de l'égliſe de ſaint Pierre, où ils s'embraſſerent tendrement. Louis prit la droite du pape, entra dans le ſanctuaire, y fit ſa priere, & ſe retira dans ſon camp. Quelques jours après, les évêques Italiens s'aſſemblerent pour juger Sergius:

Severinus Binius.

Annal. Bertin.

Sergius: Drogon les préſida, parce qu'il étoit oncle du prince. Le ſouverain pontiſe comparut, répondit juridiquement aux accuſations, ſe juſtifia, fut confirmé & prêta ſerment de fidélité à Lothaire, On régla qu'à l'avenir les papes, ſuivant l'uſage, ne ſeroient ordonnés que du conſentement de l'empereur, & en préſence de ſes envoyés. Cette grande affaire terminée, Sergius couronna Louis roi de Lombardie, & donna à l'évêque de Metz des proviſions, qui l'établiſſoient ſon vicaire général dans les Gaules & dans la Germanie. Le clergé de France, aſſemblé dans le palais de Verneuil, ſe trouva fort embarraſſé. Il lui coûtoit de refuſer quelque choſe à un prélat reſpectable par ſon âge, par ſa piété, par ſa naiſſance: mais d'un autre côté, il craignoit de laiſſer prendre à la cour de Rome une autorité qui pouvoit avoir d'étranges ſuites. On prit le parti de remettre la choſe à la déciſion d'un concile national. Drogon avoit de bonnes intentions: il ſouffrit modeſtement ce refus déguiſé, & ne fit aucun uſage de ſon pouvoir.

ANN. 844.

Canon 12.

ANN. 845.

Troubles de l'empire François.

L'empire François n'avoit jamais été réduit à de ſi fâcheuſes extrémi-

tés. Les Normands déſoloient la Germanie, qu'ils ne quitterent qu'après l'avoir dévaſtée. Le duc Fulcrade avoit fait ſoulever la Provence, qui ne fut remiſe ſous l'obéiſſance de l'empereur que par la déroute entiere du rebelle. Le jeune Pepin avoit refait une armée, qui força le roi Charles à lui accorder la paix avec le royaume d'Aquitaine, à condition ſeulement de lui en prêter foi & hommage. On n'en retrancha que le Poitou, la Saintonge & l'Angoumois. Le monarque François avoit porté ſes armes en Bretagne : il fut ſurpris, défait, obligé de prendre la fuite. Ce ne fut qu'en le voyant reparoître à la tête de nouvelles troupes, que Nomenoé, duc des Bretons, lui demanda grace, & ſe ſoumit. Le roi de Lombardie s'étoit mis en marche contre les Sarrazins qui avoient pillé l'égliſe de ſaint Pierre : il fut battu, & eut beaucoup de peine à gagner Rome, où il ſe ſauva. Les évêques, comme dépoſitaires de la foi, ne croyoient pas pouvoir pouſſer trop loin leurs prérogatives : les Seigneurs, comme défenſeurs de la patrie, n'imaginoient pas qu'on pût leur diſputer quelque choſe.

ANN. 845.

Annal. crim.

ANN. 846.

Charles, preſſé par les eccléſiaſtiques, ſe vit contraint de jurer qu'*il ne toucheroit jamais à leur perſonne, ni à leur ordre; qu'il ne leveroit aucune impoſition indûe, & qu'il n'exigeroit d'aucune égliſe d'autres tributs, que ceux qui avoient eté en uſage du tems de ſon ayeul & de ſon pere.* Les prélats, enhardis par le ſuccès, oſerent préſenter à l'aſſemblée d'Epernay des canons ou ſtatuts, qui ſembloient les rendre ſeuls arbitres de l'état. Les ſeigneurs s'y oppoſerent fortement. On s'échauffa. Les évêques parlerent avec tant de hauteur, que le roi les chaſſa de l'eſſemblée, où l'on acheva de régler les affaires ſans eux. Les choſes en étoient là, lorqu'un ſeigneur, nommé Gilbert, eut l'inſolence d'enlever une fille de l'empereur, & de l'épouſer publiquement. Charles qui étoit ſon ſeigneur, n'oſa, ou ne put l'en punir : les trois princes, aſſemblés à Merſen, n'eurent point le crédit de le faire condamner. On ſe contenta d'ordonner qu'à l'avenir le crime de rapt ſeroit puni ſelon les loix.

ANN. 846.

Ibid.

Ibid.

Les trois princes convaincus enfin par une fatale expérience, que la conſervation de l'empire François dé-

ANN. 847.

Déciſion de l'aſſemblée de Merſen,

pe doit absolument de leur union, s'assemblerent à Mersen sur la Meuse. On fit divers reglements, qui tous tendoient à rétablir entr'eux une parfaite intelligence. Le neuvieme porte que les enfans de celui qui mourra, hériteront de ses etats, sur lesquels leurs oncles n'auront aucune prétention : pourvû néanmoins que les jeunes princes ayent pour eux le respect, la soumission & les égards qui conviennent. C'étoit faire passer en loi, un point que plusieurs faits depuis la fondation de la monarchie rendoient au moins douteux. Lorsqu'il y avoit plusieurs rois de la maison de France, si l'un d'eux venoit à mourir, la nation se croyoit en droit de disposer du trône vacant, pourvû que ce fût en faveur d'un prince du sang royal. On a vû Pepin succéder à son frere au préjudice de ses neveux, qu'il fit enfermer dans des monasteres. Les seigneurs Austrasiens, à la mort de Carloman, donnerent l'exclusion à ses enfans, pour se soumettre à Charlemagne. Ce prince lui-méme, dans le partage de son empire, semble reconnoître ce pouvoir électif. *Si quelqu'un de mes enfans*, dit-il, *laisse en*

ANN. 847. touchant la succession à la couronne.

Aubert Miræus, codice Donat. piar. c. 15.

Charta divisionis imperii Carol. Magn.

mourant un fils que le peuple veuille choisir pour lui succéder, je veux que ses oncles y donnent leur consentement. L'exemple récent du jeune Pepin, que Louis le Débonnaire dépouilla des états de son pere pour les donner au prince Charles, fournit une nouvelle preuve, que jusqu'alors il n'y avoit rien eu de réglé sur la succession au trône. C'étoit toujours le plus fort qui l'emportoit. L'assemblée de Mersen décide enfin la question. Cet article fidellement observé, auroit empêché bien des guerres : mais il n'eut pas long-tems force de loi. Bien-tôt on verra ces mêmes seigneurs rejetter ou reprendre, appeller ou déposer leurs rois suivant leur caprice, fondés sur ce principe, que le peuple étoit maître de choisir son souverain.

ANN. 847.

On n'entendoit parler que de révoltes, d'incursions & de brigandages. Les seigneurs d'Aquitaine, mécontents de Pepin, se donnerent au roi Charles, qu'ils abandonnerent bien-tôt pour retourner à leur ancien maître. Les Esclavons se jetterent sur les terres de Louis le Germanique, qui fut entierement défait. Des pirates Grecs vinrent piller Marseille.

ANN. 848.

Ravages en divers endroits de l'empire.

Chron. Fontan.

Annal. Fuld.

Les Sarrazins ſurprirent Benevent, où ils mirent tout à feu & à ſang. Maître de la Sicile & de la ville de Barri, ils tenoient toutes les côtes dans de perpétuelles allarmes & menaçoient Rome.

ANN. 849

Le pape Léon IV, en la défendant, ſe montra digne d'y commander en ſouverain. Il en avoit relevé les murailles, qu'il avoit fortifiées de bonnes tours. Mais ſon grand ouvrage fut la nouvelle ville, qu'il bâtit autour de l'égliſe de ſaint Pierre. C'eſt ce quartier de Rome, qu'on appelle encore aujourd'hui, du nom de ſon fondateur, la ville de Léonine. Il y faiſoit travailler, lorſqu'il reçut la nouvelle que les Maures paroiſſoient en mer vis-à-vis d'Oſtie. Il y courut avec tout ce qu'il put ramaſſer de gens armés. Le ciel ſembla s'en mêler. Une violente tempête écarta la flotte des ennemis, qui fut briſée contre la côte.

Le duc de Bretagne prend le titre de roi.

Chron. Nannetens.

Nomenoé, que Louis le Débonnaire avoit inſtitué duc des Bretons, ſçut profiter des circonſtances, ſe rendit maître de Rennes & de Nantes, s'empara du Maine & de l'Anjou; & ſecouant ouvertement le joug de la France, il oſa prendre le titre de roi. Les troubles d'Aquitaine ne permi-

rent pas de l'aller châtier. La ville de Toulouse s'étoit de nouveau révoltée. Le monarque François fut obligé d'y conduire une armée qui la soumit. Ce ne fut pas la seule perte que Pepin essuya. Il en fit une autre par la prise du prince Charles son frere, qui fut enlevé, conduit au roi, tondu, forcé d'embrasser l'état ecclésiastique. Le duc de Bretagne mourut sur ces entrefaites, laissant la principauté à son fils Herispoé, digne héritier de son courage & de son ambition. Cette mort fit espérer plus de facilité à soumettre les Bretons. On se trompa. Charles, défait avec grand carnage, se vit contraint de prendre la fuite. Le duc vint le trouver à Angers, où il conclut une paix infiniment glorieuse. On lui céda Rennes & Nantes : on consentit qu'il portât le diadéme : on n'exigea de lui qu'un simple hommage. Ce prince & Salomon son successeur sont les seuls depuis Clovis que la France ait reconnus authentiquement pour rois.

ANN. 850. 51.

Chron. Fontnel. Regino.

La fortune parut enfin se reconcilier avec Charles le Chauve, en lui livrant Pepin, qui fut rasé & renfermé dans l'abbaye de saint Medard de Soissons. Mais la joie de cet événe-

ANN. 852. 53. 54.

L'Aquitaine se révolte contre Charles le Chauve.

ANN. 854. ment fut troublée par la révolte des Aquitains. Ces peuples, excités par les parents d'un Seigneur nommé Gausbert, que le roi avoit fait mourir, oserent déposer leur souverain, & appellerent le fils de Louis le Germanique. Charles marchoit contre l'usurpateur pour le combattre, lorsqu'il apprit que Pepin, échappé de son monastere, avoit paru dans l'Aquitaine, où une grande partie de la nation s'étoit déclarée pour lui. Cette diversion ne put rallentir l'ardeur de sa poursuite : il eut le bonheur de ruiner le parti de l'un & de l'autre. Le fils du roi de Germanie se vit forcé d'abandonner son entreprise. Pepin fut de nouveau arrêté, ramené au roi, confiné à Senlis, & ses enfans contraints de se faire moines. Alors tout rentra dans le devoir, & la tranquillité parut rétablie.

Annal. Fuld. & Bertin.

ANN. 855. Mort de l'empereur Lothaire.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Lothaire fut frappé d'une maladie mortelle. La terreur des jugements de Dieu le saisit : il se dépouilla de l'empire, & prit l'habit de moine à l'abbaye de Prum, où il expira six jours après, âgé de soixante ans, dont il en avoit régné quinze. Il avoit fait,

avant de mourir, le partage entre ses trois fils. Louis lui succéda à l'empire & dans ses états d'Italie. Lothaire eut le royaume d'Austrasie, qui de lui prit le nom de Lorraine. Charles fut mis en possession de la Bourgogne & de la Provence. Leurs oncles, fideles aux engagemens contractés à Mersen, n'y formerent aucune opposition. Ce fut un prince dévoré d'inquiétudes & d'ambition, mauvais fils, mauvais frere, plus habile à brouiller, qu'à gouverner. Heureux, si les larmes que lui arracha la vûe du tombeau, ont pû expier tant de sang répandu, tant de serments violés, tant de scandales donnés. On peut le regarder comme l'auteur de tous les maux qui ont désolé la France jusqu'à l'entiere extinction de la race de Charlemagne.

ANN. 855.
Idem. ibid.

La mort de Lothaire, en multipliant le nombre des monarques François, fit éclorre de nouveaux systêmes de politique. Le nouvel empereur fit un traité d'alliance avec Louis le Germanique; le roi de Lorraine se ligua avec Charles le Chauve. Ce prince venoit d'envoyer son fils Charles en Aquitaine, où il fut proclamé roi d'un commun suffrage. La

ANN. 856. 57.
Charles le Chauve est déposé par une assemblée d'évêques.

fin ne repondit pas à de si heureux commencements. Le jeune souverain tantôt déposé, tantôt rétabli, devint le jouet de l'inconstance & de l'ambition des seigneurs. La dureté du pere irritoit cet esprit de révolte, qui bientôt se communiqua jusqu'en Neustrie. Les grands murmuroient qu'à leur préjudice il donnât les emplois militaires à des gens de fortune : le peuple se plaignoit qu'il les abandonnât à la fureur des barbares. Ces plaintes dégénererent enfin en un soulevement général. On appella le roi de Germanie, qui entra les armes à la main, dans les terres de son frere, & reçut l'hommage d'un grand nombre de seigneurs Neustriens dans le palais de Pont-Yon. De-là il s'avance jusqu'à Sens, où il est introduit par Venilon, prélat également ingrat & traître envers son roi, qui de clerc de sa chapelle, l'avoit fait archevêque. On indique aussi tôt une assemblée d'évêques au palais d'Attigny, où Charles le Chauve est déposé, ses sujets déliés du serment de fidélité, la couronne déclarée dévolue à Louis le Germanique. On ne sçait qu'admirer davantage, ou la hardiesse des prélats qui osent porter des mains

ANN. 857.

Annal. Bert.

Libellus proclamationis, adversùs Venilonem. t. II. concil. Gall.

ſacriléges juſques ſur le trône, ou la foibleſſe du monarque qui publie dans un manifeſte indigne de la majeſté des rois, *qu'on n'auroit pas dû le dépoſer ſans l'entendre, ou du moins ſans un jugement en regle des évêques qui l'ont conſacré, & qui ſont les trônes où Dieu repoſe, & dont il ſe ſert pour rendre ſes décrets abſolus; qu'il a toujours été prêt à ſe ſoumettre à leur correction paternelle, comme il s'y ſoumet encore actuellement.* Pour comble d'humiliation & d'horreur, l'attentat demeura impuni. Le préſident du conciliabule, le perfide Venilon, mourut paiſible dans ſon archevêché. ANN. 857.

Charles le Chauve étoit occupé au ſiége d'Oiſel, lorſqu'il apprit la nouvelle de l'invaſion de ſon frere. Il remonte auſſi-tôt la Seine, enſuite la Marne, arrive à Châlons, & vient camper à Brienne, où il eſt joint par quelques ſeigneurs Bourguignons. Les deux armées furent trois jours en préſence. On fit pluſieurs négociations, qui toutes furent ſans effet. La trahiſon enfin décida l'affaire. L'armée du monarque François ſe laiſſa débaucher. Charles, reſté preſque ſeul, ſe ſauva avec précipitation en Bourgogne. Il étoit perdu ſans reſſource, ſi

ANN. 858.

Il reprend ce qu'il avoit perdu.

Annal. Bertin.

Louis eût sçu profiter de cet avantage.
ANN. 858. Mais le vainqueur, au lieu de le poursuivre, s'amusa à faire des largesses aux chefs des factieux ; & à donner ses ordres pour une assemblée de tous les évêques de France. Il se laissa même persuader de renvoyer une partie de son armée, dont les désordres, disoit-on, pouvoient lui attirer l'aversion des peuples. Charles, informé de tout ce qui se passoit, ne s'oublia point dans cette circonstance favorable. Il rassembla promptement ses troupes ; & marchant
ANN. 859. à grandes journées, il parut à la vûe du camp de son frere, lorsqu'on le croyoit
Annal. Fuld. encore au fond de la Bourgogne. Se présenter, mettre l'ennemi en fuite, & reprendre ce qu'il avoit perdu, ne fut pour lui qu'une seule & même chose.

Nouvelles entreprises des évêques.

On vit à la suite de cette affaire un attentat, qui marque bien l'avilissement où la foiblesse du gouvernement avoit réduit la majesté du thrône. Les

Concil. Gal. tom. III.

évêques de France, assemblés à Metz, députerent vers le roi de Germanie trois prélats, chargés de lui déclarer qu'il avoit encouru l'excommunication pour les maux qu'il avoit causés en entrant en France avec son armée. On l'exhortoit à demander pardon à

Dieu, à confesser ses péchés, à réparer le dommage, à ne plus écouter de mauvais conseils, à renvoyer les vassaux du roi, qui s'étoient réfugiés en Germanie, enfin à remettre les ecclésiastiques en possession de leurs priviléges & de leur autorité. On lui offroit l'absolution s'il remplissoit fidellement toutes ces conditions ; s'il s'obstinoit, on le menaçoit de tous les anathêmes de l'église. L'entreprise parut d'autant plus extraordinaire, que ces évêques n'avoient sur Louis aucune jurisdiction ni temporelle, ni spirituelle. Nouvelle preuve que le clergé se croyoit en droit de décider des intérêts des princes, de donner, ou d'ôter les couronnes. Mais ce qui doit paroître encore plus étrange, c'est la réponse du monarque, qui les prie de lui pardonner, s'il les a offensés en quelque chose : & consent de remettre l'affaire à la décision des évêques de Germanie. Un état est bien près de sa chute, lorsque le prince qui le gouverne, est réduit à tenir un pareil langage. Tant de mollesse ne fit que les fortifier de plus en plus dans leurs orgueilleuses prétentions. Ils s'obligerent au concile

ANN. 859.

Ibid. Annal. Bert.

de Savonieres à demeurer très étroitement unis entre eux, *pour corriger les rois, les grands ſeigneurs du royaume françois & le peuple dont ils étoient chargés.* Ce ſont les propres termes du décret.

ANN. 860, 61, 62.

Troubles domeſtiques.

La race de Charlemagne avançoit à grands pas vers ſa ruine. Les ſeigneurs, les évêques, les princes même oſoient tout au mépris de l'autorité royale. Baudouin, grand Foreſtier de Flandre, eut l'inſolence d'enlever Judith, fille de Charles le Chauve, veuve ſucceſſivement d'Edilufe & d'Ethelred, l'un pere, l'autre fils, tous deux rois d'Angleterre. Le monarque fut extrêmement choqué de cette audace. On fit le procès aux deux coupables : ils furent excommuniés. Le raviſſeur cependant, après mille traverſes, obtint la permiſſion d'épouſer la princeſſe, & fut fait comte de Flandre. Le prince Louis, frere de Judith, avoit donné ſon aveu à cet enlevement : il en fut puni par la perte de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, qui lui avoit été donnée en apanage. Irrité de ce châtiment, il ſe retire en Bretagne, où malgré la défenſe du roi, il épouſe Anſgarde, fille du comte Hardouin. La perte d'une bataille le fit rentrer

Annal. Bert. & Fuldens.

dans le devoir. Il demanda pardon & jura d'être plus obéissant à l'avenir. Charles son frere, roi d'Aquitaine, l'avoit suivi dans sa rébellion, en prenant pour femme à l'insçu de son pere, la veuve du comte Humbert: il l'imita dans sa soumission, & renouvella son hommage. Louis le Germanique ne trouva pas plus de docilité dans Carloman, son fils aîné. Le jeune prince se révolta, & se retira dans la Carinthie: il fallut une armée pour le réduire. Tel est l'ordre de la Providence, l'homme coupable trouve son châtiment dans sa faute. Les enfans du Débonnaire lui avoient causé mille cuisants chagrins par leurs fréquentes révoltes. Ce fut dans leurs familles même que le ciel choisit les vengeurs de cet attentat contre nature. Ils avoient accoutumé les évêques à s'attribuer une puissance supérieure à celle des rois: victimes des entreprises du clergé, ils comprirent enfin, mais trop tard, combien ils avoient manqué de politique.

ANN. 862.

Le roi de Lorraine avoit répudié Theutberge, fille d'un seigneur Bourguignon. Le prétexte fut un inceste commis avec son frere le duc Hu-

Lothaire répudie la reine Theutberge.

ANN. 862. bert : inceste purgé d'abord par l'épreuve de l'eau bouillante, ensuite avoué par crainte ou par foiblesse. Les évêques sur cette confession forcée, déciderent à Metz, que le monarque ne pouvoit plus vivre avec la reine. Une autre assemblée, séduite par Gonthier archevêque de Cologne, à qui le roi avoit fait espérer de mettre sa niece sur le thrône, déclara à Aix-la-Chapelle, que dans le cas d'une infidélité de la part de la femme, le mari pouvoit non-seulement se séparer de corps, mais contracter alliance avec une autre. L'ambitieux prélat fit aussi-tôt partir sa niéce pour la cour de Lothaire, qui après en avoir abusé, la renvoya honteusement à son oncle. Tel est souvent la récompense du crime. Le prince profita de la prévarication du pontife, deshonnora sa famille, & pour achever de confondre son orgueil, épousa publiquement Valdrade, l'objet de ses amours & de ses infidélités.

Annal. Bert.

Hincmar. de divortio Loth. & Theutber.

ANN. 863. Nicolas I, à qui la hardiesse de ses entreprises a fait donner le surnom de grand, tenoit alors le siége de Rome. Il écrivit à Lothaire que la religion ne lui permettoit, ni de répudier sa femme, ni d'épouser sa concubine. Il

Le pape prend connoissance de cette affaire.

le menaçoit des foudres de l'églife, s'il ne renonçoit à Valdrade. Le monarque qui avoit tout à craindre de fes deux oncles, répondit humblement qu'il n'avoit rien fait que de l'avis des évêques de fon royaume; que du vivant même de fon pere il avoit époufé Valdrade; qu'on l'avoit forcé de la quitter pour prendre Theutberge; qu'au refte il s'en rapportoit à la décifion du fouverain pontife. Le faint pere fçut profiter de la foibleffe du prince. Il envoya deux légats avec ordre d'affembler un concile à Metz, où l'affaire fut examinée fuivant les canons. Mais foit féduction, foit crainte, foit ignorance, les envoyés de Rome, de concert avec les évêques de Lorraine, condamnerent Theutberge, & approuverent le nouveau mariage. Nicolas, inftruit de la prévarication, convoque lui-même une affemblée de prélats, caffe le jugement rendu à Metz, dépofe les deux archevéques de Trèves & de Cologne, & fait partir pour la cour de Lothaire un légat, avec des Lettres pleines de hauteur & de menaces: ftyle bien différent de celui dont les papes fe fervoient anciennement vis-

ANN. 863.

Annal. Bertin.

Epift. 58. Nicol. Pap.

Concil. Gall. tom. 3.

Concil. Roman. c. 3. pag. 217.

Annal. Bertin.

à vis des monarques François.

ANN. 864. 65. L'envoyé, c'étoit Arſene, ſe montra digne miniſtre de l'entreprenant *Annal. Fuld. Bertin, & Metens.* pontife. Il oſa déclarer au roi, qu'il le retrancheroit de la communion des fideles, s'il ne reprenoit la reine Theutberge. Les circonſtances augmentoient ſa hardieſſe. Lothaire redoutoit l'ambition de ſes oncles : il craignoit de choquer l'empereur ſon frere : ainſi tout plia ſous les ordres de l'impérieux légat. Lothaire ſe réconcilia publiquement avec la reine. Valdrade s'engagea d'aller à Rome, pour demander au pape l'abſolution du ſcandale qu'elle avoit donné à toute la France. Elle partit en effet ; mais peu diſpoſée à relever le triomphe de Rome par ſon humiliation, *Regin. chron. 22.* Bien-tôt elle s'échappa d'Arſene, & ſe retira en Provence, où elle vécut quelque mois en ſouveraine. De-là elle ſe rendit à la cour de l'empereur, qui la reçut avec de grands honneurs, & lui donna quelques abbayes. Rien n'étoit plus commun alors que de voir les bénéfices entre les mains des ſéculiers, & même des gèns mariés. Elle connoiſſoit ſon empire ſur le cœur de ſon amant : elle eſpéroit toujours re-

cevoir quelques nouvelles favorables : elle ne fut point trompée dans son attente.

Les esprits étoient échauffés. On n'approuvoit pas à la vérité la lettre insolente de Gonthier archevêque de Cologne, qui écrivit à toutes les églises : *Quoique Nicolas, qui se dit pape, & qui veut se faire maître & empereur de tout le monde, nous ait excommuniés, nous avons résisté à sa folie :* on blâmoit ces autres termes outrageux à la papauté : *Nous ne recevons point votre maudite sentence : nous vous rejettons vous-même de notre communion, contents de celle des évêques nos freres que vous méprisez :* on condamnoit la violence d'Hilduin frere du prélat, qui l'épée à la main, avoit mis cette protestation sur le tombeau de saint Pierre ; mais on ne pouvoit se dissimuler, que la conduite de Nicolas étoit bien différente de celle de ses prédécesseurs, qui tous avoient respecté les libertés de l'église gallicane & l'autorité des évêques & des métropolitains. On exagéra au prince l'attentat du pontife romain, l'insolence de son ministre, & la nécessité de résister à de pareilles entreprises pour soutenir la

ANN. 866, 67.

Annal. Bertin.

ANN. 866, 67.

majesté du trône. L'affront étoit récent. L'indignation, l'honneur, l'amour, tout contribua à faire rappeller Valdrade, qui reçut ordre de revenir en Lorraine. Elle obéit avec toute la joie qu'une telle nouvelle peut inspirer à une femme de ce caractere. Alors l'inflexible pontife ne ménagea plus rien : les deux amants furent excommuniés. Les choses en étoient là, lorsque Nicolas mourut avec la gloire d'avoir rendu l'autorité des papes plus grande qu'elle n'avoit jamais été. Adrien II, qui lui succéda, se laissa fléchir aux prieres de Lothaire, qui se rendit à Rome pour lui demander son absolution. Il fut reçu à la communion, à condition que lui & les seigneurs de sa suite jureroient en la recevant, qu'il n'avoit pas approché de Valdrade depuis les dernieres défenses du pape. Tous ceux qui jurerent moururent dans l'année. Bien-tôt Lothaire fut lui-même attaqué d'une fiévre qui le mit au tombeau, & les historiens du tems attribuent la mort de tant de personnes, à la punition de leur faux serment.

Annal Metens. Epist. Nicol. pap. 12. append. & epist. 54.

Lothar. reg. Gesta Rom.

Concil. Gall. tom. 2.

Charles le Chauve fait couronner sa femme Ermentrude & Louis son fils.

Lorsque la France étoit occupée de cette grande affaire, où Rome pour la premiere fois, dit Pasquier, *entreprit à huys ouverts sur nos anciens privi-*

léges, Salomon duc de Bretagne, vint trouver Charles le Chauve dans le Maine, le reconnut pour son souverain, lui prêta serment de fidélité, & promit de payer le tribut, *suivant l'ancienne coutume :* c'est l'expression d'un auteur contemporain. Tout paroissoit tranquille. Le roi profita de cette circonstance, pour faire couronner la princesse Ermentrude sa femme, qui n'avoit pas encore reçu l'onction royale qu'on avoit donnée à quelques-unes de nos reines. Cette cérémonie se fit dans l'église de saint Médard de Soissons, où le monarque avoit assemblé un concile. Louis, son fils aîné, y fut aussi sacré roi d'Aquitaine à la place de Charles son frere, qu'un accident funeste venoit d'enlever à la France. Ce prince, revenant un soir de la chasse, voulut faire peur à un jeune seigneur de sa cour. Il fondit sur lui avec quelques autres jeunes gens de sa suite, tous l'épée à la main, & criant d'une voix menaçante, tue, tue. Albuin, c'étoit le nom du courtisan, crut que c'étoit des voleurs, se mit en défense, & déchargea sur la tête du jeune roi un si furieux coup de sabre, qu'il le

ANN. 866, 67, &c.

Annal. Bertin.

Concil. Suess. apud Hincmar. t. 1.

Ibid.

renversa par terre. Charles ne guérit jamais bien de cette blessure : il mourut deux ans après.

ANN. 866, 67, 68, 69.

Les monnoyes sous la premiere & seconde race.

Edictum Pistense Carol. Calv.

Le calme dont la France continuoit à jouir, fut employé à faire des reglements utiles à l'état. L'édit de Pistes est le monument le plus curieux qui nous reste sur les monnoyes de la premiere & seconde race. Il nous fait connoître les seuls endroits où il fût permis de les fabriquer sous Charles le Chauve. C'étoit le palais Quentovic sur le Cange dans le Ponthieu, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Châlons-sur-Saone, Mellé en Poitou, & Narbonne. Il ordonne qu'au premier de Juillet, tous les comtes ou gouverneurs de ces villes enverront leurs vicomtes à Senlis, avec leur monétaire & deux hommes solvables qui aient des biens dans leur ressort, pour recevoir chacun cinq livres d'argent de l'épargne, avec un poids, pour commencer à faire de la bonne monnoye. La modicité de cette somme surprendra sans doute, dans un siécle où les rois & même quelques particuliers ne comptent plus que par millions : mais quelques reflexions aussi courtes que simples suffiront

pour faire cesser l'étonnement.

Le payement en monnoye n'étoit pas le seul en usage sous nos premiers rois. On afinoit l'or & l'argent qu'on recevoit des peuples : on le conservoit en masse dans le trésor du prince : on le donnoit au poids. Cette coutume, imitée des Romains, fut suivie par les particuliers même jusqu'au regne de Philippe le Bel. Rien de si commun dans les actes de ces tems-là, que les payements & les amendes à livres, ou à marc d'or ou d'argent. On en trouve mille exemples dans les ouvrages du sçavant P. Mabillon. On n'avoit donc besoin de monnoye que pour le petit commerce : c'est ce qui fait qu'on en fabriquoit si peu : c'est aussi la raison pour laquelle on doit regarder les pieces qui nous restent de la premiere, de la seconde, & du commencement de la troisieme race, comme quelque chose de rare & de précieux. Ainsi l'article XIV de l'ordonnance de Pistes n'a plus rien qui doive surprendre, ou donner une idée désavantageuse de la puissance de Charles le Chauve. Il paroît meme par plusieurs monuments, qu'il y avoit alors en France à peu près au-

ANN. 866, 67, 68, 69.

M. le Blanc, Traité hist. des mon. de France, p. 49.

tant d'argent qu'il y en a aujourd'hui.
ANN. 866. Ce qui trompe, c'eſt qu'on veut juger de la valeur de l'ancienne monnoye par celle qu'il nous a plû de donner à la nôtre. On admire qu'un concile de Toulouſe évalue à deux ſols, un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin, & un agneau, qui étoit la contribution que chaque curé devoit fournir à ſon évêque. On ſe recrie ſur ce que les vingt-quatre livres de pain ne valoient qu'un denier d'argent ſous le regne de Charlemagne. Mais ce ſol étoit bien différent du nôtre : & ce denier vaudroit aujourd'hui trente ſols de notre compte. La livre de pain revenoit donc à peu près à cinq liards : ce qui ne s'éloigne pas beaucoup du prix ordinaire dans les bonnes années.

Monnoyes réelles.

Ainſi toutes les fois que notre ancienne hiſtoire nous parle de monnoyes ſous quelque nom que ce ſoit : notre premier ſoin doit être d'examiner ce qu'elle valoit au tems dont il eſt queſtion, pour pouvoir l'apprécier relativement à la nôtre. Commençons par la plus précieuſe. Rien de ſi commun ſous la premiere race que le ſol, le demi-ſol, & le tiers de ſol d'or,

Le même chap. 1.

Ce

Ce ſou, qui équivaloit à quarante deniers d'argent, étoit d'or fin, & peſoit 85 grains $\frac{1}{3}$ de grain : il voudroit aujourd'hui (1765) environ quinze francs. On s'en ſervoit auſſi ſous la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme : mais il n'en reſte aucun de celle-ci, & ſi peu de celle-là, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de déterminer quel étoit ſon véritable poids. Quelques-uns prétendent que le ſou d'argent n'étoit pas une eſpece réelle, mais ſeulement numéraire : quelques autres au contraire ſoutiennent que c'étoit une monnoie effective. Si cela eſt, il devoit peſer ſur la fin du regne de Charlemagne trois cents quarante-cinq grains : ce qui feroit de nos jours plus d'un écu. Quoi qu'il en ſoit, il n'en paroît aucun veſtige dans les cabinets des curieux, où l'on trouve en récompenſe quantité de deniers & même d'oboles d'argent marqués au coin des rois deſcendants de Pepin. Ces deniers ſous les Mérovingiens peſoient vingt-un grains ou environ ; vingt-huit & quelquefois trente-deux, ſous les Carlovingiens, vingt-trois ou vingt-quatre ; ſous les premiers Capetiens. On peut juger de leur valeur intrinſé-

ANN. 868.

Chap 21.

Ann. 868. que par celle du ſou d'argent: dont ils faiſoient la douzieme partie. Il en eſt de même par proportion du demi-ſou & du tiers du ſou d'or.

Monnoies fictices.

On doit ſur-tout ſe reſſouvenir en liſant l'hiſtoire de ces anciens tems, qu'outre les monnoies réelles d'or & d'argent, il y en avoit de fictices & d'imaginaires, inventées chez toutes les nations du monde : pour la facilité du calcul & du commerce. Telle eſt l'eſpece de notre livre de compte ou numéraire. Elle eſt compoſée de vingt ſous, qui ſe diviſent chacun par douze deniers. Nous n'avons cependant aucune piece qui ſoit préciſément de cette valeur. Il en étoit de même de celle de nos ancêtres : il n'y a de différence que dans la repréſentation. La livre numéraire ſous la premiere & la ſeconde race étoit réputée le poids réel d'une livre de douze onces, qui étoit la ſeule en uſage en France pour peſer l'or & l'argent. Nos annales nous apprennent que ſous Pepin on tailloit vingt-deux ſous dans cette livre de poids d'argent. Charlemagne, dont les conquêtes avoient rendu ce métal plus abondant, ordonna qu'on n'en tailleroit plus que vingt : c'eſt-à-dire,

Le même chap. 16. p. 4.

qu'alors le ſou étoit préciſément la vingtieme partie de douze onces. Telle eſt la véritable origine du mot de livre, dont on ſe ſert encore aujourd'hui en France, quoique ce ne ſoit plus que le ſigne repréſentatif de 20 ſols de cuivre. ANN. 868.

Ce ſont ces changements, preſque auſſi fréquents que ceux de nos modes, qu'il eſt ſurtout important de ſçavoir, pour comprendre quelque choſe aux évaluations de nos anciennes monnoies, par rapport à celles d'aujourd'hui. Le marc d'argent de huit onces vaut depuis long-tems quarante-neuf francs. La livre qui du tems de Charlemagne étoit le ſigne repréſentatif de douze onces, vaudroit donc de nos jours ſoixante-treize livres dix ſous : la valeur du ſou qui en étoit la vingtieme partie, ſeroit de trois livres treize ſols ſix deniers : celle du denier qui étoit la douzieme partie du ſou, de ſix ſous un denier, une obole : celle enfin de l'obole qui étoit la moitié du denier, de trois ſous une obole une pitte. Ainſi ſuppoſé qu'une ville eût emprunté 150 livres ſous le regne de cet empereur : ſi elle étoit obligée de payer en même valeur intrinſeque, elle ſe trouveroit re-

Evaluation de ces anciennes monnoies.

Le même pag. 95 & 97.

ANN. 868. devable de près de quatre cents ſoixante louis de notre monnoie. Un monaſtere, à qui ce prince auroit aſſuré ſur le tréſor royal une penſion annuelle de quatre cents livres, jouiroit actuellement, s'il touchoit ſur le pied de la fondation, de vingt-neuf mille quatre cents livres de rente. On voit par ce calcul que la livre ſterling des Anglois, qui vaut environ vingt-deux francs de France, eſt celle de toutes les monnoies de l'Europe, qui s'écarte le moins de la loi primitive.

On ne s'arrêtera pas à prouver que le droit de faire battre monnoie n'appartient qu'aux ſouverains : ce ſont de ces vérités que perſonne ne conteſte. Si quelques ſeigneurs particuliers ont joui de ce privilege, ce ne fut que par conceſſion ; & toujours à condition d'y mettre le buſte ou le nom du monarque, ainſi qu'on peut le voir ſur celles des archevêques de Reims, des évêques de Toul, de Langres, des abbés de Tournus, & des ducs de Benevent. La plûpart de nos anciennes monnoies offrent le portrait du roi, tantôt avec un diadême ſimple, ou à double rang de perles, tantôt avec une couronne à

Idem.

pointe ou radiale, quelquefois avec une eſpece de caſque garni de pierreries, ſouvent avec une couronne de lauriers, ſur-tout ſous la ſeconde race. Le revers eſt preſque toujours une croix ſimple ou double entre un *Alpha* & un *Omega*, pour exprimer le nom de Jeſus-Chriſt, qui eſt le commencement & la fin de tout: quelquefois c'eſt un calice à deux anſes, d'autrefois un ange, un ſaint, une égliſe, quelques inſtruments, un vaiſſeau, quelques caracteres inconnus, ou le nom de la ville où elles ont été frappées. On voit ſur un tiers de ſou d'or, qui porte le nom de Childebert, la figure d'un dragon couché devant une petite croix. La légende étoit ou le nom du monétaire, ou celui du prince, ſouvent ſeul, ſouvent avec l'épithete de roi. On ne voit que Théodebert I, qui ſe ſoit fait graver avec le titre de *Dominus noſter*, qui n'appartenoit qu'aux empereurs. Charlemagne eſt le premier qui ait employé ces mots, *gratiâ Dei Rex*. Il fut imité par ſon fils. On lit ſur les monnoies de Louis le Débonnaire, ces paroles remarquables, *Munus Di-*

ANN. 868.

Page 58.

ANN. 868. *vinum.* L'édit de Piſtes ordonne que d'un côté de chaque piece on mettra le monogramme avec le nom du roi : & de l'autre, une croix avec le nom de la ville où elle aura été fabriquée. Le monogramme étoit un chiffre ou caractere composé d'une ou pluſieurs lettres entrelaſſées, qui ſervoit de ſigne, de ſceau & d'armoiries. L'uſage en fut très-fréquent ſous les princes Carlovingiens. On prétend qu'il doit ſon origine à l'ignorance de l'écriture. On lit dans Eginard que Charlemagne, après avoir inutilement tenté d'apprendre à écrire, ſe vit obligé d'adopter le monogramme, qui étoit facile à former. C'eſt pour la même raiſon, que quantité d'évêques de ce tems-là ſe trouverent dans la néceſſité de s'en ſervir au lieu de leur ſignature. Alors les monétaires ceſ-ſerent de mettre leur nom ſur les monnoies, ce qu'on avoit exigé d'eux, peut-être pour ſçavoir à qui s'en prendre, lorſqu'il ſe rencontroit dans le commerce quelque piece qui n'étoit pas de poids. S'ils ſe trouvoient convaincus de prevarication, ils étoient punis comme les faux monnoyeurs, & condamnés à perdre la main.

Diplom. p. 163, 164.

Edict. Piſtinſ. Art. 13.

Le droit de ſeigneuriage qu'on leve aujourd'hui ſur les monnoies, étoit abſolument inconnu aux anciens. C'étoit toujours l'état qui payoit les frais de leur fabrication. Si on donnoit une livre d'or fin, on recevoit ſoixante douze ſous d'or fin, qui peſoient préciſément une livre. Ainſi l'or en maſſe, ou en monnoie, étoit de la même valeur. Il ſeroit difficile de fixer l'époque de ce droit onéreux aux peuples. Le plus ancien monument qui nous reſte là-deſſus, eſt un ſtatut d'un parlement tenu à Verneuil ſous Pepin. Ce prince ordonne qu'on ne taillera plus déſormais que vingt-deux ſous dans la livre d'argent, & que de ces vingt-deux pieces le monétaire en retiendra une, & rendra les autres à celui qui aura fourni l'argent. On ignore ce qui s'eſt pratiqué depuis juſqu'au regne de S. Louis : mais on peut conjecturer de cette ordonnance, que le *monéage* étoit un impoſition uſitée ſous la premiere race. Quelle apparence en effet, que Pepin eût oſé, dans le commencement de ſon regne impoſer un nouveau tribut ſur des peuples qui venoient de lui donner une couronne ? Nous verrons dans la ſuite comment ce droit

ANN. 868.

Origine du droit de ſeigneuriage ſur les monnoies.

Canon 27.

fut pouſſé ſi loin, que le peuple, pour engager le roi à y renoncer, conſentit qu'il imposât les tailles & les aydes : ce qui lui fut accordé.

ANN. 869.

Partage du royaume de Lothaire.

La mort de Lothaire avoit été précédée de celle de Charles ſon frere, roi d'Aquitaine. Tous deux moururent ſans poſtérité. La ſucceſſion du cadet avoit été partagée à l'amiable : celle de l'aîné, en réveillant l'ambition de ſes oncles, fut un nouveau ſujet de diſcorde dans la famille royale. Elle appartenoit inconteſtablement à l'empereur Louis : l'aſſemblée de Merſen l'avoit ainſi décidé : mais l'ambition ne connoît ni le droit d'autrui, ni la foi des traités. Le légitime héritier étoit occupé à repouſſer les Sarrazins, qui menaçoient d'envahir l'Italie : Louis le Germanique & Charles le Chauve profiterent de la circonſtance, pour s'emparer d'un royaume, que cet éloignement ſembloit livrer à leur diſcrétion. Le premier eut Cologne, Treves, Utrecht, Morbel, Strasbourg, Baſle, Metz, Luxeu, Aix-la-Chapelle, un grand nombre d'autres lieux particuliers, & les deux tiers de la Friſe ou Hollande. Le ſecond eut Lyon, Beſanzon, Vienne en Dau-

Capitul. Carol. Calv. titul. de diviſione regni Lothar.

phiné, Tongres, Tulles, Verdun, Cambray, quelque portion des Ardennes, & la troisieme partie de la Frise, avec plusieurs Abbayes & monasteres.

Ann. 870.

Nouvelles entreprises des papes.

Ce fut inutilement que le pape Adrien mit tout en œuvre pour faire échouer ou révoquer ce partage. En vain il écrivit aux deux princes, menaçant de les séparer de l'église, s'ils ne respectoient le droit incontestable d'un empereur, qui rendoit de si grands services à la religion. Envain il défendit sous peine d'excommunication aux évêques & aux seigneurs de France de prendre aucune part à cette affaire. On méprisa ses remontrances, ses menaces & ses foudres. Hincmar, chargé de répondre au nom de tous, s'aquita de cette commission avec autant de force que de dignité. Il lui représente qu'inutilement voudroit-il étendre la puissance de lier & de délier jusques sur les couronnes ; que les royaumes ne dépendent que de Dieu ; qu'excommunier un roi de France, seroit une chose nouvelle, inouie, monstrueuse, qui n'est jamais tombée dans la pensée d'aucun de ses prédecesseurs qui jusqu'à Nicolas I, ont toujours

Apud. Hincmar. t. 2. epist. 12.

ANN. 870. écrit aux princes François avec tout le respect qui convient. Il lui fait sentir qu'on est peu disposé en France à recevoir des maîtres de sa main; que la roi est fortement résolu à soutenir ses prétentions, persuadé que des anathêmes lancés contre toute raison & pour un sujet purement politique, ne peuvent priver du droit à la vie éternelle; que toute la nation est dans les mêmes sentiments, toujours prête à lui rendre pour le spirituel l'obéissance qui lui est dûe, toujours attentive à résister à ses entreprises, lorsqu'il voudra être pape & roi tout ensemble.

ANN. 871. Ces remontrances dictées par la raison, étoient conformes aux plus saines maximes de la religion: elles ne firent cependant aucune impression sur l'esprit d'Adrien. Il osa se déclarer contre Charles le Chauve en faveur de Carloman son fils, qui, quoique diacre, s'étoit mis à la tête d'une troupe de brigands, pillant, saccageant, désolant tout le pays d'entre le Meuse & la Seine. Le roi n'ayant pû le réduire, ni l'arrêter, s'adressa aux évêques, qui l'excommunierent. Le pape lui en écrivit d'un stile qui

Annal. Bertin.

marque bien le vif ressentiment qu'il avoit conçu de n'avoir pas été écouté sur la succession du royaume de Lorraine. Il le traite d'injuste, d'avare, de ravisseur, de parjure, d'impie, de pere dénaturé, plus cruel que les bêtes féroces, & digne de l'anathême. Hincmar, évêque de Laon, n'avoit pas voulu souscrire à la condamnation de Carloman : ce qui donna lieu de croire qu'il étoit d'intelligence avec ce prince rebelle. Il avoit d'ailleurs excommunié un seigneur qui possédoit quelques terres de son église, que le roi lui avoit données à titre de bénéfice. Celui-ci eut recours au métropolitain, qui annulla la sentence. C'étoit Hincmar archevêque de Reims, oncle du fougueux prélat. Car quel autre nom donner à un évêque qui poussa l'emportement jusqu'à lancer le foudre écclésiastique sur le roi même ? L'opiniâtre neveu en appella au pape, qui reçut son appel. C'etoit, dit Pasquier, *une chose insolente, nouvelle, contraire aux anciens decrets de l'église Gallicane, qui ne veulent pas que les causes outrepassent les limites du royaume où elles ont été encommencées.* C'est

ANN. 871

Adrian. epist. 29.

Annal. Bert.

Schedul Hincmar. Rhem. in Concil. Duziac.

Recherche de la France l. 3. ch. 12. p. 209.

ANN. 871.

pourquoi le concile aſſemblé à Douzi, déclara l'appellation *non-recevable*, *ni valable* : l'évêque de Laon y fut jugé, condamné, dépoſé. Adrien outré qu'on ménagât ſi peu ſon autorité, s'en plaignit amerement au roi, *lui enjoignant par puiſſance Apoſtolique* d'envoyer les parties à Rome, pour y être jugées Ce nouveau bref n'eut d'autre effet que de lui attirer une réponſe peu conforme à ſes prétentions. Charles lui déclara que les rois de France, ſouverains ſur leurs terres, ne s'aviliroient jamais juſqu'à ſe regarder comme les lieutenants des papes, *l'exhortant pour concluſion*, continue toujours le même auteur, *qu'il eût à l'avenir à ſe départir de Lettres de telle ſubſtance envers lui & ſes prélats, afin qu'ils n'euſſent occaſion de l'éconduire*. Cette fermeté étonna le ſaint pere : il s'adoucit, écrivit des lettres pleines de louanges, fit des excuſes, & confirma la dépoſition du ſéditieux evêque de Laon. Carloman fut abandonné. une nouvelle révolte lui fit crever les yeux. Il trouva cependant encore le moyen de s'échapper, & ſe retira en Germanie, où il mourut peu de tems après dans

Concil. Duzic. part. 4. c. 9. & 10.

Annal. Bertin. & Fuld.

Adrian. epiſt. 34.

l'abbaye d'Epernac, que ſon oncle lui avoit donnée pour ſon entretien.

Ann. 872, 873, 874.

Brigues pour l'empire.

Les effaires d'Italie étoient dans un état à faire craindre quelque grand changement. L'empereur ne manquoit ni de courage, ni de réſolution : il venoit d'en donner d'éclatantes preuves par la priſe de Bari ſur les Sarrazins, après quatre ans de ſiége & de blocus. Mais ſoit parce qu'il manquoit de cette fermeté ſi néceſſaire aux rois pour contenir leurs ſujets dans le devoir, ſoit parce qu'il n'avoit point d'enfants mâles, il étoit peu reſpecté des ſeigneurs de ſa domination. C'étoit d'ailleurs un prince d'une très-foible ſanté. Celle de Louis le Germanique, qui comme l'aîné de la famille royale devoit naturellement lui ſuccéder à l'empire, devenoit de jour en jour plus chancelante. Il avoit trois fils, Carloman, Louis & Charles, qui partageant ſon royaume ne pouvoient qu'en affoiblir la puiſſance. Rome cependant avoit beſoin d'une forte protection contre les Sarrazins & les Grecs, qui la menaçoient de tous côtés. Cette conſidération lui fit jetter les yeux ſur Charles le Chauve, qui n'avoit pour

héritier de ses états que le seul Louis ; sournommé le Bégue. Tel fut le véritable motif du changement si subit d'Adrien. La crainte y eut aussi quelque part. Il avoit des neveux qu'il aimoit : il appréhendoit pour eux le ressentiment d'un prince qu'il avoit vivement offensé par ses manieres hautaines : il lui écrivit du stile le plus respectueux pour le prier de les honorer de ses bontés : il lui promettoit de ne jamais se départir de ses intérêts : il lui juroit qu'au cas que l'empereur vînt à mourir, il n'épargneroit rien pour lui faire tomber l'empire & le royaume d'Italie. On ignore quelle fut la réponse du monarque : la mort du pape qui arriva sur ces entrefaites, interrompit la négociation. Elle fut bien-tôt renouée par le même principe d'intérêt & d'ambition. Jean VIII, qui fut mis en possession du pontificat, entra dans toutes les vûes de son prédécesseur. Charles lui envoya Ansegise, archevêque de Sens, pour s'assurer de son suffrage, qui devoit être d'un très-grand poids en cette occasion ; & les mesures furent prises si à propos, qu'il n'y eut presque plus lieu de douter du succès.

ANN. 874. *Ibid.*

Chron. S. Vinc. de Vulturno. t. 3. Duchesne.

Tel étoit l'état des chofes, lorfque l'empereur Louis II. mourut d'une maladie de langueur. On tranfporta fon corps à Milan, où il fut enterré dans l'églife de faint Ambroife. Charles apprit cette nouvelle à Douzi-les-Prés, maifon de plaifance vers Mouzon & Sédan. Il raffemble auffi-tôt fes troupes qu'il joint à Langres, prend fa route par faint Maurice fur le Rhône au-deffus de Geneve, & pénétre en Italie par le Mont Cenis, où une grande partie des feigneurs du pays vient fe ranger fous fes drapaux. Le roi de Germanie, étonné de cette diligence, envoie auffi une armée fous la conduite du prince Charles fon fils : mais trop foible pour réfifter à celle du monarque François, elle eft d'abord battue, enfuite repouffée au-delà des Alpes. Carloman y rentre avec de nouvelles troupes, force les paffages, & réduit fon oncle à recourir à la négociation, qu'il entendoit mieux que la guerre. Charles lui fit propofer une entrevue qui fut acceptée. Amitié, careffes, générofité, tout fut inutilement employé pour corrompre le jeune prince : il demeura inviolablement fidele à fon devoir. Mais affez ferme pour rejetter d'indignes

ANN. 875.

Charles eft couronné empereur.

Annal. Bertin. & Fuld.

An. 875. propoſitions, il n'eut pas eſſez de pénétration pour découvrir le piege caché ſous quelques autres, qu'on ne lui faiſoit que pour le tromper. On feignit de conſentir à un partage à l'amiable : on promit de ſortir d'Italie, à condition qu'on en retireroit auſſi les troupes Allemandes. On fit plus : pour calmer tous ſes doutes, on prodigua les plus riches préſents & les ſerments les plus ſacrés. Le crédule Carloman, ſur ces aſſurances dont il auroit dû ſe défier, repaſſa les Monts, & reprit le chemin de la Baviere.

Les mouvements que Charles fit pour ſe retirer, n'étoient pas plus ſinceres que ſes promeſſes. Délivré du ſeul obſtacle qui s'oppoſoit à ſa grandeur, il marcha droit à Rome, où il trouva tout diſpoſé à lui donner la couronne impériale. On choiſit le jour de Noel pour la cérémonie de ſon ſacre. Elle ſe fit dans l'Egliſe de S. Pierre avec tous les applaudiſſements qu'il pouvoir ſouhaiter. Reginon, les Annales de Metz & de Fulde aſſurent qu'il acheta chérement cet honneur. Le Continuateur d'Eutrope ajoute que pour prix de ſon couronnement, il abandonna aux Papes la ſouveraineté que Charlema-

gne s'étoit réservée sur les provinces qu'il avoit cédées à l'église Romaine ; qu'il renonça au droit de présidence à l'élection des souverains pontifes, enfin qu'il les affranchit du serment de fidélité. Mais le silence de tous nos historiens, celui même de Jean VIII, dont les lettres n'annoncent rien de semblable, forme un préjugé bien fondé contre l'écrivain Lombard. Une chose est ici certaine, c'est que le saint pere, profitant de la circonstance, donna l'empire en souverain : & que Charles le reçut en vassal. *Nous l'avons jugé digne du sceptre impérial*, dit le pape, *nous l'avons élevé à la dignité & à la puissance de l'Empire, & nous l'avons décoré du titre d'auguste.* Telle est la véritable époque de l'autorité que les pontifes Romains se sont ensuite attribuée dans l'election des empereurs.

ANN. 875.

Eutrop. presbyt. Longobar.

Apud Labbeum. t. IX. p. 295.

Prétentions des papes sur l'élection des empereurs.

Cette prétention jusques-là étoit sans exemple. Charlemagne, proclamé empereur par le Pape Léon III, n'avoit pas cru recevoir un titre qui ajoutât quelque chose à sa puissance, à ses droits ou à sa gloire. Lorsqu'il associa son fils à l'Empire, il lui ordonna d'aller prendre le diadême sur

[redacted] l'autel, & de s'en ceindre lui-même le front : preuve non équivoque qu'il ne croyoit le tenir que de Dieu. Louis le Débonnaire mourut dans les mêmes principes. Il jugea que pour aſſurer le trône impérial à Lothaire, il ſuffiſoit de lui envoyer ſa principale couronne, ſon épée, & ſon ſceptre enrichi d'or & de pierreries. Cette diſpoſition en effet, ſans autre inauguration, le fit reconnoître univerſellement empereur. Louis II, fils & ſucceſſeur de Lothaire, ne reçut d'autre onction que celle de roi de Lombardie : il fut cependant généralement déclaré céſar & auguſte. Ce qui démontre qu'alors on n'eſtimoit pas cette conſécration plus néceſſaire que le conſentement du pape pour l'élection d'un empereur.

Ann. 875.

Vita Ludov. Pii.

Le ſiécle de Charles vit naître un nouvel ordre de choſes. L'or & l'argent qu'il prodigua pour acheter le ſuffrage de Rome, fit croire au pape, qu'il donnoit la couronne même. Le foible Prince conſentit que le pontife déclarât qu'il le nommoit empereur. Il ſouffrit même que le concile de Pavie, où il s'étoit rendu pour ſe faire couronner roi de Lombardie, ſe glo-

Apud Labbeum loco cit. t. II. Concil. Gal.

rifiât de l'avoir élu. Il fit plus encore : il permit que ses propres sujets au synode de Pontyon se servissent, pour approuver son élection, de ces termes si peu favorables au droit d'hérédité : *Nous qui sommes assemblés de la France, de la Bourgogne, de l'Aquitaine, de la Septimanie, de la Neustrie & de la Provence, l'élisons & le confirmons d'un commun consentement.* On est surpris de trouver tant de foiblesse dans un monarque, qui venoit de faire paroître tant de fermeté dans l'affaire d'Hincmar évêque de Laon. C'est, dit Pasquier, que *l'ambition, meurtriere de tous les états, n'hébergeoit lors dans son cerveau, & que l'occasion ne lui avoit encore suggeré ces dangereuses pratiques, auxquelles la famille des Martels doit principalement sa ruine.* Il avoit trahi tous les droits de l'Empire pour obtenir le titre d'auguste : il sacrifia son indépendance pour complaire à son prétendu bienfaiteur. L'habile pontife trouva le secret de lui persuader que le meilleur moyen de contenir les évêques & les seigneurs, étoit d'avoir toujours auprès de lui un vicaire du saint siége, qui jugeât les grandes affaires. Charles le crut,

ANN. 875.

Concil. Pontiniac. t. 8. concil.

Recherches de la France l. 3. ch. 12. p. 209.

ANN. 875. & Anségise archevêque de Sens fut nommé à cette importante dignité. Mais alors, c'est toujours Pasquier

Ibid. p. 210. qui parle, *cette ancienne vertu & liberté de notre église Gallicane n'étoient encore du tout éteintes dans les prélats François.* Il s'opposerent fortement à cette entreprise, comme contraire aux anciens décrets. En vain l'empereur, pour les réduire, se fit voir dans leur assemblée assis sur son trône, & vêtu à la grecque, c'est-à-dire, d'une dalmatique qui lui pendoit jusqu'aux talons, avec une maniere d'écharpe qui traînoit jusqu'à terre, la tête enveloppée d'une espece de turban, sur-

Annal. Bertin. & Fuld. monté d'un riche diadême. Cet habillement qui flattoit sa vanité, loin de le rendre plus vénérable, déplut aux seigneurs qui l'accompagnoient : ni sa présence, ni celle de Richilde qui parut aussi au concile avec tous les ornements des impératrices grecques, ne firent aucune impression sur les esprits. Les évêques persisterent dans leur refus, & les choses en demeurerent là.

ANN. 876.

Mort de Louis le Germanique.

Charles, au comble de ses vœux, se hâta de repasser en France, où sa présence devenoit nécessaire. Louis le

Germanique, à la tête d'une armée de Saxons, de Thuringiens & de François orientaux, s'étoit avancé jusques dans la Champagne, portant par-tout le fer & la flamme. Mais il ne poussa pas plus loin qu'Attigni : la nouvelle du retour de l'empereur lui fit regagner promptement la Germanie. Cette retraite cependant ne rassuroit point le nouveau césar : il eut recours à la négociation. Déja les deux légats du pape étoient en chemin par ses ordres, pour traiter de la paix avec la cour de Baviere, lorsqu'ils apprirent qu'elle venoit de perdre un monarque qui méritoit tous ses regrets par son courage, par sa sagesse, par sa modération, par sa piété, par toutes les qualités enfin qui distinguent les particuliers & les rois. Cet événement imprévu changea toute la face des affaires. Le prince Allemand laissoit trois fils. Carloman eut la Baviere, la Bohême, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche, & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, la basse Lorraine, Cologne, & quelques autres villes sur le Rhin. Charles, surnommé le Gros ou

ANN. 876.

Ibidem.

Monachus Sangall. l. 6. c. 15 & 16.

Annal. Metens.

ANN. 876.

le Gras, eut l'Allemagne, c'eſt-à-dire, tout le pays qui s'étend depuis le Mein juſqu'aux Alpes, avec pluſieurs villes que l'hiſtoire ne nomme point. Ce partage avoit été fait avec tant de prudence & d'équité par le feu roi, qu'il n'y eut aucune conteſtation entre les trois freres. Mais l'eſprit inquiet d'un oncle inſatiable de grandeur troubla la tranquillité des neveux.

Charles eſt battu par Louis de Germanie.

L'empereur, dont l'ambition croiſſoit avec la puiſſance, n'eut pas plutôt apprit cette mort, que raſſemblant ſes troupes, il s'avança juſqu'à Cologne, pour reprendre ce qu'il avoit cédé dans le dernier partage du royaume de Lorraine. Envain Louis de Germanie, que cette expédition regardoit en premier, lui envoie repréſenter l'étonnement où eſt toute la France, de voir un oncle acharné à la perte d'un neveu, contre la foi des traités confirmés par les ſerments les plus ſacrés: envain il le rappelle aux ſentiments de la nature, de l'équité, & de la religion: envain l'archevêque de Cologne oſe le menacer de la colere du ciel, juſte vengeur de l'injuſtice & du parjure; l'ambitieux monarque ne veut écouter aucune pro-

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

position. Le combat s'engage au bourg de Megen. La victoire enfin couronne le bon droit, & la valeur l'emporte sur le nombre. Les François sont enfoncés, leur camp, leur bagage, les équipages même de l'empereur pris & pillés. Charles obligé de prendre la fuite, arrive presque seul au monastere de saint Lambert sur la Meuse, où la crainte ne lui permet pas de faire un long séjour. Bien-tôt il en part pour se rendre à Saumouci, maison royale près de Laon. Ce fut là qu'il convoqua un parlement pour le quinzieme jour d'après la saint Martin, afin d'y délibérer sur la situation présente des affaires. ANN. 876.

Elle étoit des plus tristes. Une grande armée taillée en piéces, l'union très-étroite des enfants de Louis le Germanique, Rouen saccagé par les Normands, l'Italie ravagée par les Sarrazins, que l'on soupçonnoit être soutenus par le duc de Benevent & par les Grecs, les pressantes sollicitations du pape, qui ne parloit plus en maître qui donne des couronnes, mais en client, qui *prie les genoux en terre & la tête inclinée, comme s'il*

ANN. 877.

Il tient un parlement à Quierzi-sur-Oise.

Joan. Epist. 32.

Ann. 877

étoit en la présence du souverain son protecteur, le peu de fonds qu'on devoit faire sur la fidélité de plusieurs seigneurs, tout demandoit ici de puissantes ressources, là de prompts secours, ailleurs des ménagements & des précautions sans nombre. L'empereur avoit trop d'obligation au saint pere, pour lui refuser l'assistance qu'il réclamoit : il fut donc résolu qu'il se rendroit incessamment à Rome. Mais avant de partir il tint une assemblée à Chiersi-sur-Oise, dont le sujet principal fut la sûreté du royaume pendant son absence. Il y proposa trente-trois articles, monuments authentiques, & de la foiblesse du monarque, & de l'autorité des seigneurs.

Capitule Carol. Calv. t. II. Duchesne, p. 469.

On y voit des impositions levées pour acheter la retraite des Normands. Chaque maison de seigneur, c'est-à-dire, d'évêque, d'abbé, de comte ou de vassal du Roi, devoit payer un sou, celle d'une personne libre huit deniers, celle d'un serf quatre. Ce qui montoit pour tout le pays d'en deçà de la Loire à cinq mille livres d'argent pesant, c'est-à-dire à trois cents soixante-sept mille cinq cents livres

Acta conventus Carisiaci in Capitul Carol. Calvi.

livres de la monnoie d'aujourd'hui. On ignore quelle fut la contribution de l'autre partie du royaume : tout ce qu'on ſçait, c'eſt qu'elle eut une peine extrême à y ſatisfaire. Les autres articles arrêtés dans ce fameux parlement, n'offrent rien de plus glorieux à la mémoire de Charles. On y découvre un prince, qui veut à la vérité confirmer les biens & les privileges des égliſes, affermir la couronne ſur la tête de ſon fils, conſerver à l'impératrice ſa femme, & aux princeſſes ſes filles, les terres qu'il leur a données en propre ou à titre de bénéfice ; qui défend d'uſer de violence pour obliger une de ſes petites-filles à prendre le voile de religieuſe ; qui ordonne de tenir des troupes toujours prêtes, pour s'oppoſer aux entrepriſes de ſes neveux ; qui preſcrit la maniere de diſpoſer des prélatures & des gouvernements qui vaqueront pendant ſon abſence : mais tout cela d'un ton ſi foible & ſi ménagé, qu'il marque plus de crainte que d'autorité. C'eſt plutôt une requête qu'une ordonnance. Les ſeigneurs conſentent à tout : ils veulent bien reconnoître ſon fils pour leur roi, mais à condition qu'il

ANN. 877.

leur conſervera ce que les capitulaires de l'empereur même accordent à leur rang & à leur perſonne Charles, pour les attacher plus fortement à ſes intérêts, ordonne par le dixieme article, que ſi, après ſa mort, quelqu'un de ſes fideles veut renoncer au monde, il pourra laiſſer tous ſes emplois à ſon fils, ou à celui de ſes parents qu'il voudra. C'étoit établir une eſpece d'hérédité dans les charges : imprudente conceſſion, qui lui ôtoit le moyen le plus sûr de contenir ſes vaſſaux. On peut la regarder comme l'époque de ces grands fiefs, qui en partageant la ſouveraine autorité, l'ont preſque anéantie. Il a fallu bien des ſiecles pour remettre les choſes dans l'état où nous les voyons aujourd'hui.

ANN. 877.

Charles part pour l'Italie.

L'empereur, après ces précautions, partit pour l'Italie, à la tête d'un petit corps de troupes. Le duc Boſon, l'abbé Hugues, le comte d'Auvergne, & le marquis de Septimanie avoient ordre de le ſuivre avec le gros de l'armée. Mais ſoit zele pour la patrie, que leur éloignement laiſſoit en proie aux incurſions des Normands & des Germains ; ſoit intérêt particulier :

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

comme la conduite de Boson donna par la suite lieu de le croire, ils ne firent aucun mouvement pour obéir. Charles cependant étoit arrivé à Verceil, où le pape vint au-devant de lui. Déja rendus à Pavie, ils s'occupoient à régler la maniere dont on feroit la guerre aux Sarrazins, lorsqu'ils apprirent que Carloman roi de Baviere venoit fondre sur la Lombardie avec une armée nombreuse. Effrayés de cette nouvelle, ils se hâterent de passer le Pô, & de gagner Tortone, où ils attendirent inutilement les troupes Françoises. Ce qui augmenta tellement leur frayeur, qu'ils s'enfuirent honteusement, l'un à Rome, l'autre vers Maurienne. Une circonstance bizarre & digne de remarque, c'est que dans le même tems que l'empereur se sauvoit en France, Carloman, sur un faux bruit que ce prince venoit à sa rencontre, se retiroit lui-même en Baviere avec la plus grande précipitation.

ANN. 877.

Annal. Bertin.

La honte, la fatigue & les inquiétudes frapperent tellement l'empereur, qu'elles lui donnerent une fievre violente, dont il mourut au village de Brios, dans une chaumiere de païsan,

Sa mort.

ANN. 877. la ſeconde année de ſon empire, la trente-huitieme de ſon regne, la *Ibidem.* cinquante-quatrieme année de ſon âge. On aſſure qu'un médecin Juif, nommé Sédécias, qui avoit toute ſa confiance, l'empoiſonna par une poudre qu'il lui fit prendre comme un excellent fébrifuge. On ignore & le motif, & le ſupplice d'un ſi déteſtable parricide. On embauma ſon corps dans le deſſein de le traſporter à S. Denis, où il avoit demandé d'être inhumé : mais l'odeur inſupportable qui en ſortoit obligea de l'enterrer à Nantua, monaſtere du dioceſe de Lyon dans la Breſſe. Ce ne fut que quelques années après que ſes os furent transférés dans l'égliſe du bienheu- *Annal. Metens.* reux apôtre de la France. On convient néanmoins que le magnifique tombeau érigé ſous ſon nom au milieu du chœur, n'eſt point de ce tems-là. Il avoit eu d'Ermentrude, Louis, qui lui ſuccéda, Charles qui mourut roi d'Aquitaine, Carloman qu'il fit aveugler, Lothaire, Drogon & Pepin qui moururent jeunes, Judith qui fut femme ſucceſſivement de deux rois d'Angleterre, enſuite de Baudouin comte de Flandre, Rothilde & Er-

mentrude, toutes deux abbeſſes, l'une de Chelles & de notre-Dame de Soiſſons, l'autre d'Aſnon ſur la Scarpe. Il n'eut de Richilde ſœur de Boſon, que Louis & Charles, qui moururent auſſi-tôt après leur baptême. ANN. 877.

Son caractere.

Ce fut un prince toujours remuant, inquiet, dominé par une ambition déréglée, qui lui faiſoit enfraindre toutes les loix : *Homme de peu d'effet*, dit Paſquier, qui eut peu de vertus, beaucoup de défauts. Haï de ſes peuples, qu'il ſurchargeoit d'impôts : mépriſé des grands, qu'il ne ſçavoit ni récompenſer, ni punir à propos : toujours occupé de projets d'acquiſitions, qui, en aggrandiſſant ſes états, ne rendirent pas ſes peuples plus heureux. Les gens de lettres l'ont fort loué, parce qu'il leur faiſoit du bien, & qu'à l'imitation de ſon ayeul Charlemagne, il les attiroit en France de toutes les parties de l'Europe, leur donnoit des penſions, & les logeoit même dans ſon palais. Mais la France, qu'il abandonnoit à la fureur des Normands, ne vit jamais en lui, qu'un monarque moins brave qu'artificieux, plus entreprenant que capable de ſoutenir

ses entreprises, aussi foible que vain. Il fut le plus puissant de tous les enfants de Louis le Débonnaire : il auroit pû être le restaurateur de sa famille affoiblie par des partages sans nombre : il en fut le destructeur. Son regne, qui fut celui des évéques, est l'époque de la décadence de la maison Carlovingienne. Les sçavants qu'il combloit de ses bienfaits, lui ont donné le nom de Grand : la postérité, plus équitable ne lui a laissé que celui de Chauve, parce qu'il l'étoit en effet. Le concile de Savonieres le qualifie de roi très-chrétien. Déja les papes avoient donné ce titre à Pepin : ce ne fut que dans la personne de Lous XI, qu'il devint la qualification propre de nos rois.

ANN. 877.

Le Landi, & l'histoire de la papesse Jeanne.

Ce fut lui qui transféra à S. Denis la fameuse foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle. On l'appelloit l'*Indict* ou l'*Indit*, parce que tous les ans on indiquoit un jour, où l'on montroit aux curieux les reliques de la chapelle impériale : ce qui ne se pratiquoit que dans le tems de cette foire. Trasportée à saint Denis, elle conserva ce nom d'*Indit*, & par corruption *Landy*,

peut-être par la même raiſon. C'eſt auſſi ſous ſon regne, que l'on place l'hiſtoire de la papeſſe Jeanne. C'étoit dit on, une femme d'un grand eſprit, qui eut toujours un ſoin extréme de cacher ſon ſexe. Elle fit de ſi grands progrès dans les ſciences, qu'elle étudia dans la célebre ville d'Athenes, qu'après avoir paſſé par tous les dégrés eccléſiaſtiques, elle fut élevée au ſouverain pontificat. Le libertinage enfin trahit ſon ſecret. Elle devint groſſe, & au grand ſcandale de toute l'égliſe, accoucha dans une proceſſion ſolemnelle. Cette fable n'a d'autre fondement, qu'une imagination folle & déréglée. Elle offre quelque choſe de ſi abſurde, qu'elle ne trouve aujourd'hui ni contradicteurs, ni défenſeurs. ANN. 877.



ANN. 877.

LOUIS II,

Surnommé le Bégue.

Louis est reconnu roi.

LOUIS étoit à Orville, maiſon de plaiſance entre Amiens & Arras, lorſqu'il apprit la mort de l'empereur ſon pere. Il ſe rendit auſſitôt à Compiegne, où il convoqua les évêques & les ſeigneurs, pour ſe faire reconnoître roi. Quoique ſon droit fût inconteſtable, il crut ne devoir rien épargner pour les mettre dans ſes intérêts: il leur accorda tout ce qu'ils lui demanderent. Gauzelin eut l'abbaye de ſaint Denis, dont Charles le Chauve avoit joui juſqu'à ſa mort, & Conrad eut le comté de Paris. L'impératrice cependant, à qui ſon mari avoit remis l'épée de ſaint Pierre, la couronne, le ſceptre, & le manteau royal, revenoit d'Italie & marchoit à grandes journées, pour apporter au nouveau roi l'acte qui le déclaroit ſucceſſeur au trône. Elle étoit accompagnée de beaucoup de ſeigneurs, qui apprennant les grandes diſ-

Annal. Bertin.

tributions qu'on avoit faites, voulurent aussi y avoir part : on n'osa les réfuser. Ainsi tous les esprits étant réunis, le jeune Prince fut proclamé, sacré, & couronné Roi d'un consentement unanime. Tous lui prêterent serment de fidélité, & lui-même jura de conserver leurs priviléges, & de ne manquer à rien de ce qu'il leur avoit promis.

ANN. 877.

Consecrat. Ludov. II, t. 2. Duchesne.

Toutes les circonstances de cet accommodement contribuerent à faire naître d'étranges soupçons. Les Grands du Royaume refusent de marcher au secours de leur Souverain : l'Empereur en même tems est empoisonné : l'Impératrice aussi-tôt rentre en France. Alors ces mêmes Seigneurs, qui ont conspiré contre le mari, volent au-devant de la femme : elle leur fait obtenir tout ce qu'ils désirent : elle ne témoigne aucun empressement pour tirer vengeance de la mort de son époux : on n'ose faire aucune recherche sur le crime du perfide Sédécias. Tout annonce un horrible mystere d'iniquité : tout prouve que les vassaux de Louis, trop puissants pour être inquiétés, ne lui avoient laissé qu'une ombre d'autorité. Boson frere

Intrigues de la nouvelle cour.

de l'impératrice Richilde, duc ou
ANN. 877. vice-roi d'Italie, comte ou gouverneur de Provence, étoit le plus considérable de tous. Il avoit eu de grands emplois ſous le regne précédent. Lorſque Charles fut couronné roi de Lombardie, il en fut fait gouverneur, avec pouvoir d'en choiſir tous les comtes. Bien-tôt il abuſa de ſon autorité : il eut l'inſolence d'enlever Hermengarde, fille de l'empereur Louis ; & cette fiere princeſſe, deſtinée à porter une couronne, ne dédaigna pas de l'épouſer. Il étoit beau-frere de l'empereur : on lui pardonna une action qui méritoit la mort : les nôces furent célébrées à Pontyon avec une magnificence royale. Une ſi auguſte alliance, ſoutenue par d'immenſes richeſſes, le faiſoit aſpirer à tout. C'étoit le ſeigneur de France de la plus aimable figure : ſes manieres inſinuantes lui gagnoient tous les cœurs : le pape même, qui avoit beſoin de lui, paroiſſoit diſpoſé à lui accorder les plus grands honneurs. Frere d'une impératrice, gendre d'un empereur, enſuite beau-pere d'un roi, il oſa enfin porter ſes vûes juſques ſur le trône.

Annal. Fuld.

L'Italie cependant étoit presque sans maître. La plûpart des seigneurs avoient reconnu Carloman roi de Baviere : mais lorsque ce prince étoit en chemin pour aller recevoir leurs hommages, il fut frappé d'apoplexie & contraint de s'arrêter au milieu de sa course. Le pape Jean n'avoit ni assez de forces pour s'opposer aux ravages des Sarrazins, ni assez d'autorité pour contenir l'ambition des grands. Il s'accommoda avec les premiers, moyennant cinq mille pieces d'argent qu'il promit de leur payer tous les ans. Il essaya ensuite, mais inutilement, de gagner Lambert duc de Spolete, qui portoit ses prétentions jusqu'à l'empire, soutenu d'Albert marquis de Toscane. Le duc ne devoit pas espérer de l'emporter à force ouverte sur un concurrent tel que le roi de Baviere ; c'est pourquoi il eut recours à l'artifice. Il sçavoit que le pape, tout dévoué au roi de France, ne vouloit ni de lui, ni de son rival. Il assembla promptement une armée, composée en grande partie des séditieux qui avoient été chassés de Rome ; & sous prétexte de faire reconnoître Carloman empereur, il

ANN. 878.

Etat des affaires d'Italie.

Variæ epist. Joan. papæ.

marcha droit à la capitale de l'empire, où il commit d'horribles désordres. Le pape même fut arrêté & très-étroitement gardé : violence qui ne servit qu'à faire éclater d'avantage sa constance & sa fermeté. Le duc désespéré de cette inflexibilité, se vit enfin forcé d'agir conformément au dessein qu'il n'avoit eu jusqu'alors qu'en apparence : il exigea au nom de Carloman le serment de fidélité des Seigneurs Romains & se retira pour achever de lui soumettre le royaume de Lombardie.

ANN. 878.

Chron. Casanense.

Le pape passe en France & tient un concile à Troyes.

Le pape, délivré d'un si dangereux ennemi, donna ses ordres pour transporter le trésor de saint Pierre à saint-Jean-de-Latran, fit couvrir l'autel d'un cilice, fermer toutes les portes de l'église; cesser l'office divin, & renvoyer les pelerins : ce qui étoit un grand scandale. Il publia ensuite un manifeste où il décrit fort au long les cruautés exercées par Lambert sur sa personne & sur les sujets de l'état ecclésiastique : cruauté qui l'obligeoient à passer en France, pour en réunir les rois & demander leur protection. Il écrivit aussi à Louis le Begue, pour le prier d'avoir pitié de ses larmes :

Joan. epist. 84. 85. 87. 89.

& des malheurs qui affligeoient la sainte église. Il le nommoit son conseiller secret, comme l'avoit été l'empereur son pere, & lui déclaroit qu'en cette qualité il pouvoit indiquer un concile à Troyes, où il se rendroit incessament. Il y arriva en effet, accompagné de Boson & de la princesse sa femme, qui lui avoient rendu à Arles tous les honneurs qu'on peut rendre à un homme dont on attend une couronne. Aussi témoigne-t-il dans une de ses lettres, que ce sont les deux personnes *dont il espére le plus de consolation, & qu'il a le plus d'envie d'élever aux plus hautes dignités:* paroles imprudentes que l'événement peut faire soupçonner d'un coupable complot. Quoi qu'il en soit, il ne trouva à Troyes, ni les rois de Germanie, ni leurs prélats, ni même Louis le Begue, qui étoit demeuré malade à Tours. Il ne laissa pas d'ouvrir le concile, où il parla comme s'il eut présidé à une assemblée universelle de tout le monde chrétien. *Rois & peuples*. dit-il, *princes & juges de la terre, & vous tous mes sacrés confreres, pontifes de l'église de Jesus Christ, pleurez avec moi, pleurez avec le siége apo-*

ANN. 878.

Ejusd. Epist. 25.

Annal. Bert.

Epist. 30. *Duchesne t.* 3. *p.* 887.

Concil. Gall. tom. 3.

ANN. 878. *ſtolique les outrages faits à la ville de Rome & à l'égliſe du prince des apôtres :* il n'y avoit cependant que huit archevêques & dix-huit évêques.

Ce que fit ce concile.

On commença par renouveller l'anathême fulminé à Rome contre Lambert duc de Spolete, & contre Adelbert marquis de Toſcane. *C'étoit un bâton*, dit Paſquier, *dont lors & après eſcrimerent trop librement les ſupérieurs de l'égliſe, & qui ſit venir par ſucceſſion de tems ces excommunications en non-chaloir, pour en uſer indifférement, & les mettre en œuvre ſans diſcrétion.* Les évêques de France y ſouſcrivirent, mais à condition que le pape excommunieroit généralement tous ceux qui uſurpent les biens de l'égliſe : ce qui leut fut accordé. On fit enſuite divers canons, dont le premier ſur-tout eſt digne de remarque : non-ſeulement il ordonne, ſous peine d'excommunication, à toutes les puiſſances du monde, d'honorer les évêques ; mais il fait défenſes à quelque perſonne que ce ſoit, de s'aſſeoir en leur préſence, s'ils ne commandent de le faire. On alloit procéder contre Frothaire qui avoit paſſé d'une égliſe à l'autre, lorſqu'il arriva au concile

Rcherches de la France l. 3. ch. 12.

Canon 1.

avec le roi, qui avoit un peu repris ses forces. Ce prince, quoique deja couronné par l'archevêque Hincmar, voulut cependant, à l'exemple de Pepin son trisayeul, se faire sacrer de la main du pape. C'est ce qui a fait croire à quelques auteurs modernes, qu'il avoit reçu en cette occasion l'onction & la couronne impériale : c'est une erreur. Ann. 878.

On ne peur citer aucun acte qui le qualifie d'empereur. Celui de son sacre par Hincmar ne lui donne que le titre de roi : les lettres de Jean VIII ne le nomment pas autrement : ce prince lui-même, dans une charte en faveur de l'église de Nevers, dattée trois jours après son second couronnement, ne prend que la qualité de roi par la miséricorde de Dieu. Enfin, ni les Annalistes, ni les autres écrivains du tems ne l'appellent empereur. Il est donc certain qu'il n'en eut jamais, ni la dignité, ni le nom. Carloman y avoit plus de droit du chef de son pere Louis le Germanique, second fils de Louis le Débonnaire. Il auroit pû se faire proclamer par ses sujets : mais telle étoit deja la force du préjugé sur la nécessité & les

Consecrat. Ludov. II.

Variæ epist. Joan. 8.

Apud Lab. tom. 9.

Annal. Bert.

Ann. 878. avantages de l'agrément du pape; qu'il ſe contenta de lui faire demander une couronne que ſes ayeux ne croyoient tenir que de Dieu. L'adroit pontife ne refuſoit, ni n'accordoit, donna toujours à entendre qu'il ſe détermineroit en faveur de celui qui le délivreroit de la tyranie de Lambert & de la fureur des Sarrazins. Perſonne cependant ne ſe mit en devoir de le ſecourir. Ainſi le trône impérial demeura vacant pendant trois années, c'eſt-à-dire, juſqu'après la mort des deux compétiteurs.

Le pape refuſe de couronner Adelaïde.

Louis voulut auſſi faire couronner la reine Adelaïde : mais le pape s'en défendit. Ce prince, du vivant & ſans le conſentement du feu empereur, avoit épouſé Anſgarde, fille du comte Hardouin, dont il eut deux fils, Louis & Carloman : forcé de la répudier, il reçut Adelaïde de la main de ſon pere. Le couronnement de cette princeſſe, dans un tems ſur-tout où ſa rivale vivoit encore, auroit pû paſſer pour une approbation de ce ſecond mariage, qui ſembloit avoir été fait contre les reglements de l'égliſe. C'étoit donner atteinte aux droits des enfants du premier lit, qui préten-

Annal. Bert. & Metens.

doient à la couronne, & qui y parvinrent en effet. D'ailleurs Boſon, dont le crédit étoit grand, s'y oppoſoit fortement. Il vouloit marier une de ſes filles au prince Carloman, & s'allier par tant d'endroits à la famille royale, qu'il ne lui reſtât plus qu'un pas juſqu'au trône. Il y réuſſit, & le mariage fut célébré à Troyes le jour d'après la fin du concile. Ce duc & la princeſſe ſa femme étoient parfaitement bien dans l'eſprit du pape : ce n'eſt donc point conjecturer, c'eſt preſque avancer un fait certain, que de repréſenter la conduite du pontife comme une ſuite de leur intrigue. ANN. 878.

On chercha cependant à adoucir la dureté de ce refus, & pour paroître entrer dans les intérêts du monarque, on ne parla plus des tranſlations de Frothaire qu'il protégeoit. On excommunia même quelques ſeigneurs rebelles qui commettoient d'horribles déſordres dans le royaume. C'étoient Hugues, fils de Lothaire roi de Lorraine & de Valdrade ſa maîtreſſe, Bernard marquis de Septimanie, mais ſur-tout Gosfrid comte du Mans. Ce dernier, après s'être emparé de pluſieurs châteaux, conſentit enfin à les

Fin du concile.

Annal. Fuld. & Bertin.

remettre entre les mains du roi, mais à condition qu'il les lui rendroit, pour les tenir désormais à foi & hommage. Traité honteux, qui annonce l'avilissement de la majesté, & la chûte prochaine de la maison Carlovingienne. Le pape présenta ensuite à l'assemblée une prétendue donation de l'abbaye de Saint Denis & de celle de Saint-Germain-des-Prez, que l'empereur Charles le Chauve avoit faite, disoit-on, à l'église de saint Pierre. Mais les évêques la rejetterent avec indignation, en disant que les rois n'étant qu'usufruitiers, ne pouvoient pas aliéner les biens de leur royaume. Le souverain pontife n'osa insister. Il termina le concile par un discours où il exhorte vivement le roi & les prélats François à lui procurer un prompt secours. Louis promit tout; & Boson que le saint pere adopta, à la priere du monarque, se chargea de le conduire à Pavie, où il avoit convoqué un concile. Lambert & Adelbert le voyant si bien accompagné, s'humilierent & firent leur paix. Alors Jean, soit qu'il fût bien aise d'être seul maître, soit qu'il remît l'exécution de ses desseins à un autre tems, prit le parti

ANN. 878.

Idem ibid.

Epist. Joan. VIII.

de renvoyer Boſon & Hermengarde, ſans avoir rien fait pour leur élévation.

Louis le Bégue, auſſi-tôt après le concile ſe rendit à Compiégne, où il entendit le rapport des ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés en Germanie pour y traiter de la paix. La réponſe fut auſſi favorable qu'il pouvoit le déſirer. Les deux rois convinrent d'une entrevûe à Merſen, où ils conclurent un traité qui fut ſigné à Foron, autre maiſon royale entre Maſtric & Aix-la-Chapelle. On arrêta que pour le royaume de Lorraine, on s'en tiendroit fidellement au partage qui avoit été fait entre Charles le Chauve & Louis le Germanique ſon frere. On régla, à l'égard de la Provence, que chacun des deux rois demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il y avoit occupé. On ſtipula, pour ce qui regardoit l'Italie, que les choſes reſteroient en l'état où elles étoient, juſqu'à une autre aſſemblée, où les quatre ſouverains de la maiſon de Charlemagne ſeroient invités pour le mois de Février prochain. Mais la révolte de Bernard, marquis de Septimanie, empêcha le monarque François de s'y trouver.

ANN. 879.

Traité entre les deux rois de France & de Germanie.

Apud Goldaſſ. tom 3, p. 387.

ANN. 879.

Mort de Louis le Bégue.

Ce Seigneur, malgré l'anathême lancé contre lui au concile de Troyes, malgré la ſentence par laquelle Louis le dépouilloit de ſes gouvernements & de ſes terres, avoit des troupes ſur pied, & prétendoit ſe maintenir par la force, en poſſeſſion des places qu'il occupoit. Le roi étoit en marche pour l'aller châtier, lorſqu'il retomba à Troyes dans la même maladie dont il avoit été attaqué l'année précédente. Il donna quelques ordres pour l'expédition de Bourgogne, où il envoya ſon fils aîné Louis, ſous la conduite du duc Boſon, de Bernard comte d'Auvergne, de Hugues l'Abbé, de Thierri ſon grand-chambellan, & de quelques autres ſeigneurs: enſuite il ſe fit tranſporter à Compiégne, où il mourut, non ſans quelque ſoupçon de poiſon, le Vendredi-Saint, dixieme Avril, dans la deuxieme année de ſon regne, & la trente-cinquieme de ſon âge. Il eſt enterré dans l'abbaye de ſaint Corneille. Il avoit eu d'Anſegarde, Louis & Carloman: il laiſſa Adelaïde groſſe d'un fils, qui fut Charles le Simple. L'hiſtoire lui donne le ſurnom de Fainéant, non qu'il manquât de courage; (on conjecture au

contraire que ſon mérite, par la crainte qu'il inſpira, le fit empoiſonner mais parce que la foibleſſe de ſa ſanté ne lui permit pas de rien entreprendre de mémorable. On regarde ſon regne qui ne fut que de dix-huit mois, comme l'époque de tant de ſeigneuries, de duchés, de comtés, qui furent poſſédés par des particuliers. Ce fut moins la faute du ſouverain, que le malheur des tems. ANN. 879.



LOUIS III
ET
CARLOMAN.

ANN. 879.
Faction dans l'état.

Le roi se voyant près de mourir, chargea Odon évêque de Beauvais, & le comte Albuin de porter la couronne, le sceptre, l'épée, & toutes les autres marques de la royauté à son fils aîné Louis, avec ordre de le faire au plutôt sacrer & couronner. La chose n'auroit soufferte aucune difficulté, si le royaume n'eût été divisé par deux puissantes factions. La premiere avoit pour chefs le duc Boson, Hugues l'Abbé, Thierri grand-chambellan, & Bernard comte d'Auvergne: Gauzelin abbé de saint Denis, & Conrad comte de Paris étoient à la tête de la seconde. Ceux-ci, assemblés à Creil, appellerent Louis de Germanie, qui s'avança jusqu'à Metz, où il fut reçu avec les applaudissements les plus flateurs. Le prétexte fut l'incapacité & le peu d'expérience

Annal. Bertin. & Fuld.

des enfants de Louis le Bégue, le défaut de leur naissance, étant fils d'une femme répudiée, enfin la sagesse, la valeur & la douceur du gouvernement du prince Allemand : le véritable motif étoit l'intérêt & le désir de la vengeance. Boson cependant & les autres Seigneurs, fidéles aux dernieres volontés du feu roi, se rendirent à Meaux pour y délibérer sur les nécessités & sur les dangers de l'état. La nouvelle de l'invasion de Louis leur causa de grandes inquiétudes. Ils n'avoient aucune armée à lui opposer : ils résolurent, pour détourner l'orage, de lui sacrifier cette partie du royaume de Lorraine, qui étoit échûe en partage à Charles le Chauve. La proposition fut acceptée, & le roi reprit aussi-tôt le chemin de la Germanie, où sa présence devenoit nécessaire. ANN. 879.

Carloman roi de Baviere, attaqué d'une paralysie mortelle, avoit perdu jusqu'à l'usage de la parole. Arnoul, qu'il avoit eu d'une concubine, profita de la circonstance, pour s'emparer d'une partie de son royaume. Louis y accourut aussi-tôt, & par sa seule présence dissipa la faction. Le rebelle content de quelques évêchés

Troubles de la Baviere & de la Lorraine.

Ibid.

Ann. 879. & de quelques abbayes, se soumit, & le malade confirma par écrit le droit du vainqueur sur sa couronne & ses états. Gauzelin cependant & Conrad, qui ne voyoient plus de sûreté pour eux en France, étoient allés trouver la reine de Germanie pour se plaindre à elle, de ce que le roi avoit laissé échapper une si belle occasion de se faire le plus puissant prince de sa maison. Lutgarde, c'étoit le nom de l'ambitieuse princesse, entra dans tous leurs sentiments, & eut assez de crédit sur l'esprit de son mari, pour le porter à l'infraction du dernier traité. Déja il se préparoit à rentrer en France, lorsqu'il trouva dans ses états de Lorraine un ennemi, qui n'avoit à la vérité pour toute armée qu'un ramas de brigants, qui n'étoient bons qu'à piller, mais qui pilloient d'une maniere cruelle. Ce rival étoit Hugues, malheureux fruit des amours de Lothaire & de Valdrade. Il s'étoit saisi de plusieurs places, qu'il fallut reprendre : ce qui empêcha Louis de passer en Neustrie. Il y renvoya néanmoins Gauzelin & Conrad avec quelques troupes, leur promettant de les suivre de près.

Le

Le bruit de cette ſeconde irruption répandit par tout l'allarme. Les ſeigneurs qui étoient demeurés fideles à la famille du feu roi, ne virent d'autre remede à tant de maux, que de procéder promptement à la cérémonie du couronnement. Le monarque, en mourant, n'avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur que Louis ſon fils aîné : mais on craignit d'irriter Boſon, beau-pere de Carloman. Il fut donc réſolu de les élever tous deux ſur le trône, & de partager l'état entre eux ſuivant l'ancienne coutume de la nation. C'étoit ce partage, toujours embarraſſant, qui avoit fait différer leur inauguration : la néceſſité obligea de le remettre à un autre tems. On fit donc partir les deux jeunes princes pour l'abbaye de Ferrieres, où ils furent ſacrés & couronnés par Anſegiſe, archevêque de Sens : ils avoient alors quinze ou ſeize ans. Ce ne fut que l'année ſuivante, que l'on fixa les bornes de leurs états. Carloman eut l'Aquitaine & la Bourgogne : Louis eut la France & la Neuſtrie. Quelques ſeigneurs voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils poſthume : mais les troubles de la France ne s'ac-

ANN. 879.

Couronnement de Louis III. & de Carloman ſon frere.

Ibid.

commodoient pas d'un enfant pour souverain. Adelaïde sa mere n'eut pas assez de crédit pour lui faire un parti.

ANN. 879.

Boson est couronné roi de Provence.

Concil. Montonense Labbe, tom. 9. p. 391.

Annal. Bert.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Boson, profitant de la minorité, fit enfin éclorre ses pernicieux desseins. Promesses, présens, prieres, menaces, tout fut employé si à propos, que *le sacré concile de Mante, au territoire de Vienne, assemblé au nom de notre Seigneur, & par l'inspiration de sa divine majesté*, l'élut, le couronna, & le sacra roi de Provence. Cette élection fut faite & confirmée par les archevêques de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles, & de Besaaçon, & par les évêques de Valence, de Grenoble, de Vaison, de Die, de Marienne, de Gap, de Toulon, de Châlons-sur-Saonne, de Lauzanne, d'Agde, de Mâcon, de Viviers, de Marseille, d'Orange, d'Avignon, d'Usés, & de Reims : ce qui peut faire connoître l'étendue de ce nouveau royaume, qui est appellé dans l'histoire, tantôt le royaume d'Arles, du nom de sa capitale, tantôt le royaume de Provence, comme il avoit été nommé sous un des fils de l'empereur Lothaire. Ainsi les deux jeunes rois, à

leur avénement au trône, perdirent deux belles couronnes, l'une du côté du Rhin & de la Moſelle, l'autre du côté des Alpes.

Ann. 880.

Paix entre Louis de Germanie & les deux rois de France.

Cependant le roi de Germanie, toujours vivement preſſé par la reine ſa femme, ſe mit en devoir de ſatiſfaire à la parole qu'il avoit donnée à l'abbé de ſaint Denis & au comte de Paris. Il s'avança juſqu'au milieu de la Champagne, où les chefs des rebelles devoient le joindre avec leurs troupes. Mais la plûpart avoient fait leur accommodement : ce qui le détermina à accepter une entrevûe, où la paix fut enfin conclue. Déja les deux rois avoient eu une conférence avec Charles le Gros à Orbe, au-delà du lac de Geneve, & s'étoient ſignalés au retour par la défaite entiere d'un corps conſidérable de Normands, qui fut ou paſſé au fil de l'épée, ou noyé dans la Vienne. Une autre armée de ces pirates avoit fait deſcente ſur les côtes de Flandre, & après avoir pénétré juſqu'à cette partie des Ardennes, qu'on appelloit alors la forêt Charbonniere, retournoit ſur ſes pas, chargée d'un riche butin. Louis de Germanie vole à leur rencontre, les joint en un lieu

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

Ibid.

Ann. 880. nommé Thin, & les attaque avec tant de vigueur, qu'il les met en fuite. Cinq mille demeurerent ſur la place. Le jeune Hugues, fils naturel du monarque, ſe laiſſa emporter à l'ardeur de la pourſuite; il fut entourré, bleſſé dangereuſement, & pris. Cette perte fit ſonner la retraite. Le roi n'écoutant que ſa tendreſſe, envoye offrir aux Normands une capitulation raiſonnable, pourvû qu'on lui rende ſon fils. La nuit ſurvient avant qu'on ait rien conclu. Les barbares à la faveur de ſon obſcurité, s'évadent avec ce qu'ils peuvent emporter des dépouilles Allemandes. Le jour ne paroît enfin que pour faire voir au malheureux pere le corps du jeune prince, étendu ſans vie dans le retranchement des ennemis. La douleur de Louis étoit exceſſive. Elle fut encore augmentée par la nouvelle qu'il reçut en même tems, que les troupes qu'il avoit envoyées contre un autre détachement de la même nation, avoient été taillées en pieces. Deux évêques, dix-huit officiers de la maiſon du roi, & douze comtes, entr'autres, Bruno frere de la reine, y furent tués avec tous leurs hommes. Cette horrible déroute, en livrant tout

le pays au pillage, entraîna la défection des peuples tributaires, voisins de la Saxe. Ils saisirent cette occasion pour faire des courses sur les terres des rois François. Cette révolte auroit eu des suites très-fâcheuses, si elle n'eut été étouffée dès sa naissance, par la défaite de ceux qui les premiers avoient donné l'exemple de la rébellion.

ANN. 880.

La tranquillité étoit à peine rétablie, que la mort de Carloman, roi de Baviere, remplit son royaume de deuil & de tristesse. Ce fut, si l'on en croit les histoires de ce tems-là, le plus bel homme de son siecle, avantage relevé par je ne sçais quoi de majestueux, qui imprimoit le respect dans tous les cœurs; alliant dans sa personne la force du corps avec l'énergie de l'intelligence, sçavant, zélé pour la religion, aussi grand politique, que redoutable guerrier. Il fut enterré à Ottinghen dans l'abbaye de saint Maximilien. Il n'avoit point d'enfants légitimes, mais deux naturels, un fils & une fille, Arnoul qu'on verra dans la suite sur le trône impérial, & Gisele qui fut mariée à Zuentibold

Mort de Carloman, roi de Baviere.

Regino.

ANN. 880. duc de Moravie. Louis de Germanie partit aussi-tôt pour Ratisbonne, où d'un consentement unanime il fut couronné roi de Baviere, de Pannonie, d'Esclavonie, & de Bohême. Il avoit déja reçu, du vivant même de Carloman, le serment de fidélité de ses nouveaux sujets. Cependant pour contenter Arnoul son neveu, & pour dédommager Charles le Gros son frere, il céda au premier toute la Carinthie : au second toute ses prétentions sur le royaume de Lombardie, & sur le titre d'empereur. Déja ce dernier étoit entré en Italie, où il avoit été reconnu sans opposition : démarche qui déplut au pape, qui prétendoit disposer de cette couronne, qu'on regardoit alors comme le premier dégré à l'empire, dont elle faisoit le principal domaine. C'est ainsi qu'il s'en explique dans une lettre à l'archevêque de Milan. *Il faut*, dit-il, *que nous appellions en premier, & que nous choisissions spécialement celui à qui nous donnerons la couronne.* Il se radoucit néanmoins, & vint au-devant du monarque jusqu'à Ravenne, pour le presser de venir prendre le sceptre impérial à Rome. Mais Charles ne passa pas plus

Annal. Fuld.

Epist. 135.

avant : d'autres affaires le rappelloient en deçà des Alpes.

ANN. 880.

Diverses expéditions des rois François.

On étoit convenu dans la derniere entrevûe, qu'au mois de Juin tous les rois de la maison Carlovingienne s'assembleroient à Gondreville, pour y délibérer des intérêts communs. Les deux jeunes rois s'y rendirent : Charles revint exprès d'Italie pour s'y trouver : la maladie de Louis de Germanie, & le chagrin de la mort de son fils unique, qui étoit tombé d'une fenêtre dans une des rues de Ratisbonne, ne lui permirent pas d'y assister : mais il y envoya des députés. On y arrêta d'un consentement unanime, que Louis & Carloman marcheroient à la tête de leurs troupes & de celles de Germanie, contre le fils de Lothaire & de Valdrade, qui ravageoient les environs d'Attigny. Il y fut aussi résolu qu'après la réduction de ce rebelle, on conduiroit l'armée contre l'usurpateur de la Provence. Hugues faisoit la guerre plutôt en voleur qu'en prince : la présence des deux freres lui fit bien-tôt quitter la campagne : il se retira dans les bois. Théobalde, son beau-frere, se laissa surprendre, & fut taillé en pieces après un combat opi-

Annal. Fuld. & *Metens.*

niâtre, où il périt beaucoup de monde.

ANN. 880. Cette défaite rétablit le calme dans cette malheureuse province. Il ne paroissoit plus d'ennemis. Les vainqueurs prirent aussi-tôt le chemin de la Bourgogne, forcerent Mâçon, & donnerent ce gouvernement à Bernard, surnommé *Plante-velue*, tige d'une longue suite de comtes, qui ont depuis possédé cette ville à titre héréditaire. Charles les joignit bientôt après; & de concert, ils allerent mettre le siége devant Vienne.

Charles est couronné empereur.

La ville étoit bien fortifiée pour ces tems-là: elle avoit une nombreuse garnison: elle étoit défendue par Hermengarde, princesse ambitieuse, qui regardoit la prise de cette place comme le plus grand mal qui pût lui arriver. Boson, qui pour ne pas tout hazarder à la fois, avoit pris le parti de se retirer dans les montagnes, pouvoit delà donner ses ordres à toute la Provence où il étoit fort aimé: les trois rois étoient animés par l'intérêt, l'honneur & la gloire. Ainsi l'on peut croire que ce siége qui dura deux ans, ne se passa pas sans de rudes combats. L'histoire cependant n'en marque aucune circonstance. Elle dit simple-

ment qu'après deux mois Charles se vit obligé de le quitter pour aller à Rome, où il fut couronné empereur le jour de Noel, qui sembloit être destiné particulierement à cette cérémonie. L'acte de son couronnement est un nouveau titre de l'autorité des papes. Le S. pere y procéde de la même maniere qu'il auroit fait à l'élection d'un évêque qu'il choisiroit comme le plus vertueux, après avoir examiné sa conduite, ses mœurs & son mérite. C'est toujours lui qui élit comme le plus digne, lui qui éleve aux honneurs de l'empire, lui qui décore du nom d'Auguste. Tant l'ambition des princes est quelquefois peu délicate ! ANN. 880.

Le départ du roi d'Allemagne ne fut pas le seul affoiblissement que souffrit l'armée des assiégeans. Les Normands continuoient leurs ravages. Maîtres de Gand, dont il avoient fait comme leur quartier général, ils surprirent Tournay, qu'ils mirent à feu & à sang, s'emparerent de Courtray qu'ils fortifierent, & forcerent S. Omer qu'ils réduisirent en cendre. De-là ils coururent tout le pays jusqu'à la riviere de Somme, tuant, brûlant, sacca- ANN. 881. Ravage des Normands. *Idem ibid.*

géant tout ce qui se trouva sur leurs
ANN. 881. pas. Cambray, Saint-Riquier, Saint-Valery, Amiens, Corbie, Arras, furent emportés & pillés, après un horrible carnage de leurs habitans. Tant de fâcheuses nouvelles obligerent le roi de France à laisser la conduite du siége au prince son frere, pour venir avec une partie de ses troupes à la défense de son royaume. Il joignit l'ennemi à Saucour dans le Ponthieu. Le combat fut sanglant : mais enfin la victoire se déclara pour les François. Neuf mille Normands demeurerent sur la place, & avec eux, Guaramond leur roi, duc ou commandant. Louis de Germanie ne fut pas si heureux contre un autre détachement de la même nation, qui après avoir ravagé une partie de la Frise, s'étoit cantonné & retranché dans Nimégue. Le monarque fit des efforts incroyables pour les en déloger : mais il fut repoussé. Les Barbares cependant, le voyant obstiné à poursuivre l'attaque, mirent le feu au palais, qui fut entiérement brûlé, & remontant sur leurs vaisseaux, se retirerent jusqu'à l'embouchure du Rhin.

Chron. de Gest. Norman.

Bientôt ils reparurent en plus grand nombre, commandés par Godefroy & Sigefroy leurs princes, & vinrent se poster sur la Meuse, en nn lieu nommé Haslou. Ils prirent & brûlerent Mastric, Liége & Tongres, où ils exercerent d'horribles cruautés. Ils se répandirent ensuite dans tout le pays des Ripuariens. Cologne, Bonn, Zulpic, Juliers, Aix-la-Chapelle, Malmedi, Stavelo, & quantité de petites villes de moindre nom, devinrent les théâtres de leur fureur, & furent renversées de fond en comble. Trèves éprouva le même sort, & fut également saccagée. Personne ne s'opposoit à leurs brigandages. Les habitans des Ardennes, conduits par le désespoir, s'étoient attroupés pour les attaquer : ils furent défaits avec un horrrible carnage. Venelon évêque de Metz, fut tué dans un combat qu'il osa leur livrer. Louis de Germanie, malade depuis long-tems, ne pouvoit monter à cheval, & pour comble de malheurs, mourut sur ces entrefaites. Charles le Gros, son frere & son unique héritier, étoit en Italie, où il venoit de recevoir la couronne impériale. La Germanie cependant avoit

ANN. 881.

Mort de Louis de Germanie.

Idem ibid.

besoin d'un prompt & puissant secours. Les seigneurs de cette partie du royaume de Lorraine qui étoit échue en partage à Charles le Chauve, vinrent offrir au roi de France de rentrer sous son obéissance & de le reconnoître pour leur souverain. Louis ne jugea pas à propos de se rebrouiller avec le nouvel empereur, qui entroit à cet égard dans tous les droits de son frere, à qui l'on avoit cédé cette couronne : il remercia les Lorrains de leur bonne volonté. Mais pour adoucir ce refus, il se chargea de les défendre de la fureur des Normands, & leur envoya un corps considérable de troupes.

Annal. Bert

ANN. 882.

Mort de Louis III.

Le jeune monarque partit aussi-tôt pour aller joindre le duc de Bretagne, résolu de combattre les Normands qui s'étoient jettés dans le pays de la Loire. Mais il fut attaqué à Tours d'un mal si violent dès son commencement, qu'il l'obligea de reprendre le chemin de la Neustrie. On le transporta dans une litiere à saint Denis, où il mourut dans la vingt-deuxieme année de son âge, après un regne de deux ans, trois mois, vingt-quatre jours. Aimoin nous le représente comme un prince débauché, qui dès qu'il

Annal. Bert. & Metenns.

fut en état de jouir des plaisirs, s'y abandonna sans mesure. C'est sans doute sur ce témoignage que Paul Emile le fait périr d'une maniere bien honteuse. Il raconte que le jeune monarque courant après une fille qui s'étoit sauvée dans une maison dont la porte étoit fort basse, fut emporté par son cheval : qui en s'élançant dans cette porte, lui cassa les reins, & qu'il en mourut. Mais Reginon, auteur contemporain, assure qu'il fut pleuré de tous les peuples de la Gaule, pour sa grande vertu & pour sa haute vaillance. Les Annales de Metz & de saint Bertin lui donnent les mêmes éloges, & disent simplement qu'il mourut de maladie. Il est enterré à l'Abbaye de saint Denis.

ANN. 882.

Lous III. ne laissoit point d'enfants : Carloman son frere lui succéda sans aucune opposition. Il étoit encore au siége de Vienne, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette mort par les députés des seigneurs François, qui venoient l'assurer de leur fidélité. Il se rendit aussi-tôt à Chiersi, où après avoir juré le capitulaire de Charles le Chauve son grand-pere, il fut unanimement proclamé roi de Neustrie. Il y étoit à peine

Carloman est proclamé roi de Neustrie.

ANN. 882. arrivé, qu'il y apprit la réduction de Vienne, & la prise d'Hermengarde & de sa fille, qui furent conduites à Autun. Déja il se préparoit à marcher contre les Normands de la Loire, lorsque leur général lui envoya demander la paix. Le jeune héros l'accorda, mais en maître. Hasting, c'étoit le nom du commandant, ne put l'obtenir, qu'en se retirant avec toutes ses troupes. Cette noble fierté fit naître de grandes espérances, & rassura les peuples, qui avoient fort appréhendé que le changement de souverain n'augmentât les désordres de l'état.

Charles le Gros fait un traité honteux avec les Normands.

La Germanie cependant étoit toujours en proie aux ravages des Normands, retranchés sur les bords de la Meuse, aux environs de Haslou. Ce fut pour l'empereur une nouvelle raison de hâter son retour d'Italie. Il se rendit promptement à Vormes, où il donna ses ordres pour assembler la plus nombreuse armée qu'on eût vûe depuis long-tems. Elle étoit composée d'Allemands, de Bavarois, de Lombards, de Thuringiens, de Saxons, de Frisons & de François. Il la partagea en trois corps : le premier avoit

pour général Arnoul, fils naturel du feu roi de Baviere : un seigneurs François, nommé Henri, commandoit le second : Charles étoit à la tête du troisieme. Les deux premiers eurent ordre de marcher à grandes journées, pour surprendre le camp des Barbares. Ce dessein étoit très-sage : mais la trahison le fit échouer. On ne laissa pas néanmoins de former le siége des retranchements. Chaque jour fut signalé par quelques assauts meurtriers, ou par quelques sanglantes sorties. Les éléments disputerent de fureur avec les hommes. Un terrible ouragan abbatit un pan de muraille, & renversa les tentes de l'armée impériale. La contagion, suite naturelle d'un air altéré par la corruption des corps morts, infecta l'un & l'autre camp. Tant d'horreurs effrayerent également & les assiégeants & les assiégés : on parla d'accomodement. Sigefroy l'un des Rois pirates, se rendit auprès de l'empereur, & après deux jours de négociation, on conclut ce traité à jamais honteux à la mémoire de Charles le Gros : qu'on abandonneroit aux Normands le pays dont ils étoient actuellement en possession :

ANN. 882.

Chron. de Gest. Norman.

Annal. Fuld. & Metens.

qu'on leur compteroit inceſſamment une ſomme capable de les dédommager des pertes qu'ils avoient faites dans cette guerre : que Godefroy ſon collégue, en ſe faiſant chrétien, épouſeroit la princeſſe Giſele, fille de Lothaire & de Valdrade : qu'on lui céderoit, en conſidération de ce mariage, tout ce que Roric avoit poſſedé dans la Friſe : enfin, que le prince Hugues, frere de Giſele, jouiroit du revenu de l'évêché de Metz, à condition de renoncer à ſes prétentions ſur le royaume de Lorraine.

ANN. 883

Autre traité de Carloman avec ces peuples.

C'étoit acheter ignominieuſement la paix. C'eſt trop peu dire : c'étoit établir dans le cœur de l'état un ennemi dangereux : l'accommodement néanmoins fut ſigné. On dépouilla les égliſes les plus célébres, pour faire la ſomme dont on étoit convenu. Sigefroy demeura en poſſeſſion de Haſlou : Godefroy, après avoir reçu le baptême, épouſa Giſele qu'il emmena dans ſes nouveaux états ; & l'empereur ſe retira à Coblents, où il reçut les ambaſſadeurs du monarque François, qui lui envoyoit demander la partie du royaume de Lorraine, qui avoit apppartenu aux rois

Annal. Bertin, Fuld. & Metens.

ſes prédéceſſeurs. Cette demande que l'indignation avoit formée, fut très-mal reçue : Charles pour lui faire dépit, accorda au pape la liberté de l'impératrice Ingelberge, belle-mere de Boſon. Les Normands profiterent de cette méſintelligence. Ceux de la Meuſe ſe répandirent dans la Picardie, où ils mirent tout à feu & à ſang. Ils s'approcherent de Reims, qu'ils s'attendoient à piller comme les autres villes, lorſque Carloman les attaqua avec le peu de troupes qu'il avoit ramaſſées, les défit & les força de ſe retirer en déſordre. Mais bien-tôt ils revinrent avec de ſi grandes forces, qu'il ſe vit obligé de racheter par beaucoup d'argent le pillage de ſes provinces. On leur donna douze mille livres, ſomme prodigieuſe en ce tems-là.

ANN. 883.

Chron. de Geſt. Norman.

Le jeune prince ne ſurvécut pas long-tems à cet échec. Il prenoit le divertiſſement de la chaſſe, lorſqu'il fut attaqué par un ſanglier, qui le bleſſa ſi dangereuſement, qu'il en mourut ſix jours après. Il eſt enterré à S. Denis. Quelques uns racontent que ce fut un de ſes gens, qui voulant percer la bête de ſon javelot, le bleſſa malheureuſe-

ANN. 884.

Mort de Carloman.

Ann. 884. ment à la cuiſſe. L'auteur des annales de Metz, en éclairciſſant ce fait, rapporte une circonſtance bien honorable à la memoire de ce monarque. Il dit que ce fut Carloman lui-même qui fit répandre le bruit qu'il avoit été bleſſé par le furieux animal, de peur qu'on ne punît le domeſtique mal-adroit, mais innocent. Ce trait ſuffit ſeul pour immortaliſer ce prince, d'ailleurs célebre par ſa valeur, ſon activité, & ſon application aux affaires. Il ne régna que cinq ans & quelques mois.

Ibid.

CHARLES III.

Dit le Gros,

Charles le Gros eſt proclamé roi de France.

IL ſembloit que le jeune Charles, fils poſthume de Louis le Bégue, devoit être appellé à la ſucceſſion du royaume, après la mort de ſes freres, qui ne laiſſerent point d'enfans. Mais il avoit à peine ſept ans, âge peu propre aux affaires. La France étoit toujours en proie aux déprédations des Normands : un roi enfant n'étoit point ce qu'il falloit leur oppoſer : ce fut

donc à Charles le Gros qu'on envoya offrir la couronne : il se rendit promptement à Gondreville, où il reçut les hommages & les sermens de fidélité. Le fils d'Adelaïde cependent demeura sous la conduite de l'abbé Hugues, à qui l'empereur confirma le gouvernement de cette partie de la Neustrie qui est entre la Seine & la Loire, & qu'on appelloit le duché de France, dont Paris étoit la capitale. Le nouveau monarque, par cet accroissement de domination, se voyoit un des plus puissans princes de la terre : mais sa capacité ne repondit point à l'étendue de son empire : trop foible pour soutenir une si grande fortune, il en fut accablé.

ANN. 884.

Annal. Fuld.

Le fils de Valdrade n'avoit point renoncé à ses prétentions sur la Lorraine, & Godefroy duc de Frise, son beau-frere ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec l'empereur. Charles se défit de l'un & de l'autre, par des moyens aussi lâches que cruels. Le prince Normand demandoit quelques vignobles au confluent de la Moselle & du Rhin. On n'osa le refuser ouvertement : on feignit de vouloir traiter. Lisle de Bétau fut choisie pour le lieu de la conférence.

ANN. 885.

Godefroy est assassiné en trahison.

Annal. Mettens.

ANN. 885. Goderoy y fut inſulté de deſſein prémédité par un ſeigneur Friſon : il répondit avec aigreur. Alors Evrard, c'étoit le nom du miniſtre des cruautés de l'empereur, fondit ſur lui le ſabre à la main, & lui déchargea un ſi furieux coup ſur la tête, qu'il l'abbatit à ſes pieds. Auſſi-tôt chacun tira l'épée, & le malheureux Danois, victime de ſa crédulité, expira percé de mille bleſſures. Hugues le bâtard fut arrêté peu de jours après à Gondreville près de Toul, où on l'avoit attiré. On lui creva les yeux : enſuite on l'enferma au monaſtere de ſaint Gal. On l'en retira depuis, pour le transférer à l'abbaye de Prum dans la forêt d'Ardennes, où on le força de prendre l'habit de moine, ſous lequel il mourut quelque tems après.

Annal. Fuld.

Siége de Paris par les Normands.

Le moindre prétexte ſuffiſoit pour réveiller l'avidité des Normands : une ſi noire perfidie ralluma toute leur fureur. Ils firent les derniers efforts pour en tirer vengence. Sigefroy, l'un de leurs principaux chefs, raſſembla tous ceux de ſa nation qui s'étoient diſperſés en différens endroits de la monarchie ; & à la tête d'une armée de quarante mille hommes, il vint mettre le ſiége devant Paris, après avoir pris &

brûlé Pontoiſe. La capitale de Neuſtrie n'étoit alors qu'une iſle, & ce qu'on nomme maintenant la Cité. Il y avoit deux ponts de bois, l'un qu'on appelle à préſent le pont-au-change, & l'autre le petit-pont. Ils étoient défendus chacun par une groſſe tour. Les barbares preſſerent le ſiége avec une valeur opiniâtre, mais non deſtituée d'art. Les baliſtes ou pierriers (*a*), les vignes ou galleries d'approches (*b*), les beliers (*c*), les bru-

ANN. 885.

Chron. de Geſt. Norman.

(*a*) La Baliſte étoit une machine de guerre avec laquelle on jettoit dans les places aſſiégées de groſſes pierres, des fléches, & des feux d'artifice; on l'appelle auſſi quelquefois pierrier, quelquefois mangonneau. Elle différoit de la catpulte, en ce que celle-ci ne ſervoit qu'à lancer des javelots & des dards. On en peut voir la figure dans Juſte Lipſe, Vegéce & autres.

(*b*) Les vignes ou galleries d'approche étoient une charpente légere, haute de ſept pieds, large de huit, longue de ſeize, avec un double toît de planches & de claies, que l'on couvroit de cuirs frais, pour les garantir du feu. Les côtés étoient garnis d'un tiſſu d'ozier, impénétrable aux pierres & aux traits. On joignoit de front pluſieurs de ces machines, ſous leſquelles les aſſiégeants s'avançoient à couvert aux pieds des murailles pour les ſapes.

(*c*) Le belier étoit une groſſe poutre, dont un des bouts étoit ferré, & avoit en quelque façon la forme d'une tête de mouton avec des cornes. On le ſuſpendoit à de grandes pieces de bois avec de groſſes chaînes, & cent hommes étoient occupés à lui donner le branle & à le pouſſer avec violence contre les murailles.

ANN. 885. lots, (*d*) les tours, (*e*) les Cavaliers ou terrasses, (*f*) toutes les machines enfin inventées alors pour la destruction des Villes, y furent utilement employées. Elles firent bréche. Les Normands donnérent trois furieux assauts: Les Parisiens les soutinrent avec un courage inébranlable. On remarque sur-tout l'usage qu'ils firent d'une longue & grosse poutre, ferrée en pointe par le bout. On la faisoit jouer & tomber avec violence sur les galleries. Lorsque la charpente rompue laissoit l'ennemi à découvert, on lançoit sur lui de grosses pierres; on le perçoit à coup de fléches, ou on le brûloit avec de la poix & de l'huile bouillante. Le comte de Paris, Odes ou Eudes,

Abbo Monach. de bel lis Paris Urbit carmen.

(*d*) Le brûlot étoit ou un batteau chargé de matières combustibles auxquelles on mettoit le feu, avant de le lâcher contre l'ennemi, où une machine qui servoit à lancer des dards enflammés.

(*e*) Les tours étoient de grands bâtiments assemblés avec des poutres & des madries, & revêtus avec soin de peaux crues pour les garrantir du feu. Elles étoient montées sur plusieurs roues dont le jeu les faisoit mouvoir. Elles avoient plusieurs étages qui se communiquoient par des échelles, & renfermoient différentes machines pour prendre la ville, comme le belier. &c.

(*f*) Le cavalier étoit une terrasse qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la place.

ques ses grandes qualités élevérent depuis sur le trône de France, mit dans la ville un ordre, qui lui tint lieu de bastions & de boulevarts. L'évêque Goslin n'anima pas seulement le peuple par ses exhortations, mais encore par ses exploits guerriers. On le vit plus d'une fois sur la brêche, le casque en tête, un carquois sur le dos, & une hache à sa ceinture, combattre à la vûe d'une croix, qu'il avoit plantée sur le rampart. Il étoit secondé par plusieurs vaillants Chevaliers, qui firent des actions surprenantes; mais sur-tout par l'abbé Eble, son neveu, homme d'une force extraordinaire, qui par ses hauts faits d'armes portoit par-tout l'étonnement & la terreur. Jamais on ne vit ni plus de fureur dans l'attaque, ni plus de constance & de fermeté dans la défense. Les Parisiens pendant ce siége, qui dura un an & demi, éprouvérent toutes les horreurs qu'entraînent la famine & la contagion: *Leur courage fut admiré, & ne fut point ébranlé.*

ANN. 886.

Aunal. Fuld.

L'empereur cependant se tenoit à Francfort & aux environs, d'où il se contentoit de faire partir les secours dont la ville avoit besoin. Deux fois

L'empereur fait un traité avec les Normands.

ANN. 886.

il envoya le comte Henri, qui d'abord eut le bonheur de pénétrer dans la place, où il conduisit un convoi de vivres & quelques soldats, mais qui s'étant ensuite laissé surprendre, fut assommé avec tous ceux de sa suite. La nouvelle de cette mort détermina le monarque à y marcher en personne. Il parut en effet à la vûe de Paris sur le mont de Mars, qu'on appelle aujourd'hui Montmartre (*a*) : mois il n'osa pas attaquer l'ennemi : il ne vint que pour acheter encore une trève. Les Normands levérent enfin le siége, moyennant sept cent livres pesant d'argent, qu'on s'offroit de leur payer dans quelques fois ; & pour les dédommager de ce délai, on leur permit d'aller passer l'hiver en Bourgogne, où ils commirent d'affreux ravages. Charles après ce honteux traité, reprit le chemin de la Germanie, chargé du mépris & de la haine de tous les François. Bien-tôt cette disposition passa dans le cœurdes Germains, qui le regardoient comme un petit génie, que le

Idem ibid.

(*a*) Abbon le nomme *Mons Martis* : il est aussi quelquefois appellé *Mons Mercurii* : il se pourroit faire que Montmartre vint aussi-bien de *Mons Martis*, que de *Mons Matryrum* Daniel. tom. 2. p. 272.

le moindre obſtacle effrayoit. Toujours retenu dans ſon palais, autant par lâcheté que par la foibleſſe d'une ſanté chancelante ; toujours troublé par la crainte du diable, qu'il croyoit avoir vû dans ſa jeuneſſe (*a*) ; peu capable enfin de ſoutenir le poids d'un ſi vaſte empire, il s'en repoſoit entierement ſur l'évêque de Verceil. Ludard, c'étoit le nom du miniſtre, ſeul dépoſitaire de toute l'autorité, régnoit deſpotiquement ſous le nom de l'empereur. On crut qu'il falloit commencer par le perdre avant que d'attaquer le Prince. On l'accuſa d'un commerce criminel avec l'impératrice. Charles étoit extrêmement délicat ſur cet article ; c'étoit encore une de ſes foibleſſes : il ſe laiſſa aiſément perſuader ce qu'il craignoit. Le prélat fut chaſſé de la cour, & la princeſſe répudiée dans une aſſemblée générale, où le monarque jura qu'il ne

ANN. 887.

Il répudie l'impératrice Richarde, & renvoie ſon miniſtre.

Annal Metens.

(*a*) Les évêques, pour lui inſpirer plus d'horreur du crime qu'il avoit commis en ſe révoltant contre ſon pere, lui firent entendre que le diable s'étoit emparé de lui. Cette idée le frappa tellement, qu'il demanda qu'on fît ſur lui en préſence des évêques & des grands du Royaume, tous les exorciſmes des énergumenes : ce qui lui fut accordé. Le ſouvenir de cette effrayante cerémonie ne s'effaça jamais entierement de ſon imagination; il lui en reſta toujours un fonds de trouble & de foibleſſe dans l'eſprit. *Annal. Bertin. ad an.* 8;3.

l'avoit jamais touchée, quoiqu'ils eussent vécu ensemble plus de dix ans. En vain Richarde offrit de prouver par le combat, ou par l'épreuve du fer chaud, non-seulement son innocence, mais même sa virginité : elle fut enfermée à l'abbaye d'Andlaw en Alsace, qu'elle avoit richement fondée, & où elle mourut en grande réputation de sagesse & de vertu.

Ann. 887.

Il est déposé.

Charles destitué des conseils de son ministre, fit paroître toute la foiblesse de son esprit. Il commença lui même à la sentir : ce triste sentiment lui causa la plus vive inquiétude. Ce fut dans cette accablante situation qu'il couvoqua un parlement à Tribur, entre Mayence & Oppenheim. Le chagrin qui le dévoroit, lui donnoit un air rêveur, distrait, malassuré : on se fit remarquer les uns aux autres ses égarements & ses absences. Il fut enfin résolu de le détrôner, & de lui donner un successeur. Tant de couronnes regardoient uniquement le jeune prince Charles, fils de Louis le Begue, comme le seul descendant en ligne directe de Charlemagne. Mais exclus de tous les trônes, sous prétexte de sa grande jeunesse, il ne

Ibid.

Chron. Hildens heimense.

Frep. chron monast.

succéda pas même encore pour cette fois au royaume de France. Ils furent offerts au bâtard de Carloman, à qui la qualité de prince n'étoit pas même dûe suivant l'usage établi dans la seconde race, sous laquelle les enfants naturels n'avoient aucun rang. Arnoul n'hésita pas à accepter un sceptre qu'il étoit prêt d'envahir. La révolte fut si générale, qu'en moins de trois jours, toute la Germanie lui rendit hommage, & le reconnut pour son souverain.

ANN. 887.

Abbo ibid.

Charles le Gros abandonné de tout le monde, tomba du faite de la grandeur dans la plus triste de toutes les situations, chassé de son palais, n'ayant pas même un domestique pour le servir dans sa maladie, privé de tous les secours de la vie, n'osant les demander; personne ne voulant le recevoir, de peur de se rendre suspect. Le seul Lutbert archevêque de Mayence, touché de ses malheurs, & peu effrayé des suites d'une générosité plus chrétienne que politique, eut l'humanité de le recueillir & de lui procurer les soulagements nécessaires. Ce prince infortuné écrivit à l'usurpateur, non pour se plaindre, mais

Sa mort.

Annal. Metens.

Regino. Sigbert. Otto Frising. l. 6. c. 7.

pour le ſupplier de lui accorder une légere penſion. Arnoul lui aſſigna quelques petits fiefs en Allemagne. C'étoit à peine de quoi fournir à ſa ſubſiſtance. Charles n'en jouit pas long-tems. Le chagrin, ou, ſelon quelques-uns, le poiſon l'enleva de ce monde trois mois après cette épouventable cataſtrophe. Il fut enterré au monaſtere de Richenoue, dans une iſle du lac de Conſtance, avec plus d'éclat que ne promettoit la ſituation des affaires. Les annales de Fulde aſſurent qu'à ſa pompe funebre on vit le ciel ouvert : ce qui prouve, ajoutent-t-elles, que ce monarque, mépriſé des hommes, étoit agréable à Dieu. C'étoit en effet un très-bon prince, juſte, dévot, même juſqu'à l'excès, qui n'avoit d'autre vice que celui d'être au-deſſous de ſon rang & de ſa puiſſance.

ANN. 888.

Annal. Fuld. ad hunc an.

Factions en France & en Italie.

La mort de ce prince, diſent les annales de Metz, laiſſa ſes royaumes en proie a toutes les fureurs de l'ambition. La Germanie avoit à la vérité reconnu Arnoul : mais ſon ſuffrage n'emportoit pas celui des autres couronnes, en faveur d'un monarque dont le droit étoit auſſi équivoque.

On vit paroître tout-à-coup un grand nombre de contendants, qui tous fondoient leurs prétentions, non-seulement sur leur puissance ou sur leurs services, mais encore sur leur alliance avec la maison de Charlemagne. C'étoit l'effet de l'autorité que la foiblesse des rois avoit laissé prendre aux seigneurs sur les terres qu'ils ne possédoient originairement, que comme des commissions amovibles. On souffrit imprudemment qu'elles passassent du pere au fils. On s'accoutuma insensiblement à regarder comme propre ce qui n'avoit été confié qu'à titre de place. On en vint enfin jusqu'à vouloir faire une souveraineté de ce qui n'étoit d'abord qu'un simple gouvernement. Les principaux étoient Bérenger duc de Frioul, petit-fils par sa mere de Louis le Débonnaire : Gui duc de Spolete, arriere petit-fils de Charlemagne par une fille de Pepin roi d'Italie : Louis fils de Boson, petit-fils par Hermengarde de l'empereur Louis II : Rodolphe fils de Conrad comte de Paris, petit neveu de l'impératrice Judith, femme de Charles le Chauve : & Ode ou Eudes, fils du fameux Robert le Fort, comte

ANN. 888.

Regino. Otto, Frising l. 5. c. 10.

Ann. 888. d'Anjou, qui, ſelon quelques généalogiſtes, deſcendoit de Childébrand, frere de Charles-Martel, & oncle de Charlemagne.

Ibid. Le duc de Frioul fut le premier qui oſa franchir l'eſpace immenſe qui eſt entre le trône & le rang de particulier. Une grande partie de l'Italie le reconnut pour ſon ſouverain. Cet exemple fut bientôt ſuivi. Gui marcha droit à Rome, & s'y fit couronner empereur & roi de France, où il avoit ménagé un puiſſant parti. Il vint en effet à Metz, & s'avança juſqu'à Langres, dont l'évêque nommé Geilon, le ſacra roi de toute la Neuſtrie. Mais ne trouvant pas les peuples diſpoſés à le recevoir, il repaſſa promptement les Alpes, vainquit Bérenger en deux ſanglantes batailles, lui arracha ſa nouvelle couronne, & le força de ſe réfugier en Germanie. Rodolphe de ſon côté attentif à toutes les démarches du duc de Spolete, n'oublioit rien pour réunir tous les eſprits en ſa faveur. Il n'aſpiroit à rien moins qu'au trône François, ou à la ſouveraineté de la Bourgogne Tranſjurane, dont il avoit le gouvernement. Il s'étoit emparé de tout le pays

Luitprand. l. 1. c. 6.

qui eſt entre le Mont-Jura, & les Alpes Pennines : il y fut réellement proclamé roi : mais il ne put gagner les Neuſtriens. Eudes l'emporta ſur lui par le ſuffrage des peuples, dont il avoit l'eſtime & l'affection.

Hiſt. Aquit. frag, 5. Duchesne, tom. II. p. 932.

EUDES.

ANN. 888. Eudes eſt couronné roi de France.

CE fut dans un parlement tenu à Compiégne, que les évêques & les ſeigneurs de France élurent pour leur roi Eudes, comte de Paris & d'Orléans, & duc de Bourgogne. La mémoire de ſon pere Robert le Fort, qui étoit mort en défendant l'état contre les Normands, & les belles actions qu'il avoit faites lui-même à la défenſe de la capitale, lui mirent la couronne ſur la tête. Il avoit toutes les qualités que doit avoir un roi d'élection, pour emporter les ſuffrages de la multitude ; la valeur tempérée par la ſageſſe, la douceur relevée par la nobleſſe des manieres, la taille avantageuſe, la mine haute, mille charmes dans ſa perſonne. Il fut ſacré à Sens par Vautier, qui en étoit ar-

Annal. Metens.

ANN. 883. *Odoranni monach. S. Petr. Vivi. Senon Chron.*

chevêque. La Neuſtrie le reconnut, & enſuite l'Aquitaine, à la réſerve de Bordeaux & de Saintes, qui étoient entre les mains des Normands. Les ſages précautions qu'il prit en montant ſur le trône, ne pouvoient que lui en aſſurer la poſſeſſion. Il proteſta hautement qu'ayant été nommé par le roi Louis le Bégue, tuteur du jeune Charles, il n'acceptoit le diadême que pour le lui rendre, lorſqu'il ſeroit en âge de gouverner l'état. Il travailla enſuite à écarter les guerres dont il ſembloit être menacé du côté de la Germanie. Il fit aſſurer Arnoul, que ſi ſa nomination pouvoit cauſer le moindre trouble en France, il étoit prêt de s'en déſiſter. Il alla même le trouver à Vormes, & lui remit la couronne, le ſceptre, & tous les ornements de la royauté, avec mille ſerments qu'il ne vouloit les porter que de ſon conſentement. Le roi de Germanie, flatté de cette déférence, les lui rendit, & cette entrevûe ſe termina par un traité de paix.

Annal. Fuld.

Quelques-uns de nos hiſtoriens ont écrit que le comte Eudes ne fut point élû roi, mais ſimplement tuteur, gouverneur, ou régent du royaume,

jusqu'à ce que le jeune prince fût en âge de gouverner lui-même. Ils conviennent qu'il en prit le titre, ainsi qu'on peut le voir sur plusieurs monnoies ou médailles, où il est représenté avec toutes les marques de la dignité royale : mais ils ajoutent que dans le siécle dont il est ici question, & dans les trois ou quatre autres suivants, les tuteurs prenoient les qualités de leurs pupiles, & s'intituloient seigneurs des terres dont ils n'étoient réellement que les administrateurs. C'est pour cette raison que sur le sceau de ce prince, & dans plusieurs actes rapportés par Baluze, on lit cette inscription : *Odo gratiâ Dei rex.*

ANN. 888. *Fragm. hist. Franc.*

Tom. 2. capit.

Il défait les Normands.

L'empire François se trouvoit dans un étrange état. Ravagé par les Normands, rempli de factions & de troubles, affoibli par ses divisions, il étoit alors partagé entre cinq princes, dont aucun n'avoit un droit fondé sur le thrône qu'il occupoit. Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Savoie, la Suisse, & quelques autres contrées, venoit de faire sa paix avec Arnoul, dont il redoutoit la puissance. Berenger disputoit l'Italie au nouvel empereur, & le

roi de Germanie, résolu de les affoiblir l'un par l'autre, lui avoit permis de porter la couronne. Louis, fils de Boson, se maintenoit toujours en possession de la Provence, du Lyonnois, du Dauphiné, & de tout ce que son pere lui avoit laissé dans la Bourgogne : mais il n'avoit pas encore osé prendre les marques de la royauté. Eudes plus heureux, avoit reçû les hommages de tous les seigneurs François ; mais il voyoit le royaume en proie à la fureur des Normands, qui ravageoient l'Aquitaine, le pays de la Marne, & les bords de l'Aisne. Ce fut contre ces derniers qu'il porta d'abord ses armes. Il les joignit à la forêt de Mont-Faucon, & fit une action qui justifia parfaitement son élévation sur le thrône. Il n'avoit qu'environ mille chevaux : l'armée ennemie étoit de dix-neuf mille hommes. Ce grand nombre ne l'étonna point : il fondit sur eux, & poussa fort avant dans la mêlée. Un cavalier Normand lui donna par derriere un si furieux coup de hache sur la tête, quil ne dut sa conservation qu'à la bonté de son armure. Le prince en même tems se tourne vers le Barbare, & le perce de

ANN. 888.

Chron. de Norman. gest.

Abbo l. 2.

ſon épée. Rien ne réſiſte à ſes efforts ; il enfonce, il rompt, il diſſipe cette prodigieuſe multitude. Ann. 888. Il traite avec eux.

Cette glorieuſe victoire ramina le courage des habitants de Meaux, qui ſe défendoient avec toute la vigueur poſſible contre une autre armée de ces pirates. Mais le vainqueur obligé de marcher au-delà de la Loire, où ſa ſeule préſence remit dans la ſoumiſſion les peuples révoltés, ne put ſecourir cette malheureuſe ville. Elle ſe vit donc enfin forcée, faute de vivres, à capituler ſous les plus dures conditions. On n'accorda à tant de braves gens que la vie & la permiſſion de ſe retirer où ils voudroient. La place fut livrée à l'ennemi, qui la mit au pillage, brûla les maiſons, renverſa les murailles. Les Barbares ne garderent pas même la capitulation. Les vaincus, ſur la foi des traités, ſe croyoient du moins en liberté d'aller pleurer leur ſort dans quelque coin du royaume ; mais ils avoient à peine paſſé la Marne, qu'ils ſe virent tout-à coup enveloppés avec leur évêque, & ramenés au camp des Normands, qui les firent tous eſclaves. Ces infidéles, après avoit fait de grands ap- *Ibid.*

prêts, s'avancérent jusqu'aux portes de Paris, pour l'assiéger de nouveau. Eudes, sur cette nouvelle, vint à leur rencontre avec une armée beaucoup plus foible que la leur. Ils traitérent néanmoins avec lui, & la haute opinion qu'ils avoient de sa valeur, leur fit adandonner leur entreprise : on leur envoya quelques présents, & ils quittérent la Seine, pour aller se jetter sur le Cotantin, où ils assiégérent le château de Saint-Lo.



ANN. 889. 890. Diverses expéditions contre les Normands. *Ibid.*

Un autre corps de troupes de la même nation désoloit la Picardie, l'Artois, & tout le pays qu'arrose la Meuse. Arnoul vint à leur rencontte, les joignit auprès d'Amiens, & les battit. Mais ils surprirent le roi de France, & mirent son armée en déroute. La prise & le sac de Troyes, de Toul & de Verdun furent les suites de cette défaite. On parle aussi d'un second & d'un troisiéme siége de Paris, qui cependant ne leur réussirent point. Ceux du Cotantin, aprés avoir rasé Saint-Lo, traverserent la Bretagne, où ils mirent tout à feu & à sang. Ces horreurs terminérent enfin les querelles qui divisoient les Bretons. Les deux ducs, oubliant leur haine mutuelle,

Annal. Metens.

ſe réunirent pour attaquer l'ennemi commun. Judicaël fut le premier au rendez-vous. C'étoit un jeune prince plein de feu, qui ne cherchoit qu'à ſe ſignaler. Il fond ſur les Normands, ſans attendre ſon rival, & les charge ſi bruſquement, qu'il les enfonçe après un horrible carnage. Une partie ſe jette dans un grand bourg, où ils ſe retranchent, le vainqueur entreprit de les y forcer : cette témérité lui couta la vie. Les vaincus, animés par le déſeſpoir, tournérent contre lui tous leurs traits, & le percerent de mille coups, dont il expira ſur la place. Alain arrive ſur ces entrefaites ; & après s'être fait reconnoître ſouverain de toute la Bretagne, il conduit ſon armée au camp des Barbares. Bientôt la victoire ſe déclare en ſa faveur. Elle fut ſi complette, que de quinze mille Danois il n'en reſta que quatre cents, qui ſe ſauvérent du côté de la mer, & remontérent ſur leurs vaiſſeaux. On attribue ce ſuccès au vœu que ce Prince avoit fait, de donner la dixiéme partie du butin à l'égliſe de S. Pierre de Rome. C'étoit une dévotion fort ordinaire dans ces tems-là. On a vu pluſieurs ſouverains lui vouer leurs états, & s'engager à lui

ANN. 890.

payer tribut : ce qui contribua beaucoup à fortifier la persuasion où étoient les papes, qu'ils avoient droit de donner & d'ôter les couronnes.

ANN. 891. Il semble qne défaire une armée de Normands, étoit couper la tête d'une hydre. La même flotte qui avoit reconduit en Dannemarc les débris de
Ibid. ces deux sanglantes batailles, ramena quelque tems après un plus grand nombre de troupes, pour ravager le royaume de Lorraine. Arnoul rassembla aussi-tôt son armée, & la fit marcher à l'ennemi. On se joignit près d'un torrent, nommé Gulia. Le combat fut opiniâtre : mais enfin les François, enfoncés de tous côtés, prirent la suite. Ceux des chefs qui voulurent soutenir l'effort des vainqueurs, furent tués, le camp pillé, les prisonniers égorgés. Le Roi de Germanie, outré de ce sanglant affront, passa le Rhin avec toutes les
Annal. Fuld. forces de son Royaume, vint camper à leur vue sur les bords de la Dyle, & les poussa si vivement, que la plûpart se précipitérent dans la riviere, où il y en eut un si grand nombre de tués & de noyés, qu'on la passoit sur les corps morts, comme sur des ponts.

Deux de leurs rois, Godefroy & Sigefroy, périrent dans cette célébre journée. On y prit ſeize étendarts royaux : ce qui prouve qu'il y avoit au moins ſeize perſonnes parmi eux, qui portoient le titre ou le nom de Roi.

ANN. 891.

Tandis que tout cela ſe paſſoit du côté de la Germanie, la princeſſe Hermengarde, aſſurée du ſuffrage du Pape & d'Arnoul, c'eſt-à-dire, de deux perſonnes qui n'avoient aucun droit de diſpoſer du thrône, remuoit ciel & terre pour faire couronner le Prince Louis ſon fils. Elle en vint à bout. Les évêques & les ſeigneurs, aſſemblés à Valence, le proclamérent Roi d'un conſentement unanime. *Nous avons examiné*, diſent-ils, *ſi nous devions prudemment & avec juſtice élire Louis, fils de Boſon. Toute l'aſſemblée eſt convenue que le ſceptre ne pouvoit paſſer en de meilleures mains. Ainſi fondés ſur les eſpérances heureuſes qu'il nous donne, & ſur la volonté de Dieu que nous croyons ſuivre, nous choiſiſſons pour notre Roi, Louis fils de Boſon, & nous le jugeons digne de recevoir l'onction qui appartient aux princes élevés à ce rang.* Telles étoient

Louis, fils de Boſon eſt couronné roi de Provence.

Concil. Valentin. apud Lab. tom. 9. p. 42.

les entreprises & les prétentions d'un clergé ambitieux & ignorant : prétentions fondées sur la puissance de lier & délier, qui ne regarde que les ames : prétentions autorisées dans l'assemblée de Compiegne, qui passerent long-tems pour un principe, & qui sont enfin généralement reconnues pour une erreur *anathématisée* par le divin Auteur de la religion, qui déclare en termes exprès que *son royaume n'est pas de ce monde.*

ANN. 892.

Soulevement en Neustrie & dans l'Aquitaine.

Le démenbrement de la Provence ne fut pas le seul soulevement en France. Les seigneurs de Neustrie ne pouvoient s'accoutumer à plier sous le joug d'un homme qu'ils avoient vu si long-tems leur égal. Le comte Valgaire, quoique parent d'Eudes, fut le premier qui leva l'étendart en faveur du jeune Charles. Ce fut aussi la premiére victime immolée à la vigueur & à la célérité du monarque. Assiégé dans Laon, dont il s'étoit emparé, pris & condamné à mort, il eut la tête tranchée. On vit alors une chose jusques-là sans exemple. Didon évêque de Laon, non-seulement refusa d'entendre la confession du coupable, qui demandoit humblement

Annal Metens.

d'être réconcilié à Dieu par le ſacrement de pénitence, mais même défendit qu'on l'enterrât en terre ſainte. Ann. 892.
Eudes étoit à peine maître de Laon, qu'il reçut la nouvelle d'un autre mouvement eu Aquitaine. Il y vola à la tête de ſon armée victorieuſe. Déja il tenoit tous les rebelles enfermés dans une ville, lorſqu'il ſe vit obligé de repaſſer promptement en Neuſtrie. Les mécontents, plus irrités qu'étonnés du ſupplice de Valgaire, s'étoient déclarés hautement en faveur du fils d'Adelaïde. Les principaux étoient la reine mere, Foulques archevêque de Reims, Herbert & Pepin, tous deux iſſus de Bernard roi d'Italie; l'un comte de Vermandois, l'autre de Senlis. Ils appellérent Charles, qui, ſelon quelques-uns, s'étoit retiré en Angleterre, & le proclamérent roi, quoiqu'il n'eût alors que treize ans. Il fut couronné à Reims par l'archevêque, qui envoya dans toutes les cours de longues apologies de ſa conduite, exhortant tous les princes à prendre la défenſe du jeune pupille contre l'uſurpateur.

CHARLES IV,

dit le Simple.

ANN. 893.
Arnoul reconnoit Charles pour roi de France.

TOUS les princes de l'Europe, usurpateurs pour la plûpart, sembloient devoir s'opposer au rétablissement de Charles. C'étoit le seul descendant en ligne directe de Charlemagne, & par-là il pouvoit prétendre à tous les royaumes que ce grand monarque avoit possédés, & même à l'Empire. Le roi de Germanie y étoit le plus intéressé : fils d'une concubine, il en étoit moins respecté. Il reçut fort mal les remontrances de l'archevêque de Reims, lui écrivit fortement, & le menaça de son indignation. Foulques ne se rebuta point : il répondit que se voyant exposé à la fureur des Normands, il avoit cru devoir consentir au couronnement d'Eudes, qui seul pouvoit défendre l'état : mais que le fils de Louis le Bégue se trouvant en âge de gouverner avec le secours de ses fidéles ministres, il n'avoit pu se refuser aux

Annal. Metens.

vœux de tous les ſeigneurs qui le demandoient pour leur roi : que dans un tems où tant de ſujets aſpiroient au thrône, il ſeroit dangereux pour lui de donner l'exemple contre un prince de ſon ſang : que s'il venoit à mourir, il ne reſteroit que le ſeul Charles pour protéger ſes enfants, & les couronnes qu'il leur laiſſeroit. Toutes ces raiſons ne toucherent que trés-foiblement l'ambitieux monarque. Mais les mouvements de l'Italie, & l'indocilité de quelques nations tributaires, le forcérent à diſſimuler. Il voyoit l'armée d'Eudes prête à fondre ſur celle du jeune Roi : il attendit l'énévement d'une bataille, avant de ſe déclarer pour l'un ou pour l'autre. Le régent n'eut qu'à paroître pour vaincre. Sa ſeule préſence, dit Abbon, diſſipa les ennemis, comme le ſoleil chaſſe les ténébres. Charles, échappé preſque ſeul, alla implorer l'aſſiſtance du roi de Germanie, qui le reconnut pour roi de France, où plutôt, ſi l'on en croit les annales de Metz, dont il reconnut tenir le ſceptre & le couronne.

ANN. 893.

Abbo. l. 1.

Eudes cependant redoutoit peu la protection d'Arnoul. Il lui ſçavoit trop d'occupation en Bonhême, où

ANN. 894. 95.

ANN. 894. 95. le duc de Moravie l'obligea de porter ses armes, pour le châtier de sa révolte & de son ingratitude. Rome d'ailleurs appelloit secretement ce prince, pour la délivrer de la tyrannie du nouvel empereur, dont elle lui offroit la couronne. Il partit en effet, passa les Alpes avec une puissante armée, entra dans la Lombardie, soumit tout le pays jusqu'à Plaisance, & tournant tout à coup du côté de la France, s'avança jusqu'à Saint Maurice au-dessus du lac de Genéve. Il espéroit surprendre Rodolphe roi de Bourgogne : il se trompa. Ce prince s'étoit retiré dans les montagnes, où il ne put être forcé. Le monarque, rentré en Germanie, assemble un concile à Tribur près du Rhin à deux lieues de Mayence, On y fit plusieurs décrets : le trentiéme est sur-tout remarquable. Il porte qu'on doit honorer l'église de Rome, comme celle d'où dérive le sacerdoce, & souffrir le joug qu'elle impose, quand même il seroit à peine supportable. Arnoul, après le concile, se rendit à Vormes, où il avoit convoqué un parlement. Eudes qui s'y trouva y fut reçu avec de grands honneurs, & obtint tout ce

Concil. t. 9. canon 30.

qu'il demandoit, c'eſt-à-dire qu'on n'accoderoit aucune protection au roi Charles. On permit cependant à Zuentibolde, qui, quoique bâtard, venoit d'être conronné roi de Lorraine, d'armer en faveur du jeune prince. C'étoit aſſez pour faire croire qu'on ne l'abandonnoit pas entiérement : ce fut trop peu pour l'affermir ſur le thrône. Le roi de Germanie, après toutes ces précautions, reprit le chemin d'Italie.

ANN. 897.
Arnoul eſt couronné empereur.

Le ſouvenir de ſa premiere expédition lui ouvrit tous les paſſages ; & malgré la rigueur de la ſaiſon, malgré les pluies continuelles, il arriva aux portes de Rome, mais avec des troupes ſi fatiguées, qu'il ne ſçavoit quel parti prendre. Les chefs vouloient qu'on leur donnât quelques jours pour ſe rafraîchir : les ſoldats criérent qu'un aſſaut les délaſſeroit. Un liévre en même tems ſe leve du milieu du camp, & ſe ſauve du côté de la ville. Chacun ſe met à le pourſuivre avec de grands cris. Les Romains effrayés prennent la fuite. On profite de leur terreur. Les murailles ſont eſcaladées, les portes enfoncées, la ville emportée. Le pape, devenu libre par la fuite de

Luitpr. l. 2. c. 8.

ceux qui le tenoient priſonnier, teçut
Ann. 897. le roi de Germanie ſur les dégrés de l'égliſe de ſaint Pierre, & le mena vers la confeſſion des apôtres, où il le ſacra empereur, céſar, & auguſte. Mais en lui faiſant prêter ſerment de fidélité par les Romains, il y mit une reſtriction inconnue aux premiers empereurs François. Il étoit conçu en ces termes : *Je jure par tous les ſaints myſteres, que ſauf mon honneur, ma loi, la fidélité que je dois au pape Formoſe mon ſeigneur, je ſuis & ſerai toute ma vie fidéle à l'emperenr Arnoul.*

Sa mort. Le nouvel empereur, après avoir nommé le comte Farolde, un de ſes généraux, pour commander dans Rome en ſon abſcence, marcha droit à Spolete, où Agiltrude s'étoit ſauvée à la faveur du premier tumulte. Cette ambitieuſe femme, mere de Lambert qui avoit reçu l'onction impériale, ne pouvoit échapper à la pourſuite du vainqueur : mais une attaque de paralyſie, d'autres diſent, de frénéſie, l'obligea de repaſſer promptement en Germanie, où ſa foibleſſe de corps & d'eſprit commença à le faire mépriſer, On prétend que ce fut la ſuite d'un

poison qu'Agiltrude trouva le moyen de lui faire donner par un de ses domestiques, qu'elle séduisit à force d'argent. Quoi-qu'il en soit, les derniéres années de la vie de ce prince ne furent qu'un tissu de chagrins, d'infirmités, & de langueur. Le poison produisit enfin son dernier effet. Une horrible corruption infecta toutes les parties de son corps. Il mourut de la maladie qu'on nomme *pédiculaire* : état affreux, dont il sentit toute l'umiliation, mais qu'il soutint avec de grands sentiments de religion. Ce fut le dernier du sang de Charlemagne, qui porta la couronne impériale.

ANN. 896

Luitprand. l. 1. c. 9.

Sigebert. Gemblacensis.

Charles, cependant, rentré en France, s'étoit maintenu dans la Champagne & dans la Bourgogne. L'archevêque de Reims n'oublioit rien pour le réconcilier avec son empereur : il en vint heureusement à bout. Eudes eut tout le pays qui est entre la Seine & les Pyrénées : le jeune prince, reconnu pour souverain dans cette partie méme qu'il abondonnoit, régna depuis la Seine jusqu'à la Meuse. Ce partage dura jusqu'à la mort du régent, qui ne survécut guères plus d'un an à ce célébre traité de paix. Il est

ANN. 897. 98.

Charles est reconnu roi de toute la France.

enterré avec les rois dans l'église de Saint-Denis. Il laissoit un fils, nommé Arnoul, que quelques-uns proclamérent roi, mais qui mourut quelques jours après. Charles alors fut reconnu d'un consentement unanime dans la Neustrie, la Bourgogne, & l'Aquitaine. On pouvoit esperer de grands avantages de cette réunion, s'il eut été plus obéï : mais les seigneurs, pour augmenter leur puissance dans les domaines qu'ils avoient usurpés, portérent l'audace jusqu'aux derniers excès. Chacun vouloit être indépendant. Tous armoient & désarmoient, sans que le monarque osât s'en mêler. On peut regarder le regne de ce prince comme l'époque de toutes ces petites souverainetés, qui se formérent insensiblement dans l'état. Ce n'étoit d'abord que des gouvernemens, juste récompense du mérite, qui n'étoient possédés qu'à vie. Tout François, quelque fût sa naissance, y avoit droit. On appelloit ceux qui en étoient pourvus, on pairs, comme égaux entre eux ; on princes, comme chefs & commandants dans l'étendue de leur district ; ou barons, comme les premiers & le plus puissants du royaume. Cette

ANN. 898. *Chronic. breve apud Duchesne, t. 3.*

Annal. Metens.

te derniere qualité passoit pour si honorable & si relevée, que pour la prendre, le sire de Bourbon quitta le titre de prince. Ces grandes charges enfin devinrent des propres, ou fiefs héréditaires, dépendants en apparence d'un seigneur suzerain, mais indépendants en effet. C'est à cette nouvelle seigneurie que la noblesse, jusqu'alors ignorée en France, doit sa véritable origine. Elle donnoit à ces petits princes des especes de sujets, nommés vassaux, qui à leur tour tranchoient du souverain par des *sous-inféodations*. Celui qui ne s'étoit emparé que de quelque bourgarde, rendoit hommage à celui qui commandoit dans une province : & qui n'avoit qu'un château, relevoit de celui qui avoit usurpé une ville. Le vassal en certaines occasions devoit marcher contre le roi même, ou perdre son fief.

ANN. 898.

Tel étoit l'état de la France, lorsqu'elle se vit attaquée par un ennemi d'autant plus à craindre, qu'il joignoit de plus grandes vues à un très-grand courage. C'étoit Rollon ou Raoul, l'un des plus illustres chefs des Normands, le seul enfin de ces barbares, qui cessa d'en mériter le nom par mille belles

Depuis 899, jusqu'à 912.

Les Normands continuent leurs ravages sous la conduite de Rollon.

ANN. 899. 912. Chron. Tur Hist. Norm.

qualités de l'esprit & du cœur. Un air noble, un port majestueux, une taille héroïque, les manieres honnêtes, douces, polies, ses grandes actions, ses malheurs même lui attiroient l'amour & l'estime du soldat. Chassé de Danemarc, il rassemble tous ceux qui veulent s'attacher à sa fortune, passe en Angleterre où il remporte deux grandes victoires, se remet en mer, aborde dans la Frise qu'il rend en grande partie tributaire, rabat ensuite vers la France, & s'empare de Rouen, dont il fait relever les murailles & les tours. Cette ville fut pour lui une place d'armes, d'où il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France. Nantes, Angers, le Mans, Clermont, furent assiégés, pris, & pillés. Chartres ne dut sa conservation qu'à une espece de miracle. Cet échec, le seul qu'il eût essuyé, le remplit de dépit & de fureur. Il se répandit dans le pays voisin, où il commit les plus horribles cruautés. Elles furent telles, qu'on députa de tous côtés au roi, pour le prier d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Charles, touché de ces représentations, lui envoya offrir sa fille & des provinces.

Eudo l. 2.

Vetus chron.

L'archevêque de Rouen fut choisi pour cette négociation. Il sçut persuader Rollon de se faire baptiser. L'on remarque à cette occasion, que les Normands, quoiqu'ennemis du nom chrétien, n'entreprirent jamais de forcer personne à renoncer au christianisme. Le prélat proposa de la part du roi, de lui donner avec la princesse Gisele, toute la côte de mer qu'il avoit tant de fois désolée. Le prince Normand demanda encore la Bretagne. On disputa beaucoup : mais il fallut la céder avec des clauses que la force sçait toujours expliquer à son avantage. Ainsi cette partie de la Neustrie, qu'on nomma bientôt Normandie, du nom de ses usurpateurs, devint un état séparé, qui ne relevoit de la couronne qu'à titre d'un vain hommage ; & la Bretagne, autrefois royaume, ne fut plus qu'un arriere-fief.

ANN. 899. 912.

Rollon est reconnu duc de Normandie.

Idem. ibid.

Ce fameux traité, le plus honteux depuis la fondation de la monarchie, fut signé à saint Clair sur Epte. Rollon s'y rendit pour saluer le monarque & lui prêter le serment de fidélité. On eut une peine infinie à l'engager au cérémonial usité en pareille occa-

ANN. 899, 912.

ſion, ſurtout à l'uſage de mettre ſes mains entre celles du roi. Mais lorſqu'on lui parla de ſe jetter aux genoux & de baiſer le pied du prince, ce qui ſe pratiquoit alors, quand on en recevoit quelque grande grace; le fier Danois, accoutumé à ne reconnoître que ſon épée, jura qu'il ne fléchiroit jamais devant perſonne. On le fit enfin conſentir qu'un de ſes officiers rendît ce devoir pour lui. Celui-ci, ſoit maladreſſe, ſoit inſolence, prit le pied du roi, & le leva ſi haut, qu'il le fit tomber à la renverſe. Cet accident penſa cauſer du déſordre: mais enfin Charles n'étoit pas le plus fort. On prit le parti de tourner la choſe en plaiſenterie.

Chron. breve. Duchesne, tom. 3. p. 359.

Il gouverne avec beaucoup de ſageſſe & d'équité.

Le nouveau duc, après s'être fait inſtruire de nos ſaints myſteres, reçut le baptème dans l'égliſe cathédrale de Rouen, qui devenoit la capitale de ſon état. Le duc Robert fut ſon parrein, & lui donna ſon nom: nouvelle alliance qui devint ſuſpecte au roi. Cette cérémonie fut bientôt ſuivie de celle de ſon mariage avec la princeſſe Giſele. Cette union qui aſſuroit la tranquillité de la France, fit le malheur de la ducheſſe. Rollon fut aſſez

Idem Dudo & alii.

barbare pour la maltraiter. Elle en mourut de chagrin, & deux officiers que le roi envoya pour s'en plaindte, périrent sur un échafaut. C'est la seule tache à la mémoire de Rollon ou Robert, duc de Normandie. Il gouverna ses sujets avec beaucoup de sagesse, de justice & de bonté : & dans les vingt années qui s'écoulerent depuis sa conversion jusqu'à sa mort, toutes les villes de son duché furent rebâties, tous les monasteres rétablis, toutes les terres cultivées. Il abolit le vol chez ses Danois, qui jusques-là n'avoient vécû que de rapine & de brigandage. Telle étoit la sûreté publique sous son gouvernement, que des bracelets d'or demeurerent pendant trois ans suspendus à un chêne, sans que personne osât y toucher. On sçait que long-tems après sa mort, son nom seul prononcé, étoit un ordre aux magistrats d'accourir pour réprimer la violence. C'est de-là qu'est venu cet usage de la *clameur de Haro*, si connue en Normandie : mot qui dérive de *ha* & *Raoul*, exclamation usitée pour invoquer le secours du prince contre un ennemi trop puissant. Ainsi fut fondée cette célebre colonie

ANN. 899. 912.

Orderic, l. 3. *Guil. Gemmet. l.* 2. *c.* 20. 21.

Ann. 899. 912.

des Normands, dont le ſang mêlé à celui des Francs, donna des rois à l'Angleterre & à la Sicile.

Extinction de la famille de Charle magne en Italie.

La Germanie cependant & l'Italie, théâtre de mille factions, voyoient avec douleur les reſtes du ſang de Charlemagne cruellement acharnés à leur perte. L'empereur Arnoul laiſſoit en mourant deux fils, Louis âge de ſept ans, qui étoit légitime, & Zuentibolde, qu'il avoit eu d'une maitreſſe. Le permier, d'un conſentement preſque unanime fut couronné roi de Germanie, & mis ſous la tutelle & la protection d'un conſeil de régence. Le ſecond, ainſi qu'il avoit été décidé du vivant de ſon pere, régna ſur la Lorraine. C'étoit un eſprit inquiet, emporté, qui ne ſuivoit que ſes caprices, ou ceux de quelques femmes, qui régloient l'état dans la chaleur de la débauche & des parties de plaiſirs. Les Lorrains, révoltés de tant d'excès, ſe donnerent aux François. Mais ils n'étoient point en état de profiter de la conjoncture. Zuentibolde, vainqueur des rebelles, oſa même attenter ſur le thrône de Louis : il fut défait & tué dans une ſanglante bataille ſur la Meuſe. Bé-

Marian. Scotus ad ann. 900.

Annal. Metens.

Regino.

renger de son côté s'étoit remis en campagne, aussi-tot après la retraite forcée d'Arnoul ; & maître de Pavie, il se fit de nouveau couronner roi de Lombardie. Il avoit un compétiteur dans la personne de Lambert, que le pape Formose avoit été obligé de couronner empereur. La mort de ce redoutable rival, qui arriva quelque tems après, en rendant le trône impérial vacant, réveilla toute son ambition. Il se rendit promptement à Rome ; & les armes à la main, il contregnit le pape Jean IX à le sacrer César & Auguste. Il jouissoit de ce superbe titre depuis environ deux ans, lorsqu'il vit arriver un nouveau concurrent, qui lui disputa sa couronne & son domaine. C'étoit Louis fils de Boson, roi de Bourgogne & d'Arles, qui aspiroit surtout à l'empire, comme petit-fils de l'empereur Louis II. Il reçut en effet l'onction impériale dans la capitale d'Italie. Mais ayant été surpris quatre ans après, il fut amené à son ennemi, qui lui fit crever les yeux, supplice barbare, dont ce prince mourut au bout de quelques jours. Il ne laissoit qu'un fils, nommé Charles-Constantin, qui ne lui

ANN. 899. 912.

Sigebert Gem, blac, ad an. 903.

Otto Fris. l. 6. cap. 14.

Ann. 899. 912.

succéda point au royaume de Provence, dont le titre fut éteint environ quarante-sept ans après l'usurpation de Boson. Bérenger par cette mort recouvra la double couronne qu'il avoit perdue. L'adversité ne fut point capable de le ramener à la raison. Il continua ses violences; & se livrant à tout ce que la débauche a de plus dissolu, il se rendit enfin si odieux qu'il fut assassiné par ses propres domestiques. C'est le dernier de la maison de Charlemagne, qui ait porté le sceptre en Italie.

Chonic. Novaliense, l. 8. c. 3.

Mort de Louis, roi de Germanie. Conrad est élû en sa place.

La branche d'Allemagne, dont la ligne directe & légitime avoit déja été interrompue à Arnoul, n'eut pas un regne plus tranquille, ni plus long. Les Hongrois, nation barbare, venus du fond de la Scythie, se répandirent comme un torrent dans l'Autriche & la Baviere, où ils commirent des cruautés inouies. L'histoire de ces tems-là nous les représente comme des sauvages également redoutables par leur courage & leur férocité, ennemis de toutes les loix de la justice & de l'humanité, combattant en fuyant, lançant un dard & tirant une fleche avec une adresse merveilleuse,

Luitprand, l. 2. c. 1 & 2.

n'ayant sur la tête qu'un toupet de cheveux, mangeant la chair crue, buvant le sang humain. Leur fureur, dont la Germanie & l'Italie furent, successivement le théâtre, éclatoit principalement sur les églises & les monastéres, qu'ils réduisoient en cendres. Ce fut en vain que le jeune Louis leur opposa toutes les forces de son royaume : son armée fut taillée en piéces, la Lorraine & la Hollande dévastées. On acheta par un tribut qu'on promit de leur payer tous les ans, la retraite qu'il daignérent faire. Le ciel ne permit pas au monarque de parvenir à un âge où il pût par lui-même affranchir sa couronne d'une servitude aussi honteuse. Il mourut avant sa vingtiéme année, & la douziéme de son regne. Il n'avoit point d'enfants mâles. Ainsi le sceptre de Germanie sortit de la famille de Charlemagne. Les seigneurs assemblés élurent Conrad duc de Franconie. Ce choix devoit naturellement tomber sur Charles : mais les usurpations des grands de son royaume avoient tellement affoibli sa puissance, qu'il fut hors d'état de faire valoir ses droits. Il s'empara cependant de la Lorraine, qu'il réu-

Ann. 899.
912.

ANN. 920.

nit à la couronne, ſans en devenir plus puiſſant.

Brigues du duc Robert.

Ce prince, plus foible que jamais, commençoit à mériter l'ignoble ſurnom qu'on lui avoit donné. Haganon, homme d'une naiſſance médiocre, mais très habile dans les affaires, gouvernoit l'état avec une ſageſſe qui déplut aux factieux, dont elle éclairoit de trop près les démarches, & rompoit toutes les meſures. Ils diſſimuloient cependant; & le roi qui les craignoit, leur permettoit tout, de peur qu'ils ne ſongeaſſent à mettre Robert ſur le trône, Robert que ſes charges, ſes richeſſes, ſes grandes terres, la mémoire de ſon pere, celle du roi Eudes ſon frere, & ſon merite perſonnel ſembloient élever au-deſſus du rang de ſujet. L'ambitieux en effet ne cherchoit qu'à ſe faire un puiſſant parti. Il ſe flatta de gagner Richard duc de Bourgogne par le mariage de Raoul avec ſa fille Emme, à qui il donna une dot conſiderable: mais la fidélité du ſeigneur Bourguignon étoit à toute épreuve. Il s'adreſſa au nouveau ſouverain de Normandie, qui étoit alors le fléau de la France: il ne le trouva pas plus diſpoſé à entrer dans toute l'ini-

Ademar. Chron. lib. 2.

quité de son projet. Enfin il se tourna du côté des seigneurs François, qu'il eut moins de peine à persuader, parce qu'il irrita leur vanité. Il fit si bien valoir le droit qu'ils avoient de choisir leur souverain, il exagéra tellement les fautes du gouvernement, qu'il fut résolu d'un consentement unanime de détrôner le monarque Robert dans une assemblée qui se tint à Soissons, osa lui reprocher avec aigreur l'indolence de sa conduite & l'aveugle confiance qu'il avoit en son ministre. Aussi-tôt l'audacieux vassal & ceux qui l'accompagnoient, rompirent & jettérent chacun une paille, qu'ils avoient à la main. C'étoit une ancienne coutume usitée parmi les François, pour marquer qu'on renonçoit à l'alliance ou au service de celui dont on vouloit se séparer.

ANN. 920.

Fragm. hist. Franc. Duch. tom. III. p. 339.

Un fidele sujet, nommé Hugues, arrête leur fureur, mais à des conditions bien honteuses à la majesté. Charles obligé de renvoyer son ministre, se voit encore forcé de promettre de changer de conduite. *On veut bien en ce cas continuer pour un an l'obéissance qui lui a été rendue jusqu'à ce jour.* La chronique de Flo-

Charles est détrôné.

doard dit que ce fut Hervé, archevê-
ANN. 921. que de Reims, qui ménagea cette réconciliation. Il reçut le prince abandonné, le conduisit à Chatrise où il avoit un château, de-là à Crugny, célébre village de Champagne à une lieu de Fimes. Le roi y demeura sept mois, c'est-à-dire, tout le tems que dura la négociation. La sincérité n'avoit aucune part à cet accommodement. Chacun s'appliqua à fortifier son parti, le monarque en s'attachant les seigneurs d'Aquitaine & de Bourgogne, le duc en affermissant dans leur révolte les seigneurs qu'il avoit séduits. Charles, informé que le parti des rebelles grossissoit chaque jour, résolut de rappeller son ministre Haganon, dont les conseils lui devenoient nécessaires. Ce fut pour Robert un prétexte de lever l'étendart de la rébellion. Il rallume dans le cœur des conjurés toute la haine qu'il avoit sçu d'abord leur inspirer. Les factieux s'assemblent, attaquent le roi, le chassent de Laon, débauchent son armée, le poursuivent jusqu'au de-là de la Meuse, le déclarant indigne du trône, & prient le duc de vouloir bien l'accepter. Robert, enfin au com-

ble de ses vœux, est couronné à Reims, & reçoit le serment de fidélité d'un grand nombre d'évéques & de seigneurs.

ANN. 921.

Robert est tué; Raoul lui succéde dans son usurpation.

Charles eut bientôt rassemblé une grosse armée en Aquitaine. Guillaume comte d'Auvergne, & Raimond comte de Toulouse le joignirent, & tout marcha vers Soissons, où l'usurpateur étoit campé avec ses troupes. Robert s'avança armé de toutes piéces, c'est-à-dire, de la cuirasse, du casque, & de la lance, armes dont l'usage presque inconnu sous la premiere race, devint une loi militaire sous la seconde. Il avoit mis sa barbe, qui étoit longue & toute blanche, hors de son armure, pour étre mieux reconnu de ses soldats dans la mélée. Le combat fut sanglant & opiniâtre. Le rebelle y fut tué, selon quelques-uns, d'un coup de sabre dont le comte Fulbert lui fendit la tête; selon quelques autres, d'un coup de lance que le roi lui porta dans la bouche. Quoi qu'il en soit, sa mort ne rallentit point l'ardeur de ses troupes. Hugues son fils se mit à leur tête, l'armée royale fut taillée en piéces. Ce jeune seigneur, qui depuis mérita le nom de Grand,

Chron. Magdeburg. Chro. S. Medardi.

Ann. 922. pouvoit alors se faire couronner: on ignore les raisons qui l'en empêchérent. Un auteur voisin de ce tems-là, rapporte qu'il envoya demander à sa sœur Emme, qui elle aimeroit mieux voir roi, ou lui, ou Raoul; & qu'elle répondit qu'elle aimoit mieux baiser les genoux de son mari que de son frere. Raoul sur cette réponse fut proclamé roi de France, sacré & couronné dans l'église de saint Médard de Soissons, par Gautier archevêque de Sens.

Glaber. l. 1. c. 2.

Ann. 923. Charles auroit pû se relever de ce malheur comme du premier : mais il semble que sa destinée étoit de périr victime de la perfidie. Herbert comte de Vermandois, oubliant sa naissance, l'honneur & la religion, fut l'instrument de cette infâme trahison. Résolu de se saisir de la personne du roi, il lui envoya le comte de Senlis pour l'assurer qu'il étoit prêt à se déclarer pour lui avec tous ces vassaux. Cette nouvelle surprit agréablement le prince fugitif, qui d'ailleurs n'avoit aucune raison apparente de s'en défier. Le comte étoit son parent, & descendoit comme lui en droite ligne masculine de Charlemagne. Ce ne fut ce-

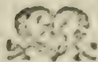
Herbert trahit le roi & le retient prisonnier.

Flodoard. Ibid.

pendant pas ſans crainte qu'il ſe rendit à ſaint Quentin, où ce nouvel allié l'attendoit. Mais Herbert en l'abordant fit évanouir tous ſes ſoupçons. Il ſe jetta à ſes pieds, embraſſa ſes genoux, & voyant que ſon fils recevoit debout le baiſer du prince : Sachez, lui dit-il en le frappant rudement, que cette poſture eſt peu propre à reconnoître une ſi grande marque de la bonté de ſon roi & de ſon ſeigneur. Cette action acheva de lui gagner la confiance de Charles. Il ſe laiſſa conduire où l'on voulut : il conſentit même à renvoyer ceux qui l'avoient ſuivi. C'étoit là où le perfide comte l'attendoit. Il le fit enlever pendant la nuit, & conduire ſecretement à Château-Thierri, où il le retint priſonnier. Il ſe rendit enſuite à la cour de Bourgogne, pour rendre compte au nouveau Monarque du ſuccès de ſa trahiſon.

ANN. 923.

Glaber. Ibid.



RAOUL.

ANN. 924.

Diverses expéditions de Raoul.

LE regne de Raoul fut celui des séditions, des révoltes, & des troubles. Toujours les armes à la main, il lui fallut ce génie intrépide qui fait les héros, pour soumettre & contenir tant de vassaux inquiets, turbulents & accoutumés à l'indépendance. Il se signala d'abord par ses exploits contre les Normands, qu'il sçut resserrer dans cette étendue de pays qui leur avoit été cédé. Il marcha ensuite en Lorraine, où il étoit appellé par les seigneurs. Maître d'une grande partie de ce royaume, il força le roi de Germanie à lui demander une suspension de toute hostilité. Rien ne pouvoit lui être plus avantageux. Il profita de la circonstance, pour achever de se mettre en possession du reste de l'état. Guillaume duc d'Aquitaine avoit toujours différé de le reconnoître pour roi; mais voyant ce monarque vainqueur des Normands & des Germains, prêt à fondre sur lui, il s'humilia, & lui fit hommage : sou-

Flodoard. chr.

Fragm. hist Fr. Duchesne tom. III. p. 259.

mission forcée qui n'eut d'autre durée que celle du séjour de l'usurpateur en Aquitaine. On voit en effet un cartulaire de Brioude en Auvergne, dont la date est prise, non des années de Raoul, mais de celles de la déposition du légitime souverain. *Fait le V. avant les ides d'Octobre, la quatriéme année depuis que Charles roi a été dégradé par les François, & Raoul élu contre les loix :* expression qui se trouve encore dans le testament d'Acfréde duc d'Aquitaine. Baluze rapporte plusieurs autres actes, tous datés de la premiere, ou de la seconde année *depuis la mort de Charles, Jesus-Christ régnant en attendant le légitime roi :* tant étoit grand même alors l'attachement des peuples de la Loire pour le sang de Charlemagne !

ANN. 624.

Baluze hist. de la maison d'Auvergne, tom. 2.

Idem in notis Append.

L'expédition d'Aquitaine fut suivie d'une autre contre une bande de Normands, qui sous la conduite du général Raynold ravageoient la Bourgogne. Raoul y accourut. Déja il tenoit les barbares assiégés dans leur camp : mais ils lui échapérent pendant la nuit, à la faveur d'un bois qui couvrit leur retraite. En même-tems ceux de Rouen recommencérent leurs hos-

ANN. 925.

ANN. 925. tilités. Répandus dans la Picardie & l'Artois, où ils firent d'horribles ravages, ils insultérent Noyon, d'où ils furent repoussés avec perte. Le duc de France, Hugues dont l'autorité s'étendoit sur tout le pays d'entre la Loire & la Seine, rassembla aussi-tôt les milices de Paris, & pour les obliger à faire diversion, se jetta dans la Normandie, portant par tout le fer & le feu. Bien-tôt il fut joint par le roi, qui assit son camp dans le Beauvaisis. On détacha le comte de Vermandois avec une partie de l'armée, pour faire le siége de la ville d'Eu : elle fut emportée d'assaut, & tout ce qui s'y trouva d'hommes & de garçons, massacré sans quartier. Herbert, pour récompense d'une action si vigoureuse, obtint l'archevêché de Reims pour son fils qui n'avoit que cinq ans : chose qui n'avoit pas encore eu d'exemple, qui n'en eut que trop par la suite, & qui fut pour lors la cause de bien des troubles.

Ibid.

Hist. Rem. l. 4. c. 19. & 20.

ANN. 926. Tant de lauriers parurent tout-à-coup flétris par la perte de la Lorraine, qui se soumit au roi de Germanie. Mais Raoul ne pouvoit suffire à tout. Occupé contre un corps de Nor-

Flodoard, ibid.

-mands qui dévaſtoient le pays d'Artois, bleſſé même dans un combat où il les défit, il ne put ni châtier les rebelles, ni préſenter la bataille à ſon rival. Toujours une premiere affaire en amenoit une ſeconde. L'Aquitaine ſur ces entrefaites oſa ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance. Déja le monarque à peine guéri de ſa bleſſure, étoit en marche pour la réduire, lorſqu'une autre diverſion l'obligea de repaſſer promptement la Loire. Les Hongrois, excités par l'avidité du pillage, menaçoient la Champagne d'une prochaine invaſion. Raoul ſur cette nouvelle, abandonne ſa premiere entrepriſe, & vole au ſecours de cette province allarmée. La ſeule préſence de ce prince rétablit le calme & la tranquillité. Les barbares effrayés s'arrêtent, & retournent précipitamment ſur leurs pas. Tel étoit alors l'état de la France : triſte théâtre de la fureur de ſes ennemis & de ſes citoyens: République mal policée, où la loi du plus fort étoit la ſeule connue : mélange biſarre de monarchie & d'anarchie, où chacun s'attribuoit autant de puiſſance qu'il en pouvoit uſurper. Le comble de la gloire pour Raoul eſt d'avoir ſçu ſe faire reſpecter ſur un

ANN. 926.

Ibid.

thrône ébranlé par de ſi horribles ſecouſſes. Mais parmi tant de redoutables vaſſaux, ſe plus à craindre, celui qui lui cauſa de plus vives inquiétudes, fut le comte de Vermandois.

ANN. 927. Ligue pour rétablir Charles le Simple.

Herbert, dont la perfidie égaloit l'ambition, ne croyoit point de récompenſes proportionnées au ſervice qu'il avoit rendu à Raoul, en trahiſſant le roi ſon maître. Il lui demanda le comté de Laon, qui venoit de vaquer par la mort de Rotgaire. Le monarque le refuſa, & le donna au fils aîné du défunt. Ce refus piqua vivement le comte : il réſolut de s'en venger. Le roi de Germanie, Hugues le grand, & le Duc de Normandie entrérent dans ſon reſſentiment. Tous lui jurérent de l'aider de tout leur pouvoir, pour remettre le ſang de Charlemagne ſur le thrône. Le pape même écrivit des lettres très-fortes ſur ce ſujet; menaçant d'excommunier quiconque s'oppoſeroit au rétabliſſement de Charles. Ce Prince fut tiré de ſa priſon, & conduit à Saint-Quentin, où il fut reçu aux acclamations de ce même peuple, qui avoit applaudi à ſa dépoſition. De-là il ſe rendit à la ville d'Eu, où le duc de Normandie lui fit hommage. Alors preſque tout ce qu'on

Ibid.

appelloit le pays de France, se déclara hautement pour le légitime souverain. ANN. 928. 29.

Raoul, pour conjurer l'orage, offrit enfin de céder la ville de Laon. C'étoit le véritable motif de la guerre : le rétablissement de Charles n'en avoit été que le prétexte. Ce malheureux prince, sacrifié de nouveau, fut renfermé à Peronne, où il mourut quelques mois après, dans la cinquantiéme année de son âge, & la trentiéme de son régne. Il eut de sa premiere femme, dont on ignore le nom, Gisele, qui fut mariée à Rollon, premier duc de Normandie. On ne lui connoît point d'enfans de la seconde, appellée Fréderune. Il eut de la troisiéme, nommée Ogine, Louis d'Outremer. Cette Ogine, fille & veuve de rois, qui s'étoit signalée par un courage au-dessus de son sexe, finit par se marier par amour au comte de Troyes, fils de celui qui avoit tenu son mari prisonnier pendant les sept dernieres années de sa vie. Charles ne manquoit ni de cœur, ni de résolution à la guerre. Son excessive facilité qui le perdit, le fit surnommer le simple, & ses malheurs, qu'il souffrit avec beaucoup de constance, lui ont fait donner le nom de Saint par l'auteur de la chro-

Mort de ce princ.

Ibid.

Chron. breve. Duchesne t. 3. p. 551.

nique de saint Benigne. Il est enterré à l'abbaye de Saint-Fourcy.

ANN. 930. 36.

Exploit & mort de Raoul,

L'usurpateur, délivré par cette mort d'un concurrent peu dangereux par lui-même, mais redoutable par la bonté de son droit, plus à craindre encore entre les mains du comte de Vermandois, régna un peu plus tranquillement, & commença à agir avec plus d'autorité. Il remporta une grande victoire sur les Normands, qui désoloient l'Aquitaine. Il força Charles-Constantin fils de Louis, à qui Berenger duc de Frioul son concurrent à l'empire avoit fait crêver les yeux, à lui faire hommage pour le Viennois, où il vouloit se rendre indépendant; & après avoir réduit le duc de Gascogne & les principaux seigneurs du Languedoc, il s'appliqua à terminer les guerres sanglantes que les seigneurs se faisoient les uns aux autres. Il eut une peine extrême à mettre d'accord Hugues & Herbert, qui se poursuivoient à outrance. Ce dernier cependant, après avoir perdu Dourlens, Laon, & Châlons qui s'étoit donné à lui, après avoir vu enlever à son fils l'archevêché de Reims, dont le moine Artaud venoit d'être pourvû, consentit enfin à une trêve, qui fut

Chron. Flod. apud. Duchesf. t. 2. p. 599.

suivie de la paix. C'est le dernier événement remarquable du régne de Raoul. Attaqué de cette maladie qu'on nomme *pediculaire*, il mourut à Auxerre avec la gloire qui accompagne toujours les grandes actions; mais en même tems avec le juste blâme, qui suit toujours l'usurpation. Il est enterré à sainte Colombe de Sens. Il ne laissa point d'enfans. Hugues, surnommé le Noir, son frere, mourut aussi sans postérité. Ainsi le duché de Bourgogne passa dans la famille de Hugues le Grand. Ann. 930, 31. *Chron. breve.*

La mort de Raoul fut suivie d'un interrégne de plus de cinq mois. Tel étoit alors l'état des affaires, que l'ordre de la succession étoit compté pour rien. On ne connoissoit presque plus ni droit de naissance, ni droit d'élection. Le plus fort s'élevoit sur les ruines du plus foible, pour être ensuite précipité lui-même par un concurrent contre lequel il n'avoit pas même songé de se précautionner. Hugues le Noir frere de Raoul, aspiroit à la couronne, & les Bourguignons favorisoient ses prétentions : mais il avoit un redoutable rival dans Hugues le Grand, qui comptoit deux rois au nombre de ses ancêtres, & que son mérite, encore plus *Interregne.*

ANN. 936. que sa naissance, rendoit digne du premier thrône de l'Europe: Ce mérite cependant fut une raison pour lui faire donner l'exclusion. Les seigneurs ne vouloient point d'un roi qui sçût se faire obéir. Herbert, comte de Vermandois, l'un des plus puissants, étoit celui de tous qui paroissoit avoir un droit mieux fondé à cette haute dignité. Il descendoit de Charlemagne en ligne directe & par les mâles: mais le souvenir de sa perfidie n'étoit point encore effacé des esprits: il fut universellement rejetté. La conjoncture fut heureuse pour le prince Louis, fils de Charles le Simple, que sa mere avoit emmené en Angleterre, pour le soustraire à la fureur des factieux. C'est de son séjour dans cette isle fameuse, qu'il reçut le surnom d'Outremer. Hugues, qui ne pouvoit se faire roi lui-même, voulut en avoir un qui fût tout-à-fait dans sa dépendance. C'est dans cette vûe qu'il rappella le légitime héritier. Il alla au-devant de lui jusqu'au port de Boulogne, le salua à la descente du vaisseau, lui prêta serment de fidélité, & lui fit hommage en qualité de vassal & de fidéle, ainsi qu'on parloit en ce tems-là.

Flodoard, char.

LOUIS IV.

LOUIS IV,

dit d'Outremer.

LOUIS n'avoit que ſeize ans lorſqu'il fut appellé à la couronne, après un exil de treize années. L'exemple du duc des François fut preſque généralement ſuivi. Un grand nombre de ſeigneurs & d'évêques ſe rendirent auprès du jeune monarque, pour lui faire leur cour. On marcha droit à Laon, où il fut couronné & ſacré par les mains d'Artaud, archevêque de Reims. Hugues le Grand avoit été le principal inſtrument de cette heureuſe révolution : le nouveau roi en fit ſon premier miniſtre : il augmenta même ſa puiſſance d'une partie de la Bourgogne, dont il dépouilla Hugues le Noir, qu'il força les armes à la main à lui faire hommage de ce que ſa clémence lui laiſſoit. Mais bientôt Louis ſe laſſa d'être ſous la tutelle d'un ſujet ambitieux, qui vouloit toujours le tenir à Paris, où il étoit le maître. Il s'étoit aſſuré du duc de Normandie, des

ANN. 936.

Flodoard. chr. ad ann. 936.

ANN. 936. comtes de Flandres, de Vermandois, & de Poitiers. Ces ſeigneurs, jaloux du pouvoir de Hugues, ſe réunirent pour tirer d'eſclavage le roi légitime. Ce prince s'échappe, & marche droit à Laon, où la reine Ogine ſa mere vint le trouver d'Angleterre. Le duc, étonné plus qu'accablé de cette diſgrace, ne ſongea qu'à ſe faire craindre. Il trouva le moyen de ſe raccommoder avec Herbert, qui eut le crédit de détacher les Normands de la ligue royale. Gilbert, duc de Lorraine, ſe joignit à eux; & Othon, roi de Germanie, dont Hugues venoit d'épouſer la ſœur, leur promit ſa protection.

ANN. 937. Ligue contre le roi.

La ſaiſon permettoit à peine de tenir la campagne, que les princes ligués ſe mirent en marche pour entrer dans les terres de l'obéiſſance du roi. Louis s'avança à leur rencontre, accompagné de pluſieurs évêques, dont les armes plus puiſſantes que des milliers de bataillons hériſſés de piques, déconcertent les ennemis. Ces redoutables prélats envoient déclarer au duc de Normandie & au comte de Vermandois, qu'ils les excommunient: le premier, pour avoir fait bruler quelques villages de Flandres; le ſecond, pour

retenir injustement quelques biens de l'Abbaye de saint Remi de Reims : chose étrange, & qui caractérise parfaitement l'esprit de ce siécle ! Les rebelles effrayés de cette annonce, demeurent en suspens. Les loix de l'honneur, loix toujours sacrées ; la religion du serment, le plus ferme lien de la société ; l'amour du devoir & de la justice : rien n'avoit pû les empêcher d'armer contre leur souverain : la crainte d'une excommunication, peut-être injuste, les arrête au commencement de leur course. Le prince Hugues, car c'est ainsi qu'il se faisoit appeller, voyant leur irrésolution, fait proposer un accommodement. On convient d'une treve de quelques mois.

ANN. 938.

Dudo, *l.* 1.

Louis sçut employer utilement ce moment de tranquillité. Il se rendit aux vœux des Lorrains, qui l'appelloient pour régner sur eux. Il marcha du côté de Verdun, où quelques évêques lui firent hommage. Les Anglois en même tems parurent avec leur flotte sur les côtes de Flandres, pour appuyer les villes maritimes du royaume de Lorraine, qui s'étoient données au roi. On remarque que le regne de

Louis fait la conquête de la Lorraine, qui lui est presque aussi-tôt enlevée.

An. 939. Luitprand, l. 4. c. 14. ce prince fournit le premier exemple d'une ligue offensive & défensive entre la France & l'Angleterre. Jusques-là les deux royaumes s'étoient regardés comme deux mondes séparés, qui n'étoient ni amis ni ennemis, & sans autre relation que celle du commerce. Le monarque cependant, maître de presque toute l'Alsace, pressoit si vivement quelques comtes fideles au roi de Germanie, qu'il les obligea de se retirer au de-là du Rhin. Mais sur l'avis que l'évéque de Laon traitoit secrétement avec Herbert, pour lui livrer cette importante place, il y accourut, & en chassa le séditieux prélat. Alors toute la face des affaires changea.

c. 16 Les ducs de Lorraine & de Franconie, à qui il avoit confié la défense de sa nouvelle conquête, se laisserent surprendre. Celui-ci, percé de plusieurs coups, demeura mort sur la place : celui là, qui eut le tems de monter à cheval pour s'enfuir, se noya dans le Rhin, qu'il voulut passer à la nage. La duchesse, sa veuve, s'étoit enfermée à Chievremont au pays de Liége, l'une des plus fortes places de ce tems-là. Louis y vola avec un corps de troupes, & pour se conserver le parti qu'elle

avoit en Lorraine, l'épousa quelques jours après. Mais Othon, vainqueur de tous ses ennemis, n'eut besoin que de paroître, pour reconquérir ce qu'on lui avoit enlevé.

Witichind. hist. Saxon. l. 2.

Cette guerre, où Louis se signala par sa valeur & son activité, ne produisit d'autre effet, que de lui susciter un nouvel ennemi. Othon reprit ses anciens engagements avec Hugues le Grand. Celui-ci, de concert avec le comte de Vermandois, recommença ses hostilités sur les terres de l'archevêque de Reims, à qui le roi, pour dédommagement, accorda le droit de battre monnoie. Il n'en jouit pas long-tems. Bientôt sa ville fut attaquée, & prise au bout de six jours. Les troupes du prélat n'étoient pas aussi bonnes que belles, & lui-même tiré d'un cloître pour être mis en possession d'une principauté, entendoit fort peu l'art de défendre une place. On remarquera à ce sujet, que les évêques, à l'imitation des seigneurs, s'étoient approprié le domaine de leurs villes & de leurs dioceses. De-là le titre de princes, de ducs, ou de comtes, que plusieurs portent encore aujourd'hui: de-là cette guerre si vive, si opiniâtre,

ANN. 940.

Nouvelle ligue contre le roi.

Hist. Remens.

Ann. 940. (elle dura dix-huit ans) entreprise & soutenue par le comte de Vermandois, pour maintenir Hugues son fils dans la possession d'un siége qui est devenu la premiere duché-pairie du royaume : guerre où les deux rivaux furent confirmés ou déposés tour à tour ; Rome & les conciles se conformant aux circonstances du tems. Artaud cependant, qui avoit pour lui le roi, les anciens canons, & un plus grand nombre de conciles, l'emporta enfin sur le jeune intrus. Mais dans cette occasion il fut contraint de se démettre, & de se contenter des abbayes d'Avenay & de saint Basle, qu'on lui laissa pour son entretien.

Ann. 941.

Fin de la guerre civile.

Flodoard. chron.

De-là les rebelles allerent mettre le siége devant Laon, qui par une vigoureuse résistance donna le tems au roi d'accourir à son secours. La présence du monarque dissipa les factieux. Ils se retirerent au-devant d'Othon, qu'ils conduisirent à la maison royale d'Attigny, où par une trahison jusques-là sans exemple, ils lui firent hommage comme à leur souverain. On avoit vu quelques rois François dégradés : mais c'étoit toujours un prince de leur sang qu'on élevoit sur le trône d'où ils

étoient précipités : jamais on n'avoit appellé d'étranger. Ce ſont néanmoins ces mêmes ſeigneurs, qu'on verra par la ſuite déthrôner le prince Charles, ſous prétexte qu'il avoit reçû la baiſſe Lorraine à titre de vaſſal du roi de Germanie. Louis, dans des circonſtances auſſi fâcheuſes, ſe montra digne de la couronne où ſa naiſſance l'avoit élevé. Retraites, attaques, négociations, tout fut employé ſi à propos, qu'il vint à bout de détacher Othon du parti des factieux. La fortune cependant ne ſeconda point ſes juſtes entrepriſes contre des ſujets toujours obſtinés dans leur rébellion. Il fut battu près de Laon, & pouſſé ſi vivement, qu'il n'échappa qu'avec peine. Cette victoire entraîna la défection preſque générale de tout le royaume. Les ſeuls Aquitains demeurerent fidéles, & vinrent le trouver à Vienne, où il s'étoit rendu pour s'aſſurer de leurs ſervices. Mais enfin la paix fut concluë par l'entremiſe de Rome, toujours redoutable par ſes foudres. Othon, quoique reconnu roi par les rebelles, eut la générosité de ſe déclarer contre eux. Hugues & Herbert rentrerent dans le devoir, & tout ſe ſoumit.

ANN. 941.

Dudo, l. 3.

ANN. 942.43.

Entreprise malheureuse de Louis sur la Normandie.

Cette paix, si nécessaire à la France, étoit principalement l'ouvrage de Guillaume duc de Normandie, surnommé *Longue Epée*. Ce sage prince ne survécut pas long-tems à la gloire d'avoir sauvé sa patrie : il fut assassiné dans une conférence qu'il eut avec Arnoult comte de Flandres, sur la riviere de Somme. Il ne laissoit qu'un fils nommé Richard, encore en bas âge. Le roi, qui avoit ses vûes, prit hautement la protection du jeune pupille, se nomma son tuteur, & sous prétexte d'amitié, le mena à Laon, où il le fit garder étroitement. Il se préparoit, disent quelques auteurs, à lui bruler les jarrets, afin qu'étant estropié & boiteux, il fût jugé incapable de régner & de commander les armées.

Eudo, l. 3.

Deux historiens, plus voisins de ces tems-là, assurent qu'il ne fit que l'en menacer, s'il sortoit de la ville sans sa permission. Mais Osmond son gouverneur, qui craignoit pour sa vie, l'emporta dans une botte de foin à Senlis, chez Bernard, son oncle maternel. Ce comte manda aussi tôt au prince Hugues la précaution qu'il venoit de prendre; & Hugues lui promit un puissant secours. Mais il man-

Guill. Gemet. l. 4. c. 4.

qua bien-tôt à sa parole. Le roi lui offrit de partager la Normandie, pourvû qu'ils en fissent la conquête à frais communs. Le traité fut conclu en peu de jours. Louis marcha avec ses troupes du côté de Rouen, & le duc de France avec les siennes s'avança vers Baïeux. *Flodoard, chr.*

Alors les Normands se crurent perdus : ils ne pouvoient résister à une si grande puissance, qu'en la divisant. Ils offrirent au roi de le reconnoître, pourvu qu'il obligeât le prince Hugues à sortir de leur pays. Louis accepta la condition : il fut reçu à Rouen en triomphe, & le duc de France, forcé de se retirer avec ses troupes, jura d'en tirer vengeance. Il tint parole. Une armée de Danois, sous la conduite d'Haigrolde leur roi, étoit venue au secours de leurs compatriotes, & s'étoit saisie de Cherbourg, où les mécontens se rendoient en foule. Le monarque sortit de la capitale de ses nouveaux états, résolu de présenter la bataille à l'ennemi. Elle fut opiniâtre & sanglante. Mais enfin il fut battu & fait prisonnier. Hugues, à la priere de la reine Gerberge, convoqua aussitôt le parlement, où il dit en pleine

ANN. 944. 45.

Il est fait prisonnier.

Idem ibid.

Chron breve. Duchesne t. III. p. 311.

assemblée beaucoup de choses en faveur de l'autorité royale. Il fut résolu, par son avis, que le roi seroit tiré de prison, en donnant son second fils pour sûreté, & que le jeune Richard seroit rétabli dans son duché. Les Normands, à cette condition, qui fut jurée sur les reliques des Saints, remirent Louis entre les mains de Hugues, qui ne voulut jamais lui rendre la liberté, qu'auparavant il ne lui eût cédé la ville de Laon. Ce qu'il fut contraint de faire.

Ann. 946

Guerre civile.

Glab. l. 1. c. 9.

Herbert, comte de Vermandois, venoit de mourir tourmenté d'horribles remords, criant & hurlant dans une longue agonie : *Hélas ! nous étions douze qui trahîmes le roi Charles.* Il laissoit plusieurs fils, entr'autres Albert, qui fut le chef de la Maison de Vermandois. Louis entreprit de venger sur les enfans les perfidies du pere : ce qui produisit une sanglante guerre, où le monarque ne fut pas le plus fort. Mais la plus cruelle, la plus opiniâtre & la plus dangereuse fut celle qu'il eut à soutenir contre le prince Hugues, dont il ne put abbattre la puissance, quelque effort qu'il fit pour en venir à bout. Li-

Ann. 947

[illegible], &c.

gué avec le Roi de Germanie & le comte

de Flandres, il s'avance contre les rebelles à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, qui tous portoient de gros bonnets de foin, ou pour parer les coups de ſabre, ou pour ſe défendre du froid. Le duc, en habile capitaine, qui ſçait ſe battre en retraite quand il n'a pas l'avantage du nombre, laiſſa paſſer le torrent, ſans s'y oppoſer. La priſe de Reims, l'exil de l'archevêque Hugues, le rétabliſſement d'Artaud, & le ravage du duché de France, furent les ſeuls fruits de ce nombreux armement. Cette armée alla échouer devant Rouen, dont elle fut obligée de lever le ſiége, après avoir vû périr un détachement conſidérable de Saxons, & le neveu d'Othon qui les commandoit.

Ann. 947. 48.

Dub. Ibid.

Guil. Gemet. ibid. c. 11.

Les hoſtilités cependant continuoient avec une fureur opiniâtre, mais ſans autre ſuccès que la déſolation des provinces où les troupes s'ouvroient un paſſage. On ne voyoit de part & d'autre que ſiéges formés & levés preſque en même-tems. Hugues le grand ne voyoit plus qu'un pas à faire pour arriver au thrône, & il avoit un grand nombre de partiſans qui ſecondoient ſon ambition. Elle fut pouſſée ſi loin,

Fin de cette guerre.

Hiſt. Rem c. 31.

que Louis fut obligé d'avoir recours à l'autorité de l'église. Il se rendit au concile que le pape avoit convoqué à Ingelheim, où Othon son allié devoit assister. Ces deux rois y prirent place sur le même siége. Le légat lut tout haut le pouvoir que le souverain pontife lui avoit donné de lier & de délier. Ensuite le monarque François se leva, & demanda justice des attentats d'un sujet qui avoit envahi toute l'autorité du royaume; & ne lui laissoit que le vain titre de roi. Les Peres, touchés de son état, excommunierent le vassal rebelle, s'il ne venoit en personne justifier sa conduite. Le duc n'osa, ou ne voulut pas comparoître. Ainsi sa sentence fut prononcée dans la même année au concile de Tréves, & confirmée à Rome l'année suivante. Hugues, moins effrayé du foudre en lui-même, que des suites fâcheuses qu'il pouvoit entraîner après lui, parut enfin se réconcilier avec Louis, lui rendit le château de Laon, & le reconnut pour son souverain. Mais il n'en fut pas moins ennemi dans le cœur jusqu'à la mort de ce prince, qui périt par un étrange accident.

ANN. 948. *Tom. IX. concil. edit. Lab. col. 623.*

Flodoard. chr.

Un de ses enfans, nommé Louis,

étant mort à Laon, le prince voulut aller demeurer à Reims. En approchant de la Ville, il vit un loup, qu'il se mit à poursuivre à toute bride. Le cheval broncha, & le fit tomber si rudement, qu'il en eut le corps tout froissé. On le porta au palais de l'archevêque, où il mourut dans la trente-troisieme année de son âge, & la dix-huitieme d'un regne toujours troublé. Il est enterré dans l'église de Saint Remi. Louis avoit de grandes qualités, du courage, de la politique. Son malheur fut d'être trop aisé à tromper: défaut assez ordinaire d'une ame droite, & incapable de jamais altérer la vérité, quelque avantage qui lui en puisse revenir. Il eût été un grand roi dans un état plus reglé & plus soumis. Mais pour relever un thrône ébranlé par tant d'horribles secousses, il lui falloit des qualités supérieures, & il ne les eut pas.

ANN. 954. Mort de Louis d'Outremer.

Chron. breve frag. hist. Franc. Chron. Floriac.

Louis avoit eu de la reine Gerberge, veuve de Gilbert duc de Lorraine, cinq fils; Lothaire, Louis, Carloman, Charles & Henri: & deux filles, Mathilde mariée quelques tems après à Conrad roi de la Bourgogne Transjurane, & Albradde qui fut femme de Renaud

ANN. 954.

comte de Roucy. Des cinq princes, il n'y en eut que deux qui lui ſurvécurent ; Lothaire qui lui ſuccéda, & Charles qui fut injuſtement exclus du trône de ſes ancêtres. Le premier n'étoit que dans ſa treizieme ou quatorzieme année : le ſecond n'avoit gueres plus d'un an. L'aîné que ſon pere avoit eu la précaution d'aſſocier à la couronne, gouverna ſeul le royaume : le cadet n'y eut aucune part, contre l'uſage établi depuis la fondation de la monarchie. Peut-être étoit-ce une ſuite du bas âge de ce prince, ou, ce qui eſt plus probable, un coup de la politique du prince Hugues, dont l'autorité ne pouvoit qu'être affoiblie par un partage. Quoi qu'il en ſoit, cet exemple, dont l'expérience a fait connoître tout l'avantage, a depuis paſſé en coutume, & cette coutume eſt devenue une loi fondamentale de l'état.

On remarque que malgré les troubles de ce regne, on ne laiſſoit pas de cultiver les Lettres. Foulques le Bon, comte d'Anjou, prince très-religieux, prenoit plaiſir à chanter au lutrin. Il apprit que le roi Louis d'Outremer en faiſoit le ſujet de ſes plaiſanteries ; il lui écrivit ce peu de mots : *Sachez,*

Sire, qu'un prince non lettré, est un âne couronné. Mais quelle littérature que celle qui consiste à sçavoir lire, écrire, ou entonner quelques versets ?

LOTHAIRE.

ANN. 956

Mort de Hugues le grand.

TOutes les affaires étoient en la puissance du prince Hugues. Il pouvoit aisément monter sur le thrône; il aima mieux y élever le jeune Lothaire, qui fut couronné & sacré à Reims, que de prendre un titre qui lui eut attiré l'envie ou la haine des grands : mais il n'en demeura pas moins maître du royaume, qu'il gouverna avec autant d'autorité, que s'il eut effectivement porté la couronne. La reine Gerberge, mere du jeune monarque n'étoit pas en état de lui refuser ce qu'il souhaitoit. Il possédoit les plus belles charges, & avoit les gouvernements les plus considérables, Duc de France & de Bourgogne, il obtint encore le duché d'Aquitaine, qu'on enleva à la maison des comtes de Poitiers, pour l'en gratifier. Telle étoit la grandeur de cet ambitieux su-

ANN. 956. *Chr. Flor.* jet, lorſqu'il mourut à Dourdan, peu regretté de la cour qui ſe voyoit délivrée d'un peſant joug, honoré des éloges de toute la France, qui à ſa mort perdoit un grand homme, recommendable par mille qualités héroïques. On dit de lui, qu'il regna vingt ans, ſans être roi. Il fut ſurnommé *Le Blanc*, à cauſe de ſon teint; *Le Grand*, à cauſe de ſa taille; *Le Prince*, à cauſe de ſon pouvoir, *L'Abbé*, à cauſe des abbayes de ſaint-Denis, de ſaint Germain-des-Prez, & de ſaint-Martin de Tours, qu'il poſſédoit. Il les avoit héritées de ſon pere, il les tranſmit à ſon fils Hugues Capet. Rien n'étoit plus commun alors, que de voir les ſeigneurs poſſéder les grands bénéfices de pere en fils, comme un héritage particulier.

Ses alliances & ſes enfans. Hugues deſcendoit de Robert le fort, allié à la maiſon royale, & comte d'Anjou dès le tems de Charles le Chauve. Il comptoit trois rois dans ſa famille; Robert ſon pere, Eudes ſon oncle, Raoul ſon beau-frere. Il en ſçut ſoutenir l'éclat, autant par ſes grandes qualités, que par les grandes alliances qu'il contracta. L'hiſtoire lui donne trois femmes, toutes d'un ſang

royal ; Rothilde, sœur de Louis le Bégue ; Ethilde, fille d'Edouard roi d'Angleterre ; Hadeuvide, sœur d'O- *Ann. 956.* thon roi de Germanie. Il ne laissa *Chron. Brev.* point d'enfans des deux premieres : il eut de la derniere trois fils ; Hugues Capet qui fut roi ; Othon & Eudes ou Henry, qui furent successivement ducs de Bourgogne ; & deux filles, Emme, qu'il maria à Richard duc de Normandie, & Béatrix, qui fut femme de Frederic, premier duc de la haute Lorraine. Le bas âge de ces princes ne leur permettoit pas de se faire un parti en France. La cour néanmoins ne laissa pas de rechercher leur amitié. Elle trouva le moyen de tirer Hugues Ca- *Guill. Gemet. l. 4. c. 12.* pet des mains du duc de Normandie, à qui il avoit été recommandé, & pour se l'attacher par ses bienfaits, lui accorda le titre de duc de France, que son pere avoit porté. Le roi joignit à cette faveur le don du territoire de Poitiers, & voulut bien confirmer à Othon le cadet, le duché de Bourgogne.

Le regne de Lothaire n'offre point d'événements qui frappent. Réduit, ou *Entreprises de Lothaire* peu s'en faut, à la seule ville de Laon, il fut presque toujours le simple spec-

tateur des guerres que les grands vaſſaux ſe faiſoient entre eux. On le voit auſſi-tôt après ſon ſacre, tenter ſur l'Aquitaine des entrepriſes qui ne lui réuſſiſſent pas. Obligé de lever le ſiége de Poitiers, il ſe retire dans ſon petit domaine, ſans avoir rien fait que de brûler le Fort de ſainte Radegonde. Deux fois Richard, qu'il croyoit ſurprendre, échappe aux piéges qu'il lui tend, & le force enfin à lui confirmer & à ſes deſcendans la poſſeſſion du duché de Normandie. Plus heureux contre Baudouin III, comte de Flandres, il ravage ſon pays, ſurprend Arras, emporte Douay avec pluſieurs autres places très-fortifiées pour ce tems-là, & l'oblige de demander quartier & la paix. Ce fut au retour de cette expédition, qu'il conclut à Cologne ſon mariage avec la princeſſe Emme, fille de Lothaire roi d'Italie, & d'Adelaïde femme en ſecondes noces de l'empereur Othon. Ce mariage qui ſe fit quelques mois après; fut ſuivi de pluſieurs années de calme & de tranquillité: jours glorieux, qui ſeuls donnent la plus haute idée du gouvernement d'un prince, qui n'ayant que peu de villes, encore moins de trou-

ANN. 956.

Flodoard. chron.

Dudo. l. 5.

pes, sçut arrêter & contenir l'indocilité de tant de grands vassaux jusqu'alors indomptables.

Mais les différends touchant la Lorraine rallumerent des guerres, qui eurent des suites bien funestes au sang de Charlemagne. Le roi n'avoit point oublié ses droits sur ce royaume, qui dans l'espace de cent ans avoit si souvent changé de souverain, tantôt soumis aux rois de France, tantôt dépendant des rois de Germanie, quelquefois partagé, d'autres fois réuni, souvent cédé, plus souvent envahi par les uns ou par les autres. Il n'attendoit que l'occasion de le reprendre, lorsqu'Othon II fit un coup de politique, qui en divisant la famille royale, le délivroit des continuelles insultes de Charles, frere de Lothaire. Ce jeune prince n'avoit eu d'autre partage que la cession de tous les droits que le monarque pouvoit avoir sur cet état, si long-tems possédé par ses ancêtres. Il étoit brave, inquiet, & peu content de n'être que sujet, avec un revenu très-médiocre. L'empereur lui fit offrir le duché de la basse Lorraine, qui comprenoit le Brabant, & toutes les provinces entre le Rhin &

ANN. 975.

Il fait la guerre au roi de Germanie.

Guill. Nangi in chron. Sigeb.

l'Escaut jusqu'à la mer : mais à cette condition qu'il le tiendroit à hommage, & comme mouvant de la couronne de Germanie. Charles reçut l'offre avec joie, prêta le serment de fidélité, & fixa sa demeure à Bruxelles. Cette démarche aliéna l'esprit des François, qui ne virent qu'avec indignation le frere de leur roi, vassal d'un prince étranger, ce fut l'époque de sa perte, ou plutôt le motif qui lui donna l'exclusion à la couronne, & la fit passer sans retour dans un autre famille.

ANN. 977.

Il entre en Lorraine.

Glabert. l. 1. c. 3.

Le roi sur cette nouvelle entra à main armée dans la haute Lorraine, se saisit de Metz, & y reçut l'hommage de la plûpart des seigneurs. Il s'avança jusqu'à Aix-la Chapelle, où il pensa surprendre l'empereur, comme il étoit à table. La ville fut abandonnée au pillage. Othon à son tour courut presque toute la France avec une grande armée, & vint mettre le siége devant Paris, où il vouloit, disoit-il, chanter un *Alleluia*. Hugues Capet à qui il fit porter cette parole, sçut l'en empêcher par une résistance & des sorties si vigoureuses, qu'enfin les Allemands furent obligés de se retirer. Lothaire cependant avoit raf-

ſemblé ſon armée : on pourſuivit l'ennemi juſqu'à la forêt des Ardennes. On l'attaquoit ſur-tout au paſſage des rivieres, & on lui tua tant de monde qu'il ne ramena pas dans ſon pays la ſixieme partie de ſon armée. Geoffroy comte d'Anjou, ſurnommé *Griſegonelle*, à cauſe d'une caſaque griſe qu'il portoit ordinairement, ſe ſignala tellement en cette occaſion, qu'il obtint du roi pour lui & ſes ſucceſſeurs la charge de grand-ſénéchal de France : dignité qui avoit beaucoup de rapport à celle de connétable, telle qu'on l'a vûe au plus haut point de ſa gloire. Elle a ſubſiſté depuis Pepin juſqu'à Philippe-Aûguſte.

ANN. 980.

Hugo de Clericis.

Tant d'avantages n'eurent aucune ſuite. Lothaire entra dans toutes les villes de Lorraine, mais il ne les garda pas. Il n'avoit pas aſſez de troupes pour y mettre des garniſons. Les circonſtances d'ailleurs ne permettoient pas de faire de longues expéditions. Les vaſſaux n'étoient obligés de ſervir qu'un certain tems. Il ſe rendit à Compiegne, où avant que de congédier les ſeigneurs, il leur fit reconnoître pour roi ſon fils Louis, qui n'avoit que douze ans. On travail-

ANN. 986.

Mort de Lothaire.

ANN. 986. loit cependant à la paix. Elle fut enfin conclue à des conditions plus avantageuses qu'Othon ne devoit l'espérer. Lothaire lui céda la Lorraine, à la charge qu'il la tiendroit en fief de la couronne de France. Tous les historiens se récrient contre un traité qui donne tout au vaincu, & rien au vainqueur, que le seul nom de souverain. Mais il s'en repentit bien-tôt, & sans se soucier de ses serments, il se jetta sur cette malheureuse province, prit Verdun, & ravagea tout le pays. C'est le dernier exploit mémorable de ce prince. Il mourut l'année suivante à Reims, dans la quarante-cinquieme année de son âge, & la trente-deuxieme de son regne. Il est enterré dans l'église de saint Remi, où l'on voit encore son tombeau: quelques auteurs le font mourir empoisonné par la reine Emme sa femme. En vain on leur objecte les tendres expressions de douleur tracées dans les lettres qu'elle écrit à ce sujet à l'impératrice Adelaïde sa mere: ils les regardent plutôt comme des traits de l'éloquence de Gerbert qui servoit alors de secrétaire aux évêques & aux princes, que comme les véritables sentimens de cette licentieuse prin-

Nang. in chr

Huguo Flor. tom. 3. Duchesne.

Ademar. chr. Malleac.

Gerberti Epist. 175.

ceſſe. La crainte qu'on n'éclaircît les bruits déſavantageux qui couroient de ſa conduite, l'ambition & l'envie de regner ſous le nom de ſon fils, ſes liaiſons enfins & ſes intrigues avec les Impériaux & les Lorrains, tout contribue à confirmer ce ſoupçon. Il y auroit cependant de la témérité à prononcer ſur ce ténébreux myſtere. ANN. 980.

Lothaire fut un prince d'un grand courage, actif, vigilant, qui avoit de grandes vues, qui agiſſoit avec ſuite & avec méthode, digne enfin d'un meilleur tems. Maître des eſprits, ce qui dans les circonſtances où il ſe trouva doit être regardé comme l'ouvrage d'une prudence conſommée, il ſongeoit à réunir à la monarchie tout ce qui en avoit été aliéné. Peut-être en fut-il venu à bout, ſi la mort n'eut empéché l'exécution d'une ſi haute entrepriſe. On auroit peu de défauts à lui reprocher, s'il eut fait plus de cas de ſa parole, & ſi une inconſtance naturelle lui eut permis de ſoutenir avec force ce qu'il avoit entrepris avec ſageſſe. L'hiſtoire, outre Louis qui lui ſuccéda, lui donne deux fils naturels, Arnoul qui fut archevêque de Reims, & Othon qui mourut jeune.

Son caractere.

Glab. l. 2. c. 3.

Mabil de re diplom. l. 2. c. 26.

LOUIS V.

ANN. 987.

Louis est à peine sur le trône, qu'il meurt.

LOUIS en montant sur le trône n'y porta ni les grandes qualités de son pere, ni l'estime de son peuple. Ce mépris, suite nécessaire de son humeur inquiéte & turbulente, lui eût fermé le chemin de la grandeur, si hugues Capet son cousin germain ne l'eut pris sous sa protection. Il engagea par son exemple les autres seigneurs à lui prêter serment de fidélité. Le roi fut confié aux soins de ce prince, & la régence du royaume à la reine mere. Emme ne tint pas long-tems les rênes du gouvernement. Accusée d'un mauvais commerce avec Adalberon évéque de Laon, elle fut chassée honteusement. Elle eut recours à sa mere, femme d'Othon le grand. Déja les Allemands se préparoient à venir fondre sur la France, lorsque la mort du jeune monarque mit fin à toutes les querelles. Il n'avoit que vingt ans. Il fut enterré dans l'église de S. Corneille de Compiégne, où il avoit été couronné du vivant

Nang. in chr.

vivant de son pere. On lui a donné le surnom de Fainéant, non qu'il ait vécu dans l'oisiveté & les plaisirs ; l'impétuosité de son caractere le met à couvert de ce reproche : mais parce que dans le peu de tems qu'il a régné, il n'a rien fait de mémorable : *Juvenis qui nihil fecit.*

ANN. 987.

Odoran. in chron.

Hugues Capet lui succede.

On croit qu'il fut empoisonné, ou par la reine sa mere, qu'il avoit si cruellement persécutée, ou par la reine Blanche sa femme, qui ne l'aimoit pas. Elle étoit fille d'un seigneur d'Aquitaine, & l'avoit déja quitté une fois pour retourner dans sa famille : ce qui avoit fait courir de faux bruits peu avantageux à l'un & à l'autre. On dit encore qu'il fit un testament, par lequel, à l'exclusion de Charles son oncle, il donnoit son royaume à Hugues Capet : ou selon quelques autres, à la reine Blanche, à condition qu'après sa mort elle épouseroit ce prince, que les vœux de la nation appellerent enfin au trône. Mais il est certain qu'Adelaïde, femme de Hugues, vécut encore quelques années après le couronnement de son mari. Quelle apparence d'ailleurs que Louis ait voulu récompenser l'infidélité de

Idem Odoran. Gervas. Tilbert. apud Duchesne, t. 3.

Ann. 987. la reine son épouse par le don d'une couronne ? Quoi qu'il en soit, ce prince est le dernier de la maison de Charlemagne, qui ait regné sur la France. Il n'avoit point d'enfants. Charles duc de la basse Lorraine, devenoit le légitime héritier : mais il avoit aliéné l'esprit des François, en se rendant feudataire de l'empire d'Allemagne. Tous les suffrages se réunirent en faveur de Hugues Capet, qui fut le chef de cette auguste famille qui occupe le thrône depuis près de huit cents ans, sans que sa descendance ait jamais été disputée : noblesse qu'aucune maison du monde ne peut s'attribuer avec fondement.

Extinction de la famille de Charlemagne.

Ainsi finit l'illustre race des Carlovingiens, après avoir regné sur la France environ deux cents trente-six ans. Elle avoit formé trois branches, qui occuperent séparément trois thrônes, l'un en Italie, l'autre en Germanie, le troisiéme en France. On remarque que tous trois ont fini sous trois princes qui portoient le nom de Louis. Les rois de cette famille, toujours à cheval & menant par tout leurs femmes avec eux, n'avoient presque point de demeure fixe. Charles-Martel

& Pepin, lorſqu'ils n'étoient point en armes, faiſoient leur ſéjour à Paris; Charlemagne & ſon fils à Aix-la-Chapelle ou à Thionville; Charles le-Chauve à Soiſſons ou à Compiegne; Charles le Smple à Reims; Louis d'Outremer à Laon, la ſeule place forte de ſon domaine. La chûte ſi ſubite d'un empire, qui dès ſon aurore fut porté au faîte de la gloire, eſt ſans doute un de ces coups frappants de cette Providence qui renverſe les thrônes, & diſpoſe comme il lui plaît des ſceptres & des couronnes. Mais en même tems qu'elle nous force d'adorer ſon pouvoir dans l'élévation d'une nouvelle famille, qui depuis pluſieurs ſiecles fait le bonheur, les délices & l'ornement de la France: elle ne nous défend pas de rechercher les cauſes naturelles qui ont précipité la ruine de celle qui l'a précédée. On en remarque pluſieurs.

ANN. 987.

L'une des plus frappantes eſt cette multitude de partages, qui diviſerent ce vaſte état. Réuni ſous un ſeul chef, il ſe ſeroit maintenu par la ſeule terreur de ſa puiſſance: ſéparé en petites portions, il ſe trouva ſans force & réduit preſque à rien. On a vû juſ-

Cauſes de ſa ruine.

Ann, 987. qu'à cinq princes du sang de Charlemagne porter en même tems la couronne. Mais quels rois? Des fils dénaturés, des freres ambitieux, de mauuais parens, qui ne cherchant qu'à se détruire mutuellement, apprirent aux sujets à attenter sur l'autorité des souverains, trop foibles pour les contenir & les réprimer.

De-là ces entreprises des papes, qui se regardant comme les dispensateurs d'un empire dont ils n'étoient d'abord que les premiers sujets, prétendirent, à l'ombre d'une puissance purement spirituelle, disposer souverainement des états. De-là cette énorme autorité des évêques, qui après avoir déthrôné le pere à la sollicitation des enfans, se crurent en droit d'élire, confirmer, ou déposer leurs maîtres. Prélats ambitieux, plus guerriers qu'ecclésiastiques, sçachant à peine lire, encore moins écrire, redoutables cependant autant par le foudre spirituel, dont souvent, selon l'expression de Pasquier, ils *s'escrimoient indifféremment & trop librement*, que par la puissance temporelle qu'ils avoient usurpée dans leurs villes & leurs dioceses. De-là ces principautés presque indépen-

Recherches de la France, l. 3 c. 22. p. 209.

dantes, que les moines ſe firent dans le pays où quelques années auparavant ils défrichoient de leurs mains quelques terres, qu'une pieuſe libéralité leur avoit abandonnées. De-là ces uſurpations des ſeigneurs, qui ſe rendirent inſenſiblement abſolus dans les provinces dont ils n'étoient originairement que les gouverneurs: uſurpations qui devinrent bientôt un droit héréditaire, toléré d'abord par foibleſſe, on craignoit de s'attirer des ennemis; enſuite par néceſſité, on manquoit de pouvoir. Louis, le dernier des deſcendants de Charlemagne, n'avoit pour tout domaine que Laon, Soiſſons, & quelques autres petites terres qu'on lui conteſtoit. Tel vaſſal auroit pû ſoudoyer ſon maître. De-là enfin ces horribles inondations de Normands, qui pendant près d'un ſiecle déſolerent la France, affoiblie par tant de diviſions, & qui après s'être fait un établiſſement dans ſon ſein, ſe réunirent aux autres tyrans, pour anéantir enfin l'autorité royale. Telle eſt en raccourci l'hiſtoire de la décadence de la maiſon de Charlemagne. Elle eut toute la fleur de la jeuneſſe ſous Pepin, la force de la viri-

ANN. 987.

ANN. 987. lité ſous Charlemagne, toute la caducité de la vieilleſſe ſous Louis le Débonnaire : elle perdit enfin ſon luſtre, ſa gloire & ſon être ſous Louis V, ſurnommé le Fainéant.

On remarque qu'il n'y avoit que très peu de fêtes ſous la ſeconde race. Les ſeigneurs étoient obligés de venir les célébrer dans la principale cité de leur dioceſe : les rois même s'en faiſoient un devoir. On en trouve le dénombrement dans une fameuſe conſtitution de Charlemagne : où l'on voit qu'on les marquoit déja en lettres rouges. C'étoient Noel, S. Jean l'Evangéliſte, les Innocens, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la Purification de la ſainte Vierge ; huit jours à Pâque, les grandes Litanies, l'Aſcenſion, la Pentecôte : S. Jean-Baptiſte. S. Pierre & S. Paul, S. Martin, S. André.

Fin de la ſeconde Race.



HISTOIRE DE *FRANCE*.

TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

ANN. 987.

Etat de la France au tems de Hugues Capet.

A France, à la mort de Louis V, n'étoit plus dans l'état florissant où elle se trouvoit lorsqu'elle devint le partage de Charles le Chauve. Divisée en autant de souverainetés que de provinces, elle comptoit presque autant de maîtres que de citoyens ambitieux & puissants. C'étoit toujours un grand royaume, qui s'étendoit des environs de l'Escaut & de la Meuse jusqu'à

ANN. 987.

la mer Britannique, & des bords de l'Ebre jusqu'au Rhône : mais, dit Mezerai, *se gouvernant comme un grand fief plutôt que comme une monarchie*, il s'en falloit beaucoup que le pouvoir du roi répondît à l'étendue de sa domination. Chaque province avoit ses comtes ou ses ducs héréditaires : vassaux dont la puissance devint presque aussi redoutable au souverain, que celle des rois voisins de ses frontieres. La clarté de l'histoire demanda un précis de ces divers démembrements, & quelques observations sur ceux qui tenoient ces grands fiefs à l'avénement de Hugues Capet à la couronne.

Les comtes de Flandre.

La Flandre qui comprenoit tout le pays entre l'Escaut, la mer, & la riviere de Somme, étoit alors gouvernée par Arnoul, second du nom. On a vû que Charlemagne en avoit confié la garde à un comte, qui prit le titre de forestier. On ignore si dès-lors elle devint un fief de la couronne : mais il est certain que les successeurs de ce comte en ont joui féodalement depuis Baudouin, surnommé *Bras-de-fer*, qui épousa Judith, fille de Charles le Chauve. Ces seigneurs devenus propriétaires d'une province

dont ils n'étoient originairement que les gouverneurs, introduisirent les *sous-inféodations*, & se donnerent à leur tour des vassaux qui ne relevoient que de leurs personnes, comme eux-mêmes ne relevoient que du roi. Telle est l'origine des comtes de Guines, de Boulogne, de S. Pol ou de Thérouane; & des seigneurs de Montreuil & de Lille. ANN. 987.

Les comtes de Vermandois & de Champagne.

La maison de Vermandois n'étoit ni moins ancienne, elle tiroit son origine de Bernard roi d'Italie, ni moins puissante, elle possédoit, outre le comté de Senlis & plusieurs terres dans l'Isle de France, une grande partie de la Picardie, toute la Brie, & presque toute la Champagne. Mais elle avoit beaucoup perdu de sa puissance par le partage de ses domaines. Robert, fils puisné de Herbert III, est le premier qui ait pris le titre de comte de Troies. Il eut pour successeur son frere Herbert, qui ne laissa qu'un fils, nommé Etienne. Celui-ci étant venu à mourir sans enfants, institua son héritier Eudes ou Odon, surnommé le Champenois, petit fils de Thibaut *le Trichard*, & de Ledgarde, princesse de Vermandois. C'est de lui

que ſont ſortis les comtes de Champagne, dont la poſtérité s'eſt perpétuée jusqu'à Philippe le Bel, qui réunit cette province à la couronne par ſon mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiere.

ANN. 987

Les Ducs de Bourgogne.

La Bourgogne avoit auſſi ſes ducs; & dès le tems de Charles le Simple, Richard dit *le juſticier*, y commandoit en ſouverain plutôt qu'en vaſſal. On a vu ſous Louis d'Outremer, comment elle paſſa dans la famille de Hugues le Grand. Elle étoit alors le partage de Henri, frere de Hugues Capet, ſous l'obligation de l'hommage à ſon aîné. On apprend par pluſieurs anciens monuments, que l'étendue de ce duché ſe trouvoit à peu-près la même qu'aujourd'hui. La partie qui eſt au-de là de la Saone, étoit partagée entre différens comtes, qui ſont célébres dans l'hiſtoire : tels que ceux de Mâcons, d'Auxonne & de Châlons, qui relevoient de Conrad *le Pacifique*, roi des deux Bourgognes, Tranſjurane & Ciſjurane, ſeparées depuis long-tems de la couronnne de France. On ne parle ni de la maiſon de Vergi, ni des comtes de Nevars & d'Auxerre. On ſçait que c'étoient autant de petits ſouverains :

ſous le nom de feudataires des ducs François.

ANN. 987.

Les ducs de France.

Le duché de France n'étoit ni moins conſidérable par ſon étendue, ni moins redoutable par le nombre de ſes vaſſaux. Il comprenoit, outre de vaſtes domaines en Picardie & en Champagne, les villes & comté de Paris, l'Orléannois, le pays Chartrain, le Perche, le comté de Blois, la Touraine, l'Anjou & le Maine. Ce grand fief poſſédé depuis long-tems par les enfants de Robert le Fort, les rendoit plus puiſſans que les rois même dont ils les tenoient. L'exemple des inféodations leur parut avantageux, ils ne tarderent pas à l'imiter. De là les comtes d'Anjou, de Blois, de Chartres & de Tours. Mais il eſt à remarquer que ces *ſous-vaſſaux* n'étoient point comptés au nombre des ſeigneurs du royaume. On lit dans les annales de Reims, que Thibaut le Trichard fut exclus d'un parlement François, parce qu'il n'étoit point vaſſal de la couronne, mais de Hugues le Blanc.

Les ducs de Normandie.

La Normandie & la Bretagne depuis près d'un ſiecle avoient été cédées au fameux Rollon : l'une à titre de propriété, l'autre à titre de foi & hom-

ANN. 987. mage. Ce grand état étoit alors gouverné par Richard premier du nom, beau-frere de Hugues Capet, qui avoit été élevé à sa cour. Telle étoit la fierté des princes Normands, qu'ils avoient peine à se regarder comme vassaux de la couronne : telle leur indépendance, qu'ils se prétendoient affranchis de l'obligation de fournir des troupes au roi : telle leur puissance, qu'ils auroient pû soudoyer leur maître.

Les ducs de Gascogne,

On voit par un titre de fondation daté du regne de Hugues Capet (*a*), que le duc de Gascogne se reconnoissoit encore pour vassal du monarque Farnçois. Ce duché comprenoit toute cette étendue de pays qui est entre la Garonne & la Dordogne, les Pyrénées & les deux mers, excepté le comté de Comminge & le Conserans. Guillaume Sanche est le nom de celui qui commandois alors dans cette province, dont il étoit le septiéme duc héréditaire. Bien-tôt on la verra devenir un arriére-fief, & passer sous la seigneurie directe & immédiate des ducs de Guienne.

Les comtes de Toulouse.

Les comtes de Toulouse ne parvinrent pas tout d'un coup à ce haut dégré de puissance où on les voit élevés

(*a*) Marca, hist. de Bearn. l, p. 221, 225.

ſous le regne de Louis d'Outremer. Bornés d'abord au ſeul comté de ce nom, enſuite héritiers de la principauté du Languedoc, ils joignirent à leur ancien titre la qualité de prince, de duc, de marquis de Gothie ou Septimanie. Il paroît que cette maiſon avoit beaucoup perdu de ſon luſtre ſous les rois Hugues Capet & Robert. Guillaume III qui vivoit ſous le dernier de ces princes, ne prend que le titre de comte d'Albi, de Cahors & de Toulouſe. Mais Raimond IV, dit commnément de S. Gilles, la rétablit dans tous ſes droits, & devint un des plus puiſſants feudataires de la couronne, ſous le nom de duc de Narbonne. ANN. 987.

Les ducs de Guienne ou d'Aquitaine.

L'Aquitaine auroit été inconteſtablement le plus grand fief du royaume, ſi elle avoit été réunie ſous un même chef. On a vu ce qu'il en couta pour la réduire ſous Pepin le Bref, & comment ſous Louis le Débonnaire & ſes enfants elle devint un royaume conſidérable. Depuis Charles le Chauve, elle fut poſſedée à titre de duché par les comtes de Poitiers; & Guillaume ſurnommé *Fier à bras*, y regnoit avec la qualité de duc, lorſque

Hugues Capet monta ſur le thrône.
ANN. 987. Mais en ſuccédant aux droits de ſes ancêtres, il n'avoit point hérité de leur puiſſance. L'Aquitaine étoit alors en proie à l'ambition de quantité de ſeigneurs, qui ſçurent profiter du déſordre général de la monarchie, pour ſe faire des établiſſements preſque indépendants. Tels étoient les ſires de Bourbon, les ducs d'Auvergne, les comtes de Bourges, de la Marche, d'Angoulême & de Perigord, qui tous jouiſſoient de leurs terres à titre de propriété, & preſque ſans *féodalité.*

Origine des ſurnoms.

On peut dater de ces tems d'anarchie, de tyrannie, & de confuſion, l'uſage ſi familier dans la ſuite aux ſeigneurs qui n'étoient ni comtes ni ducs, de prendre des ſurnoms de leurs terres & de leurs châteaux. On voit en liſant nos vieux auteurs, qu'autrefois on n'avoit que ſon nom propre. On imagina ſous la ſeconde race, pour ſe diſtinguer plus particuliérement, d'y ajouter quelque épithéte tirée ou de la dignité, ou de la force, ou de la couleur, ou de quelque qualité perſonnelle. De-là ces noms ſi connus dans l'hiſtoire, Hugues *l'Abbé*, Robert *le Fort*, Hugues *le*

Blanc, Hugues *Capet*. On prétend en effet que ce prince fut ainsi surnommé du mot latin *Capito*, qui signifie au propre une grosse tête, & au figuré un bon esprit. Quelques-uns cependant veulent que ce surnom lui ait été donné à cause d'une espéce de chapeau ou chaperon, dont il se servit le premier. ANN. 987.

Quoi qu'il en soit, le surnom devint alors généralement à la mode. Les nobles le tirérent de leurs fiefs ou seigneuries : le bourgeois le prit ou du lieu de sa naissance, *le Picard*, *le Normand*; ou du métier qu'il exerçoit; *le Charron*, *le Meusnier*; ou de quelque ridicule, *le Roi*, *le Prince*, *l'Evêque*; ou enfin de quelque défaut naturel, *l'Escaché*, *le Camus*, *le Bossu*. Du Tillet prétend que les surnoms ne sont originairement que des sobriquets, qui tous ont leur signification, & sont intelligibles à ceux qui sçavent les langues anciennes, & surtout celles des différentes provinces.

Tel étoit l'état de la France, lorsque le sceptre passa de la famille de Charlemagne dans l'auguste maison qui regne aujourd'hui. Elle trouva tous ces ducs & tous ces comtes en possession, non-seulement de trans-

mettre leurs principautés à leurs descendants : mais d'avoir eux-mêmes des vassaux qui leur rendoient un hommage immédiat. Elle les laissa jouir tranquillement de leurs usurpations, & ne se mit point en devoir de leur disputer leurs prérogatives. Rien ne prouve mieux le peu d'autorité du souverain dans ces tems de troubles, que la réponse d'Aldebert, comte de Perigord, à Hugues Capet & à Robert son fils. Ce seigneur assiégeoit la ville de Tours, qui appartenoit alors au comte Eudes surnommé *le Champenois*. *Les rois*, dit un ancien auteur, *n'oserent l'en empêcher par la voie des armes : mais ils lui envoyerent seulement demander, qui l'avoit fait comte? Eh! qui donc les a faits rois?* répondit froidement Aldebert, qui continua le siege, & emporta la place.

ANN. 987.

Hist. Aqui. frag. t. IV. collect. Duchesne, p. 30 31.

Ce seul trait suffit pour confondre l'ignorance ou l'adulation de quelques modernes, qui osent avancer que tous les sujets de la monarchie tiennent leurs biens de la libéralité de nos rois, qui en ont fait ou des seigneurs, ou de simples propriétaires, ou des bourgeois *taillables*. On ne s'arrêtera donc point à démontrer l'absurdité d'une

opinion si contraire au témoignage de l'histoire. On observera simplement que c'est mal faire sa cour à des princes, qui abhorrent sincérement les maximes tyranniques du Mahométisme. Nos rois, toujours persuadés que les biens des François sont aussi libres que leurs personnes, ne s'en sont jamais regardés que comme les protecteurs.

ANN. 987.

Hugues Capet brigue la couronne.

Hugues Capet, dans les circonstances orageuses où se trouvoit l'empire françois, eut également besoin de courage & d'adresse pour surmonter les obstacles qui lui fermoient le chemin du thrône. On dit communément que la couronne lui fut déférée du consentement général de la nation assemblée à Noyon. Mais si l'on en croit une lettre déterrée par Duchesne, loin de recourir à l'autorité d'un parlement, il sçut dissiper avec des troupes celui qui se tenoit alors pour assurer la succession au duc Charles. Cette lettre écrite à Diédéric ou Thierri évêque de Metz, est du fameux Gerbert, lors écolâtre de l'église de Reims, depuis archevêque de cette même ville, ensuite de Ravenne, enfin pape sous le nom de Syl-

ANN. 987. vestre II. (*a*) Voici ses propres termes. *Le duc Hugues a assemblé six cents hommes d'armes ; & sur le bruit de son approche, le parlement qui se tenoit dans le palais de Compiégne, s'est dissipé dès le onziéme de Mai. Tout a pris la fuite, & le duc Charles, & le comte Reinchard, & les princes de Vermandois. . . & l'évêque de Laon, Adalberon, qui a donné son neveu en ôtage à Bardas pour l'exécution de ce que Sigefrid & Godefroy ont promis.* On remarquera que le duc de France est ici nommé *Bardas*, par allusion à ce qui se passoit alors à Constantinople, où un seigneur de ce nom avoit entrepris d'usurper l'empire sur les enfants de son bienfaiteur & de son maître.

Epist. 59, t. 1, collect. Duchesne, p. 803.

Ce ne fut donc pas un parlement de la nation qui donna la couronne, à Hugues Capet : ce fut ce qui éleve ou renverse les thrônes, l'heureux concours de la force & de la pludence.

Sa naissance. Ce n'est pas qu'il n'eût une naissance illustre : il étoit fils de Hugues le Grand, comte de Paris, & duc de

(*a*) Gerbert fit sur ces différentes translations ce mauvais vers, qui a été conservé comme quelque chose de bon ;

Transit ab R. Gerbertus in R. fit papa regens R,

France, petit-fils du roi Robert, petit-neveu du roi Eudes, & arriere-petit-fils de Robert-le-Fort, comte d'Anjou & duc de tout le pays d'entre la Loire & la Seine. Une de nos anciennes chroniques parlant de ce comte & de Ranulfe duc de Guienne, dit que c'étoient deux hommes très-puissants, grands capitaines, & les plus considérables de tous les seigneurs de ce tems-là : *Et inter primos ipsi priores.* ANN. 987. *Chron. Floriac.*

Le dessein de cet ouvrage ne permettant pas les dissertations, on se contentera d'indiquer succinctement les diverses opinions sur la généalogie de ce prince si célèbre par lui-même, & plus encore par cette longue suite des rois ses enfants, qui régnent sans interruption depuis plus de huit cents cinquante ans : filiation unique parmi les têtes couronnées. Généalogie de Robert le Fort.

Quelques-uns, sur l'autorité de plusieurs anciens historiens, lui donnent une origine saxone, & le font arriére petit-fils de ce fameux Witikind, qui résista si long-tems à toute la puissance de Charlemagne, & ne se rendit enfin qu'aux marques effectives d'estime & d'amitié dont ce grand prince l'honora. Helgaud; Reginon, l'abbé d'Ursberg.

ANN. 987.

M. le duc d'Epernont, hist. de l'origine de la troisieme race.

Quelques autres, sur certaines chartes du prieuré de Perrey communiquées à M. Colbert, prétendent qu'il descend de S. Arnoul par Childebrand frere de Charles-Martel & comte d'Autun, qui eut pour fils Nebelong I, pour petit-fils Childebrand II, & pour arriere-petit-fils Eccard, comte d'Autun comme ses peres. Celui-ci, dit-on, laissa en mourant sa principauté à l'aîné de ses enfans, nommé Thierri, dont le fils Nebelon II, fut pere de Robert-le-Fort. On conduit même cette généalogie jusqu'à une fille de Clotaire, petite fille du grand Clovis.

Mém. hist. t. 2, p. 202.

Le comte de Boullainvillers, en conservant toute la probabilité de l'histoire, mais sans aucun passage des anciens, qui appuie formellement sa conjecture, lui donne pour pere, un prince Allemand ou Saxon, nommé Richard, fils de Beuvin comte d'Ardenne; pour beau-pere, Conrad de Stratlinghen; pour beau-frere, Hugues l'Abbé duc de France; pour niéce l'impératrice Richilde, femme de Charles le Chauve; pour neveux, Boson roi de Provence, & Richard duc de Bourgnogne; & pour petit-

neveu, Raoul ou Rodolphe, roi de France.

ANN. 987.

Un auteur plus moderne encore, mais non moins célèbre, le fait sortir en ligne directe de la famille royale de Lombardie, (*a*) par Ansprand, d'abord regent en 703, ensuite roi en 712. Ce prince fut pere de Sigibrand, dont le fils Childebrand, couronné en 738, eut de la sœur de Charles-Martel, Nebelon, comte de Madrie. Celui-ci laissa ses états à son fils Théodebert, pere de la reine Ingeltrude & de Robert, qui eut d'Agane, fille de Wicfrid comte de Berry, Robert-le-Fort comte d'Anjou, & chef de la troisiéme race de nos rois. Selon cet historien, la maison regnante compte aujourd'hui plus de mille cinquante ans de la plus haute & de la plus ancienne illustration : noblesse qui n'a point d'égale dans aucune nation, ni dans aucun siécle.

M. le Gendre de Saint-Aubin. antiquité de la maison de France.

On reconnoît, à travers les incertitudes de tous ces différens systêmes, cette obscurité si respectable, qui fait le caractere de toutes les plus grandes

(*a*) Ce sentiment paroît appuyé sur l'autorité d'un historien contemporain de Robert, qui dit en parlant de ce prince ; *Ejus inclita progeniens. . . ab ausoneæ partibus descenderat.* Helgald, in vita Robert. apud Duch, tom, 4, p. 83,

maisons. Les armes qu'elle fournit contre les étrangers, jaloux de la gloire de la famille royale de France, sont d'autant plus invincibles, qu'elles sont tirées de l'époque même de son élévation sur le thrône. Un historien qui vivoit sous Hugues Capet & Robert son fils, dit en parlant de Hugues le Grand, qu'il étoit fils de Robert, dont l'origine se perd dans les siécles les plus reculés : *cujus genus .... valdè in ante reperitur obscurum.*

ANN. 987.

Glaber. Rodulp. l. 1. c. 2, p. 4.

Prétextes pour exclure le duc Charles de la couronne.

Cependant cette grande naissance ne donnoit aux enfans de Robert-le-Fort aucun droit à la couronne. Si la loi de la succession eut été plus sacrée, Charles auroit été possesseur du thrône. Aussi Hugues Capet n'appuya-t-il que foiblement sur la circonstance de son origine ; mais il insista beaucoup sur la lâcheté du duc de Lorraine, qui n'avoit pas eu honte de se reconnoître vassal d'un roi autrefois sujet de sa maison. C'étoit à la vérité une action peu séante à un prince du sang de Charlemagne, mais bien pardonnable à un cadet, dont le frere, roi de trois ou quatre villes, ne pouvoit lui faire aucune sorte d'établissement. Hugues néanmoins saisit cette

raiſon pour perdre ſon rival dans l'eſprit des François.

Ann. 987.

On peignit ce malheureux prince ſous les couleurs odieuſes d'un tranſfuge & d'un déſerteur, qui s'étoit livré aux ennemis les plus ordinaires de l'état. On en conclut qu'en abandonnant ainſi ſa patrie, il avoit renoncé à toutes ſes prétentions à la couronne. Hugues ſurtout fit beaucoup valoir une prétendue diſpoſition de Louis qui l'appelloit au thrône à l'excluſion de ſon oncle, qu'il ne croyoit pas capable de bien gouverner. La religion même & ſes ſaints *furent de la partie.* On publia partout que S. Riquier, dont la dévotion étoit fort à la mode, avoit révélé au duc de France qu'il ſeroit roi, en récompenſe de ce qu'il avoit forcé le comte de Flandre à rendre ſes reliques, pour être remiſes dans l'abbaye qui porte ſon nom.

Hugues prend le titre de roi.

Les eſprits ainſi préparés, Hugues qui avoit donné de bons ordres pour être puiſſamment ſecouru de ſes principaux feudataires, ſe trouva en état de prendre le titre de roi, dès que Louis fut expiré ; & il le prit en effet dans la ville de Noyon. De là marchant droit à Reims, ſuivis d'un corps

ANN. 987.

considérable de troupes, il s'y fit sacrer & couronner par l'archevêque Adalberon. Charles cependant ignoroit encore la mort du roi son neveu. Aussi les historiens observent-ils qu'il n'y eut aucune opposition au couronnement du nouveau monarque, & que personne ne réclama de la part du duc de Lorraine, seul & unique héritier.

Il associe Robert son fils à la royauté.

ANN. 988.

Hugues ne cherchoit qu'un titre; & il n'y en avoit point alors de plus spécieux que celui du sacre. Il ne pouvoit néanmoins se dissimuler l'irrégularité de son action. L'habile prince ne s'occupa que du soin de la réparer. C'est dans cette vûe qu'il indiqua un parlement pour le mois de Décembre suivant dans la ville d'Orléans, c'est-à-dire, hors de la portée de son concurrent, & au milieu de ses plus fideles vassaux. Ce fut là que de l'avis unanime de l'assemblée, le jeune Robert son fils unique, fut associé à la royauté. sacré & couronné par Seguin archevêque de Sens. On prétend que l'ambitieux pere eut quelque sujet de se repentir de s'être donné si-tôt un collégue. L'histoire observe en effet, mais sans entrer dans aucun détail, que

Glabert. Rodulph. l. 2. n. 1.

que cet enfant si chéri lui causa bien des inquiétudes & des chagrins. ANN. 988.

On remarque que le roi Hugues, depuis la cérémonie de son sacre, ne voulut plus porter ni le sceptre, ni la couronne, ni l'habit royal : ce qu'il observa religieusement toute sa vie, même dans ces jours de solemnités, où les rois ses prédécesseurs ne paroissoient jamais qu'avec tout le faste de leur dignité. On en donne diverses raisons. Les uns, avec Guillaume de Nangis, racontent qu'ayant eu révélation que sa postérité régneroit jusqu'à la septiéme génération, il crut gagner un dégré en se privant lui-même des honneurs de la royauté. *Il ne sçavoit pas*, dit Mezerai, *que ce nombre, dans le langage divin, signifie l'étendue de tous les siecles*. Les autres au contraire prétendent que ce prince, convaincu du vice de son élévation, ne chercha, en renonçant aux droits du thrône, qu'à se décharger d'une partie de l'iniquité. Il s'aveugloit sans doute, dit un auteur moderne; mais *pour le soulagement de sa conscience, chacun raisonne comme il lui plaît, surtout en matiere de restitution*. Celle qu'il avoit faite quelques années auparavant, lui attira des

Mém. hist. du comte de Boul. tom. 2. p. 250.

ANN. 988.

éloges d'autant plus mérités, qu'un usage constant sembloit devoir l'en dispenser.

Il remet au clergé les abbayes qu'il possédoit.

On a déja dit que les plus riches bénéfices étoient entre les mains des seigneurs, la plûpart gens de guerre & mariés. Huges lui-même avoit hérité de ses ayeux les abbayes de saint Martin de Tours, de saint Germain-des-Prez, de S. Denis, de S. Riquier, & il en jouissoit depuis la mort de Hugues le Grand son pere. Il les remit aux religieux avec la liberté des élections dans les endroits où elles avoient lieu suivant les anciens canons. Cette libéralité, imitée par tous les grands du royaume qui se trouvoient dans le même cas, rendit au clergé ses richesses, & avec ses richesses une autorité qui devint redoutable à la postérité de ce prince. Mais pour le moment, elle lui gagna généralement tous les suffrages; & la reconnoissance des prêtres & des moines alla jusqu'à consacrer son entreprise.

Charles entre en France & s'empare de Laon.

Les nouveaux rois ne furent pas si-tôt paisibles possesseurs de leurs états. Le duc Charles armoit dans la basse Lorraine, & avec lui Arnoul comte de Flandre, & Herbert comte

de Vermandois, tous deux fidéles à la maiſon de Charlemagne, parce qu'ils en ſortoient eux-mémes; celui-ci par les mâles, celui-là par les femmes. Mais malheureuſement le premier vint à mourir; & le ſecond, beau-pere du légitime héritier, ſe voyoit trop expoſé à la vengeance des deux monarques, pour oſer ſe déclarer ouvertement. Charles néanmoins ne laiſſa pas d'entrer en campagne; & dès que la ſaiſon put le permettre, il vint à la téte d'une puiſſante armée mettre le ſiége devant Laon. La place, forte par ſa ſituation, animée d'ailleurs par la préſence de la reine Emme, & par les exhortations de l'évêque Aſcelin, nommé auſſi Adalberon, ſembloit promettre un longue réſiſtance. Le duc cependant l'attaqua avec tant de vigueur, qu'elle fut emportée avant qu'elle pût étre ſecourue.

ANN. 988.

La reine & le prélat demeurerent priſonniers. L'obſtination du prince à ne vouloir point les relâcher, indiſpoſa les eſprits contre lui; & le clergé, autant par hauteur que par déférence pour la famille régnante, le chargea de tous les anathêmes eccléſiaſtiques: incident très-préjudiciable; c'étoit en

Gerbert. epiſt. 122.

AN. 989. ce tems-là le déclarer déchû de tous ses droits : mais disgrace très-peu méritée, surtout par rapport à l'évêque, qui loin de se plaindre de sa prison, s'applaudissoit d'être devenu le ministre & le favori de son vainqueur.

Il taille en pieces l'armée du nouveau roi.

Hugues n'apprit la perte de Laon qu'avec le plus sensible chagrin. Il sentoit toute la conséquence de cet échec, surtout dans un commencement de regne. Trop habile pour perdre le tems à délibérer, il marcha aussi-tôt à la tête de ses *fidéles*, & vint assiéger son ennemi jusques dans sa nouvelle conquête. Le prince se défendit en héros. Tout combattoit pour lui : le courage, la prudence, & le bon droit. Le siége duroit depuis deux mois, sans être plus avancé que le premier jour. Charles enfin fit une sortie si à propos, qu'il pénétra jusques dans le camp des assiégeants, brula quelques quartiers, & passa au fil de l'épée tout ce qui osa lui résister. Le carnage fut si grand, & la défaite si entiere, que le monarque, forcé de prendre la fuite, n'échappa qu'à peine à la poursuite du vainqueur.

Hugues oblige le duc d'Aquitaine à le reconnoître pour son souverain.

La nouvelle de cette victoire réveilla les espérances des partisans de

la maiſon de Charlemagne. Guillaume, duc d'Aquitaine, ſoit attachement ſincere pour cette auguſte famille, ſoit jalouſie de voir un de ſes *pairs* devenu ſon ſouverain, ſoit tous les deux enſemble, refuſa conſtamment de fléchir ſous le joug du nouveau roi. Il oſa & par ſes diſcours & par ſes lettres reprocher aux François la violation de leur ſerment : & déteſtant, dit un ancien auteur, l'iniquité de ceux qui s'étoient trouvés à l'aſſemblée d'Orléans, il ſe déclara hautement pour le duc de Lorraine, que ſa naiſſance & les vœux d'une partie de la France appelloient à la couronne.

ANN. 990.

Chron. S. Cybar.

Hugues pénétra d'un coup d'œil toutes les ſuites d'une pareille entrepriſe : il ſongea auſſi-tôt à la réprimer, & marcha droit à Poitiers dont il forma le ſiége. Le ſuccès ne répondit point à ſon attente. Les Aquitains trouverent moyen d'affamer ſon amée, & après l'avoir battu en pluſieurs rencontres, le forcerent de ſe retirer du côté de la Loire. Le duc le pourſuivit juſques dans le voiſinage de l'abbaye de Bourgneil, & le ſerra de ſi près, qu'il le contraignit d'en venir aux

Ibid.

mains. La bataille fut ſanglante, & la victoire long-tems douteuſe : mais enfin elle ſe déclara pour Hugues, & Guillaume ſe vit obligé de le reconnoître pour ſon ſouverain.

ANN. 990.

Il donne l'archevêché de Rheims à Arnoul, qui le trahit.

Le duc Charles profitant de ſes avantages, s'étoit emparé de Soiſſons & de Rheims : mais il ſe rallentit trop-tôt, & donna le tems à ſon rival d'accourir au ſecours de l'archevêque Adalberon, qui lui refuſoit l'onction royale. Le prétexte du prélat étoit, qu'il n'avoit pas droit de diſpoſer ſeul de la couronne, qui ne pouvoit être légitimement donnée que du conſentement des évêques & des ſeigneurs, comme repréſentant l'état entier. Il avoit paſſé légerement ſur cette difficulté en faveur du duc de France ; & il ne la fit valoir en cette occaſion, que parce qu'il ſentoit ce prince trop proche de lui. Hugues en effet reprit bientôt la ville de Rheims. Adalberon cependant ne vit point la fin de cette querelle : il mourut ſur ces entrefaites ; & le roi, par une politique dont il eut tout ſujet de ſe repentir, conféra l'archevêché à Arnoul, fils naturel de Lothaire, & par conſéquent neveu de ſon compétiteur.

Il eſt vrai qu'il ſembloit avoir pris toutes les précautions que la prudence peut ſuggérer, pour s'aſſurer de la fidélité du jeune prélat. Il en éxigea des ôtages, qui furent l'évêque Bruno, Gilbert comte de Rouci, frere de Bruno, & Gui comte de Soiſſons, leur couſin germain. On lui préſenta une formule d'hommage, ſuivant laquelle il devoit promettre une fidélité inviolable aux deux rois, avec d'horribles imprécations contre ſa propre perſonne, s'il manquoit à ſon devoir. Arnoul promit tout ce qu'on voulut. Il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'une prélature conſidérable par ſes revenus, mais du domaine temporel de la ville, & de quelques autres places & territoires, dont les archevêques de Rheims s'étoient emparés à la faveur des troubles des derniers regnes. Il jura donc qu'il ſeroit éternellement fidéle, & fit jurer la même choſe aux gentilshommes de ſa dépendance : mais le ſerment fut preſque auſſi-tôt violé que proféré. ANN. 990.

L'archevêque cependant cherchoit à ſauver les apparences. Il fut arrêté que le prince Lorrain ménageroit une intelligence dans Rheims, pour ſe faire Charles ſurprend la ville de Rheims.

ANN. 990. livrer la place. Dudon, gentilhomme tout dévoué aux intérêts du duc, fut chargé de cette délicate commiſſion. Il s'adreſſa à un prêtre nommé Adalger, qui d'abord rejetta hautement la propoſition : mais inſtruit plus particulierement du ſecret de l'intrigue, il ſe prêta enfin à tout ce qu'on voulut. Charles, ſur ces aſſurances, détacha Manaſſés comte de Rethel, & Roger comte de Château-Porcien, qui à la faveur des ténébres de la nuit, s'avancerent avec un corps conſidérable de troupes juſques ſous les murs de Rheims. L'eccléſiaſtique tint parole, leur ouvrit les portes, & les introduiſit dans la ville, dont ils s'emparerent ſans réſiſtance.

Hiſt. dépoſ. Arnul. tom. IV. collect. Ducheſne.

On ſe ſaiſit des principaux du clergé. L'Archevêque lui-même fut arrêté & conduit à Laon, où l'on affecta de le traiter en priſonnier d'état. Le prélat, pour mieux couvrir ſon jeu, lança les foudres de l'égliſe contre tous ceux qui avoient ou formé ou exécuté ce complot, & ordonna à ſes ſuffragants de les frapper des mêmes anathêmes. Hugues ne fut point la dupe de cette ſupercherie : il pénétra ou du moins ſoupçonna tout le myſtere. Arnoul ce-

Ibid.

pendant trouva le moyen de se racommoder avec ce prince : mais six semaines après, il le trahit de nouveau & se retira à Laon.

C'étoit alors le siécle des grandes trahisons. Celle de l'archevêque Arnoul n'entraîna rien de fâcheux pour la maison regnante : celle de l'évêque Ascelin eut des suites bien funestes pour le malheureux Charles. Ce prélat, le favori du prince & le dépositaire de tous ses secrets, entretenoit depuis long-tems un commerce de lettres avec le nouveau monarque : il l'instruisoit de tout ce qui se passoit dans le conseil de son rival, & surtout de l'extrême sécurité où l'on vivoit dans Laon. Hugues, sur ces connoissances, se présenta la nuit du Jeudy-saint sous les murailles de la ville. Le traitre Ascelin lui en ouvrit les portes, l'introduisit dans son palais, & lui livra Charles & sa famille, qui n'étoient occupés que de la dévotion du jour. On les conduisit aussi-tôt à Senlis, & de-là dans la tour d'Orléans, où ce prince digne d'un meilleur sort mourut deux ans après.

ANN. 991.

Il est lui-même trahi & livré à son ennemi.

Charles laissoit quatre enfants : Othon qui fut duc de la Lorraine Mo-

Sa postérité.

ſellanique, & mourut ſans poſtérité : Louis qui, ſelon quelques-uns, donna commencement à la maiſon des Landgraves de Thuringe, & ſelon quelques-autres, mourut auſſi ſans enfants quelques années avant ſon frere : Hermengarde, femme d'Albert comte de Namur, & Gerberge, qui fut mariée à Lambert comte de Hainaut. La reine Iſabeau, femme de Philippe-Auguſte, deſcendoit de l'aînée de ces princeſſes, & les Landgraves de Heſſe ſont iſſus de la cadette.

ANN. 991.

Concile de Rheims où Arnoul eſt dépoſé.

Telle fut la fin d'une guerre ſi fatale à la maiſon de Charlemagne ; & telle eſt l'époque de l'élévation de Hugues Capet & de ſa famille. Ce prince ne trouvant plus perſonne qui oſât lui conteſter le titre de roi, ne ſongea déſormais qu'à affermir ſa nouvelle domination. L'archevêque Arnoul avoit été pris avec ſon oncle & renfermé dans la même priſon : le monarque entreprit de le faire dépoſer, & pour cet effet aſſembla un concile dans l'égliſe de l'abbaye de ſaint Baſle près de Rheims. Quelques-uns vouloient qu'on renvoyât l'affaire à Rome : mais Arnoul évêque d'Orléans, homme célébre par ſes connoiſſances

& son érudition, prouva par plusieurs exemples tirés de l'histoire ecclésiastique, que les évêques devoient être jugés sur les lieux où il étoit plus aisé d'avoir les preuves nécessaires. Ann. 991.

» Nous croyons, dit le prélat, qu'il » faut toujours honorer l'église de » Rome en mémoire de S. Pierre, & » nous ne prétendons pas nous oppo- » ser aux décrets des souverains pon- » tifes, sauf toutefois l'autorité des » canons, qui doivent être éternelle- » ment en vigueur. Si les papes sont » recommandables par la science & » par la vertu, nous n'avons rien à re- » douter de leur part ; & nous devons » encore moins les craindre, s'ils s'é- » garent par ignorance ou par passion.» L'évêque d'Orléans fait ensuite l'histoire des malheurs du saint siége & de l'indignité de quelques souverains pontifes. Il peint Jean XII, surnommé Octavien, comme un homme plongé dans les plus sales voluptés, & comme un séditieux qui remplit Rome de meurtres & de carnage. Il représente Boniface VII comme un monstre, le plus méchant de tous les hommes, souillé même du sang de son prédécesseur.

Acta conc. Rhem. c. 28.

ANN. 991. » Si l'on dit, ajoute-t-il, que l'E-
» glise Romaine, juge toute l'Eglise;
» & que personne ne la juge elle-mê-
» me; qu'on nous mette donc à Rome
» un pape dont le jugement ne puisse
» être réformé. Nous respectons l'E-
» glise Romaine, nous la consultons :
» si son jugement est juste, nous le re-
» cevons en paix : s'il ne l'est pas, nous
» suivrons ce que l'apôtre ordonne,
» de ne pas écouter un ange même
» contre l'Evangile. Si Rome se tait,
» comme elle fait à présent, nous con-
» sulterons les loix. » Les évêques en effet & le roi lui-même avoient écrit sur ce sujet au pape Jean XV, qui ne fit aucune réponse.

Le concile ne laissa pas de procéder au jugement de l'archevêque de Rheims. On fit d'abord l'exposition de sa félonie : on lut la formule du serment qu'il avoit fait aux rois : on entendit ensuite le prêtre Adalger qui détailla fort au long toutes les circonstances d'une intrigue don il avoit été le principal auteur. Le malheureux prélat, qui parut enfin devant ses juges, esseya envain d'éluder un témoignage si authentique & si bien circonstancié : il ne put lui opposer que

des diſcours vagues & peu concluans. Il prit donc le ſeul parti qui lui reſtoit dans une ſi cruelle extrémité : il avoua tout, & demanda ſeulement qu'on ménageât ſon honneur. ANN. 991.

Les évêques cependant ne ſe preſſoient point de prononcer ſur une affaire ſi délicate, Ils craignoient que la honte d'une trahiſon auſſi noire que celle d'Arnoul, ne rejaillît ſur tout le corps épiſcopal. Les uns conſidéroient ſa grande nobleſſe, les autres avoient pitié de ſa jeuneſſe : tous étoient touchés du triſte ſort d'un confrere, évêque d'un des premiers ſiéges de l'égliſe de France, fils & frere de roi. Hugues ſoupçonna la cauſe de ce retardement : il ſe rendit auſſi-tôt à l'aſſemblée, accompagné du roi ſon fils; ſe fit lire les actes du concile, & preſſa les peres de le terminer inceſſamment. On fit donc venir Arnoul, qui ſe reconnut de nouveau coupable. On l'exhorta à ſe proſterner devant les rois, pour leur demander pardon & la vie. Il le fit d'une maniere ſi touchante, qu'il tira les larmes des yeux de tous les aſſiſtans. En même-tems Daïbert, archevêque de Bourges, vint ſe jetter aux genoux des deux

c. 53.

c. 50.

Ann. 991. princes, pour solliciter la grace du coupable au nom du concile. Ils l'accorderent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort.

On procéda ensuite à la condamnation de l'archevêque, qui d'une voix unanime fut déposé de l'épiscopat. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçu de lui, c'est-à-dire vraisemblablement, l'anneau & le bâton pastoral, & remit aux évêques les autres marques de sa dignité, pour les garder au futur successeur. On l'obligea de lire au milieu de l'assemblée la formule de son abdication : il la signa : & déclara qu'il déchargeoit le peuple & le clergé de Rheims du serment qu'ils lui avoient fait.

c. 54.

Ain finit ce concile, suivant le récit que nous en laisse le célébre Gerbert : mais la chronique de Fleury sur Loire raconte la chose bien différemment. Elle dit que le roi Hugues voulant exterminer la race de Lothaire, fit dégrader l'archevêque Arnoul, sous prétexte qu'il étoit né d'une concubine. Séguin, archevêque de Sens, s'opposa avec beaucoup de fermeté à cette œuvre d'iniquité : il en

Chron. Flor. frag. t. IV. Duchesne, p. 142.

reprit fortement le roi, dont il s'attira l'indignation. Mais les autres évêques céderent à la crainte, & souscrivirent lâchement la condamnation d'*un homme de bien*.

ANN. 991.

Arnoul fut donc renvoyé dans sa prison d'Orléans, & le clergé de Rheims s'assembla pour l'election d'un nouvel archevêque. Le choix tomba sur Gerbert, autrefois moine d'Aurillac, depuis précepteur de l'empereur Othon III. & du jeune roi Robert. C'étoit un homme estimé, fort habile dans un siecle où les hommes sçavants étoient rares. Ce qu'il sçavoit des mathématiques, passoit pour des enchantemens. Le peuple l'accusoit de magie.

Gerbert est élu à sa place.

On lui attribue communément la premiere horloge dont le mouvement étoit reglé pat un balancier. On s'en est servi jusques vers le milieu du dix-septieme siécle, que M, Huygens, dit-on, inventa l'horloge avec un pendule, qui en regle le mouvement égal par le moyen d'une ligne cycloide. Ce fut aussi lui qui, à ce que l'on croit, introduisit en France le chiffre arabe ou indien, dont on se sert en arithmétique, en algébre, en trigonométrie, & en astronomie. Les Ara-

Premiere horloge composée d'un balancier. Origine de l'usage du chiffre arabe.

Huygens de horol. oscillat.

ANN. 991.

bes reconnoiſſent en effet qu'ils ont reçu ces caractères des Indiens, & ils les appellent *figures indiennes*. Gerbert avoit pû apprendre cette maniere de compter dans ſon voyage d'Eſpagne, où il vit tout ce qu'il y avoit de plus habiles maîtres parmi les Maures ou Sarrazins. Il y en a pourtant qui prétendent que Planudes, qui vivoit ſur la fin du treiziéme ſiécle, eſt le premier des chrétiens qui ſe ſoit ſervi de ce chiffre juſqu'alors inconnu dans nos climats.

Premier acte authentique de canoniſation.

Le pape cependant, qui avoit paru s'endormir ſur l'affaire d'Arnoul, trouva fort mauvais que les évêques de France l'euſſent décidée. Il tenoit alors un concile à Rome, où Udalric, évêque d'Ausbourg, fut canoniſé. On lut au milieu de l'aſſemblée ſa vie & ſes miracles bien atteſtés : ſur quoi le concile ordonna que ſa mémoire ſeroit révérée, déclarant que l'honneur qu'on rend aux Saints, retourne à l'auteur de leur ſainteté. C'eſt ſuivant le P. Mabillon, le premier acte authentique de canoniſation. Elle conſiſtoit autrefois à mettre le nom du Saint dans les ſacrés diptyques, à ériger ſous ſon invocation des égliſes ou

Mabil. præf. n. 99.

des Oratoires, avec des autels pour y offrir le ſaint Sacrifice, enfin à tirer ſon corps de ſon premier ſépulchre. ANN. 998.

Le pape n'étoit pas le ſeul qui eût droit de faire des canoniſations : toutes les égliſes & tous les évêques avoient ſur cet article un égal pouvoir. Il y a même quelques exemples de canoniſations qui ſemblent faites par un abbé. Ainſi ſainte Viborade tuée par les Barbares, ayant fait quelques miracles à ſon tombeau, l'abbé Engilbert, après en avoir délibéré avec les moines, ordonna d'en faire l'office & d'en dire la meſſe comme d'une Vierge. On ne ſçait point quand le droit de canoniſer devint une prérogative particuliere au ſaint ſiége. Quelques-uns croient qu'Alexandre III, eſt l'auteur de cette réſerve : mais il eſt certain qu'avant ce pontife, elle étoit reçue abſolument & généralement dans toutes les égliſes. Le P. Mabillon en fixe l'époque au dixieme ſiécle ; les Jéſuites d'Anvers la reculent juſqu'au onziéme (*a*).

Mabil. præf. 5. ſec. 1. n. 91.

Acta ſanct. Bened. ſec. 2. præf. §. VI.

Le ſouverain pontife profita de la circonſtance du concile de Rome, pour faire caſſer la dépoſition d'Ar-

Le pape caſſe la dépoſition d'Arnoul.

(*a*) Propylæum ad acta ſanct. Maii. p. 173.

ANN. 991. noul & l'ordination de Gerbert. Ce dernier ne se crut pas légitimement condamné : il écrivit diverses lettres contre le pape, dout il soutenoit que le procédé étoit un attentat contre les droits du royaume ; contre la dignité épiscopale, & contre le roi même.

Tom. 9. conc. p. 744. post. conc. Rhem. p. 146.

» Si l'évêque de Rome, dit-il, » péche contre son frere, & étant averti » plusieurs fois, n'obéit pas à l'église, » il doit être regardé comme un » Publicain. Plus le rang est élevé, » plus la chûte est dangereuse. Ce n'est » point aux évêques qu'il faut appliquer » ce que dit saint Grégoire, que le » troupeau doit craindre la sentence » du pasteur, soit qu'elle soit juste ou » injuste : car les évêques ne sont » point le troupeau, mais les chefs & » les conducteurs du troupeau. Il ne » faut pas donner occasion à nos en- » nemis de dire que le sacerdoce qui est » un par toute l'église, soit tellement » soumis à un seul, que s'il se laisse cor- » rompre par argent, faveur, crainte, » ou ignorance, personne ne puisse être » évêque sans se soutenir auprès de lui » par de tels moyens. La Loi commune » de l'église est l'écriture, les canons, » & les décrets du saint siége, qui y » sont conformes. »

La fermeté de Gerbert obligea le pape, qui croyoit ſon autorité bleſſée, d'envoyer en France un légat, qui aſſembla par ſes ordres un concile à Mouzon. Il ne s'y trouva que quatre évêques, tous du royaume de Germanie. Gerbert y vint & ſe défendit ſi bien, qu'on n'oſa pour lors rien décider contre lui. On ſe contenta d'annoncer un nouveau concile, que l'on devoit tenir à Rheims pour le premier de Juillet. Celui de Mouzon ſembloit fini, lorſque les évêques vinrent trouver Gerbert, pour lui ordonner de la part de l'envoyé de Rome de s'abſtenir de l'office divin juſqu'au jour indiqué pour la future aſſemblée. Le prélat répondit avec fermeté, » qu'il n'y avoit ni évêque, ni » patriarche, ni pape, qui fuſſent en » droit de défendre l'uſage des cho» ſes ſaintes à un catholique, s'il n'é» toit convaincu de quelque crime, » ou coupable de contumace : qu'on » ne pouvoit rien lui reprocher de » ſemblable : qu'il ſe croyoit très-in» nocent : qu'il ne ſe réſoudroit ja» mais à ſe condamner lui - même, » en s'interdiſant les ſaints myſtères. Il céda cependant aux remontrances

ANN. 995.

Concile de Mouzon.

Conc. Moſomenſ. tom. 9. p. 747.

ANN. 995 de Lidulphe archevêque de Trèves ; dont il connoiſſoit la probité ; & l'aſſemblée ſe ſépara juſqu'au concile de Rheims, qui ſe tint en effet au tems marqué.

Il rétablit Arnoul.

Les prélats qui avoient jugé l'archevêque Arnoul, y comparurent pour rendre compte de leur conduite. On leur fit un crime d'avoir oſé dépoſer un métropolitain, ſans attendre le conſentement du pape. En vain ils objecterent qu'à de grands dangers il falloit de prompts remédes ; qu'ayant envoyé à Rome pour avoir l'agrément du ſouverain pontife, leurs députés n'avoient pû obtenir audience ; que le royaume cependant étoit déchiré par les factions & par les guerres civiles ; qu'ils avoient crû devoir à ſa sûreté, d'ôter à un jeune ſéditieux le pouvoir de tout renverſer & de tout perdre : on ne trouva point ces raiſons valables. Le ſynode dépoſa le nouvel archevêque : l'ancien fut reconnu de nouveau pour légitime. Hugues laiſſa décider au concile tout ce qu'il voulut, & tint ferme : Gerbert demeura archevêque de Rheims, & Arnoul priſonnier à Orléans.

Aimoin in vita Abbon.

C'eſt le dernier évenement remar-

quable du regne de Hugues Capet. Il mourut l'année ſuivante à Paris, où à l'exemple de Clovis le Grand il avoit établi ſon ſéjour, & fut enterré à Saint-Denis. Il étoit âgé d'environ cinquante-cinq ans, dont il en avoit regné neuf & quelques mois, On dit qu'il épouſa Blanche, veuve de Louis, dernier roi du ſang de Charlemagne : il n'en eut point d'enfants. Mais il eut d'Adelaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III, duc de Guienne, Robert qu'il aſſocia au thrône ; Hadwige qui fut mariée à Regnier IV, comte de Hainaut ; Adelaïde qui épouſa Regnaud I, comte de Nevers, & Giſelle qui fut femme de Hugues I, qui d'Avoué de l'abbaye de Saint Riquier devint comte de Ponthieu. Abbeville, autrefois ſimple métairie de cette même abbaye, depuis capitale de tout le pays de ce nom, lui avoit été donnée par Hugues Capet, qui la fit fortifier ainſi que pluſieurs autres places, autant pour contenir ſes vaſſaux, que pour empêcher les courſes des Normands, qui continuoient à déſoler les plus belles provinces de France.

ANN. 996.

Mort de Hugues Capet.

Ce fut un grand prince, auſſi conſommé dans la politique que dans la

Son éloge

guerre ; qui ſoutint le nom de roi
ANN. 996. plutôt par adreſſe & par prudence, que par force & par empire. Sa modération, ſa douceur, ſon habileté l'éleverent ſur le thrône: ſon courage & ſa ſageſſe ſçurent l'y maintenir. Il y plaça ſa poſtérité, qui l'occupe encore ajourd'hui avec tant de gloire. Ce ſeul trait peint un héros, & fait oublier certaines circonſtances qui pouvoient frapper davantage dans le ſiécle où il regna. Alors on le traitoit peut-être d'uſurpateur: crime qui n'influe en rien ſur ſes deſcendants, dont une poſſeſſion de plus de huit cents ans rend le droit auſſi reſpectable qu'inconteſtable : on ne le regarde plus aujourd'hui que comme le chef d'une longue ſuite de rois illuſtres par leur zèle pour la religion, par leur humanité envers les peuples, par leur amour pour la juſtice, & ſur-tout par les ſuccès qui ont couronné leurs entrepriſes dans ces derniers tems, qu'on peut regarder comme le comble de la proſpérité de cette auguſte famille.

L'idée qu'on a toujours eue de la haute ſageſſe de Hugues Capet, a donné lieu à quelques modernes de le faire auteur de certains établiſſements, qui n'ont cependent d'autre

origine que le consentement mutuel du prince & de la nation. Tel est l'usage qui regarde la succession à la couronne en faveur des fils aînés, à l'exclusion des cadets : tel encore celui qui exclut de l'hérédité les fils naturels des rois, même au défaut des légitimes. On a vû un exemple du premier dans la personne de Lothaire, qui ne fit aucun apanage à Charles son cadet ; & le second étoit déja passé en loi sous la seconde race, où l'on ne trouve aucun bâtard qui ait succédé au thrône. On n'en excepte que l'empereur Arnoul, qui toutefois dut son élevation, moins au droit de succession, qu'à la force & à l'usurpation. Hugues ne fit donc que suivre la coutume établie, en ne donnant aucun partage à Gauslin son fils naturel, qui fut abbé de Fleury & archevêque de Bourges. ANN. 996.

On lui attribue encore l'institution de la pairie : c'est une erreur qui n'a aucun fondement dans l'histoire. On remarquera que le terme *Pair* est aussi ancien que la monarchie. Il vient du mot latin *Par*, qui signifie égal ou confrere, On ne s'en est servi que dans ce sens sous la premiere & la seconde Origine du mot de Pair.

ANN. 996.

race. Les rois, fils de Louis le Débonnaire, s'appellent *Pairs* dans le fameux traité de partage qu'ils firent à Verdun. Dès le tems de Charlemagne, Chrodegrand évêque de Metz, donne ce nom à des évêques & à des abbés : Dagobert plus d'un siécle auparavant l'avoit donné à des moines. Lonis le Débonnaire dans une de ses ordonnances, défend aux soldats de forcer leurs *Pairs* à boire : *ut in hoste nemo Parem suum bibere cogat.* On verra par la suite, que lorsque les villes eurent acquis le droit de *communes*, elles qualifierent leurs juges du nom de *Pairs-Bourgeois.* Mais insensiblement on s'est accoutumé à ne donner ce titre qu'aux gentilshommes possédant fiefs héréditaires & patrimoniaux.

Capit. Ludov. Pii. l. 4. art. 77.

Qui étoient ceux qu on appelloit proprement Pairs, & leurs fonctions.

On appelloit donc proprement *Pairs*, les vassaux qui relevoient immédiatement d'une même seigneurie : non qu'ils fussent égaux à leur seigneur féodal, mais parce qu'ils étoient *Pairs* entre eux, tenant leurs fiefs d'une même personne, de la même manière, & sous la même obligation de rendre foy & hommage, de servir le seigneur dans ses guerres, de se

Loiseau des grandes seig. chap. 5. & 8.

ſe trouver aux cérémonies éclatantes qui l'intéreſſoient, enfin de l'aider à tenir ſa juſtice. Car les *pairs* étoient juges dans toute l'étendue de la ſeigneurie dont leur pairie étoit une mouvance. Il en falloit au moins deux, préſidés par leur chef, pour rendre un jugement. La loi ne leur accordoit point voix délibérative dans les affaires où ils étoient parties. On voulut en vain la faire valoir contre le roi : il ſe maintint dans la poſſeſſion de juger les procès même où il étoit intéreſſé, parce qu'en défendant ſes droits, il défendoit ceux de la couronne.

ANN. 996.

On doit conclure de tout ceci, qu'il y avoit autant de pairies dans le royaume, que de fiefs mouvants nuement & ſans moyen d'une certaine ſeigneurie. Mais tous les pairs ne jouiſſoient pas de la même conſidération. Ceux du roi, qui rendoient un hommage immédiat à la couronne, étoient de plus grands ſeigneurs que ceux du comte de Champagne, qui n'en étoient que les arriere-vaſſaux. Ceux-ci, exlcus du parlement de la nation, n'avoient point ſéance parmi les ſeigneurs du royaume : ceux-là, juges de toutes les queſtions qui intéréſſoient

Diſtinction parmi les pairs.

ANN. 996.

l'état, composoient ce qu'on appelloit la cour de France, la cour du roi, ou par excellence la cour des *pair*.

Tous les barons de la couronne étoient pairs de France.

Le nombre n'en étoit ni fixé, ni restreint aux seuls ducs & comtes. Tous les barons qui relevoient immédiatement du roi, étoient également *pairs* de France, parce que la mouvance directe a toujours formé l'essence de la pairie. On lit dans l'histoire de saint Louis, que ce prince ayant fait un reglement au sujet des Juifs, il fut ratifié & approuvé par les barons & les *pairs*, qui le souscrivirent indistinctement : ce qui semble prouver que la préséance des *douze pairs* n'étoit pas encore bien décidée au commencement du regne de ce monarque. Ce n'est que vers le quatorzieme siecle, qu'on a commencé à regarder la dignité féodale de baron, comme moindre que celle de duc ou de comte.

Chantereau, preuves du traité des fiefs, p. 209.

La pairie n'étoit pas une dignité.

Le nom de pair n'étoit point originairement un nom de dignité. Aussi ne trouve-t-on aucun acte ancien, où les ducs & les comtes se qualifient de ce titre. Ils ne l'ont pris que depuis la réduction de la pairie à douze. Quelle est l'époque de cette réformation ? C'est de tous les points de notre

histoire le plus controversé & le moins développé. On n'a là-dessus que des conjectures, toujours plus aisées à combattre, qu'à établir solidement.

ANN. 996.

Les uns font remonter cette institution jusqu'à Charlemagne, origine romanesque, qui n'a de fondement que dans les contes apocriphes de l'archevéque Turpin. Les autres la rapportent à Hugues Capet; mais sans aucun monument qui appuye leur opinion. Favin l'attribue au roi Robert, qui, dit-il, l'inventa comme un grand conseil secret d'état, composé de six ecclésiastiques & de six grands seigneurs, les honorant du titre de pairs. Il n'a pas fait réflexion sans doute qu'au commencement de la troisieme race les villes de Laon, de Langres, de Beauvais, de Noyon, & de Châlons sur-Marne, n'appartenoient pas encore à leurs évêques. Ce ne fut que sous Louis VII, que le comté de Langres fut uni à l'évêché. Du Tillet croit que cette réforme de la pairie est l'ouvrage de Louis le Jeune, lors du sacre de Philippe-Auguste son fils. Ce prince, dit-il, pour mettre plus d'ordre dans cette éclatante cérémonie, choisit parmi le grand nombre de

Diverses opinions sur la réduction de la pairie à douze.

Théâtre d'honneur & de chevalerie.

Recueil de rangs, chap. des pairs de France.

prélats & de ſeigneurs, vaſſaux immé-
Ann. 996 diats de la couronne, les douze qui ont toujours été diſtingués depuis pour cette illuſtre fonction. Diſtinction cependant qui n'a rien ôté de la dignité des anciennes baronies du royaume : elles ſont toujours demeurées véritables pairies de France : mais il n'en réjallit plus rien ſur la perſoune comme auparavant. Les douze pairs au contraire ont toujours eu droit, en vertu du ſeul titre de leur pairie, d'aſſiſter aux audiences tant du parlement, que de la chambre du conſeil, aux lits de juſtice, & aux autres cérémonies d'éclat.

Etat du commerce & des ſciences ſous Hugues Capet.

La France démembrée ſous Hugues Capet, languiſſoit dans la pauvreté & la barbarie. La Grece & l'Italie avoient de belles manufactures : les François ne pouvoient les imiter dans des villes ſans priviléges & dans un état ſans union. On connoiſſoit à peine le commerce de proche en proche. Tout le monde ſçait l'anecdote d'un abbé de Cluni, qui, ſollicité d'amener des religieux à ſaint Maur des Foſſés, s'excuſe d'entreprendre un ſi grand voyage dans une contrée étrangere & inconnue. L'ignorance étoit ſi profonde, qu'on ſçavoit à peine lire,

In vita D. Buchardi, t. IV. Ducheſne, p. 117.

encore moins écrire. On n'avoit d'autres titres de possession que l'usage, d'autres actes de mariage que la tradition. Il arrivoit de-là qu'on étoit souvent exposé à contracter des alliances dans un dégré défendu : ce qui devint une source féconde de divorses & de séparations scandaleuses. Les clercs ou ecclésiastiques sçurent profiter de la circonstance pour se mettre en crédit. Comme ils étoient les seuls instruits, *Ils se lottirent*, dit Pasquier, *les clefs tant de la religion que des lettres : encore que pour bien dire, ils n'en eussent provision que pour leurs portées, n'étant notre noblesse aucunement ententive à si louable sujet. Or de cette asnerie ancienne advint que nous donnasmes plusieurs façons au mot de* clerc, *lequel de sa naifve & ordinaire signification appartient aux ecclésiastiques ; & comme ainsi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fissent profession des bonnes lettres, aussi par une métaphore nous appellasmes* grand clerc *l'homme sçavant,* mauclerc *celui qu'on tenoit pour bête,* clergie *pour sciences ; & forgeasmes de-là ce proverbe François,* parler Latin devant les clercs : *ce que les Romains vouloient dire par cet adage,* sus Minervam.

ANN. 996.

Recherches de la France, t. 1. l. 3. ch. 13. p. 786.

ROBERT.

ANN. 996.

Robert regne sans contradiction.

HUGUES Capet, pour fixer le sceptre dans sa famille, avoit eu la précaution, ainsi qu'on l'a remarqué, d'associer son fils Robert à la royauté. Ce jeune prince né, baptisé, & couronné à Orléans, avoit à peine ving-six ans, lorsque son pere & son collegue mourut. On étoit accoutumé à lui voir partager les soins du governement, on le reconnut sans peine pour souverain. Aussi les commencements de son regne ne furent-ils troublés que par des querelles étrangeres. La cour de Rome voyoit avec dépit que l'archevêque Arnoul, malgré le décret du concile de Mouzon, étoit toujours traité en prisonnier d'état. Le pape d'ailleurs menaçoit de casser le mariage du monarque avec Berthe, veuve d'Eudes comte de Chartres & de Blois fille de Conrad roi de Bourgogne. Robert avoit tenu sur les fonts de baptême un des enfants de la princesse : elle étoit de plus sa cousine au quatrieme degré:

Hist. Franc. frag. Duch. t. 4. p. 85.

double empêchement qui demandoit une dispense, qu'on n'accordoit alors que très-difficilement.

Ann. 997.

Le pape casse le mariage du roi.

Robert aimoit tendrement la reine: il n'oublia rien pour prévenir une séparation, dont l'idée blessoit également son cœur & sa gloire. Il crut qu'en rétablissant Arnoul, il obtiendroit plus facilement de Rome la confirmation d'une union qui faisoit son bonheur: il remit donc ce prélat en liberté, & le renvoya dans son archevêché. Mais cette complaisance ne produisit aucun effet sur l'esprit du pape. Les seuls troubles d'Italie suspendoient le coup que ce prince redoutoit. Gregoire V tenoit alors le souverain pontificat. C'étoit un Allemand d'une grande naissance, créature & parent de l'empereur Othon III, esclave des volontés de son bienfaiteur & de Gerbert, tous deux ennemis de la maison de France. Ce pontife avoit été chassé de son église par Crescent, consul de Rome, qui fit élire à sa place, sous le nom de Jean XVI, un moine Grec appellé Philagathe: il ne fut pas plutôt rétabli, qu'après avoit fait crever les yeux &

Abbo. epist. I.

Petr. Dam. lib. I. epist. ultim. ad Cadal.

Ann. 997. Chron. Saxo.

couper la langue & le nez à ſon rival, il aſſembla un concile, où il fulmina la ſentence qui caſſoit le mariage du monarque François.

Concil. t. 9. p. 772.

Le décret porte que le roi Robert quittera Berthe, qu'il a épouſée contre les loix; que tous deux feront ſept ans de pénitence, ſuivant les canons & l'uſage de l'égliſe; le tout ſous peine d'anathême: qu'Archambaud archevêque de Tours, qui leur a donné la bénédiction nuptiale; que tous les évêques enfin qui ont aſſiſté à la célébration de ce mariage inceſtueux, ſeront ſuſpendus de la communion juſqu'à ce qu'ils ſoient venus faire ſatisfaction au ſaint ſiége. Les prélats obéirent, & leur ſoumiſſion appaiſa Rome, qui n'en devint que plus entreprenante.

Robert eſt excommunié.

Robert, outré d'un procédé juſques-là ſans exemple, refuſa de ſe ſoumettre à un jugement qu'il regardoit comme un attentat contre l'autorité royale. Grégoire, par une hardieſſe qui paroîtroit incroyable, ſi elle n'eût été autoriſée par la politique & la ſuperſtition, excommunia le prince & mit ſon royaume en interdit: c'eſt-à-dire, qu'il défendit à toute l'égliſe de Fran-

Hiſt. Franc. frag. loc. cit.

ce de célebrer l'office divin, d'administrer les ſacrements aux adultes, enfin d'enterrer les morts en terre ſainte. On n'avoit encore rien vû de ſemblable dans la Gaule. Le peuple conſterné de ce terrible coup, déféra ſi humblement aux ordres du pape que le monarque ſe vit généralement abandonné de ſes courtiſans & de ſes propres domeſtiques. Il ne lui reſta, dit-on, que deux ſerviteurs qui faiſoient paſſer par le feu tout ce qui avoit été ſervi ſur ſa table, ayant horreur de ce qu'avoit touché un excommunié.

ANN. 997.

Idem Dam. l.2. epiſt. 15. Duch. t. 4. p. 245.

Les murmures du peuple, la déſertion des grands, & la crainte trop juſtement fondée d'une révolte générale, déterminerent enfin le monarque à plier ſous le joug de Rome, & à renvoyer ſa femme, qui cependant conſerva toujours le titre de reine. Un auteur qui n'écrivit que plus de ſoixante ans après, donne un autre motif à cette condeſcendance du roi pour le ſouverain pontife. Il rapporte qu'en punition de ce mariage inceſtueux, la reine accoucha d'un monſtre qui avoit la tête & le col d'une oye : ce qui épouvanta tellement Robert, qu'il conſentit enfin au divorce,

Il céde à la crainte d'une révolte générale.

fit une confeſſion publique de ſon péché, l'expia par des jeûnes, & en obtint l'abſolution. C'eſt un conte que la ſeule ſuperſtition peut avoir imaginé : *il n'y eut rien de monſtrueux dans toute cette affaire*, dit un célébre moderne, *que l'audace du pape, & la foibleſſe du roi.*

Abrégé de l'hiſtoire univerſelle. t. 1. p. 226.

ANN. 993.

Il épouſe Conſtance, fille du comte de Provence.

Robert, après avoir répudié Berthe, ſongea à contracter une nouvelle alliance, & épouſa Conſtance, fille de Guillaume I, comte de Provence, femme d'une rare beauté, mais capricieuſe, altiere, impérieuſe, qui lui cauſa bien des chagrins. Elevée dans un climat voluptueux, elle attira à ſa ſuite une troupe de danſeurs, de farceurs, & de jeunes ſeigneurs livrés au libertinage, qui inſenſiblement introduiſirent le luxe & la débauche dans la cour du roi ſon époux, & en bannirent la gravité, la ſimplicité & la modeſtie. On peut auſſi regarder l'arrivée de cette princeſſe comme l'époque du gout de notre nation pour la poëſie en langue vulgaire : gout que les Troubadours accréditerent depuis, & que le tems n'a fait que confirmer. L'éclat des charmes de la nouvelle reine, l'empire qu'ils lui donnoient

Glaber. l. 3. c. 9. p. 38 & 39.

sur le cœur de son mari, la rendirent enfin si arrogante, qu'elle devint insupportable à tout le monde: même à ses enfants. Le roi avoit un favori, à qui il confioit toutes ses peines. C'étoit Hugues de Bauvais, comte Palatin, & premier ministre. La reine furieuse de ne pouvoir pas en disposer, eut la hardiesse de le faire assassiner sous les yeux du monarque, qui fit en vain tous ses efforts pour lui sauver la vie. Le pauvre prince fut obligé de dissimuler, pour éviter de plus grands inconvenients.

Idem ibid. c. 2. p. 29. Duchesne. t. 4.

Le nouveau mariage du roi étoit à peine célébré, qu'un des enfants de Berthe vint troubler le repos de la France. C'étoit Eudes II, comte de Champagne. Ce prince aussi politique qu'ambitieux, pour communiquer plus aisément du comté de Chartres dans la Brie, vouloit s'assurer un passage sur la Seine: il jetta les yeux sur Melun, que le roi Hugues Capet avoit donné au comte Bouchard. Ce seigneur n'y entretenoit qu'une foible garnison sous le commandement d'un vicomte, nommé Gautier, qui avoit une femme jolie & galante. Eudes feignit d'en être éperduement amoureux.

ANN. 999.

Le comte de Champagne s'empare de Melun.

Guill. Gemet. l. 6. 14.

ANN. 999.

C'étoit un jeune homme de vingt ans, d'une aimable figure : il fut favorablement écouté. Les deux amants sçurent tellement ménager l'esprit du mari, qu'ils l'engagerent, moyennant une grosse somme d'argent, à livrer la place qui lui avoit été confiée.

Le comte Bouchard demanda justice de cette usurpation, & le roi prit en main sa défense. Il manda aussi-tot Richard II, duc de Normandie, qui s'engagea d'autant plus volontiers dans cette guerre, que le comte de Champagne lui avoit enlevé le château de Dreux, & refusoit de le lui restituer. La place fut donc investie par les deux armées, battue de toutes les machines alors en usage, & forcée en peu de jour. Eudes trouva moyen de s'échapper : mais Gautier fut pris avec sa femme, & tous deux furent pendus sur une haute montagne à la vûe de la ville. Les gentilshommes autrefois n'étoient point punis de mort pour rébellion ou félonie : il falloit, pour encourir cette peine, qu'ils fussent coupables de quelque trahison. Alors on les pendoit en un lieu fort élevé, ce crime les dégradant de noblesse.

In vita Burchard tom. 4. Duc. p. 120.

Cette premiere guerre fut ſuivie d'une ſeconde auſſi opiniâtre dans ſa durée, qu'intéreſſante dans ſon objet. Henri duc de Bourgne, oncle du roi, & frere de Hugues Capet, avoit épouſé Gerberge comteſſe de Dijon, veuve d'Adelbert roi d'Italie. Il mourut quelques années après ce mariage, ne laiſſant d'autre enfant qu'un fils naturel, nommé Eudes, à qui il donna le comté de Beaune. La ſucceſſion au duché ne devoit regarder que Robert : mais le duc, avant de mourir, avoit choiſi pour héritier Othon-Guillaume, fils du premier lit de la ducheſſe ſa femme, & déja comte de Bourgogne. Ce ſeigneur, ſoutenu de Landri comte de Nevers, de Bruno évêque de Langres, & d'Eudes, comte de Champagne, ſe mit auſſi-tôt en poſſeſſion de ſon héritage & s'empara de toutes les places fortes du pays. Le roi proteſta contre cette adoption, fit ſommer les Bourguignons de lui jurer fidélité, & ſur leur refus, marcha contre eux, ſuivi de Richard duc de Normandie, qui lui amena un ſecours de vingt-deux mille hommes.

ANN. 1000.

Robert ſe rend maître du duché de Bourgogne.

Guil. Gemet. l. 15. c. 15.

Le ſuccès ne répondit point à de ſi

grands préparatifs. Auxerre tint près de deux ans. Sens ne se rendit que par composition. Avalon qui n'étoit qu'une bicoque, soutint un siége de trois mois, & ne capitula que parce qu'une partie de ses murs s'écroula de vetusté. Robert en faisoit le tour : lorsque cet accident arriva. On ne manqua pas de crier au miracle. Les prélats qui le suivoient, en firent un second Josué, devant qui tomboient les murailles d'une nouvelle Jéricho. La suite montra que, malgré sa dévotion, il ne méritoit guéres un prodige : il fit pendre une partie des habitants de cette malheureuse ville, & presque tout le reste fut envoyé en exil.

ANN. 1000.

Il seroit trop long de rapporter en détail les divers succès d'une guerre que les anciens historiens racontent d'une maniere si confuse, & avec des circonstances très-différentes. Il suffira de remarquer que les Bourguignons se défendirent pendant cinq ans, avec un courage digne d'une meilleure cause. Las enfin d'être la proie de l'ami & de l'ennemi, ils prirent le sage parti de se soumettre au plus fort. Othon-Guillaume, repoussé au delà

de la Saône, y fut la tige d'une postérité célébre sous le nom des comtes de Bourgogne; & Robert, devenu maître de tout le duché, le donna au prince Henri, son second fils.

Le nom des Normands commençoit à devenir célébre en Italie. Quelques gentilshommes de cette nation revenant de la Terre-Sainte, abordérent dans la principauté de Salerne au moment que les Sarrazins en assiégeoient la capitale, Un zéle de religion les engagea à se jetter dans la place, où ils firent de si grandes actions de valeur, qu'ils obligérent les Mahométans de lever le siége. De retour en Normandie, ils y contérent leurs exploits; & les bienfaits du prince qu'ils venoient de délivrer, excitérent dans le cœur de leurs compatriotes le désir d'aller chercher leur fortune de ce côté-là. Un deux, nommé Osmond Drengot ou Drogon, contraint de quitter le pays pour avoir tué un gentilhomme qui s'étoit vanté d'avoir deshonoré sa fille, alla avec ses quatre freres offrir ses services au prince de Capoue. C'etoient tous gens d'exécution. On leur permit de bâtir une ville, qu'ils nommérent Averse;

ANN. 1003.

Conquêtes des Normands en Italie.

ANN. 1003.

& peu à peu ils devinrent ducs de cette même province, que leurs armes avoient soustraite à la domination des Grecs. Bientôt ils furent suivis des enfants de Tancréde de Hauteville, gentilhomme du territoire de Coutance, qui avoit douze fils, tous portant les armes, tous d'une bravoure qui a donné un air de roman à cet instant de l'histoire. Tout plia sous ces nouveaux usurpateurs; les Sarrazins, les Grecs, & les papes même. La Sicile conquise sur ces trois puissances, devint une nouvelle monarchie, dont Roger, petit-fils de Tancréde, fut le premier roi. Roger II, son fils, y joignit le royaume de Naples, & sa postérité regna sur l'un & l'autre état jusqu'aux empereurs de la maison de Suabe, dont la domination passa à Charles de France, frere de saint Louis, comte d'Anjou & de Provence.

Chron. Flor. Duchesne, t. 4. p. 86.

ANN. 1004.

Robert prend part aux troubles de Flandres.

Robert ne respiroit que la paix. Débarassé de la guerre de Bourgogne, il se flattoit qu'il pourroit se livrer plus tranquillement aux exercices de piété, lorsque tout-à-coup il se vit forcé de prendre quelque part à la querelle qui s'éleva dans les pays-bas,

Voici quel en fut le ſujet & l'occaſion. Othon duc de la Lorraine Moſellanique, fils aîné du malheureux Charles de France, étoit mort, ne laiſſant pour héritiers que deux ſœurs, Hermengarde comteſſe de Namur, & Gerberge comteſſe de Hainaut. On a déja remarqué que ce duché relevoit depuis long-tems de l'empire. Le roi de Germanie, ſaint Henri II du nom, ſans avoir égard aux droits & à la qualité des deux princeſſes, donna l'inveſtiture de ce grand fief à Godefroy, comte de Verdun, de Bouillon, & d'Ardenne. Baudouin *à la belle barbe*, comte de Flandres, avoit l'honneur d'être parent des légitimes héritieres : il prit en main leur défenſe, & pouſſa vivement le nouveau duc.

ANN. 1006.

Sigebert.

L'empereur accourut au ſecours de ſon vaſſal, fit de grands ravages dans le pays, & vint mettre le ſiége devant Valenciennes. Le comte de Flandres y vola avec les troupes du roi & du duc de Normandie, lui coupa les vivres, & le força d'abandonner ſon entrepriſe. L'année ſuivante Henri reparut avec une nouvelle armée, & ſe préſenta devant Gand; mais avec auſſi peu de ſuccès. Baudouin cependant

ANN. 1007.

ANN. 1007. craignit de risquer ses états en défendant ceux d'autrui : il consentit enfin à un accomodement. L'empereur lui céda, avec l'isle de Valkeren en Zélande, la ville de Valenciennes, à condition de la tenir de lui à foi & hommage. Les comtes de Namur & de Hainaut, ne pouvant seuls soutenir une si grande guerre, eurent recours au monarque François, qui se fit le médiateur & l'arbitre de leur traité. Le duché demeura au comte Godefroy : les princesses eurent en dédommagement quelques terres & une somme considérable, payable en différents termes.

Il s'associe Hugues son fils aîné.

La tranquillité qui suivit cet événement, inspira au roi la pensée de s'associer l'aîné de ses enfants, nommé Hugues. C'étoit un jeune prince doué de toutes les belles qualités du corps & de l'esprit. Il n'avoit encore que dix-huit ans, & déja il avoit mérité le surnom de Grand : glorieuse récompense d'un caractère droit, humain, prévenant, affable, bienfaisant. Toute la France qui fondoit sur lui les plus grandes espérances, applaudit à son élévation. La cérémonie de son couronnement se fit le jour de la Pente-

Helgad. in vita Robert reg. tom. 4. Duch. p. 89.

côté dans une aſſemblée générale de la nation à Compiegne, & dès-lors ſon nom fut mis dans tous les actes publics avec celui du roi ſon pere. ANN. 1007.

Manichéens en France.

On découvrit vers ce même tems une héréſie qui reſſembloit beaucoup à celle des Manichéens. Une femme Italienne l'introduiſit en France, & deux prêtres François, devenus chefs de parti ſous la direction de la dévote, n'omettoient rien pour accréditer la ſecte. C'étoient Etienne, confeſſeur de la reine Conſtance, & Liſoie, chanoine de Sainte-Croix d'Orleans. Ces héritiques nioient tous les myſtères de la religion, ne recevant aucun des ſacrements, condamnant le mariage, traitant de rêveries tout ce qu'on lit dans l'ancien teſtament ſur la création du monde, qu'ils ſoutenoient éternel, ne croyant ni récompenſe pour les bonnes œuvres, ni châtiment pour les voluptés les plus criminelles. Ils s'aſſembloient certaines nuits dans une maiſon marquée, où ils réciteroient une eſpéce de litanie en l'honneur des mauvais anges, ne ceſſant de les invoquer juſqu'à ce qu'ils viſſent un démon deſcendre au milieu d'eux, ſous la forme d'une petite

Glaber. l. 3. c. 8.

Anon. tom. 2. ſpicil.

ANN. 1008.

bête. Alors on éteignoit les lumieres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main pour en abuser.

Le roi n'apprit ces abominations qu'avec la plus sensible douleur, & donna promptement ses ordres pour assembler un concile à Orléans. Il s'y transporta lui-même, & fit arrêter les chefs du parti. On les amena devant les évêques, qui leur demandérent compte de leur foi, Mais ils ne voulurent point s'expliquer sur le fonds de leur doctrine. Plus on les pressoit, plus ils employoient d'artifices pour échapper. Alors Aréfaste, gentilhomme Normand, qni avoit revélé tout le secret, prit la parole, leur reprocha leur lâcheté, & dévoila toute l'impiété de leur systême. Les malheureux, forcés jusques dans leurs derniers retranchements, déclarérent hautement que telle étoit leur véritable créance. Envain on leur représenta que Jesus-Christ a voulu naître d'une Vierge, parce qu'il l'a pû : qu'il a souffert en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité : ils répondirent constamment : *Nous n'y étions pas présents, nous ne pouvons croire que cela soit vrai.*

Chron. S. Pet. tom. 2. spicil. p. 740.

Tant d'obſtination détermina le concile à prononcer leur ſentence : tous furent condamnés à être brûlés vifs. On les mena hors de la ville ſous une cabane, où l'on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient avec gaieté : mais dès qu'ils ſentirent l'action de la flamme, il commencérent à crier qu'ils avoent été trompés. On eſſaya inutilement de les ſecourir, il n'étoit plus tems, leurs corps furent conſumés en un inſtant, & leurs cendres jettées au vent. On blama beaucoup le roi d'avoir aſſiſté à leur ſupplice, & encore plus la reine Conſtance d'avoir crevé un œil à ſon confeſſeur d'une baguette qu'elle tenoit à la main. Telle étoit alors la mode parmi les dames de qualité : toutes portoient de petites cannes legeres, dont la pomme pour l'ordinaire étoit ornée de la figure de quelque oiſeau.

ANN. 1008.

Idem. Glabert, ibid.

On fit de pareilles exécutions dans le haut Languedoc, où cette héréſie avoit infecté quelques familles. On la croyoit éteinte, lorſque deux ans après on découvrit qu'elle avoit fait quelques progrès dans la ville d'Arras. L'évêque nommé Gérard, dont la charité égaloit la capacité, fit arrêter

Synod. Attreb. tom. 13.

ces nouveaux hérétiques : mais loin de les effrayer par des menaces, il leur parla avec tant de zéle, & les inſtruiſit avec tant de bonté, qu'il leur fit entendre raiſon. Ils verſerent des larmes, reconnurent leurs erreurs, & les abjurerent publiquement. Tant il eſt vrai que ce ne ſont pas les échafauts qui font triompher la vérité : la violence révolte les eſprits, la douceur les ſubjugue.

ANN. 1018. & 1020.

Nouvelles brouilleries du comte Eudes.

On ne voit pas que durant l'eſpace de neuf ans, il ſe ſoit paſſé aucun événement conſidérable dans le royaume. On n'en excepte que quelques querelles particulieres entre les grands vaſſaux de la couronne : querelles en quelque ſorte étrangéres à l'égard de nos rois, parce qu'elles n'intéreſſoient que des provinces dont ils n'étoient plus les maîtres : ſouvent même ils les allumoient, parce qu'elles affoibliſſoient ces petits princes. Rarement ils s'en mêloient, & ſeulement lorſque la raiſon d'état l'exigeoit. Telle fut la guerre qui s'éleva entre le comte de Chartres & le duc de Normandie.

Le comte avoit épouſé Mathilde, ſœur du duc. Cette princeſſe étant morte ſans enfants, le château de

Dreux qui lui avoit été donné pour ſa dot, devoit retourner au prince ſon frere : mais Eudes refuſa de le rendre. On arma de part & d'autre. Richard avoit fait bâtir le fort de Tilliéres ſur la riviere d'Aure : il y mit une forte garniſon qui chaque jour faiſoit des couſes juſqu'aux portes de Dreux, & ravageoit tout ſon territoire. Le comte forma le deſſein de ſurprendre cette fotrereſſe incommode : il fut lui-même ſurpris, battu, & mis en déroute. Cet échec ne le rebuta point : il ſuſcita tant d'ennemis au duc, que ce prince, craignant d'être accablé, eut recours aux puiſſances du Nord ſa patrie. Olave roi de Norvége, & Lacman roi de Suéde faiſoient alors une cruelle guerre aux Anglois : ils vinrent au ſecours de leur compatriote, deſcendirent en Bretagne, où ils firent d'affreux ravages, ſurprirent Dol, qu'ils ſaccagérent, & s'avancérent à grandes journées vers le pays Chartrain.

ANN. 1018.

Guillelm. Gemet. l. 5. c. 11.

On ſe ſouvenoit encore en France des fureurs des Normands : leur abord inopiné répandit une conſternation générale. Robert qui en prévit toutes les ſuites, n'oublia rien pour délivrer

ANN. 1018. ſon royaume de deux hôtes ſi dangereux : il interpoſa ſi efficacement ſon autorité, qu'il vint à bout d'accommoder les deux rivaux. Le comté de Dreux demeura au duc, la ville au comte, & le château de Tilliéres ne fut point raſé. L'un des deux rois Normands, Olave, ſe fit baptiſer à Rouen, & prit le nom de Robert : tous deux ſe rembarquérent, comblés des préſents du monarque François.

Robert va à Rome viſiter le tomb. des SS. Apôtres.

Le roi cependant ſe voyant en paix, & ſon royaume floriſſant, voulut faire un voyage à Rome, pour viſiter le tombeau des ſaints apôtres. Il y mena avec lui pluſieurs évêques recommandables par leur mérite, & laiſſa partout des marques de ſa libéralité. La piété de ce prince croiſſoit avec ſes années. Il avoit fait bâtir l'égliſe de S. Agnan d'Orléans ; il en fit faire la dédicace avec une magnificence vraiement royale. Cette égliſe avoit quarante-deux toiſes de longueur, douze de largeur, dix de hauteur, & cent vingt-trois fenêtres. Le religieux monarque lui laiſſa par ſon teſtament ſa chapelle, qui conſiſtoit en pluſieurs choſes rares ou de prix. C'étoient dix-huit chapes d'étoffes précieuſes

Helgald. in vita Roberti reg. p. 74.

précieuſes, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un miſſel ornés d'yvoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel enrichi d'or & d'argent, avec un onyx au milieu; trois croix d'or, la plus grande du poids de ſept livres; cinq cloches, dont l'une peſoit deux mille ſix cents, qu'il avoit fait baptiſer ſolemnellement, & nommer Robert. Ce ſont les paroles du moine Helgaud, qui prouvent que dès-lors on appelloit baptême la bénédiction des cloches, & il remarque qu'on y employoit l'huile & le chrême. ANN. 1021.

Tout étoit paiſible au dedans & au dehors du royaume. L'empereur & le roi, pour prévenir tout ſujet de rupture, convinrent d'une entrevûe ſur les bords de la Meuſe. Il y eut d'abord quelques difficultés ſur le cérémonial: il fut enfin réglé que les deux monarques ſe verroient dans des bateaux qui partiroient en mêmetems des deux rives oppoſées. Mais l'empereur & l'impératrice, lorſqu'on s'y attendoit le moins, paſſérent la riviere, vinrent faire viſite au roi dans ſa tente, & dînerent avec lui. Robert, touché de cette franchiſe,

ANN. 1022.

Entrevûe de l'empereur & du roi.

Glaber. l. 5. c. 2. p. 26.

ANN. 1023. les régala avec toute la magnificence de ces tems-là, & leur offrit de riches présents en or, en argent, en pierreries, avec cent chevaux superbement enharnachés, dont chacun portoit sur sa selle une cuirasse & un casque. Henri choisit un livre d'évangiles, & un reliquaire où il y avoit une dent de saint Vincent. L'impératrice ne prit que deux gondoles d'or. Le roi, dès le lendemain, se rendit au quartier de l'empereur, qui le reçut avec les mêmes honneurs, & lui donna un grand & long repas, en quoi consistoit alors la somptuosité du régal. Le prince Allemand ne voulut point se laisser vaincre en générosité : il fit présenter au monarque François cent livres d'or pur. Robert n'accepta pareillement que quelques bagatelles. Ils renouvellerent le traité d'alliance, & s'engagerent d'aller ensemble à Pavie, pour faire signer à Benoît VIII certains articles sur quelques droits litigieux. Mais la mort du pape & de l'empereur rompit ce voyage.

ANN. 1024.

Révolte du jeune roi Hugues.

La paix dont la France jouissoit depuis plusieurs années, fut troublée tout-à-coup par des dissensions domestiques. Le jeune roi Hugues se

déroba ſecrettement de la cour, ſe joignit à pluſieurs ſeigneurs de ſon âge, & fit le dégât ſur les terres du domaine royal. Le motif de cette retraite étoit la dureté & la hauteur de la reine Conſtance, qui ne vouloit ni lui faire ſa maiſon, ni lui laiſſer prendre aucune part au gouvernement. La révolte cependant ne fut pas de longue durée. Hugues, réduit à mener une vie de brigand, ſe jetta ſur le Perche, dont le comte, nommé Guillaume, oſa l'arrêter priſonnier. Ce funeſte échec lui fit faire quelque retour ſur lui-même : il implora les bontés de ſon pere, qui lui pardonna, & voulut bien partager avec lui les honneurs & la puiſſance du thrône.

ANN. 1024.

Glaber. ibid. c. 9.

Cette rébellion eſt la ſeule tache à la mémoire de ce jeune Prince. Il ſçut l'effacer avec avantage, & vécut depuis dans la plus parfaite ſoumiſſion aux volontés du roi ſon pere. C'étoit, ſi l'on en croit les auteurs du tems, l'exemple de toutes les vertus, le pere des pauvres, le protecteur de l'égliſe, l'avocat du peuple, l'ami de tous les gens de bien. La renommée de tant de belles qualités rendit ſon nom ſi célébre dans toute l'Europe, que l'Ita-

ANN. 1025.

Sa mort.

Idem ibid.

lie, après la mort de Henri II, le demanda pour empereur. Mais, ajoutent ces mêmes hiſtoriens, les péchés du monde le rendoient indigne d'un ſi rare préſent du ciel. Hugues fut enlevé à la fleur de ſon âge, & ſa mort remplit la France de deuil & de triſteſſe. Il eſt enterré à S. Corneille de Compiégne.

ANN. 1026. Robert s'aſſocie Henri ſon ſecond fils.

L'affliction du roi répondit à la grandeur de cette perte : il ſongea auſſi-tôt à s'aſſocier le jeune Henri. C'étoit l'aîné de trois princes qui lui reſtoient. Conſtance, qui ne l'aimoit point, n'omit rien pour faire tomber la couronne ſur la tête de Robert, ſon troiſieme fils. Mais l'autorité du pere, ſoutenue du choix de la nation, l'emporta enfin ſur la paſſion & la fureur d'une femme. Henri fut ſacré & couronné à Rheims dans une aſſemblée générale des ſeigneurs du royaume. La reine pour s'en venger, chercha toutes les occaſions de chagriner le nouveau monarque. Le prince Robert, par une modération digne de tous les éloges, ne voulut point ſeconder les projets ambitieux de ſa mere ; il encourut auſſi ſa diſgrace, & devint comme ſon frere l'objet de

Idem ibid.

ses persécutions. Elles furent si violentes, que tous deux s'échapperent de la cour, prirent les armes, & allumerent une guerre civile dans le royaume. Henri se saisit du château de Dreux: Robert s'empara d'Avalon & de Baune. Le roi aimoit tendrement ses enfants, & il en étoit aimé de même: il n'eut qu'à paroître pour les faire rentrer dans le devoir.

ANN. 1026.

La couronne toujours héréditaire dans la maison régnante: mais en même-tems élective par rapport aux princes du sang royal.

Mém. de Littérat. tom. 4. p. 572.

On ne doit point conclure de l'usage si familier aux premiers rois Capétiens d'associer leurs fils aînés, ou que la couronne fût élective entre les grands de l'état, ou qu'elle regardât nécessairement l'aîné de la maison royale. Ce seroit une double erreur. On a vû sous la premiere race le thrône constamment héréditaire dans la famille de Merovée, & tous les princes ses descendants se succéder sans interruption pendant plus de trois cents ans. Il est vrai que tantôt les freres partagent également la monarchie, tantôt un seul regne au préjudice des autres: quelquefois même un prince d'une branche éloignée est préféré aux enfants du roi dernier mort: mais que résulte-t-il de

ANN. 1026 tous ces faits? que la couronne, toujours héréditaire à l'égard de la maison régnante, étoit élective par rapport aux différents princes de cette maison.

Flod. hist. eccl. Rhem. l. 4. On trouve sous la seconde race; même usage, & même forme de gouvernement. *Telle est la coutume de la nation Françoise*, dit Foulques archevêque de Rheims, dans une lettre à l'empereur Arnoul, *que les grands sans aucune dépendance choisissent un prince de la race royale, pour succéder au roi, quand il est mort.* Si Robert & Rodolphe s'emparent du thrône, cela ne tire pas plus à conséquence, que de voir Gondebaud élevé sur un pavois dans la premiere race. Bientôt l'orage se dissipe. Louis d'Outremer est rappellé d'Angleterre; & Glaber. l. 1. c. 3. p. 5. *tous les grands*, dit un auteur contemporain, *l'élisent pour régner sur eux par le droit héréditaire qu'il avoit à la couronne.* Paradoxe en apparence, mais qui se trouve éclairci par le double droit que nos princes tiroient également de leur naissance royale, & du choix de la nation.

L'histoire de l'association de Henri I, prouve qu'au commencement de la

troisieme race, la monarchie ſe gouvernoit encore par le même eſprit, & par les mêmes maximes. On y voit l'hérédité inconteſtablement établie dans la maiſon nouvellement régnante. C'étoit donc la loi générale, & l'uſage invariable du royaume. Ann. 1026.

L'élection cependant avoit toujours lieu : mais comme dans les deux premieres races, ſeulement entre les enfans des rois. Quelques réflexions ſur ce qui ſe paſſa à l'occaſion du couronnement de Henri I, mettront cette vérité dans un plus grand jour. *Le roi*, dit Glaber, *après la mort du prince Hugues commença à examiner en lui-même lequel des trois fils qui lui reſtoient ſeroit le plus capable de lui ſuccéder au royaume.* On ſent toute l'inutilité d'une pareille délibération, ſi le thrône eût été dévolu de plein droit à l'aîné de la ligne regnante. Les évêques gagnés par la reine, qui n'aimoit point ſon fils aîné pour qui le roi ſembloit pencher, *demanderent au moins*, dit un autre auteur du temps, *qu'il ne fût rien décidé pendant la vie de Robert touchant cette grande affaire.* Elle ſe flattoit qu'après la mort du roi, ſon cré-

Glaber, l. 3. c. 5. p. 57.

Inter Fulber. epiſt. 50. *Duc. tom.* 3. *pag.* 191.

ANN. 1026. dit l'emporteroit ſur celui de ce fils bien-aimé, *qu'elle affectoit de repréſenter comme un eſprit caché, foible, lâche & mol.* Mais que devenoient toutes ces eſpérances, ſi la loi du royaume eut determiné néceſſairement les voix des électeurs en faveur de l'aîné de la maiſon royale? Cependant le parti du prince Henri prévalut, continue Glaber, & *le choix du roi, ſoutenu du concours des grands, le mit enfin ſur le thrône de la France.* Ce trait d'hiſtoire eſt la ſolution de toutes les difficultés ſur l'hérédité dans la famille régnante. On y voit d'un côté que la ſucceſſion toujours héréditaire n'excluoit point un véritable droit d'élection; & de l'autre, que ce droit d'élection paſſive n'étoit point attaché à la ſeule perſonne de l'aîné: mais que la nation s'étoit réſervé le pouvoir de choiſir parmi les enfans du dernier roi, celui qui lui paroiſſoit le plus propre à gouverner, ſans égard à la primogeniture.

Ce ne fut donc point pour fixer la couronne dans leur maiſon, mais pour éviter les diſſentions trop ordinaires dans les élections, que les ſix

premiers rois de la troisieme race crurent devoir de leur vivant faire sacrer leurs fils aînés. Ces associations établirent peu à-peu l'hérédité linéale & agnatique : ce qui ruina insensiblement le pouvoir électif. Le sceptre parut enfin si affermi dans la famille de Hugues Capet, que Philippe Auguste ne crut pas meme nécessaire de faire couronner son fils. La succession dans les aînés de chaque ligne devint une loi fondamentale de l'Etat, & telle qu'elle s'observe depuis plus de sept cents ans, sans que les cadets ou les aînés des branches cadettes ayent fait éclater la moindre prétention au thrône.

ANN. 1026.

Le goût des pélerinages commençoit alors à regner. Le comte d'Anjou, Foulques Nerra, avoit fait un voyage à Jérusalem, où la corde au cou, il se fit traîner tout nud par les rues, & battre de verges par un de ses domestiques, criant à chaque coup : *Seigneur, ayez pitié d'un malheureux parjure & fugitif.* Mais tandis qu'il exerçoit sur son corps ces pieuses cruautés, Eudes comte de Champagne & de Chartres s'emparoit de ses

Tentative du roi Robert su la Lorraine.

places fortes, & faisoit de grands
ANN. 1026. dégâts sur les terres de son domaine. Le pénitent à son retour leve une puissante armée, va à la rencontre de son ennemi, le joint à Ponlevoi entre la Loire & le Cher, remporte sur lui une grande victoire, & lui enleve Saumur. Cette querelle ne finit que par la mort des deux rivaux, Elle se ralluma à différentes reprises. Mais plus vivement que jamais, à l'occasion dont je vais parler.

La Lorraine avoit été séparée de l'empire François pendant les troubles des derniers regnes. Le roi séduit par l'espérance de la réunir à la couronne, traita secrétement avec les seigneurs du pays. Gothelon leur duc, & le prince Eberard, frere de l'empereur, étoient les chefs de la conspiration. Ils n'eurent pas plutôt arboré l'étendart de la révolte, que Robert se mit en marche pour les soutenir. Mais de peur que le comte de Champagne, esprit inquiet & brouillon, ne le traversât dans son entreprise, il lui fit déclarer la guerre par le comte d'Anjou. Tout étoit concerté de façon que le succès paroissoit infaillible.

Sigebert.

L'empereur néanmoins, c'étoit Conrad, ſurnommé *le Salique*, trouva moyen de conjurer l'orage. Il fit faire des offres ſi avantageuſes aux Lorrains, qu'il les détacha de la ligue qu'ils avoient faite avec la France. Le roi ſe voyant trompé, ſe retira ſans avoir oſé rien entreprendre. ANN. 1026.

La guerre cependant continuoit vivement entre les comtes de Champagne & d'Anjou. Le premier, craignant que Robert ne vînt à fondre ſur lui avec toute ſon armée, ſçut ſi bien ménager l'eſprit de la reine Conſtance, qu'il l'engagea à faire ſa paix avec le roi ſon époux. Le ſecond, qui n'avoit pris les armes que par complaiſance pour le monarque, ſe plaignit beaucoup de cette infidélité aux engagemens les plus inviolables, c'eſt la raiſon pour laquelle les chroniques d'Anjou diſent tant de mal du roi Robert & de toute la famille de Hugues Capet. Foulques néanmoins ne perdit point courage. On en vint à une bataille rangée. Les deux rivaux étoient à la tête de leurs troupes. Le combat fut ſanglant : mais enfin la victoire demeura au comte d'Anjou,

ANN. 1026.

qui força son ennemi à lui demander la paix.

Invention de la musique à plusieurs parties.

Ce fut vers ce même tems qu'un moine d'Arezzo, nommé Gui, inventa la musique à plusieurs parties. Jusques-là on n'avoit connu que la mélodie, qui consistoit dans le chant d'une ou de plusieurs voix, l'une après l'autre. C'est encore la seule qui soit au gout des Orientaux, qui ne peuvent souffrir ce contraste de sons graves & aigus, de diézes, de fugues, de sincopes, en quoi consiste, selon nous, ce qu'il y a de plus merveilleux dans la musique. Gui, né musicien, découvrit à force de méditations, qu'en gardant certaines proportions, on pouvoit faire chanter ensemble plusieurs voix différentes, & en former une harmonie qui charmât l'esprit & l'oreille. Ce fut lui qui trouva les *lignes*, la *gamme*, & les six fameuses syllabes, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, qu'il prit, dit-on, des trois premiers vers de l'hymne de S. Jean, *Ut queant laxis*.

Apud. Baron. an. 1022. & sæc. 6. Bened. p. 508.

On se servoit au commencement de *points* & de *lettres*, pour marquer le dégré de gravité ou de hauteur qu'on

devoit donner à chaque ton. C'eſt en 1330. qu'un Pariſien, nommé *De Mœurs*, inventa les figures ou caractéres que l'on a appellés des *notes*, parce qu'elles déſignent l'abbaiſſement ou l'élevation de la voix, ſes mouvements vîtes ou lents, & toutes les variations qui peuvent faire harmonie. Il n'y a pas quatre-vingt-dix ans que *Si* fut imaginé par un François, nommé *Le Maire*. Les gens de l'art l'ont trouvé ſi commode pour entonner & pour connoître les intervalles, que malgré les vaines déclamations des vieux maîtres il fut adopté généralement en Italie & en France. ANN. 1026.

L'Europe applaudit à l'invention du moine d'Arezzo. Un enfant par ſon moyen apprenoit en peu de mois, ce qu'auparavant un homme pouvoit à peine apprendre en pluſieurs années. Bientôt toutes les égliſes conſidérables, ſurtout en France, eurent un chœur de Muſique. Celui de l'égliſe de Paris étoit très-célébre dès le treiziéme ſiécle. Il faut l'avouer cependant, la muſique du religieux Arétin n'avoit ni cette légéreté, ni ces graces, qui caractériſent celle de notre ſiécle. Mais

Ann. 1030.

toute imparfaite qu'elle étoit, elle ne laissa pas de regner six cents ans. Ce n'est que sous Louis XIV, qu'on a commencé à l'égayer, & à la rendre plus expressive. Elle étoit encore dans un état de barbarie, lorsque *Lulli* fut amené en France par le chevalier de Guise en 164 . Le jeune Florentin étudia sous nos maîtres François, & devint en peu de tems si habile, qu'il tiendroit encore la premiere place entre les musiciens, si notre siécle n'eût produit un *Rameau*. C'est à ces deux hommes célebres que la musique Françoise doit ce haut dégré d'élégance & de perfection, où elle est enfin parvenue.

Pieuses occupations du roi Robert.

La paix donnoit au roi Robert le moyen d'employer les journées à la priere & à l'étude. C'étoit un prince d'une grande érudition pour le siécle où il vivoit. Il entendoit le latin des livres, & le latin vulgaire. Il se plaisoit à faire des répons; il y en a de lui qu'on chante encore à l'église. On dit que Constance lui demanda quelques vers à sa louange : malheureusement il n'y avoit rien de bon à dire de cette princesse ; le pieux monarque fit le

Répons qui commence par ces paroles : *O Conſtantia Martyrum*. La reine qui n'entendoit pas le latin, fut trompée par ce premier mot : elle crut qu'en effet il avoit composé cette petite piece en ſon honneur. On veut encore qu'il ſoit l'auteur de la proſe (*a*) qui ſe dit à la meſſe le jour de la Pentecôte. Il aſſiſtoit réguliérement à tout l'office, *chantant toujours avec le chœur, ſouvent même portant chape la couronne en tête, & le ſceptre à la main.* Sa coutume étoit de mettre tous les ans une ſomme conſidérable à bâtir de nouvelles égliſes, à réparer les anciennes, à décorer les unes & les autres. ANN. 1030.

C'étoit la dévotion du tems : elle fut même portée juſqu'à détruire les plus belles égliſes, pour les rebâtir à la nouvelle mode, qui ne valoit pas l'ancienne. Les grands du royaume s'empreſſoient à l'envi de mériter le titre de fondateurs. On en a vû qui renverſoient d'une main pour relever de l'autre : pillant les bien de la veuve Tom. 4. Duch. p. 147.

(*a*) *Veni, Sancte Spiritus*. L'auteur du livre des dates, p. 386. dit que l'Egliſe eſt redevable de cette ſequence au pape Innocent III.

ANN. 1030. & de l'orphelin pour en ériger des temples au Seigneur : ruinant cinq à six monastéres, pour avoir la gloire de fonder une abbaye qui leur eût obligation d'une opulence toujours peu convenable, souvent même funeste à l'état monastique : comme si les dépouilles de l'église & des pauvres, pouvoient être une offrande agréable à Dieu. Il s'est cependant trouvé des moines assez intéressés pour fomenter ces abus. C'est trop peu dire ; ils s'oubliérent jusqu'à mettre au nombre des Saints, ceux qui les enrichissoient de pareils brigandages.

Ses fondations. La piété de Robert ne se ressentoit point de cette barbarie : les fondations qu'il fit ne furent à charge ni au peuple, ni au clergé : on en compte plus de trente, tant d'églises que de monastères : nous ne parlerons que de ceux-ci. Les plus considérables sont Saint Agnan, Sainte Marie, & Saint Vincent d'Orléans, S. Paul de Chanteuge en Auvergne, S. Médard de Vitri, S. Leger dans la forêt Iveline, Notre-Dame de Melun, S. Pierre & S. Rieul de Senlis, Sainte Marie d'Etampes, Saint Germain l'Auxerrois,

Helgal. p. 77.

S. Germain de Paris dans la forêt de Laye, Notre-Dame de Poissi, & S. Cassien d'Autun. Ce qui contribua beaucoup à réveiller ce gout de pieux établissements, fut l'institution d'un nouvel ordre religieux en Italie, sous le nom de Camaldules : ordre si célébre, par la sainteté de son fondateur, c'étoit Romuald, de l'illustre famille des ducs de Ravenne ; & par l'austérité de sa Regle, qui, outre une abstinence perpétuelle de viandes, prescrit six jours de jeûne par semaine.

ANN. 1030.

On demandera peut-être comment un prince qui ne possedoit en propriété que les duchés de France & de Bourgogne, a pû trouver de quoi fournir à de si prodigieuses dépenses ? Quels étoient donc les revenus de nos rois au commencement de la troisiéme race ? On en distingue de plusieurs sortes : les *produits* des terres domaniales ; ceux de *justice* dans les bailliages & prévôtés royales ; la *gruerie*, le *cens*, les droits d'*entrée* & de *sortie* ; la *regale*, la *monnoie*, le droit de *procuration* ou de *giste*, & les taxes sur les Juifs. On a peine à

Ses revenus & ceux des premiers roi Capetiens.

croire ce que nos monarques ont tiré ANN. 1030. par la suite tant de cette nation & du droit de *communes*, que des *aides coutumiers*. C'est ainsi qu'on appelloit certain droit que les vassaux devoient à leur seigneur, lorsqu'il faisoit son fils aîné chevalier, lorsqu'il marioit sa fille aînée, lorsqu'il lui survenoit une guerre, ou qu'il étoit fait prisonnier. Nous expliquerons plus amplement ces différens usages, quand l'occasion s'en présentera. Il y avoit des officiers préposés pour recevoir ces revenus, & les apporter à Paris dans les trois termes de S. Remi, de la Chandeleur & de l'Ascension. Tel étoit alors le fonds du trésor royal, qui bien administré, donna le moyen au roi Robert de satisfaire, & sa piété, & sa générosité.

Sa clémence. On rapporte de ce prince un trait de clémence, qui semble effacer tout ce qu'on nous raconte d'Auguste & de Trajan. Il fut averti étant à Compiegne que douze scélérats avoient formé le dessein de l'assassiner. On les (Helgal. p. 64.) arrêta, & leur procès fut instruit. Mais tandis qu'on y travailloit, le bon roi leur fit donner la communion, après

les y avoir fait préparer par la pénitence. Il les admit ensuite à l'honneur de manger avec lui, leur pardonna, & envoya dire aux juges qui les avoient condamnés tous d'une voix, *qu'il ne pouvoit se résoudre à se venger de ceux que son maître avoit reçus à sa table.*

ANN. 1030.

Son attention scrupuleuse dans le choix des évêques.

Le zéle du religieux monarque s'appliquoit particuliérement au choix des évêques : le mérite l'emportoit toujours sur la naissance. Les seigneurs en murmuroient secrétement : les chapitres mémes se plaignoient que par une indiscrete piété il violoit ouvertement la liberté des élections. Mais dans un tems de paix & de tranquillité, personne n'osoit s'opposer à ses volontés. Les princes ses vassaux étoient soumis à ses ordres, & tous ses voisins l'aimoient ou le respectoient. Henri roi de Germanie, Ethelberd roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre recherchoient son amitié, & lui envoyoient souvent des présents. L'archevêché de Bourges étant venu à vaquer, il sollicita vivement le clergé d'élire Gauslin, abbé de Fleuri, fils naturel de Hugues Capet. Le chapitre s'en dé-

ANN. 1030. fendit, ſous prétexte que les canons excluoient les batards des honneurs de la prélature. On s'opiniatra de part & d'autre dans ſes prétentions, & le

Gall. Chriſt. tom. 1. p. 161.

ſiége vaqua durant quatre ou cinq ans. Mais enfin les chanoines, pour jouir de leurs revenus que le roi avoit fait ſaiſir, ſe virent contraints de plier ſous le joug de l'obéiſſance. La ſuite fit voir que le mérite du ſujet réparoit pleinement ce qui manquoit à ſa naiſſance.

Quoique nos rois permiſſent la liberté des élections, on voit néanmoins que, lorſqu'ils le jugeoient à propos, ils nommoient de leur pleine autorité aux évêchés du royaume; ſans aucuns concours du peuple & du clergé. Le chapitre de Chartres avoit élu ſon doyen pour évêque : Robert caſſa cette élection, & donna l'évêché à Thieri, chefecier de la cathédrale. L'évêque de Langres etant mort, ce prince lui ſubſtitua ſucceſſivement Richard & Hugues, qui furent inſtallés, quelque oppoſition que puſſent faire les Langrois, à qui ces deux prélats n'étoient pas agréables. Quelquefois le monarque ſe contentoit de déſigner celui qui devoit être élu; ſouvent il permettoit aux égliſes de

Gall. Chriſt. t. 3. p. 486.

Chron. S. Benign. Divion. Spicil. tom. 1. p. 459.

choisir celui qui leur paroîtroit le plus digne. Il confirmoit l'élection, si le candidat se trouvoit capable d'un ministère si sublime, & il lui donnoit le temporel de l'évêché. C'est ce qui a fait dire au plus sçavant prélat de ce tems-là, qu'on parvenoit à l'épiscopat par l'élection du clergé, les suffrages du peuple, & le don du roi.

ANN. 1030.

Fulbert epist. apud Duchesne t. 4. p. 174.

L'attention du monarque ne se bornoit pas à empêcher que des sujets indignes ne remplissent les premieres places de l'église : il veilloit encore sur la conduite de ceux qui les occupoient. Leutheric, archevêque de Sens, avoit introduit dans son diocese l'usage d'éprouver les coupables par la communion : Robert lui en écrivit dans les termes les plus forts. *J'en jure*, lui dit il, *par la foi que je dois à Dieu, que si vous ne vous corrigez, vous serez privé de l'honneur du sacerdoce.* Le prélat profita de la réprimande, se tut, & cessa d'enseigner une mauvaise doctrine qui commençoit à s'étendre. On ne sçait pas précisément quelle étoit son erreur. On voit seulement par la lettre du roi, qu'il attribuoit à la Divinité les souffrances corporelles, & qu'en administrant

Helgal. p. 54.

l'Euchariſtie il uſoit de paroles différentes de celles de l'égliſe. *Recevez*, diſoit-il, *le corps de notre Seigneur, ſi cependant vous en êtes digne.*

ANN. 1030.

On remarquera à cette occaſion un uſage fort ſingulier qui s'obſervoit alors dans pluſieurs égliſes. Le prêtre à ſon ordination recevoit des mains de l'évêque une hoſtie conſacrée, qu'il ne devoit conſumer que dans l'eſpace de quarante jours, n'en prenant à chaque meſſe qu'une petite particule. C'étoit, dit Fulbert, une coutume établie en mémoire des quarante jours que Jeſus-Chriſt, après ſa réſurrection, habita ſur la terre, pour ſe manifeſter aux hommes. On trouve la même obſervance dans un ancien pontifical de la cathédrale de Soiſſons. On lit toutefois dans un ordre romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant ſept jours de l'hoſtie qu'ils avoient reçue de leur prélat : ce qui fut établit, dit-on, pour montrer l'unité du ſacrifice de l'évêque & du prêtre.

Fulbert. epiſt. 2.

Mart. de rit. antiq. tom. 2. p. 322, 396.

ANN. 1031. Mort du roi Robert.

Telles étoient les pieuſes occupations de Robert, lorqu'il fut attaqué d'une maladie qui l'enleva à Melun dans la ſoixante-unieme année de ſon âge, & la quarante-cinquieme de ſon

regne. On tranſporta ſon corps à Paris, & de-là à ſaint Denis où il fut enterré ANN. 1031.
ſans épitaphe, ni aucun ornement ſur ſon tombeau. L'image de pierre qu'on y voit aujourd'hui, n'a été faite que pluſieurs ſiécles après. Il avoit eu trois femmes, Ludgarde ou Roſale, veuve d'Arnoul, comte de Flandres; Berthe, veuve d'Eudes, comte de Chartres & de Blois; & Conſtance, fille de Guillaume I, comte de Provence. Il eut de cette derniere Hugues, qui mourut avant lui; Henri, qui lui ſuccéda; Robert, qui eut le duché de Bourgogne; Eudes, qui ſelon quelques-uns fut évêque d'Auxerre; Adelaïde, qui fut mariée à Renaud comte de Nevers; & Adele, qui fut femme de Richard III, duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandres.

On ne vit jamais de meilleur roi, Son éloge.
plus ſenſible aux maux de ſes ſujets, plus empreſſé à les ſoulager, plus regretté de la nation, qui le pleura comme un pere, ſous le gouvernement duquel elle vivoit dans la plus profonde ſécurité, ne craignant ni l'oppreſſion des tyrans domeſtiques, ni les dévaſtations des armées étrangeres. C'étoit l'image même de la *Helgal. p. 78.*

bonté : sa piété lui fit donner le surnom de *dévot :* sa modération lui-mérita celui de *sage*. On ne peut exprimer jusqu'où alloit son attention à prévenir les fautes où Dieu étoit offensé. On raconte que, pour empêcher les faux serments, alors très-fréquents, il fit faire un reliquaire de crystal, orné d'or, mais sans reliques, sur lequel il faisoit jurer les seigneurs ; & un autre d'argent ; renfermant un œuf de griffon, sur lequel juroient les gens du commun. C'étoit mal raisonner sans doute, puisque c'est l'intention qui fait le crime : mais le motif nous peint un prince aussi tendre pour ses sujets, que zèlé pour la gloire de Dieu. On a dit de lui, & c'est le comble de l'éloge, *qu'il étoit roi de ses passions comme de ses peuples*.

ANN. 1031.

Helgal. p. 66.

Les pauvres étoient ses amis : il en nourrissoit tous les jours trois cents, quelquefois mille : le Jeudi-Saint, il les servoit à genoux, & leur lavoit les pieds, revêtu d'un cilice. C'est de-là qu'est venu l'usage que la piété de nos rois a consacré, de laver à pareil jour les pieds à douze pauvres, & de les servir à table avec tous les princes & les grands seigneurs de leur cour. La compassion

Idem. p. 72.

compassion du pieux monarque pour les malheureux alloit quelquefois si loin, que lorsque l'argent lui manquoit, il leur permettoit de le voler, & trouvoit très-mauvais qu'on voulut les en empêcher. Le moine Helgaud rapporte que les filoux, sous prétexte de lui demander l'aumône, le suivoient jusques dans son appartement, & lui prenoient impunément tout ce qu'il avoit de plus précieux dans ses poches & sur ses habits. Un d'eux lui ayant coupé la moitié d'une frange d'or, vouloit encore emporter l'autre : *Retirez-vous*, lui dit le roi avec bonté, *il doit vous suffire de ce que vous avez : ce qui reste pourra servir aux besoins de vos camarades.* ANN. 1031.

On lui reproche sa foiblesse pour la reine sa femme, à qui il laissa prendre trop d'autorité dans sa famille, dans sa cour, & dans son état. On voit peu de mariages plus mal assortis. Constance étoit d'un caractere violent, fier, avare, cruel : Robert étoit la douceur, la bonté, la modestie, la libéralité même. Le prince étoit obligé de se cacher pour faire du bien ; & lorsqu'il récompensoit ses serviteurs, il leur disoit toujours : *Prenez garde que*

ANN. 1031. *Constance ne le sçache.* Un jour allant à l'office du matin, il surprit deux personnes en faute: l'horreur qu'il avoit du pêché n'éteignit point la compassion qu'il devoit au pécheur : il les couvre de son manteau royal, & va aux pieds des autels, demander leur conversion au Seigneur : il appelle ensuite *le garde du corps* qui l'avoit accompagné, c'est le nom qu'on donnoit alors à celui qui avoit soin de la garde-robbe du roi, & lui ordonne d'aller chercher un autre habit, *lui défendant sous peine de son indignation d'en parler à qui que ce soit, sur tout à la reine.*

L'idée qu'on avoit de sa vertu lui a fait attribuer des miracles. Helgaud raconte qu'un pauvre aveugle le pria de lui jetter de l'eau sur les yeux : il le fit, & l'infirme recouvra la vûe. Les malades, ceux sur-tout qui étoient couverts d'ulceres, le suivoient partout : il ne dédaignoit pas de les panser de ses propres mains : souvent il les guérissoit, en faisant le signe de la croix sur leurs plaies. On prétend que c'est le premier de nos rois à qui Dieu ait accordé le don de guérir des écrouelles. On ne voit pas en effet qu'il soit fait mention de cette

Origine du privilége accordé aux rois de guerir les écrouelles.

prérogative avant le onzieme ſiecle. Il eſt du moins certain que Philippe & Louis le Gros touchoient les malades. L'auteur qui rapporte ce fait, aſſure qu'il avoit l'honneur d'accompagner Louis dans cette cérémonie, dont il parle comme d'un uſage établi depuis quelques tems.

ANN. 1031.

Gilbert, l. de pignor. ſanc.

Tous les hiſtoriens s'accordent à dire que Robert n'oublia rien pour rendre la France heureuſe. Il lui donna tout ce qui dépendoit de lui, la juſtice & la paix : mais il eut la douleur de voir la famine ravager pluſieurs fois ſes états. La premiere fut générale par toute l'Europe, & la ſeconde ſi cruelle en France, qu'il ſe trouva des gens qui déterroient les corps morts pour les manger ; d'autres qui alloient à la chaſſe des petits enfants, ou qui ſe tenoient au coin des bois comme des bêtes féroces, pour dévorer les paſſants. On vit à Tournus un ſpectacle qui fait frémir d'horreur. Un boucher expoſa publiquement en vente de la chair humaine : il fut arrêté & brûlé : juſte châtiment d'une ſi exécrable inhumanité. Un homme qui tenoit auberge dans une forêt à trois milles de Maçon, maſſacroit ſes hôtes, dont il faiſoit

Cruelle famine en France.

Glaber. l. 4. c. 4. p. 44.

ANN. 1031

d'horribles repas. Il fut découvert par deux paſſagers, mari & femme, qui eurent le bonheur d'échapper à ſa barbarie. On vint l'arrêter dans ſon hôtellerie, où l'on trouva quarante-huit têtes tant d'hommes, que de femmes & d'enfants, dont il avoit mangé les corps. Un ſi déteſtable crime fut expié par les flammes. La miſere étoit venue au point, que l'on ſe vit obligé de faire du pain avec de la terre blanche ſemblable à l'argile, mélée avec un peu de farine ou de ſon. Une funeſte contagion ſuivit de près un ſi terrible fléau. Le défaut de nourriture avoit tellement exténué tous les corps, que l'on ſe trouva hors d'état de ſe ſoulager les uns les autres : les malades étoient ſans ſecours : les morts demeuroient ſans ſépulture.

Ibid.

Pluies de ſang.

On dit que tous ces maux furent précédés de ſignes effrayants. On vit pleuvoir du bled & des poiſſons dans le pays de Liége : il tomba en Aquitaine pendant trois jours une pluie de ſang, qui imprimoit des taches ineffaçables ſur la chair, les étoffes, & les pierres, mais qui s'enlevoit aiſément de deſſus le bois. On raiſonna beaucoup ſur ce phénomene ſingulier. Ro-

bert consulta les plus sçavants évêques du tems : c'étoit Fulbert évêque de Chartres, & Gauslin archevêque de Bourges : ils lui donnerent des explications dignes d'un siecle où régnoient l'igorance & la superstiton.

ANN. 1031.
Epist. 40 & 41 *inter Fulbert. p.* 186 & 87.

C'étoient alors le tems des miracles : tout ce qu'on voyoit devenoit un prodige. On conte qu'un hermite, nommé Bendan, Anglois de nation, s'embarqua un matin avec plusieurs de ses religieux pour aller chercher une solitude inaccessible aux prophanes humains. Le saint homme découvre sur le soir une espece d'isle : il y aborde, attache son bateau à quelque chose de cette prétendue terre-ferme, & fait manger ses moines, qui bientôt se livrent au sommeil. Le bon pasteur cependant veilloit à leur sûreté. Mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il apperçut le promotoire apparent voguer du côté de l'Orient ! il éveilla ses compagnons, qui loin d'en être effrayés, rendirent graces à Dieu qui les protégeoit si visiblement. L'animal en effet (car ç'en étoit un) les débarqua dans une plage, où ils trouverent de saints solitaires, qui les édifierent au-

Superstition du siecle de Robert.
Glaber. l. 2. *c.* 2. *p.* 13.

ANN. 1031. tant par leurs bons traitements que par leurs vertus. De retour en Angleterre leur patrie, ils y raconterent toutes ces merveilles.

Chron. Flor. apud. Duch. t. 4. p. 141.

Un autre prodige, à-peu-près de cette nature, fera encore mieux connoître l'eſprit de ce ſiecle ſuperſtitieux. Un gendarme vouloit s'établir dans un riche monaſtere, pour y boire à diſcrétion le vin des religieux : le ſupérieur eut l'incivilité de lui en refuſer l'entrée : ce qui lui attira quelques injures. *O mon maître*, s'écria le moine en colere, *grand ſaint Benoît, ſouffrirez-vous qu'on traite ainſi vos ſerviteurs? Dormez-vous, où êtes-vous fâché contre vos enfants?* La priere n'étoit pas des plus modeſtes : elle fut cependant exaucée. Le ſoldat s'étoit retiré dans une maiſon voiſine de l'abbaye, réſolu d'enfoncer portes & tonneaux, lorſqu'il auroit repris haleine. Il s'y amuſa ſi long-tems à boire, *qu'il but avec ſon vin le calice de la fureur du Seigneur juſqu'à la lie.* On le jetta mort yvre ſur un lit, où le feu prit par hazard, quelques heures après, & le malheureux devint la proie des flammes. *Ce qui prouve*, conclut l'hiſtorien qui rapporte ce fait, *que le ſaint*

patriarche n'étoit ni assoupi ni indifférent sur le sort de son troupeau.

ANN. 1031.

On trouve encore une esquisse des mœurs de ce tems, dans les divers conciles qui se sont tenus sous le regne de Robert. Celui de Selingstad défend aux prêtres de dire plus de trois messes par jour, & ne permet qu'aux rois d'entrer à l'église l'épée au côté. Celui de Limoges en 1031, décida enfin la fameuse question qui avoit si fort agité les esprits en France : sçavoir, s'il falloit donner à saint Martial le titre d'apôtre, ou simplement celui de confesseur. Mais il n'osa prononcer anathême contre ceux qui lui refuseroient les honneurs de l'apostolat : cet effort étoit réservé au synode qui se tint à Beauvais l'année suivante. Les peres de Limoges cependant arrêterent que *personne ne pourroit recevoir du pape la pénitence & l'absolution, sans le congé de son évêque.* Le concile d'Anse porta plus loin encore le zele de nos libertés. Il déclara nulle & abusive une bulle de Rome, qui exemptoit les moines de Cluni de la jurisdiction de l'ordinaire. L'archevêque de Vienne, fondé sur ce privilége, avoit ordonné quel-

Idée des mœurs de ce tems, tirée des conciles.

Concil. c. 9. p. 884.

Ibid p. 869.

ques religieux de cette abbaye, sans
ANN. 1031. la permission de l'évêque diocésain. Il lui en demanda pardon, & par maniere de satisfaction, lui promit sous telle caution qu'il voulut, de lui fournir chaque année la quantité nécessaire d'huile d'olives pour faire le saint crême.

Mais de toutes les assemblées ecclésiastiques de ce tems, la plus remarquable est celle qui se tint à saint Denis au sujet des dixmes, des offrandes, des présentations, & des églises même. On a déja remarqué qu'elles étoient inféodées aux laïcs, qui en recevoient l'investiture de nos rois, & ne pouvoient les vendre que de leur consentement, toujours sous la condition de donner la préférence aux curés & aux évêques, s'ils vouloient les racheter. On reconnut enfin l'abus de ces possessions irrégulieres : Hugues Capet & Robert furent les premiers qui donnerent l'exemple de la restitution. Cette générosité eut de grandes suites : les seigneurs s'empresserent à l'envi de rendre à l'église ce que leurs peres avoient usurpé sur elle. Les évêques voulurent tirer avantage de ces pieuses intentions.

& firent les derniers efforts pour empécher qu'elles ne tournassent au profit des moines. Abbon, abbé, de Fleury, leur résista fortement ; & voyant que le clergé assemblé à S. Denis alloit prononcer contre l'état monastique, il excita contre eux les religieux & les serfs de l'abbaye. Ils se jetterent sur les prélats, qui n'étant pas les plus forts, furent obligés de se sauver, sans avoir rien décidé. Seguin, archevéque de Sens, vénérable par son âge & par sa vertu, fut blessé d'un coup de hache entre les épaules, & eut peine à s'échapper tout couvert de boue. On auroit peine à croire de pareils brigandages, s'ils n'étoient attestés par de auteurs contemporains : mais ce qui doit paroître encore plus monstrueux, c'est que personne ne se mit en devoir de punir les séditieux, ni le ministère public qui dissimula, ni les évêques, qui dans cette occasion oublierent leur foudre.

ANN. 1031
Ibid. p. 771.



HENRI I.

ANN. 1031.

LE choix du roi Robert, ſoutenu du ſuffrage de la plus grande partie des ſeigneurs du royaume, avoit aſſuré la couronne au jeune Henri : mais Conſtance qui le haïſſoit, n'avoit perdu ni le deſir, ni l'eſpérance de le renverſer d'un trône où il avoit été élevé malgré ſes intrigues. D'où venoit cette haine implacable pour un prince qui avoit du mérite? C'eſt ce que l'hiſtoire ne dit point. Elle remarque ſimplement que la mort du pere alluma toute la fureur de la mere, qui ſe livra à tous les tranſports du reſſentiment le plus vif & le plus cruel. Le comte de Flandres, Baudouin *à la Belle-barbe*, prince auſſi guerrier que politique, Eudes II, comte de Champagne, homme fin, intéreſſé, toujours prêt à prendre les armes contre ſon ſouverain, & pluſieus autres ſeigneurs de France & de Bourgogne, ſe joignirent à la princeſſe. Dammartin, Senlis, Melun, Sens, Poiſſy, Coucy, Puiſet, & quelques autres

Conſtance forme un parti pour détrôner le roi ſon fils aîné.

Glaber. l. 3. c. 9. p. 37.

Frag. hiſt. MS. apud. Duch. t. 4. p. 148.

forteresses se déclarerent pour elle, & leverent l'étendart de la révolte. C'étoient alors des places considérables; & d'autant plus importantes, qu'elles étoient plus voisines de la capitale, qui attendoit l'évenement pour se décider,

ANN. 1031.

Henri surpris & presque abandonné, sortit de Paris lui douzieme, & gagna Fescamp, où Robert II. duc de Normandie, tenoit alors sa cour. Ce prince le reçut avec tous les honneurs possibles, lui donna une armée, & manda au compte Mauger son oncle, qui commandoit dans Corbeil, de faire une rude guerre aux séditieux, mettant tout à feu & à sang sur leurs terres. Il écrivit en même-tems aux gouverneurs de ses villes frontieres de France, leur ordonnant de faire des courses jusqu'aux portes des villes révoltées, de ravager la campagne, & de faire main basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. C'étoit la maxime de ce duc, de ne faire aucun quartier aux rebelles : sévérité qui peut-être lui a fait donner le nom de Rbert *le diable*.

Henri se retire en Normandie.

Le roi cependant, à la tête d'un corps de Normands, vint camper

Il soumet les rebelles.

ſous les murs de Corbeil, où il fut
ANN. 1031. joint par un grand nombre de vaſſaux
fideles, qui lui amenerent des trou-
Ibid. pes. Bientôt il ſe vit une armée conſidérable, avec laquelle il reprit Poiſſy, enſuite Puiſet, battit le comte de Champagne en pluſieurs occaſions, & penſa le faire priſonnier. Cette vigueur déconcerta la reine mere & ſes partiſants, qui furent forcés de reconnoître qu'on leur avoit fait un portrait infidele du jeune monarque. Mais Conſtance, toujours obſtinée dans ſa haine, ne vouloit point entendre parler d'accommodement. Ce fut envain que le comte d'Anjou, ſon oncle, employa tous ſes bons offices pour la réconcilier avec ſon fils : elle avoit abjuré depuis long-tems tous les ſentiments de la nature, elle ſe refuſa opiniâtrément aux plus ſages remontrances de la raiſon. Si elle ſe rendit enfin, ce n'eſt que parce qu'elle vit les alliés ſe détacher l'un après l'autre, & traiter ſecretement avec le roi.
Glab. l. 3. c. 9. La Providence, toujours équitable dans ſes diſpoſitions, ne lui donna pas le tems de tramer de nouvelles intrigues : elle mourut l'année ſuivante à Melun : & fut enterrée à ſaint Denis

auprès du roi ſon mari, dont elle avoit continuellement troublé le repos.

ANN. 1031.

Premiere branche royale des ducs de Bourgogne.

La ſoumiſſion de la reine fut ſuivie de celle du prince Robert. Henri lui pardonna généreuſement, & lui céda le duché de Bourgógne dont il avoit lui-même reçu l'inveſtitute du roi ſon pere. C'eſt ce Robert qui a donné commencement à la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui regnerent près de quatre ſiecles. Ils eurent pour ſucceſſeur Philippe le Hardi, fils du roi Jean, chef de la deuxieme maiſon de Bourgogne, qui finit en la perſonne de Charles *le téméraire*, tué devant Nanci. Alors ce duché fut irrévocablement réuni à la couronne.

Idem ibid.

ANN. 1032.

Henri force le comte de Champagne à plier ſous le joug.

Le comte de Champagne, *prince plus riche en terres qu'en probité*, c'eſt l'expreſſion d'un auteur contemporain, perſiſtoit toujours dans ſa rébellion. Leutheric, archevêque de Sens, étant venu à mourir, Henri lui ſubſtitua Gildhuin, gentilhomme de ſa maiſon. Eudes, comme ſeigneur d'une partie de la ville, prétendit avoir droit de nommer à cet archevêché, & le donna réellement à un certain Menard, qu'il ſçavoit être agréable au

Idem ibid.

ANN. 1032. peuple & au clergé. Le roi, outré de ce nouvel attentat du séditieux vassal, résolut de le pousser plus vivement que jamais. Il lui fit une si rude guerre, qu'après lui avoit enlevé Gournai, la moitié de la ville de Sens, & plusieurs autres places fortes, il le força de lui venir demander pardon à genoux, & de lui jurer une soumission inviolable. Les autres rebelles, privés d'un tel appui, se virent contraints, ou de quitter le France, ou d'y demeurer paisibles, aux conditions qu'il plut au vainqueur de leur imposer.

Wippo in vita Conrad. Salic.

Le roi, tranquille enfin sur un thrône dont il s'étoit montré si digne par sa valeur & son activité, s'appliqua particulierement à renouveller les alliances que son pere avoit contractées avec les puissances voisines. Ce fut pour les rendre plus stables, qu'il eut une entrevue dans le pays Messin avec l'empereur Conrad *le Salique*, dont il épousa la sœur, nommée Mathilde. Il songea ensuite à reconnoître les obligations qu'il avoit au duc de Normandie. Robert le Diable, pour prix

Chron. fiscan

de son zele & de sa fidélité eut les villes de Gisors, de Chaumont, de

Pontoise, & de tout le Vexin. C'étoit l'approcher bien près de la capitale de l'empire François : mais nos anciens rois, plus généreux que politiques, sçavoient mieux faire du bien que prévoir le mal.

ANN. 1032.

Eudes aspire au royaume de Bourgogne.

La disgrace & les humiliations ne purent réprimer la pétulence & l'orgueil du comte de Champagne. Il n'osa plus troubler le repos d'un roi dont il venoit d'éprouver le courage : mais son inquiétude naturelle lui fit trouver ailleurs de quoi s'occuper. Ce seigneur, *quoique d'une naissance obscure du côté de ses peres, que la maison regnante avoit élevés de rien aux plus sublimes honneurs*, étoit par sa mere (a) neveu de Rodolphe III, surnommé *le fainéant*, roi de Bourgogne. Ce prince n'avoit ni freres, ni enfants. Eudes, toujours dévoré d'ambition, lui fit proposer, ou d'abdiquer, ou du moins de le faire sacrer de son vivant pour lui assurer la couronne. L'avidité du neveu irrita l'oncle au point qu'étant près de mourir, il envoya à l'empereur Conrad qui avoit

Glab. l. 3. c. 2. p. 9.

(a) Berthe sœur aînée de Rodolphe, femme en secondes noces du roi Robert, qui fut obligé de la répudier.

ANN. 1032. épousé Gisele sa niece (a), la lance de saint Maurice, le diadême, le sceptre, & les autres ornements royaux. C'étoit lui donner l'investiture du royaume de Bourgogne. Il y ajouta de plus, un testament qui le déclaroit seul & unique héritier de ses biens & de ses états.

Il y fait de rapides conquêtes.

On ne peut exprimer le dépit & la colere du comte, lorsqu'il apprit cette nouvelle. L'intérêt, l'ambition, le point d'honneur, tout concouroit à l'animer. Il entre en Bourgogne, & y fait de si rapides conquêtes, que la ville de Milan, au bruit de ses exploits, lui envoye offrir la couronne d'Italie, qu'elle ne voyoit qu'à regret sur la tête de Conrad *le Salique*. Il n'osa néanmoins l'accepter : il n'avoit que trop d'ennemis. L'empereur cependant étoit aux prises avec les Esclavons ou Hongrois, qui avoient secoué le joug. Vainqueur des rebelles, il vole à la défense de ses nouveaux états. Tout plie sous son autorité. Eudes, obligé de battre en retraite, offre de lui céder la souveraineté de Bourgogne, s'il veut lui en donner le gouvernement.

Glab l. 3. c. 9.

ANN. 1033.

(a) Elle étoit fille de Gerberge sœur cadette de Rodolphe.

La politique ne permettoit pas un pareil accommodement : le caractere du comte le rendoit infiniment dangereux : auſſi la propoſition fut-elle rejettée avec mépris.

Eudes ſur ce refus entre à main armée dans la Lorraine, où il met tout à feu & à ſang. Déja il s'étoit emparé de Bar, lorſque Gothelon, duc de cette province, vint lui préſenter la bataille juſques ſous les murs de ſa nouvelle conquête. La victoire fut long-tems incertaine : mais enfin les Champenois furent entierement défaits, & leur comte tué. On eut beaucoup de peine à le retrouver parmi la foule des morts. La comteſſe ſa femme eut le courage d'en faire elle-même la recherche, & ne le reconnut qu'à une certaine marque qu'il avoit ſur le corps. Ainſi périt le ſeigneur de ſon tems le plus décrié, fourbe, hardi, entreprenant, quelquefois malheureux, mais toujours à craindre dans ſes défaites.

ANN. 1036.

Il eſt tué.

Idem ibid.

ANN. 1037.

Fin du ſecond royaume de Bourgogne.

Commencement de la maiſon de Savoye.

L'empereur par cette mort devint paiſible poſſeſſeur de la Bourgogne, dont le ſecond royaume, aprés avoir duré près de cent cinquante ans, fut réduit en province de l'empire. Cette

Ann. 1037. nouvelle couronne lui donnoit la ſupériorité territoriale, ou du moins des prétentions de ſuzeraineté ſur la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoye, le Génevois, la Breſſe, le Bugey, la Franche-Comté la Suiſſe, & le pays des Griſons. C'eſt de-là qu'encore aujourd'hui tout ce qui eſt au-delà du Rhône s'appelle terre de l'empire. Dès-lors les ſiéges de Baſle, de Beſançon, de Lauſanne, de Génêve, de Lyon, de Vienne, de Grenoble, de Valence, de Die, de Gap & d'Ambrun devinrent des fiefs impériaux. Mais de tous les feudataires de la Bourgogne, le ſeul qui ait jetté les fondements d'une puiſſance durable, eſt Humbert *aux blanches mains*, tige de l'illuſtre maiſon de Savoye. Il n'avoit alors que le comté de Maurienne: il obtint de Conrad, le Chablais, le Vallais, & ſaint Maurice. Ses deſcendants par leurs conquêtes ont tellement augmenté ce petit Etat, qu'ils tiennent aujourd'hui un rang diſtingué parmi les têtes couronnées.

Ann. 1039. & 40. Révolte des princes Champenois & du prince Eudes frere du roi.

Le comte de Champagne laiſſoit deux fils, dignes enfants d'un tel pere. C'étoient Etienne, qui eut les comtés de Meaux & de Troyes, & Thi-

baud, qui fut comte de Chartres, de Blois, & de Tours. Tous deux abandonnerent leurs prétentions sur la couronne de Bourgogne : mais ce ne fut que pour prendre les armes contre leur souverain. Telle étoit la loi du royaume, que tout feudataire du monarque, avant de prendre possession de ses terres, devoit en faire hommage au Roi. Les comtes le refuserent, parce que Henri n'avoit pas voulu secourir leur pere contre l'empereur. Le devoir en effet étoit réciproque entre le seigneur & le vassal. Si celui-ci étoit obligé de servir le supérieur dans ses guerres; celui-là ne l'étoit pas moins de donner secours à l'inférieur, pour défendre le fief qu'il tenoit de lui. Cette raison cependant ne pouvoit avoir lieu à l'égard du comte de Champagne. Conrad n'avoit point armé pour le dépouiller des provinces qu'il possédoit à titre de vassal de la couronne, mais pour l'empêcher d'usurper un royaume dont il avoit été institué seul & unique héritier. Ce ne fut donc qu'un prétexte dont les séditieux se servirent pour cacher un autre dessein.

Ann. 1040.

Frag. hist. in apud Duc. t. 2. p. 148.

Le véritable projet étoit de mettre sur le thrône le prince Eudes frere

du roi, afin de régner eux-mêmes ſous le nom d'un monarque imbécile.

ANN. 1040.

T. 3. p. 361.

Une ancienne chronique rapportée par Duchesne, dit qu'il étoit l'aîné des enfants de Robert, mais qu'il ne régna point, parce qu'il étoit fou. Cependant tous les autres contemporains le font cadet du roi Henri & du duc Robert. Ce jeune ambitieux, mécontent de vivre en ſimple particulier, ſans autorité, ſans domaine, ſe livra aux pernicieux conſeils des ennemis de ſa maiſon : & ſur les aſſurances d'en être puiſſamment ſecouru, il fit ſommer le roi de lui faire part de la ſucceſſion de leur pere. Ce fut le ſignal de la guerre. Eudes ſe mit auſſitôt en campagne, & fit d'horribles ravages dans le royaume.

Henri marche contre Eudes, & le fait priſonnier.

Mort du rebelle.

Mais la conjuration fut funeſte à ſes auteurs. Le roi ne leur donna pas le loiſir de faire aucun progrès. Il marche à grandes journées contre ſon frere, l'aſſiége dans un château où il s'étoit retiré, le fait priſonnier, & l'envoye ſous bonne garde à Orléans. Il y a toute apparence qu'il demeura long-tems enfermé dans la tour de cette ville. On ne le voit reparoître que dans la guerre contre Guillaume le

conquérant. Il y commandoit, dit-on, un corps de troupes du roi son frere : c'est tout ce qu'on sçait de sa destinée. On lit néanmoins dans un auteur anonyme, que l'adversité ne fut point capable de dompter *ce caractere arrogant & féroce*. Il couroit les provinces, dit-il, exerçant par tout d'horribles brigandages. Le malheur voulut qu'il pillât quelques serviteurs de S. Benoît. Déja il s'en retournoit chargé d'un riche butin, lorsque la nuit le surprit dans un village qui étoit encore sous la protection du bienheureux patriarche. Le cimetiere, fermé de bons murs, lui parut un endroit sûr : il y fit camper sa petite armée. On servit un grand repas de ce qui avoit été pris sur les élus de Dieu. Cependant on manquoit de cire pour faire des luminaires : c'est l'expression de l'anonyme, qui semble indiquer qu'on ne se servoit alors que de lampions : le prince se fit ouvrir l'église, & malgré les remontrances de ces bonnes gens, en enleva le cierge pascal pour éclairer sa table. La vengeance fut prompte. Le téméraire étoit à peine au lit, qu'il se sentit frappé d'une maladie qui l'enleva en très-peu de tems.

ANN. 1040.

Apud. Duch. t. 4. p. 151.

Tant il est vrai que personne, de quelque condition qu'il soit, roturier, gentilhomme, ou prince, ne peut toucher impunément aux biens de saint Benoît.

ANN. 1042. 43. 44.

Le roi dompte les comtes de Troyes & de Chartres.

Fragm. hist. mſ. p. 148. c. 4. Duch.

Le roi vainqueur du chef des rebelles, tourna auſſi-tôt ſes armes contre le comte Etienne, qui fut battu de tous côtés : mais il eut le bonheur d'échapper. Rodolphe, comte de Valois, qui étoit comme l'ame du parti, demeura priſonnier. Galeran comte de Meulan, éprouva le même ſort ; & ſon comté, confiſqué au profit du monarque, fut réuni à la couronne. La fortune d'un autre côté n'étoit pas plus favorable au comte Thibaud. Geoffroy comte d'Anjou, ſuſcité par Henri, porta le fer & le feu ſur ſes terres, & vint mettre le ſiége devant Tours. La place bloquée depuis un an, commençoit à manquer de vivres. Le comte de Chartres, réſolu de la ſecourir, ſe mit enfin en marche avec toutes ſes troupes. Geoffroy ſur cette nouvelle, vole à ſa rencontre, l'attaque ſur les bords du Cher, le défait, le prend priſonnier, & retourne preſſer le ſiége. La ville n'avoit plus aucune eſpérance de ſecours, elle ſe rendit,

& demeura depuis ce tems-là ſous la domination du comte d'Anjou. Thibaud ne put recouvrer la liberté, qu'en la lui cedant avec la Touraine & toutes ſes dépendances : juſte châtiment de la perfidie, pour ainſi dire, héréditaire dans ſa maiſon. ANN. 1044.

Il ſe paſſoit alors une ſcène ſingulier en Italie. L'égliſe romaine étoit dominée par trois anti-papes qui ſe firent élire ou par force, ou par argent. Ces trois pontifes, par un accord juſques-là ſans exemple, convinrent de partager également entre eux les revenus de l'égliſe, & de vivre dans la plus parfaite union. Cette bonne intelligence dura tant qu'ils eurent de quoi fournir à leurs plaiſirs : mais quand l'argent vint à leur manquer, chacun vendit ſa part du ſouverain pontificat au diacre Gratien, homme de qualité, fort riche, que Glaber, auteur du tems, appelle *un bon prêtre, très-pieux, & d'une ſainteté reconnue*. Il fut cependant arrêté que le jeune Benoît IX, de la maiſon de Toſcanelle, qui avoit été élu à douze ans, & long-tems avant les deux autres, conſerveroit la jouiſſance du tribut que l'Angleterre payoit alors

Triumvirat ſingulier à Rome.

Caſt. l. 3. dialog. ſæc. 4: acta, Bened. t. 2. p. 465.

Glaber. l. 5. c. 5. p. 58.

ANN. 1044. à Rome, C'étoit une impoſition d'un denier ſur chaque maiſon par forme d'offrande, d'aumône, ou de redevance au ſaint ſiége : c'eſt pour cela qu'on l'appelloit *le denier de ſaint Pierre*. Ce cens établi en 740. par Offa roi de Murcie, & Ina roi de Weſtſex, fut augmenté en 752. par un roi Danois d'Angleterre, nommé Edelvof ou Ethelufe. Le nouveau pape prit le nom de Grégoire VI : mais il fut dépoſé comme ſimoniaque, & l'empereur nomma à ſa place Suidger, évêque de Bamberg, ſans que les Romains oſaſſent murmurer. C'eſt Clement II.

Simonie & déſordres parmi le Clergé.

C'étoit alors le regne de la ſimonie. On voit ſous Henri dans un concile tenu à Lyon, quarante-cinq évêques, & vingt-trois autres prélats, qui ſe reconnoiſſent publiquement coupables de ce crime, & renoncent à leurs bénéfices : pénitence auſſi rare que la faute étoit commune. L'obligation du célibat pour les prêtres, quoique reconnue de toute l'égliſe d'Occident, n'en étoit pas plus ſacrée, ſurtout dans les provinces voiſines de la Germanie, dans la Bretagne, & dans la Normandie. Les uns entretenoient publiquement

Tom. 9. Conc.

quement

quement des femmes perdues de débauches; les autres avoient chez eux des concubines, ou, comme on parloit alors, des *chambrieres*. Quelques-uns même, persuadés qu'il étoit plus honnête d'avoir des épouses légitimes, se marioient authentiquement par des contrats civils. Ce fut en vain que les conciles & les papes, armés des foudres de l'église, les priverent de leurs bénéfices, les interdirent, les excommunierent, & défendirent aux laïcs d'entendre leurs messes. On ne put réprimer la licence qu'en permettant aux seigneurs de réduire en servitude, & de vendre comme esclaves les enfants qui provenoient de ces mariages illicites. Cette sévérité produisit enfin son effet; & si le clergé dans quelques endroits n'en devint pas plus chaste, il fut du moins plus circonspect & moins scandaleux.

ANN. 1044.

Glaber, l. 4. c. 5, p. 46.

Ce fut vers ce même tems que les évêques dans plusieurs conciles défendirent les combats particuliers, mais seulement pour certains jours. C'est ce qu'on appelle *la treve du seigneur*: monument, & de la foiblesse du gouvernement, & des malheurs du tems. Chaque seigneur prétendoit

Treve du Seigneur.

ANN. 1044. avoir droit de ſe faire juſtice à main armée ; & comme ils ſe multiplioient à l'infini, ce n'étoit par-tout que violences & brigandages. On chercha long-tems un remede à un mal ſi contraire à la religion & à la ſociété. On commença d'abord par ordonner que depuis l'heure de None du ſamedi, juſqu'à l'heure de Prime du lundi, perſonne n'attaqueroit ſon ennemi, moine ou clerc, marchand, artiſan, ou laboureur. On ſtatua enſuite que depuis le mercredi au ſoir, juſqu'au lundi matin, on ne pourrroit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'une injure, ni exiger de gage d'une caution. Quiconque y contrevenoit, payoit la compoſition des loix, comme ayant mérité la mort, ou étoit excommunié & banni du pays. Le concile de Clermont, en confirmant ce décret, étend la défenſe juſqu'aux veilles & aux jours des fêtes de la Vierge & des ſaints apôtres. Il déclare de plus, que depuis le mercredi qui précede le premier dimanche de l'Avent, juſqu'à l'octave de l'Epiphanie, & depuis la Septuageſime juſqu'au lendemain de la Trinité, il ne ſera permis ni d'attaquer, ni de bleſſer,

Tom. 9, conc. p. 1249.

Glabert, l. 5. c. 1, p. 55.

Can, 10.

ni de tuer, ni de voler personne: le tout sous peine d'excommunication & d'anathême. Ann. 1044.

Cette treve qu'on disoit inspirée de Dieu, essuya de grandes contradictions. Gerard, évêque de Cambray, crut y voir quelque chose de contraire à l'autorité des souverains, à qui seuls il appartient de réprimer les séditions par la force, de terminer les guerres, & de faire la paix. *C'étoit*, suivant ce prélat, *vouloir mettre le trouble dans l'église, qui doit être gouvernée par deux sortes de personnes, par les rois & par les évêques.* Il se rendit cependant, pressé par les siens, & consentit, quoiqu'à regret, à ce singulier réglement. Les Normands d'un autre côté jaloux du droit de pouvoir déclarer la guerre, refuserent long-tems de recevoir un établissement qui sembloit détruire leur indépendance. Frappés de la maladie *des ardens*, ils cédérent enfin, & promirent par serment de s'y soumetrre, ainsi qu'on le voit par quelques vers du roman manuscrit de Rou, rapportés par Ducange (*a*).

Balder. l. 5. c. 27.

Au mot Treuga Dei.

(*a*) Quant li clergié & li cors saint
Et li Barons, dont i ont maint,

Ann. 1044.

Mais l'événement fit voir combien l'évêque de Cambray avoit raison de s'opposer à un statut qui exposoit les fideles au péril d'un parjure. Presque tous ceux qui jurerent cette paix, violerent leur serment.

Confrairie de Dieu.

Bientôt les guerres civiles & particulieres se rallumerent avec plus de fureur que jamais, sur-tout dans la Normandie & dans l'Aquitaine. C'est ce qui donna lieu à l'établissement d'une nouvelle confédération, sous le nom de la *confrairie de Dieu*, ou

A Caen furent assemblé
Au jour qui lour ont commandé,
Scur les cors saints lour fit jurer
Paix à tenir & garder,
Dès mercredi soleil couchant,
Tresqu'à lundi soleil levant.
Triéves l'appellent, ce m'est vis,
Qui n'est célée en nul païs ;
Qui autrui battroit entretant,
Ou mal eust apparessant,
Et qui rien de l'autrui prendroit
Escumiégé estre devroit,
Et de nœf livres en merchi
Vers l'Evesque c'en establi,
Et jura lui Dus hautement,
Et tuit li Barons ensement,
C'en jurerent que paix tiendroient.
Et cele Triéves garderoient,
pour la paix tout tems remembrer,
Qui tout tems devoit més durer.

de l'*Agneau de Dieu* (a). On raconte qu'un bucheron, nommé Durand, étant occupé de ſon travail dans une forêt, la ſainte Vierge lui apparut, & lui donna une médaille où elle étoit repréſentée aux genoux de ſon fils, avec cette légende : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Le bon payſan, ſuivant le commandement qu'il en avoit reçu, alla auſſitôt trouver ſon évéque, pour lui ordonner de la part de Dieu de prêcher partout la paix. On vit en peu de tems une aſſociation nombreuſe d'évêques, de prélats, de riches & de pauvres, qui tous s'engagerent par ſerment à pourſuivre vivement ceux qui troubleroient le repos de l'état & de l'égliſe. Ils portoient de petits capuchons blancs, avec la médaille du Sauveur & de ſa ſainte Mere, attachée ſur leurs habits : car on en avoit fait frapper pluſieurs ſur le modele de celle qu'on diſoit avoir été apportée du ciel : & ſon inſcription devint la deviſe du nouvel ordre.

ANN. 1044.

Abbas Rober in ſuis ad Sigebert. chron. addition.

Mais il étoit réſervé à S. Louis de couper la racine du mal. C'étoit une

Quarantaine le roi.

(a) Ducange au mot *Agnus Dei.*

ANN. 1044. obligation en France pour tous les gens d'une même famille, de se secourir mutuellement dans leurs guerres particulieres. Il arrivoit de-là qu'un seigneur se voyoit souvent investi par une armée, avant qu'il eût pu avoir nouvelle du cartel envoyé par son allié, ou donné par l'ennemi de sa maison. Le roi saint Louis IX, (d'autres disent Philippe Auguste) rendit cette fameuse ordonnance qui défend, avant les quarante jours expirés, d'attaquer les parens de ceux qui ont droit de déclarer la guerre, ou qui la déclarent réellement pour quelque cause que ce soit. Quiconque contrevenoit à cet édit, devenoit coupable de haute trahison, & étoit puni de mort. C'est ce qu'on appelle la *quarantaine le roi.* Si quelqu'un étoit tué dans ces querelles de citoyen à citoyen, *de chacun nouveal mort, on commandoit quatre quarantaines, lesquelles quarantaines furent toujours bien tenues, quelconques haynes il avinst entre les parties.* Dès-lors on ne vit plus que de justes guerres, où l'on se trouvoit préparé de part & d'autres. Les campagnes furent habitées & cultivées sans crainte : la

Buteler, in summa rurali tit. 54. De Lauriere, titre 1, ordon. reg. p. 46 & 47.

Apud. Henric. de Bellis lond. num. 9 & 12.

vie des particuliers cessa d'être exposée à mille accidens imprévus.

ANN. 1044.

La Normandie cependant sans autre chef qu'un enfant de neuf ans, étoit déchirée par des guerres intestines. Robert II, surnommé *le Diable*, l'avoit gouvernée avec beaucoup de gloire. L'Angleterre s'étoit vu obligée de le faire arbitre de ses différends. Le duc Alain, après plusieurs batailles perdues, avoit été forcé de lui faire hommage de la Bretagne, Le roi lui-même lui devoit en grande partie le rétablissement de ses affaires. Robert, au milieu de ces succès, fut touché du regret de ses péchés, & pour en faire pénitence, résolut d'entreprendre le voyage de Jérusalem. C'étoit, suivant la croyance du tems, le moyen le plus efficace pour obtenir le pardon des plus grand crimes. Mais avant de partir, il songea à se donner un successeur. Il n'avoit point d'enfants de la sœur de Canut, roi d'Angleterre, qu'il épousa par politique, qu'il répudia par haine. Il ne se voyoit qu'un fils naturel, nommé Guillaume, qu'il avoit eu de la fille d'un pelletier de Falaise, que l'histoire appelle

Guillaume est reconnu duc de Normandie avec l'agrément du roi.

Glaber. l. c. 6. p. 47.

Harlot : terme qui ſignifioit & ſignifie
ANN. 1440. encore aujourd'hui en anglois *concubine*
ou *femme publique*. C'eſt ce prince ſi
Ibid. connu dans l'hiſtoire ſous le nom de
Guillaume le *Bâtard* ou le *Conquérant*.
Robert, avec l'agrément du roi, le fit
reconnoître pour ſon héritier légitime.
Henri lui promit ſa protection, & tous
les ſeigneurs Normands, après lui avoir
prêté ſerment de fidélité, jurerent de
le défendre envers tous & contre tous.

Guerres civiles des Normands.

La précaution étoit néceſſaire. Le
duc, au retour de ſon pélérinage, où
il étoit allé ſuivi de beaucoup de nobleſſe,
mourut à Nicée en Bithynie.
La nouvelle de ſa mort réveilla les
deſſeins ambitieux de quelques ſeigneurs
qui prétendoient à la ſucceſſion.
Ce ne fut par-tout qu'hoſtilité,
Guil. Gemet. l. 7. c. 3. que brigandage, que maſſacre. Roger
de Toni, qui tiroit ſon origine d'un
oncle du duc Rollon, ſe mit à la tête
du parti, perſuadé que les Normands
lui donneroient la préférence ſur un
bâtard. Il fut défait & tué par un autre
Roger, ſeigneur de Beaumont. La
cour du jeune Guillaume ne vit d'autre
moyen d'arrêter ces déſordres, que
d'appeller Alain, duc de Bretagne,

prince dont la ſageſſe égaloit le courage. Mais bientôt on crut s'appercevoir qu'il cherchoit moins à pacifier les troubles, qu'à s'emparer d'un état ſur lequel il avoit des prétentions, comme allié de fort près au duc de Normandie : il fut empoiſonné, du moins une mort ſubite donna lieu de le ſoupçonner.

Le roi juſques-là n'avoit été que ſimple ſpectateur de ces cruelles tragédies : on vint enfin à bout de l'engager dans la querelle. Le fort de Tillieres, élevé ſur la riviere d'Aure par Richard II, en couvrant la Normandie, facilitoit les courſes des Normands ſur les terres de France. Henri, ſoit prétexte, ſoit raiſon, ſe plaignit de quelques déſordres que les ſoldats de la garniſon avoient faits ſur ſes frontieres, & pour ſatisfaction, demanda la démolition de cette place. Le jeune duc n'oſa le refuſer ; mais bientôt il ſe répentit de ſa facilité. Gilbert qui commandoit dans ce château, eut défenſe d'en ſortir, & de le remettre entre les mains d'Henri, ainſi qu'on en étoit d'abord convenu. Le monarque irrité de ce manquement de parole, vint avec une armée com-

ANN. 1046. *Idem ibid. c. 33.*

Henri s'empare de Tillieres.

Fragm. hiſt. MS. apud D...

posée de François & de Normands ; mettre le siége devant le fort, le prit, le fit raser & brûler : mais il le releva peu de tems après, & y mit une nombreuse garnison. Il tourna ensuite du côté d'Hyemes, força Argentan, qu'il livra au pillage, & chargé d'un riche butin, ramena ses troupes en France.

ANN. 1046.

Il se réconcilie avec le jeune duc.

Cette expédition répandit l'allarme à la cour de Normandie, qui mit tout en œuvre pour regagner le roi. Henri n'avoit point oublié les services qu'il avoit reçus du duc Robert : il se piqua de générosité, & sur la nouvelle d'une seconde conspiration, marcha à la tête de son armée contre le chef des rebelles. C'étoit Guy, fils de Renaud comte de Bourgogne, & d'une fille de Richard II, duc de Normandie. Ce jeune seigneur, dans la disgrace de sa famille, s'étoit retiré à Rouen, où il avoit été élevé avec le duc Guillaume, qui venoit de le faire comte de Vernon & de Brionne. Tant de bonté ne purent exciter la reconnoissance dans son cœur : il entreprit de dépouiller son bienfaiteur, & engagea dans sa révolte un grand nombre de seigneurs. Le roi & le duc le joignirent au Val-de-Dunes, entre

Ibid.

Caen & Argentan. Il s'y donna une ſanglante bataille, où le monarque courut riſque de la vie. Haymon, dit *le Dentu*, grand homme de guerre, lui porta un ſi terrible coup de lance, qu'il le déſarçonna, & le renverſa de ſon cheval. Mais pluſieurs braves chevaliers qui combattoient à ſes côtés, lui donnerent le tems de ſe relever : & le capitaine Normand, percé de pluſieurs coups, expira ſur le champ. Les rebelles, malgré leur opiniâtre réſiſtance, furent taillés en piéces ; & Guy de Bourgogne, forcé dans Brionne, enſuite dépouillé des terres qu'il tenoit de la libéralité du duc, ſe vit obligé de ſe retirer en Franche-Comté.

ANN. 1046. *Guillel. Malmes. l. 3. c. 7.*

Mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Le roi, irrité contre le duc pour des raiſons que l'hiſtoire ne dit point, ſe joignit à un nouveau prétendant au duché de Normandie, & promit de le ſoutenir dans ſon entrepriſe. C'étoit Guillaume d'Arques, comte de Tello, fils du ſecond lit de Richard II, duc de Normandie. Il prétendoit qu'étant fils légitime d'un prince Normand, il dévoit être préféré à un bâtard. Ce ſei-

Il ſe brouille de nouveau, & ſoutient le parti des rebelles.

Id.

gneur avoit un parti considérable dans
ANN. 1046. la personne de Mauger, son frere, archevêque de Rouen. Le pouvoir que cette dignité donnoit alors aux évêques dans leur ville épiscopale, sembloit lui répondre du suffrage de la capitale. Guillaume venoit d'épouser Mathilde, fille de Baudouin comte de Flandres & d'Adele fille du roi Robert, & sœur du roi Henri. La princesse étoit sa parente : il falloit des dispenses, qui passoient alors pour des attentats contre les saints canons ; le pape néanmoins ne laissa pas de les accorder, mais à condition que le duc fonderoit quatre hôpitaux pour quatre cents pauvres. Mauger moins par zele pour la discipline, que pour exciter quelque sédition favorable à son frere, excommunia les deux époux.
Idem. l. 1. c. 3. Le souverain pontife, outré de la hardiesse du prélat, le fit déposer dans une assemblée d'évêques à Lisieux, & le duc le relégua dans l'Isle de Garnesey.

ANN. 1047. Une partie de son armée est défaite.

Le comte de Tello, pour l'exécution de son projet, avoit fait élever un château très-fort sur la montagne d'Arques. Assuré du secours du roi, il leva hautement l'étendart de la rébel-

lion, & refuſa de rendre l'hommage qu'il devoit au duc. Ce prince raſſembla auſſi-tôt ſes troupes, & l'inveſtit dans ſa nouvelle fortereſſe. La difficulté de l'emporter d'aſſaut fit changer le ſiége en blocus. Déjà elle commençoit à manquer de vivres, lorſque le monarque François parut à la tête de ſon armée du côté de Saint-Aubin. Elle ſe partagea en deux corps : le premier, commandé par Engelran comte de Ponthieu, & par Hugues Bardou, tomba dans une embuſcade, fut défait, & les généraux tués ou pris. Le ſecond où étoit Henri, força les lignes, & fit entrer des rafraîchiſſements dans la place. C'eſt tout ce que ce prince entreprit pour le rebelle, qui bieutôt ſe vit obligé de ſe rendre, ſans pouvoir obtenir d'autre capitulation que la vie & la liberté.

ANN. 1047.

Guillelm. Gemet. l. 7. c. 17.

Les débris du parti ſe retirerent auprès du roi, qui ſollicité par le duc de Guyenne & par le comte d'Anjou, réſolut de nouveau la guerre, & marcha du côté d'Evreux pour faire le dégât dans tout le pays juſqu'à la riviere de Seine. Il avoit détaché un autre corps ſous la conduite d'Eudes ſon frere, pour ravager la campagne juſ-

Il fait la paix & rend le fort de Tillieres.

Frag. hiſt. MS.

ANN. 1047. qu'aux portes de Rouen. Le prince fut obligé d'en venir à une bataille dans le pays de Caux, auprès de Mortemer. Il fut taillé en pieces, le comte de Ponthieu fait prisonnier, & tous les autres François pris, ou tués, ou forcés de prendre la fuite. Le roi sur cette nouvelle, qui lui fut portée par un envoyé du duc, décampa pendant la nuit, & rentra sur ses terres. C'est la derniere entreprise de Henri contre Guillaume le Bâtard. La paix fut enfin conclue; & le monarque, pour gage de son amitié, voulut bien rendre le fort de Tilliéres.

Premiere hérésie sur la présence réelle dans l'Eucharistie.

On vit s'élever vers ce même tems la premiere hérésie sur la réalité dans le Saint Sacrement : triste fruit des vaines subtilités de la Philosophie. On voulut tout soumettre *aux notions* de la raison humaine : on disputa de tout : on en vint enfin jusqu'à faire naître des doutes *sur la présence réelle*. Il paroît que dès le dixiéme siécle il s'est trouvé de prétendus esprits forts qui la contestoient, puisqu'on rapporte des miracles opérés pour la prouver. Glaber raconte qu'un ecclésiastique, chargé d'une accusation grave, offrit de se justifier par l'épreuve de la com-

Glaber. l. 5. c. 1. p. 53 & 54.

munion. Mais il l'avoit à peine reçue, que l'hostie, sans aucune marque de souillure, lui sortit par le nombril. Ce prodige fut la conviction de son crime : il en fit un humble aveu, & l'expia par une sévére pénitence. ANN. 1047.

Ratramne, moine de Corbie, dans un écrit adressé à l'empereur Charles le Chauvre, s'étoit expliqué sur ce mystére d'une maniere très-équivoque: *C'est le Corps de Jesus-Christ, qui est vu*, disoit-il, *reçu & mangé, non par les sens corporels, mais par les yeux de l'esprit fidéle.* Jean Scot, surnommé Erigene, Irlandois de nation, soutint la même opinion sous ce même prince, qui l'honoroit d'une estime particuliére. Condamné dans plusieurs conciles & chassé de Paris, il se retira en Angleterre, où il fut tué à coups de canifs par ses écoliers. Berenger, archidiacre d'Angers, plus hardi que ses maîtres, osa enseigner publiquement, que l'Eucharistie *n'étoit que le sacrement, c'est-à-dire, le signe, & non la réalité du Corps de Jesus-Christ.* C'étoit l'homme de son siécle le plus séduisant : ce qui donna occasion à ses ennemis de l'accuser de magie. Il eut le secret de gagner son évêque, & d'attirer à son parti un

Chr. Floriaci fragm. apud Duch. t. 4. p. 87.

grand nombre de perſonnes, qui répandirent ſa doctrine en France, en Italie, & en Allemagne. Mais il eut un redoutable adverſaire dans l'abbé de S. Etienne de Caen. Il ſe nommoit Lanfranc, Lombard de nation, depuis archevêque de Cantorbery, homme d'une grande érudition pour ſon tems; le ſeul enfin qui pût balancer la réputation de l'héréſiarque François.

Ann. 1047.

Toute l'égliſe croyoit avec le ſçavant abbé, que l'Euchariſtie n'eſt plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a conſacré, c'eſt-à-dire, que les ſubſtances terreſtres, qui ſont ſanctifiées ſur la table du Seigneur par le miniſtère des prêtres, ſont par la puiſſance ſuprême changées d'une maniere ineffable en l'eſſence du corps de Jeſus-Chriſt: auſſi Berenger fut-il condamné univerſellement, d'abord au concile de Paris, enſuite à ceux de Rome, de Verceil, & de Tours. La crainte lui arracha pluſieurs rétractations, qu'il réfutoit dès qu'il ſe voyoit en liberté. On dit cependant qu'il prit l'habit de S. Benoit, & ſe retira en l'Iſle de S. Coſme, près Tours, où il mourut dans la communion de l'égliſe, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il eſt du moins certain que

Chron. S. Florent. Salmur. ...? *Chron S. F. vivi an 1083.*

ſon opinion ne cauſa ni ſchiſme, ni guerre civile.

Les Normands continuoient de ſe ſignaler en Italie par leurs conquêtes ſur les Grecs & ſur les papes. Leon IX voyant le peu de ſuccès de ſes excommunications, prit le parti de marcher contre eux à la tête d'une armée qu'il avoit levée en Germanie. Il fut défait, aſſiégé dans un château près de Benevent, & fait priſonnier. Les vainqueurs, contents de l'avoir mis hors d'état de leur nuire, en taillant ſes troupes en pieces, ſe jettent à ſes pieds, & lui donnent des marques réelles de leur reſpect, en le remettant en liberté. Il alla mourir à Rome de chagrin ou de maladie. Nicolas II, ſon ſucceſſeur, ſe rendit lui-même auprès de ces braves avanturiers, toujours frappés du foudre eccléſiaſtique, toujours donnant la loi. La paix fut enfin conclue. Le ſouverain pontife leur céda la principauté de Capoue, la Pouille, la Calabre, & la Sicile, à condition de l'hommage au ſaint ſiége, & d'une redevance perpetuelle de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque paire de bœufs dans tout le pays qu'on leur abandonnoit.

Nouvelles conquêtes des Normands en Italie.

ANN. 1050. 53.

ANN. 1053.

Origine de la dignité de Cardinal.

Concil. Rom. an. 1059. can. 3.

Du Cange au mot Ecclef. R. Cardinal.

In MS. Paftoral. Ecclef. Paris, l. 19, c. 79.

C'eſt ce même Nicolas II, qui établit dans un concile général, que les papes ne ſeroient élus que par les *cardinaux*. On nommoit ainſi des prêtres & des diacres qui ſervoient de conſeil aux métropolitains, ou qui aſſiſtoient immédiatement l'évêque à l'office divin, ou qui avoient obtenu du pape le droit de dire la meſſe à certain autel qu'on appelloit *altare cardinale*. Il y en avoit dans toutes les égliſes du monde comme à Rome. On lit dans un ancien cérémonial manuſcrit de l'égliſe de Paris, que lorſque l'évêque officiera ſolemnellement, le curé de ſaint Martin des Champs ſera le douzieme cardinal aſſiſtant. Ceux de Rome ſurtout étoient déja diſtingués au tems dont nous parlons. On les voit aſſiſter à pluſieurs conciles de la part des papes : mais ils ne ſignoient qu'après les évêques & les abbés. Quand ils parvenoient à l'épiſcopat, leur *cardinalat* vaquoit, parce qu'ils ſe croyoient élevés à un plus grand honneur. C'eſt aujourd'hui la plus éminente dignité de l'égliſe après le pape : & de ſimples curés, des adminiſtrateurs d'hopitaux établis par les hommes, l'ont enfin emporté ſur les évêques, qui rapportent

leur inſtitution à l'auteur même de la religion. Ann. 1053.

On ne ſçait pas préciſémenr l'époque de l'établiſſement des cardinaux. Quelques-uns le font remonter juſqu'au deuxieme ſiecle : quelques autres le reculerent juſqu'au quatrieme. Leur habit dans les commencemens ne différoit point de celui des autres eccléſiaſtiques. Ce fut au concile de Lyon, l'an 1245, qu'Innocent IV leur donna le chapeau rouge. Le pape Paul II, pour relever encore plus leur dignité, leur permit en 1464, de porter la pourpre qui les décore aujourd'hui. Leur fonction eſt d'être comme les miniſtres du ſouverain pontife, de l'aider de leurs conſeils dans le gouvernement de l'égliſe, & de lui donner un ſucceſſeur, lorſqu'il vient à mourir. On les diviſe en trois ordres, prêtres, diacres & ſous-diacres. On peut cependant être élevé à cet honneur, ſans être engagé dans aucun ordre ſacré.

Ann. 1054. 55.

Le roi appelle l'empereur en duel.

Le comte Thibaut cependant, outré de ſe voir dépouillé de la Touraine, ſe retira vers l'empereur Henri III, qui le fit ſon chevalier, lui promit ſa protection, & lui donna le titre de comte Palatin ; titre ſans aucune fon-

ction, mais qui demeura toujours depuis aux comtes de Champagne. C'étoit une démarche contraire à la soumiſſion que le vaſſal doit à ſon ſeigneur. Le roi s'en plaignit dans une entrevue qu'il eut avec l'empereur : il ne put néanmoins en tirer ſatisfaction. On dit qu'il lui fit un défi ſemblable à celui de François premier à Charles-Quint. La choſe n'eut pas de ſuite. Si le monarque François témoigna plus de courage, le prince Allemand fit paroître plus de prudence.

ANN. 1059

Il aſſocie Philippe ſon fils aîné.

Henri plus accablé d'infirmités que d'années, crut devoir prendre des meſures pour aſſurer la couronne à Philippe, ſon fils aîné, jeune prince âgé de ſept ans. C'eſt dans ce deſſein qu'il convoqua à Rheims une des plus nombreuſes aſſemblées qu'on eût encore vues. On y vit arriver pluſieurs archevêques de France, de Bourgogne & d'Aquitaine ; trente-deux évêques, quantité d'Abbés, un grand nombre de ſeigneurs, entre autres Hugues, fils de Robert duc de Bourgogne, & Guy Geoffroy duc de Guyenne, qui venoit d'augmenter ſes états du comté de Gaſcogne. Les relations de cette ſolemnité ne font aucune mention des

Fragm. hiſt. MS. apud. Duch. t. 4. p. 150.

douze pairs, nouvelle preuve qu'ils n'étoient pas encore inſtitués. *Le roi*, dit Mezeray, *ayant remontré* à l'aſſemblée *les ſervices qu'il avoit rendus à l'état, les pria tous en general, & chacun en particulier, de reconnoître Philippe, ſon fils aîné, pour ſon ſucceſſeur, & de lui prêter le ſerment.* Tous d'une voix unanime conſentirent au couronnement du jeune prince, qui fut ſacré le jour de la Pentecôte par Gervais de Béleſme, archevêque de Rheims, & depuis chancelier du nouveau monarque. Ann. 1059.

Ce qu'il y eut d'aſſez remarquable dans cet événement, c'eſt l'attention du clergé à profiter de la circonſtance pour augmenter ſes prérogatives. Les légats (c'étoient Hugues archevêque de Bezançon, & Hermenfroy évêque de Sion) imaginerent de proteſter contre ce couronnement, qu'ils prétendoient ne pouvoir ſe faire ſans le conſentement du pape. Ils furent très-mal reçus. On ne laiſſa pas cependant de leur permettre d'aſſiſter à la cérémonie. L'archevêque de Rheims d'un autre côté ſe fit donner la confirmation des priviléges de ſon égliſe, tant pour le ſpirituel, que pour le temporel. Duch. t. 4. p. 162.

L'adroit prélat prononça un long diſ-
Ann. 1059. cours, pour montrer que le droit de ſacrer les roi de France appartenoit aux archevêques de Rheims, conformément au décret du pape Hormiſdas du tems de Clovis : décret chimérique, puiſqu'il eſt conſtant que cette pieuſe pratique étoit abſolument inconnue ſous la premiere race.

Formule du ſerment du jeune roi. Gervais préſenta enſuite au jeune prince une formule de ſerment, où l'on remarque plus de zele pour l'avantage particulier du corps épiſcopal, que pour le bien général de la nation, quoiqu'il n'y ſoit pas abſolument oublié. Elle étoit conçûe en ces termes :
Conv. Rhem. t. 9, concil. *Moi Philippe, qui vais par la miſéricorde de Dieu être couronné roi de France, je promets en préſence du Seigneur & de ſes ſaints, que je conſerverai à chacun de vous en particulier & à vos égliſes, vos priviléges canoniques ; que j'obſerverai les loix ; que je vous rendrai la juſtice ; & qu'avec l'aide de Dieu, je vous protégerai autant qu'il ſera en mon pouvoir, & comme il convient à un prince de faire dans ſon royaume à l'égard des évêques, & des égliſes qui leur ſont confiées, ſelon l'équité & la raiſon. Je promets auſſi au peuple dont le gouver-*

nement me ſera conféré, de maintenir par mon autorité l'obſervation des loix. C'eſt le premier ſacre ſous la troiſieme race, dont on trouve quelque détail dans notre hiſtoire.

Ann. 1060.

Mort du roi Henri.

Henri ne ſurvécut pas long-tems au couronnement de ſon fils. Une médecine priſe mal-à-propos lui donna la mort à Vitri en Brie dans la cinquante-cinquieme année de ſon âge, & la trentieme de ſon regne. Il eſt enterré à S. Denis. *Ce fut un prince belliqueux, d'une valeur heroïque, & d'une grande piété.* Amì de la vertu, il ſuffiſoit d'avoir du mérite pour avoir part à ſon eſtime & à ſes bienfaits : zélé pour l'honneur de la religion, il fonda ou rétablit pluſieurs égliſes ou monaſteres, entre autres ſaint Martin des Champs, où il mit des chanoines réguliers de l'ordre de S. Auguſtin (*a*) : né pour le commandement, il gouverna ſon royaume avec autorité, choſe depuis long-tems très-difficile en France.

Frag. hiſt. MS. apud. Duch. t. 4. p. 150.

Ses femmes & ſes enfants.

On ne voit pas qu'il ait eu d'enfants de Mathilde, fille de l'empereur

(*a*) Ainſi que le témoigne une charte de 1060 ; où avec la ſignature des deux rois, on trouve celle de Thibaud de Montmorenci & d'Alberic ſon oncle, connétable de France.

Ann. 1060. Glabert, l. 4. c. 8. p. 49. apud Duc. t. 4. p. 17.

Frag. hist. MS. ibid. p. 150.

Conrad, qu'il épousa réellement, & avec laquelle il vécut quelques années. Mais il eut de sa seconde femme, nommée Anne Philippe qui lui succéda, Robert qui mourut jeune, Hugues qui par son mariage avec Adelaïde fille d'Herbert, devint le chef de la seconde branche des comtes de Vermandois, & la princesse Emme, dont on ignore la destinée. La reine Anne étoit fille de Jaraslau, souverain de Moscovie, à qui les Européens donnoient le titre de duc, & que les Russes nommoient dans leur langage *Tzaar*, dont on a fait depuis le mot de *Czar*. Ces peuples commençoient à être chrétiens : mais ils n'avoient ni commerce ni correspondance avec le reste de la chrétienté. On prétend que Henri ne se détermina à envoyer demander cette princesse, que dans la crainte d'essuyer quelques querelles ecclésiastiques. Les préjugés d'alors ne permettoient pas d'épouser sa parenté au septieme dégré.

Baudouin comte de Flandres, est déclaré Régent au préjudice de la reine mere.

Il est à remarquer que la régence ne fut point confiée à la reine mere, quoique plusieurs exemples parlassent en sa faveur. Les loix changent suivant les tems. On dit même qu'elle n'y

n'y prétendit point. Elle se voyoit sans appui, sans autorité dans un pays où elle n'avoit aucune relation de parenté : la raison, plus que la nécessité, lui fit sacrifier ses droits sans aucune répugnance. Il sembloit que cet honneur devoit regarder Robert, duc de Bourgogne : mais il étoit trop puissant. Ses laisons avec les seigneurs de France ; ses anciennes prétentions à la couronne, & la crainte de l'exposer à une nouvelle tentation, lui donnerent l'exclusion. Ce fut Baudouin V, comte de Flandres, prince sage & en grande réputation de valeur & de fermeté, qui fut régent du royaume, sous le nom de *marquis de France*. L'événement justifia la sagesse du choix. Baudouin remplit cette place avec distinction, n'oublia rien pour l'éducation de son pupille, & gouverna son royaume avec beaucoup de prudence.

ANN. 1060.

La reine cependant se retira dans un monastere qu'elle avoit fait bâtir à Senlis en l'honneur de S. Vincent martyr. Cette retraite ne l'empêcha point d'écouter les recherches de Raoul de Peronne, surnommé le Grand, comte de Crespy & de Va-

La reine épouse le comte de Valois.

ANN. 1060.

lois, qui répudia sa femme pour épouser cette princesse. Une telle alliance paroîtroit singuliere de nos jours : elle ne le parut point alors : les grands alloient presque de pair avec les rois. Mais le comte étoit proche parent de Henri. Cette circonstance excita le zele des évêques : ils excommunierent les deux époux : éclat qui ne fit que resserrer davantage leurs nœuds. L'obstination de Raoul alloit allumer une guerre civile, si la mort ne l'eut arraché à l'objet de sa passion. Anne, demeurée veuve pour la seconde fois, s'en retourna en Russie, où elle finit ses jours dans le sein de sa famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'elle resta en France, qu'elle y mourut, & fut enterrée en l'abbaye de Villiers près de la Ferté-Aleps, où l'on voit son épitaphe. Ce ne peut être qu'un cénotaphe, que les religieux lui ont élevé par reconnoissance pour ses bienfaits.

P. *Anselm. hist. général.* t. I. p. 43.

Commencement de la maison de Lorraine.

On remarque qu'au tems de Henri, hors le cas de nécessité, on ne conféroit le baptême qu'aux veilles de Pâque & de Pentecôte. C'est aussi sous son regne que vivoit Gerard d'Alsace, seigneur d'une naissance très-illustre,

puiſqu'il étoit couſin-germain de l'empereur Henri III, qui le fit duc de Lorraine. Il eſt la tige de la maiſon de ce nom : maiſon ſi célebre par les héros qu'elle a donnés à ſa patrie, à la France, & à l'Allemagne, où elle regne aujourd'hui ſi glorieuſement dans la perſonne de François-Etienne de Lorraine, empereur & grand duc Toſcane. ANN. 1060.

Etat de l'Europe.

Alors l'Angleterre avoit repris ſa liberté, par l'extinction de la race de Canut le Grand : elle déféra la couronne au prince Edouard, un deſcendant des anciens Anglo-Saxons, qu'on appelle le ſaint & le confeſſeur. On ne trouvoit plus en Allemagne que l'ombre du throne des Céſars. Les empereurs, pour perpétuer l'empire dans leur maiſon, imaginerent de faire élire leurs enfants rois des Romains : titre qui ne leur donnoit rien de réel, mais qui préparoit les peuples à les voir ſuccéder à leurs peres. C'eſt en vain qu'on veut faire remonter juſqu'à ce tems l'inſtitution des ſept électeurs : l'élection de Conrad, dit le Salique, parce qu'il étoit né ſur la riviere de la Sal, démontre la fauſſeté de ce ſyſtéme. Ou y voit un nom-

ANN. 1060. bre prodigieux de ducs, de comtes, d'évêques, & d'abbés, qui tous donnerent leur voix.

La Ruſſie, en embraſſant le chriſtianiſme, n'avoit pris que les ſuperſtitions du rit Grec, & paroiſſoit toujours enſevelie dans ſa barbarie. La Suede & le Dannemark, épuiſés d'habitans par leurs anciennes émigrations, n'avoient plus ni guerre, ni commerce avec leurs voiſins. La Pologne étoit plus barbare que chrétienne. La Bohême & la Hongrie venoient de retourner au paganiſme qu'elles avoient abjuré. L'empire de Conſtantinople, reſſerré dans les mêmes limites, avoit à ſe défendre, à l'occident contre les Bulgares, à l'orient & au nord contre les Turcs & les Arabes. L'eſpagne étoit toujours partagée entre les Maures & les Chrétiens : mais ceux-ci n'en avoient pas la quatrieme partie. Les Suiſſes & les Griſons, autrefois du royaume de Bourgogne, obéiſſoient à des Baillifs que les empereurs nommoient. L'Italie commençoit à ſe rendre indépendante de l'Allemagne. Rome & pluſieurs autres villes ſe donnerent des conſuls, qu'on voit encore aujour-

d'hui repréſentés dans quelques endroits par des magiſtrats qu'on nomme *Podeſtats*. Veniſe, puiſſante & riche, battoit monnoie depuis plus d'un ſiecle, & s'étoit affranchie du tribut d'un manteau de drap d'or, qu'elle devoit payer aux empereurs. Genes, plus ancienne, & du moins ſa rivale par ſes richeſſes & ſa puiſſance, poſſédoit déja la Corſe, qu'elle avoit enlevée aux Sarrazins : mais ſon commerce lui valoit plus que cette iſle pierreuſe & peu fertile, que les Piſans lui diſputoient. ANN. 1060.

PHILIPPES I.

LE regne de Philippe, l'un des plus longs qu'on eût encore vus, eſt célebre par pluſieurs événements, où la nation acquit beaucoup de gloire. Mais le prince y prit peu de part : ce qui le rendoit d'autant plus mépriſable aux yeux de ſes peuples, que ſon ſiecle étoit plus fertile en grands hommes. Les premieres années de ſa minorité furent troublées par la révolte des Gaſcons, qui ne voulu-

ANN. 1061.

Sageſſe de la régence de Baudouin.

ANN. 1062.

Frag. hist. Franc. p. 85. t. 4. Duch.

rent point reconnoître l'autorité du régent. Le comte dissimula quelque tems : mais deux ans après, feignant d'aller au secours des chrétiens d'Espagne, il leve une grande armée, & s'avance à grandes journées du côté des Pyrénées. Les rebelles, qui ne soupçonnoient rien de ses desseins, ne s'étoient point préparés à la défense. Baudouin ne fut pas plutôt entré dans leur pays, qu'il s'empara de toutes les places fortes, se saisit des plus séditieux, en fit punir un grand nombre, & réduisit toute la province sous le joug de l'obéissance. Cette action de sagesse & de vigueur donna un nouveau lustre à la réputation de ce prince, qui depuis ce moment jouit des respects & de la soumission de toute la France.

L'habile régent se conduisit avec la même prudence dans l'affaire de la succession de Geoffroy Martel, comte d'Anjou. Ce seigneur, l'un des plus grands hommes de de son siecle, étoit mort sans postérité, laissant ses états à ses deux neveux, fils de sa sœur Adelaïde & d'Alberic, comte de Gastines en Poitou. L'aîné se nommoit Geoffroy *le Barbu*, & le cadet Foul-

ques *le Rechin*. Tous deux partagerent l'héritage, mais avec trop d'inégalité, pour que la paix pût subsister entre eux. Le duc de Guyenne d'un autre côté crut l'occasion favorable pour faire valoir ses droits sur la ville de Saintes : il l'assiégea ; mais il fut défait. Cet échec ne put lui faire abandonner son dessein : il reparut l'année suivante avec une nouvelle armée, & se rendit enfin maître de la place, Les deux freres étoient alors occupés à se faire une cruelle guerre. Le cadet plus courageux ou plus heureux, battit l'aîné, le fit prisonnier, & l'enferma dans une étroite prison, d'où il ne sortit qu'avec un breuvage empoisonné ; qui ne lui permit pas de gouter les douceurs de la liberté qu'on lui accordoit. Baudouin cependant les laissoit déméler leurs intérêts, & ne s'occupoit qu'à maintenir la tranquillité dans les états de son pupile. Cette sage conduite eut tout le succès qu'on en pouvoit attendre : Foulques, pour obtenir la protection du Roi, lui céda le comté de Gâtinois, qui de ce moment fut réuni à la couronne.

ANN. 1062.

Chr. Malleæ ad. an. 1062.

Hist. Franc. Frag. p. 59.

Les Normans font la conquête de l'Angleterre.

Tout est révolution dans les gouvernements. Celle qui arriva vers ce

même tems en Angleterre, fut dans
ANN. 1062. ses suites bien funeste à la France, par le haut dégré de puissance où elle éleva un de ses grands vassaux : puissance qui avec le tems eût anéanti la monarchie, si la Providence, par un de ces coups extraordinaires qu'on admire & qu'on n'ose espérer, ne l'eut soutenue sur le penchant de sa ruine. Voici quelle fut l'occasion de ce célebre événement, qui donna de nouveaux fers aux Anglois, peuples aussi braves que libres, mais toujours destinés à être gouvernés par des étrangers.

Un des grands malheurs de la na-
ANN. 1066. tion Britannique fut la stérilité du mariage de S. Edouard avec Edithe, fille du plus puissant seigneur du pays. On assure que ce prince avoit fait vœu de virginité, & qu'il obligea sa femme, l'une des plus belles personnes de son siecle, d'en faire autant : vœu téméraire & absurde, que bien des gens ont regardé, non comme un excès de dévotion, mais comme une preuve d'imbécilité, d'impuissance, ou de haine fondée sur des raisons d'état. Quoi qu'il en soit, sa mort sans postérité plongea le royaume dans le

trouble & la confuſion. Toutes les voix enfin ſe réunirent en faveur d'Harold, homme de cœur & d'eſprit, fils de Godovin comte de Kent. Il n'étoit point de la famille d'Édouard, mais il avoit le ſuffrage de la nation, devenue libre par l'extinction de la race royale. Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, n'avoit pour lui ni le droit d'héritage, ni le vœu des grands & du peuple : il ne laiſſa pas néanmoins de prétendre à la ſucceſſion. Il ſe fondoit ſur un teſtament qui l'appelloit à la couronne : teſtament que perſonne ne vit jamais. Il diſoit encore qu'Harold, pour ſe délivrer de priſon, lui avoit fait ceſſion du droit qu'il pouvoit avoir ſur le royaume d'Angleterre ; foibles raiſons, mais qu'il ſcut ſoutenir d'une puiſſante armée.

ANN. 1066.

Fragm. de Guil. conq. Guil. Malmesb. l. 2.

C'étoit un prince brave avec de la conduite ; intrépide ſans témérité; toujours maitre de ſes paſſions ; actif ou lent, ferme ou facile, clément, humain, ſévere ou cruel, ſuivant les circonſtances, le plus ſouvent heureux, quelquefois libéral, quoiqu'à regret, accablant ſes ſujets d'impôts par avarice plus que par néceſſité. Il aſſem-

Portrait de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

ANN. 1066. bla les barons de Normandie, pour demander de nouveaux ſubſides : mais il eſſuya un refus. La nation craignoit ou de reſter apauvrie, ſi l'entrepriſe échouoit, ou de devenir province d'Angleterre, ſi elle étoit couronnée par le ſuccès. Le duc de Bretagne ſur ces entrefaires lui envoya déclarer la guerre, s'il ne lui reſtituoit la Normandie qu'il prétendoit lui appartenir du chef de ſa mere, fille du duc Robert. C'étoient autant de contretems qui auroient déconcerté tout autre que Guillaume : il fut aſſez heureux ou aſſez habile pour ſurmonter tous ces obſtacles. Le poiſon, ou du moins une mort ſubite, le délivra du prince Breton. Un ſeigneur Normand, nommé Fiz-Othbern, lui fournit quarante vaiſſeaux, qu'il équipa à ſes dépens. Le pape même ſe déclara pour lui, & lança le foudre eccléſiaſtique ſur tous ceux qui s'oppoſeroient à ſes deſſeins. Le comte de Flandres, que la politique & l'intérêt de ſon pupile auroient dû armer pour traverſer cette expédition, lui permit de lever des troupes en France; & moins par amitié que par crainte, il le ſecourut de quelque argent.

Idem Malmes. le 3. hiſt. de Bret. d'Argentré l. 3. c. 24.

Guillaume partit de ſaint Valeri avec une flotte de neuf cents voiles, ſans compter les frégates & les bateaux de moindre grandeur. L'armée étoit de cent mille hommes, François, Aquitains, Bretons, Manſeaux, & Normands. Le duc, débarqué ſur les côtes de Suſſex, fait mettre le feu à tous ſes vaiſſeaux, pour annoncer au ſoldat qu'il falloit vaincre ou mourir. Il marche enſuite à la rencontre de ſon rival, qu'il joint près de Haſtings. Ce fut là que ſe donna la fameuſe bataille qui décida du ſort de l'Angleterre. On combattit depuis ſix heures du matin juſqu'à trois heures après midi : les deux chefs s'y diſtinguerent par leur bravoure & leur habileté, & les deux nations y firent des prodiges de valeur. Mais enfin la victoire, après avoir long-tems balancé, ſe déclara pour les Normands. Harold qui s'étoit montré auſſi grand capitaine que brave ſoldat, fut tué avec ſes deux freres & un grand nombre de ſeigneurs qui combattoient à ſes côtés. Ce ne fut plus alors qu'une déroute : tout plia. Douvres, quoique défendue par une nombreuſe garniſon, ſe rendit ſans aucune réſiſtance. Cantorberi

ANN. 1066.

Il remporte une grande victoire à Haſtings, & ſe fait couronner roi d'Angleterre.

Idem ibid.

ANN. 1066. suivit son exemple. Londres sembloit promettre une plus belle défense : mais elle étoit remplie, d'évêques & de prélats. Dès que le vainqueur parut, portant devant lui une banniere bénite, que le pape lui avoit envoyée ; tous vinrent lui offrir la couronne, & l'archevêque d'Yorck quelque-tems après lui donna l'onction sacrée des rois.

Il change les loix du pays.

On prétend qu'il périt à la bataille de Hastings soixante-sept mille Anglois & six mille Normands : chose incroyable, si l'on ne connoissoit la valeur héréditaire aux deux nations. Cette sanglante victoire, en assujettissant l'Angleterre au duc de Normandie, lui mérita le surnom de *Conquérant*, que la postérité a substitué à celui de Bâtard, qu'on lui donnoit de son tems, & qu'il prenoit lui-même dans tous les actes publics. Il sçut y joindre celui de grand prince, en étouffant toutes les révoltes qui s'éleverent, & celui de législateur, en abolissant les anciennes coutumes, pour en introduire de nouvelles plus conformes à ses vues. Plus sage qu'Alexandre, qui prenoit les façons de vivre des peuples qu'il avoit vaincus, il ordonna que les Anglois se conformeroient aux usa-

Idem ibid.

ges des Normands : qu'ils porteroient le même habit : que comme eux, ils se raseroient la barbe : qu'ils se gouverneroient par les mêmes loix : que l'idiome Normand qui étoit un François mêlé d'un peu de Danois, seroit la seule langue du pays : qu'on ne plaideroit, qu'on ne pronceroit les sentencs, qu'on n'expédieroit les actes, que dans ce langage barbare : ce qui s'observa jusqu'au regne d'Edouard III. ANN. 1066.

Ce fut aussi lui qui établit la loi du *couvre-feu*, qui ordonne qu'au son de la cloche on éteindra le feu dans chaque ménage à huit heures du soir : loi plus sage que tyrannique. Alors toutes les maisons étoient de bois : on ne pouvoit prendre trop de précautions contre les incendies. On lui reproche d'avoir profité d'un dénombrement exact de tous les biens de ses sujets, pour se faire un revenu de cent mille livres sterling, ce qui seroit près de cent millions de France. Il est évident, dit un célébre moderne, qu'en cela les historiens se sont trompés. L'état d'Angleterre d'aujourd'hui, qui comprend l'Ecosse & l'Irlande, n'a pas un si gros revenu, si vous en déduisez ce qu'on paye pour les anciennes det-

L'Angleterre lui doit sa gloire.

Abregé de l'hist. univ. t. 1. p. 278.

tes du gouvernement. Ce qui eſt sûr ; c'eſt que l'élévation de Guillaume ſur le thrône des Anglois eſt l'époque de la grandeur & de la puiſſance de l'Angleterre, qui cependant déteſte ſa mémoire. Les mœurs s'y adoucirent par le commerce des François : les arts & les ſciences commencerent à y fleurir. Delà cette célébrité dont elle jouit, & le grand rôle qu'elle fait aujourd'hui en Europe.

ANN. 1067. Mort de Baudouin regent de France.

Les conquêtes & la puiſſance du roi Guillaume allarmérent tous ſes voiſins, qui ſe repentirent trop tard de ne s'y être pas oppoſés. Le roi Philippe, tout jeune qu'il étoit, comprit ce qu'il devoit craindre d'un vaſſal devenu roi. Il éclata en reproches contre le regent, qui loin de traverſer l'entrepriſe du duc, l'avoit aidé de troupes & d'argent. C'étoit en effet une grande faute dans les principes de la politique. Mais ſi c'eſt une tache, c'eſt la ſeule qui terniſſe la gloire du comte de Flandres. Il ne ſurvécut pas long-tems à une révolution où tout eſt étonnant & la hardieſſe, & le ſuccès qu'il ne prévit pas. La mort de ce ſage modérateur fut une grande perte pour le royaume, qu'il gouver-

Frag. hiſt. Franc. apud Duch. t. 4. p. 22.

na avec beaucoup de prudence : plus grande encore pour le jeune roi, qui se trouva livré à lui-même dans un âge, où l'on a d'ordinaire peu de lumieres & beaucoup de passions. Philippe n'avoit alors que quinze ans ; & suivant l'ancienne loi du royaume nos rois n'étoient majeurs qu'à vingt-un an. On ne voit pas cependant qu'on ait nommé un autre regent. Il commença donc à regner par lui-même : tous les actes qu'on datoit auparavant des années de la regence, furent datés des années du nouveau regne, & le sceau du pupile fut substitué à celui du tuteur. La premiere expédition du monarque se fit en Flandres, où il se crut obligé de porter ses armes par considération pour la mémoire de Baudouin.

ANN. 1067.

Guerre entre les enfants de Baudouin : avantures du cadet.

Les comtes de Flandres avoient depuis long-tems pour maxime de ne point partager l'état entre leurs enfants. C'étoit toujours l'aîné qui succédoit, moins cependant par le droit d'aînesse, que par la volonté du pere. Le regent laissoit deux fils, Baudouin VI, qu'il avoit désigné pour son successeur, & Robert, qui suivant les idées romanesques de ce siécle, fut en

Lambert Aschaff. de Reb. Germ.

voyé chercher fortune ſur les côtes
ANN. 1067. maritimes d'Eſpagne. Le jeune avanturier débarqua en effet dans la Galice ; y fit de grands ravages & un riche butin : mais il ne put s'emparer d'aucune place conſidérable. Toutes les forces des Sarrazins tombérent ſur lui, & l'obligérent de retourner dans ſa patrie, en très-mauvais équipage. Cet échec ne fut point capable de le rebuter ; il ſe rembarqua de nouveau, mais il étoit à peine en mer, qu'une horrible tempête fit périr la plus grande partie de ſes vaiſſeaux. Déſeſpéré de ce fâcheux contretems il prend l'habit de pélérin & la route de Conſtantinople, où il étoit appellé par quelques gentilhommes Normands, qui avoient formé le deſſein de s'emparer de la Grece : mais la conſpiration fut découverte. Robert, inſtruit que l'empereur avoit donné des ordres pour l'arrêter, retourna ſur ſes pas, avec une forte réſolution de s'établir à quelque prix que ce fût dans le voiſinage de ſon pays. Il raſſemble les débris des armées qu'il avoit perdues, & fond avec impétuoſité ſur la Friſe, qui comprenoit alors la Zélande, la Hollande, & les envi-

tons d'Anvers. Elle étoit gouvernée par Gertrude de Saxe, veuve du comte Florent, mere & tutrice de ſon fils Thierri, encore enfant. Le prince Flamand, quoique repouſſé par deux fois, pourſuivit ſon entrepriſe avec tant de vigueur & de conſtance, que la comteſſe craignant enfin de ſuccomber, lui offrit ſa main & le comté de Friſe, qu'il accepta : c'eſt de-là que lui eſt venu le ſurnom de Robert *le Friſon*.

ANN. 1070.

Il s'empare de la Flaudres après la mort de ſon frere, & défait l'armée du roi.

Tel étoit l'état des affaires en Flandres à la mort du régent de France, prince d'une rare probité & d'une équité infléxible. Baudouin VI, qui lui ſuccéda, ſoit antipathie pour ſon cadet, ſoit jalouſie, ſoit ambitîon, entreprit de lui enlever un état qu'il ne devoit qu'à ſon courage & à ſa bonne conduite. Ce fut en vain que Robert lui fit demander la paix & ſon amitié : il ne voulut rien écouter. On en vint aux mains. La victoire pour cette fois ſe déclara pour le parti le plus juſte. Le comte de Flandres fut défait & tué. Il laiſſoit deux fils, Arnoul & Baudouin, tous deux encore enfants, tous deux incapables d'arrêter les progrès du vainqueur,

Idem ibid.

ANN. 1071. qui s'empara sans peine de la principauté de leur pere. Dépouillés de leur héritage, ils vont avec Richilde de Hainaut, leur mere, implorer la protection du Roi, qui les reçoit avec bonté. Philippe, alors aussi jaloux de se distinguer, qu'il parut dans la suite indifférent pour la gloire, leve une puissante armée, à la tête de laquelle il marche à grandes journées contre l'usurpateur. C'étoient ses premieres armes. Le feu de la jeunesse & l'ardeur de son courage ne lui permirent pas de prendre les précautions que la prudence exigeoit. Il se laissa suprendre auprès de Cassel : son armée y fut taillée en pieces, & le jeune comte Arnoul y périt.

Philippe se reconcilie avec Robert, dont il épouse la belle-fille.

Quelques-uns ont écrit que par un événement bizare Robert & Richilde demeurérent prisonniers ; qu'ils furent échangés l'un contre l'autre ; que Philippe retourna une seconde fois en Flandres ; qu'il y hazarda une nouvelle bataille où le comte de Boulogne fut pris, & que pour obtenir sa délivrance, il promit de ne se plus méler de la querelle qui dura encore long-tems. Mais on ne trouve rien de semblable dans l'historien des

Lambert. Af-schaff.

faits Germaniques, auteur contemporain, judicieux, impartial. Tous conviennent du moins que cette grande victoire de Robert ne lui inſpira ni fierté, ni préſomption, & qu'il n'en rechercha qu'avec plus d'empreſſement l'amitié du monarque. Il eut le bonheur de l'obtenir. La comteſſe Richilde & Baudouin ſon fils, abandonnés de la France, ſe virent obligés de ſe contenter du comté de Hainaut, que le vainqueur leur laiſſa. Philippe, pour donner au conquérant de la Flandre une nouvelle marque de ſon eſtime, voulut bien s'allier dans la même maiſon que lui, en épouſant la fille de Gertrude & de Florent comte de Friſe. C'eſt cette reine Berthe, ſi célébre dans notre hiſtoire par les troubles dont elle fut la cauſe, quoique très-innocente.

ANN. 1071.

Hiſt. Franc. fragm.

L'égliſe Romaine étoit alors gouvernée par Hildebrand, Italien de nation, de très baſſe naiſſance, autrefois moine de Cluni ſous l'abbé Odilon, enſuite cardinal ſous Alexandre II, enfin pape ſous le nom de Grégoire VII. C'étoit un petit homme, d'un eſprit vaſte, inquiet, impétueux, capable de tout entrepren-

ANN. 1073.

Pontificat de Grégoire VII.

ANN. 1073.

Pasquier Recher. de la Fran. ch. 8. & 14. p. 190 & 218.

dre, incapable de reculer, *l'un des plus hardis propugnateurs du siége de Rome, qui n'oublia rien ni par les armes, ni par la plume, ni par la censure, de ce qu'il pensoit appartenir à l'avantage de la papauté, & au désavantage des princes souverains.* On sçait qu'il est le premier qui aït osé avancer que le pape a droit de déposer les empereurs, & de délier du serment de fidélité les sujets d'un mauvais prince. C'est du moins la doctrine de ce fameux écrit si connu sous le nom de *dictatus papæ*, parce qu'il renferme un précis des instructions qu'il dictoit à ses légats. Toutes les lettres circulaires de ce pontife respirent le même esprit. Il y redit plusieurs fois que les évêques sont au-dessus des rois, & faits pour les juger : maxime qu'il ne réduisit que trop fidélement en pratique.

Epist. 35. Greg. VII. l. 2.

Ses entreprises contre les souverains.

Mabil. præf. 2. l. 9. n. 28.

On le vit excommunier & déposer Boleslas roi de Pologne, & ôter à la Pologne même le titre de royaume. L'empereur de Constantinople, Nicéphore Botoniate, malgré ses victoires, ne fut point à l'abri de ses foudres, & reçut ordre de la part du fier pontife d'abdiquer une cou-

ronne qu'il avoit uſurpée. Les princes de la Pouille & de la Calabre, ces Normands ſi célébres par leurs conquêtes ſur Rome & ſur la Grece, ne purent échapper au glaive ſpirituel, qu'en ſe faiſant feudataires du ſaint ſiége, & en lui prêtant ſerment de fidélité. On lit dans ſes lettres à Manaſſés archevêque de Rheims, & à quelques autres prélats François : *Votre roi eſt un tyran, indigne de porter le ſceptre : il paſſe ſa vie dans l'infamie & le crime :* paroles auſſi inſolentes qu'indiſcrettes : qui ſont ſuivies de la menace trop uſitée de l'excommunication. Mais ce n'étoit là que le prélude de ſes attentats contre la France. Bientôt ſes légats reçurent ordre d'exiger des François, comme des Anglois, un tribut annuel d'un denier d'argent par chaque maiſon. L'audace étoit ſans exemple : on n'y oppoſa que le mépris.

ANN. 1073.

L. 8. epiſt. Greg. poſt primam epiſt.

Epiſt. 22, 35. l. 2.

Greg. epiſt. 23.

L'eſpagne cependant étoit traitée plus deſpotiquement. *Vous n'ignorez pas*, écrivoit-il aux princes chrétiens de cette contrée, *que ſaint Pierre eſt ſeigneur ſuzerain & domanial de tous vos petits états, & qu'ils appartiennent en toute propriété au ſaint ſiége*

L. 1. epiſt. 6, 7. & l. 6, epiſt. 28.

ANN. 1073. *apostolique. Il vaudroit mieux qu'ils fussent en la puissance des Sarrazins, que de ne pas rendre hommage au vicaire de Jesus-Christ. Vous avez dû apprendre de vos anciens*, (il parle à Salomon, roi d'un pays à peine chrétien) *que la Hongrie est un domaine de l'église de Rome. Sçachez que vous éprouverez son indignation, si vous ne reconnoissez que vous tenez votre autorité du pape.* Le duc de Bohême lui payoit tous les ans un tribut de cent marcs d'argent, & pour récompense on lui accorda la permission de porter la mitre. La Sardaigne, la Dalmatie, la Russie même étoient dans ses idées autant de fiefs dépendants du pontife Romain. *Votre fils*, dit-il dans une lettre au roi Démétrius, *nous a déclaré qu'il vouloit recevoir la couronne de nos mains: cette demande nous a paru juste: nous lui avons donné votre royaume de la part de saint Pierre.*

L. 2. epist. 13.

L. 5. epist. 24.

Il excommunie & dépose l'empereur Henri IV.

Mais celui de tous les souverains à qui il porta de plus rudes coups, fut l'empereur Henri IV, prince dont le courage auroit triomphé de la fortune, si conduite n'eut affoibli son pouvoir. Ce monarque jouissoit,

comme ſes prédéceſſeurs, du droit de nommer les évêques & les abbés, & donnoit comme eux l'inveſtiture des bénéfices par la croſſe & par l'anneau. On prétendit qu'il les vendoit. Le pape ſur une ſimple dénonciation oſa le citer à comparoître à Rome, pour s'y juſtifier des accuſations intentées contre lui. Henri revenoit victorieux des Saxons, & comblé de gloire, lorſqu'il reçut cet ordre ſi étrange. Il n'y répondit qu'en aſſemblant un ſynode à Vormes, où il fit condamner & dépoſer le pontife. Grégoire de ſon côté convoque un concile, ou il prononce ce foudroyant anathême : *De la part de Dieu tout-puiſſant, je défends à Henri de gouverner le royaume Teutonique & d'Italie : j'abſous tous les chrétiens du ſerment qu'ils lui ont fait ou feront : j'excommunie quiconque le ſervira jamais comme roi.* C'eſt le premier exemple d'un ſouverain dépoſé par les prêtres. ANN. 1073.

On lit dans un hiſtorien de ce tems, que cette ſentence fut prononcée *contre l'avis de tout le concile* : elle eut néanmoins aſſez de pouvoir pour armer tout l'empire contre ſon chef. Henri ſe vit entouré par une *Hiſt. Franc. frag. apud. Duch. t. 4. p. 89.*

ANN. 1073.

armée de rebelles, qui, la bulle du pape à la main, le forcerent de promettre qu'il vivroit en particulier dans Spire, sans faire aucune fonction de roi, en attendant que Grégoire vînt présider à Ausbourg les princes & les évêques qui devoient le juger. Ce fut le triomphe du pape. L'empereur, pour prévenir ce jugement, prit la résolution d'aller demander son absolution. Grégoire étoit alors à Canosse, près de Reggio, avec la comtesse Mathilde, qu'on peut regarder comme la véritable cause des divisions qui éclaterent entre l'empire & le sacerdoce. Henri se présente à la porte de la forteresse, sans suite, sans garde, dépouillé de ses habits impériaux, couvert d'un cilice, & nud-pieds. On l'arrête : on le fait jeûner pendant trois jours. Il est enfin admis à baiser les pieds du pontife qui l'absout, mais à condition qu'il sera parfaitement soumis, & qu'il ira attendre son arrêt à Ausbourg.

[l] Dambert. p. 240.

[r] Il l'excommunie de nouveau & fait élire Rodolphe.

Les Lombards cependant touchés de l'humiliation d'un jeune prince, déja célebre par des batailles gagnées, promettent de le secourir, s'il veut casser le traité honteux qu'il vient de

faire

faire. Alors tout change de face. Grégoire est assiégé dans cette même forteresse où il venoit de donner la loi. Mais son courage n'en fut point ébranlé. Il menaçoit, il excommunioit: il eut même le crédit de faire élire empereur Rodolphe de Reinfeld, duc de Suabe. Le fier pontife lui envoya une couronne d'or avec un mauvais vers latin dont le sens étoit : *La pierre a donné la couronne à Pierre, & Pierre la donne à Rodolphe* (*a*). Henri, sur la nouvelle de cette révolte, repasse promptement en Allemagne, où malgré les nouveaux anathêmes du pape, *qui le condamnent à n'avoir aucune force dans les batailles, & à ne gagner aucune victoire*, il combat & défait son rival. L'usurpateur, blessé mortellement par Godefroy de Bouillon, qui d'un coup de sabre lui coupa cette même main qu'il avoit levée en prêtant serment de fidélité, confesse en mourant que Dieu l'a puni pour s'être révolté contre son souverain.

ANN. 1075.

Hist. bel. Sax. p. 135.

Tom. 10. conc. p. 381.

Le vainqueur retourne aussi-tôt en Italie, & met le siége devant Rome.

Il meurt en exil.

(*a*) *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho*

ANN. 1073. Il menoit avec lui un nouveau pape qu'il avoit fait élire à Mayence. C'étoit Guibert archevêque de Ravennes, connu ſous le nom de Clément III. La ville fut priſe : mais Grégoire échappa, & alla mourir en exil à Salerne, toujours parlant en maître des rois, & en martyr de la vérité.

Acta ap. oll. c 3. t. 17.

On ne peut lui refuſer de grandes qualités, & même des mœurs eccléſiaſtiques, quoique ſes ennemis l'accuſaſſent d'être l'amant de Mathilde. La princeſſe étoit jeune : Grégoire en lui écrivant comme à ſa pénitente, lui parle le langage le plus affectueux de la dévotion. C'en fut aſſez pour exciter la malignité : c'en eſt trop peu pour fonder un jugement. Le malheur de ce pontife fut de n'avoir pas aſſez connu les bornes de l'autorité ſpirituelle, & de s'être attribué ſur la puiſſance temporelle un pouvoir que Jeſus-Chriſt n'a accordé ni directement, ni indirectement à aucun de ſes diſciples. Cette prévention cauſa des maux infinis à l'égliſe & à l'état, par les ſanglantes guerres qui en furent les triſtes ſuites.

Fin de la querelle des inveſtitures.

La querelle en effet ne finit point

par la mort de ſon auteur. Les ſucceſſeurs de Grégoire pourſuivirent Henri avec la même vivacité, & ſouleverent contre lui ſes propres enfants, qui le déthrônerent. Le malheureux pere, preſque ſans ſecours, & près d'être forcé dans Liége par un fils dénaturé, meurt accablé de douleur & en s'écriant : *Dieu des vengeances, vous vengerez ce crime.* La malédiction fut exaucée. Henri V devenu empereur par un parricide, ſoutint les mêmes droits que ſon pere, & fut frappé des mêmes foudres. Dépoſé, chaſſé, & rappellé tour à tour, il ne put enfin obtenir la paix, qu'en ratifiant le décret du concile de Rome, qui porte que les rois ne donneront plus les inveſtitures par une croſſe, mais par une baguette.

ANN. 1073.

Conc. Vormat. ann. 1122.

Ainſi finit la guerre des inveſtitures, guerre qui ſouleva les ſouverains contre Rome, & les fit penſer à prendre des précautions contre les entrepriſes des ſucceſſeurs de Gregoire. On les avoit priſes depuis long tems en France, ſi nous en croyons Paſquier. *Nous avons eu de toute ancienneté*, dit-il, *trois grandes propoſitions qui nous ont ſervi de bouclier. La premiere*

P. Daniel, *t.* 2. *p.* 472.

Recherches de la France, *l.* 3. *c.* 16. *p.* 224.

ANN. 1073. *est, que le roi de France ne peut être excommunié par l'autorité du pape : la seconde, que le pape n'a nulle jurisdiction ou puissance sur le temporel des rois : la derniere, que le concile général & universel est dessus le pape. Toutefois nous reconnoissons en lui cette supériorité de chef & souverain pasteur de l'église, comme celui qui est pour tel avoué par nos premiers & grands docteurs.*

Ibid. c. 13. p. 216.

Guillaume par ses ménagements échappe aux entreprises de Rome.

Le conquérant de l'Angleterre, malgré ses succès, ne put empêcher la cour de Rome de faire éclater ses prétentions sur les états qu'il venoit de réduire sous son obéissance. Grégoire lui manda par ses légats, qu'il eût à lui prêter serment de fidélité : vassélage fondé, disoit-il, sur le denier de saint Pierre, que les Anglois payoient depuis long-tems à l'église Romaine. Guillaume fit dire au pape qu'il pourroit bien continuer l'aumône : mais au lieu de rendre hommage, il défendit à ses sujets d'aller à Rome. Le pontife s'en plaignit amerement, & prit le parti de dissimuler : il n'avoit que trop d'ennemis. Le monarque de son côté ménageoit cet esprit impérieux sur tout autre article, de peur d'en être traversé dans sa nou-

Epist. 17. l. 4.

velle conquete : ainſi ce différent n'eut aucune ſuite. Cependant le ſoin d'une domination naiſſante ne put ſuſpendre le deſſein que ce prince avoit formé de s'aggrandir du côté de la France.

Les Manſeaux avoient ſecoué le joug : il n'eut qu'à paroître pour les réduire. La Bretagne lui refuſoit l'hommage, il alla mettre le ſiége devant Dol. Mais Philippe ſollicité par les Bretons, y accourut avec de nombreuſes troupes, le força de lever le ſiége, le chargea dans ſa retraite, lui tua beaucoup de monde, & prit tout ſon bagage. On faiſoit monter cette perte à quinze mille livres ſterlings, ſomme prodigieuſe pour ce temslà. Cet événement ramena la paix, qui cependant ne fut pas de longue durée. Guillaume, en partant pour l'expédition d'Angleterre, avoit donné le duché de Normandie à ſon fils aîné Robert, qui dès-lors avoit reçu les hommages des barons de la nation. C'étoit un prince impérieux, hardi, plein de lui-même, plus avide que capable de gouverner, mais infiniment adroit dans le maniment des armes, malgré ſa groſſe & petite taille,

ANN. 1076.

Il aſſiége Dol, & eſt battu par le roi Philippe.

Malmeſb. l. 3.

Fragm. de Guillel. conc.

ANN. 1079. qui lui fit donner le surnom de *Courte-heuse*, c'est-à-dire, courte-cuisse. L'ambitieux fils, soutenu du roi Philippe, osa sommer son pere de le mettre en possession d'un état qu'il lui avoit cédé. Il n'en reçut d'autre réponse, sinon *que sa coutume n'étoit point de se dépouiller avant que de vouloir se coucher*. Ce fut le sujet d'une nouvelle guerre.

Il fait la guerre à son fils qu'il reçoit ensuite en grace.

Robert irrité de ce refus, s'échappa de la cour de Normandie, & vint se réfugier en France, où pour lieu de sureté on lui donna la petite ville de Gerberoy en Beauvaisis. Guillaume le suivit de près, & assiégea la place, qui fit une vigoureuse résistance. Il arriva dans une sortie, que le fils courant contre son pere, sans le connoître, lui porta un si terrible coup de lance, qu'il le désarçonna & le renversa par terre. Mais l'ayant reconnu au cri qu'il fit en tombant, il se jette à ses pieds, le releve les larmes aux yeux, & le fait monter sur son propre cheval. Guillaume plus outré de se voir à la merci de son fils, que touché de son action généreuse, ne put retenir les emportemens de sa colere, & en se retirant, lui donna sa malédiction.

Malmesb. l. 9.

ANN. 1076

Cependant vaincu par les prieres de la reine son épouse & des seigneurs de Normandie, il consentit à le recevoir en grace. Mais cette réconciliation dura peu : Robert toujours inquiet rompoit souvent avec son pere, & renouoit aussi aisément. Cette vicissitude de révoltes & d'accommodemens faisoit presque toute l'occupation des cours de France & d'Angleterre, lorsque pour un sujet assez léger, il s'éleva une sanglante guerre entre Philippe & Guillaume.

Le roi d'Angleterre devenu valétudinaire de trop de graisse, gardoit le lit depuis long-tems, & prenoit des remedes pour diminuer un embonpoint qui l'incommodoit. Philippe un peu trop porté à la raillerie, demanda en plaisantant à ses courtisans : *Quand donc cet homme accouchera-t-il?* Ce bon mot ne devoit que faire rire : il excita une cruelle guerre. Guillaume naturellement colere, fit dire au roi que *quand il seroit accouché, il iroit faire ses relevailles à sainte Génevieve de Paris avec dix mille lances en guise de cierges.* Il tint parole, entra dans le Vexin François, où il commit d'horribles ravages, assiégea & força Mantes qu'il

ANN. 1087.

Sa mort.

Idem ibid.

réduisit en cendres. On assure qu'il porta lui-même du bois dans le feu : ce qui l'échauffa tellement, qu'il fut pris d'un violent accès de fievre. Pour comble de malheur, ayant voulu franchir un fossé, il tomba de cheval, & se blessa mortellement. On fut obligé de le transporter sur un brancard à Rouen, où il mourut quelques jours après, âgé de soixante ans.

ANN. 1087.

Ses enfans.

Ainsi périt le héros de son tems. Il laissoit trois fils, Robert qui lui succéda au duché de Normandie & au comté du Maine, Guillaume surnommé *le Roux*, qui eut le royaume d'Angleterre, & Henri qui hérita de ses trésors avec une pension de cent mille livres à prendre sur ses freres. Il fut enterré à l'abbaye de saint Etienne de Caën, qu'il avoit fondée. On dit que comme le convoi approchoit de l'église, un habitant de cette ville se mit à crier *Haro*. Ce nom seul prononcé étoit un ordre aux magistrats d'accourir pour réprimer la violence. On arrêta. Alors le bourgeois exposa que le feu roi avoit pris pour bâtir l'abbaye de saint Etienne un fond qui lui appartenoit, & ne lui avoit

Orderic. l. 7. p. 660.

rien donné en dédommagement. Le peuple aussi-tôt saisit le corps, qui seroit demeuré sans sépulture, si Henri le cadet de ses fils, n'eut payé au dénonciateur la somme qui lui étoit dûe.

L'ambition des princes Normands ne leur permit pas de demeurer long-tems en paix. Robert comme aîné aspiroit au thrône d'Angleterre, & il s'en fût emparé, s'il eut usé de diligence. Mais il fut prévenu par son cadet, qui, loin de lui donner le loisir de passer les mers, vint l'attaquer jusques sur son héritage. Le duc eut recours au roi Philippe, qui d'abord le secourut, ensuite l'abandonna, gagné par l'argent de Guillaume *le Roux*. Enfin les seigneurs des deux partis ménagerent un accommodement, où le monarque Anglois eut l'avantage : on lui céda toutes les places dont il s'étoit emparé. Ces divisions entre les freres contribuoient au repos du reste de la France, qui auroit eu tout à craindre de leur union, & qui n'eut d'autres guerres à soutenir, que celles où la générosité l'engagea vers ce même tems.

ANN 1091.

Leurs divisions.

Malmesb. l. 4.

ANN. 1094.

Expéditions des François contre les Sarrasins d'Espagne.

L'Espagne étoit toujours le théâtre de mille sanglants combats, de siéges, de meurtres, de ravages & d'horreurs. Les Sarrasins y possedoient alors la Lusituanie, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, & s'étendoient au milieu des terres par de-là les montagnes de la Castille & de Sarragosse. Les chrétiens n'avoient que l'Asturie, une partie de la vieille Castille, Barcelone, la moitié de la Catalogne, la Navarre, & quelque chose de l'Aragon. Trop foibles pour résister seuls à la puissance des Musulmans, ils implorerent plusieurs fois l'assistance de la France, qui sous le regne de Philippe fit passer plusieurs armées à leur secours. Guillaume duc d'Aquitaine, & Hugues duc de Bourgogne se signalerent surtout dans ces pieuses expéditions, d'où ils revinrent chargés de lauriers & de richesses. Mais de tous les princes François, un seul y jetta les fondements d'une puissance durable. C'est Henri, fils de Robert duc de Bourgogne, arriere-petit fils de Hugues Capet. Ce jeune héros y fit paroître tant de courage, & rendit de si grands services au roi de Castille, Alfonse VI, que

Hist. Franc. fragm. apud Duch. t. 4. p. 88, 89.

ce monarque pour se l'attacher d'avantage, lui donna une de ses filles, & le comté de *Porto* que les Espagnols venoient de conquerir sur les Maures. C'est de lui que descendent les rois qui regnent aujourd'hui sur le Portugal : nom qui fut substitué à celui de Lusituanie, & qui doit son origine aux villes de *Porto* & de *Cale*, toutes deux rebâties par le conquérant François. ANN. 1095.

Philippe répudie la reine Berthe.

Les querelles éternelles qui armoient les enfants de Guillaume l'un contre l'autre, en délivrant Philippe des allarmes que lui causoient de si redoutables voisins, devinrent l'époque de ses malheurs & presque de sa perte. Il ne songea plus qu'aux plaisirs, non à ceux où l'on trouve de quoi charmer avec esprit les dégoûts de l'oisiveté, mais à ceux qui amolissent le courage & dégradent la raison, la débauche des femmes & du vin. La reine commençoit à cesser de lui plaire : il pensa à la répudier, quoiqu'il en eût eu plusieurs enfants, entre autres Louis, prince de grande espérance, qui sauva l'état sur le penchant de sa ruine. Les prétextes pour le divorce ne manquoient pas dans un

Duch. t. 4. p. 166.

ANN. 1095. tems où le moindre dégré d'affinité suffisoit pour faire casser un mariage. Il se trouva des généalogistes assez intéressés pour forger à prix d'argent de faux titres de parenté, & des évêques assez foibles pour déclarer nulle, une union contractée depuis vingt ans selon les formes ordinaires. Berthe n'étoit ni jeune, ni belle : son sort n'excita qu'une stérile pitié. On la vit tranquillement releguer à Montreuil sur mer, où elle mourut quelque tems après de chagrin & de misere.

Il épouse Bertrade de Montfort qu'il enleve à son mari.

Le roi qui croyoit avoir satisfait aux loix, en se servant d'elles pour couvrir sa faute, envoya aussi-tôt demander la fille du comte Roger, frere de Robert Guischard duc de Sicile. Ces princes supposoient la nullité du mariage de Philippe & de Berthe : l'alliance étoit honorable : elle fut acceptée avec joie. Emme, c'étoit le nom de la princesse, partit avec un équipage digne de son rang, & aborda sur les côtes de Provence. Mais elle ne fut point reine de France. Déja le monarque s'étoit laissé emporter à d'autres amours. Celle qui avoit séduit son cœur, se nommoit Bertrade de Montfort, épouse de Foulques le

Hist. Robert Guisch. Ibid. p. 106.

Rechin comte d'Anjou, femme de beaucoup d'eſprit & d'ambition, impérieuſe ou ſouple, grave ou folâtre, prude ou coquete ſuivant le goût de ſes amants. Ce n'étoit qu'avec le plus ſenſible regret qu'elle voyoit ſa jeuneſſe ſacrifiée à un veillard infirme, gouteux, fantaſque. Elle n'eut pas plutôt appris le divorce du roi, qu'elle lui envoya un homme affidé pour lui propoſer de la faire enlever & de l'épouſer. La réputation de ſes charmes lui répondoit du ſuccès : il fut tel que ſa vanité pouvoit le déſirer. Philippe raviſſeur & Bertrade adultére furent mariés ſolemnellement par les mains d'un évêque de Bayeux, qui pour récompenſe de ſa prévarication obtint les revenus de quelques bénéfices.

ANN. 1095.

Orderic. l. 8. p. 665.

Il met tout en œuvre pour gagner l'évêque de Chartres.

Ce mariage ſcandaleux fit gemir tous les gens de bien. Les peuples murmurérent; les ſeigneurs coururent aux armes; les évêques ne ceſſerent d'aigrir Rome, juſqu'à ce qu'elle eût lancé ſes foudres contre les deux époux. Le plus ardent, comme le plus ſçavant de ces prélats, étoit Ives de Chartres. Le roi n'oublia rien pour le gagner; mais il ne put y réuſſir. La violence enfin ſuccéda aux careſſes; il

fut résolu de s'assurer de sa personne. On se servit pour cela, du prétexte d'une entrevue avec le roi d'Angleterre. C'étoit alors une obligation aux vassaux d'accompagner le prince dans ces sortes d'occasions, comme s'il eût été à la guerre. Philippe envoya ordre au prélat de le venir joindre avec les milices de son évêché. Ives qui soupçonoit le véritable dessein du monarque, s'excusa de s'y rendre, dans les termes les plus modestes & les plus respectueux. Il commence par exposer les raisons qui l'en empêchent : raisons tirées des défenses du pape, & du respect dû au prince, puisqu'il seroit obligé de lui dire en présence de tout le monde ce qu'il ne lui dit qu'en secret dans une lettre. Il lui représente le peu de sureté qu'il y auroit pour lui dans une cour où il a pour ennemi un sexe quelquefois perfide jusques dans ses amitiés : il finit par adresser des vœux au ciel, pour qu'il éclaire l'esprit & touche le cœur de *son excellence*, car il n'y avoit point encore de titres affectés aux têtes couronnées. On disoit indifféremment aux rois, *votre sérénité, votre grandeur, votre excellence, votre grace*; quel-

ANN. 1095.

Ivonis episc. epist. 6. t. 4. Duch. p. 219.

quefois auſſi, mais rarement, *votre majeſté*, qui ſouvent paroît plutôt une épithete qu'un nom d'honneur, particuliérement propre à la dignité royale. ANN. 1795.

Il eſt excommunié.

Philippe alors ne ménagea plus rien: il déclara le prélat déchu de la qualité de *fidéle*, abandonna toutes ſes terres au pillage, & le fit citer au concile de Rheims, qu'il avoit ſçu gagner, & qui n'oſa cependant prononcer ſur la validité de ſon mariage. Ives ſe défendit en homme qui n'avoit ni violé ſa foi, ni offenſé la majeſté royale, & récuſa le jugement de l'aſſemblée; parce que, ſuivant les canons, il ne devoit point être jugé hors de ſa province. Le pape cependant, qui prévoyoit que les évêques de France n'agiroient pas ſelon ſes intentions, donna ſes ordres pour aſſembler un concile à Autun, où le monarque François fut excommunié, s'il ne renvoyoit Bertrade. Ce qu'il y eut de plus ſingulier, c'eſt que ce pontife, Urbain II, François de nation, né dans l'obſcurité, oſa fulminer la même ſentence contre ſon roi, non à Rome, mais dans les propres états de ce prince, à Clermont en Auvergne, où il étoit venu chercher un aſyle, &

Conc. Rhem. t. 10. conc.

Ibid.

Malmeſb. l. 4.

dans ce ſynode, où nous verrons qu'il
ANN. 1095. prêcha la croiſade.

Il eſt abſous au concile de Niſmes, & excommunié de nouveau à celui de Poitiers.

Le roi parut enfin ſe ſoumettre, promit de ſe ſéparer d'avec Bertrade, & fut abſous au concile de Niſmes. Mais la ſuite fit bien voir que la politique, plus que la religion, avoit opéré ce changement. La mort de la reine Berthe, celle du pape, le point d'honneur, la paſſion, l'amour, tout devint pour lui un motif de faire ceſſer le triomphe de Rome; & la comteſſe rappellée fut couronnée ſolemnellement par deux prélats François. Le ſucceſſeur d'Urbain, c'étoit Paſcal II, homme d'une fermeté égale à celle de ſes prédéceſſeurs, envoya auſſi-tôt deux cardinaux en France, avec ordre d'aſſembler un concile à Poitiers, pour y lancer de nouveaux anathémes.

Concil. Pict. t. 10. concil.

Ils y trouvérent de grands obſtacles. Tout avoit changé de face. Philippe étoit devenu libre par la mort de ſa femme: le comte d'Anjou avoit reconnu l'irrégularité de ſon mariage avec Bertrade: les évêques crioient hautement contre la fierté des ſouverains pontifes, qui s'attribuoient en France une autorité abſolue: les ſeigneurs enfin commençoient à ſentir ce

qu'ils devoient appréhender pour eux-mêmes, si l'on accoutumoit la cour de Rome à voir tout plier sous ses ordres. Celui de tous qui s'opposa le plus vivement aux entreprises des légats, fut Guillaume VIII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui avoit alors publiquement une maîtresse. Il déclara en pleine assemblée qu'il ne souffriroit jamais qu'on excommuniât en sa presence le roi son seigneur; & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, il se leva en colere, & sortit brusquement de l'église, suivi de quelques évêques, de plusieurs seigneurs, & d'une partie du peuple, qui disoit mille injures aux ministres Romains. On en vint même jusqu'à la violence. Quelqu'un de ceux qui étoient dans les tribunes, lança contre un des cardinaux une pierre, qui alla casser la tête d'un ecclésiastique assis à leurs côtés. Ce ne fut plus alors que clameur, que tumulte. La plupart des prélats prirent la fuite: quelques-uns cependant demeurerent, & la sentence d'excommunication n'en fut pas moins fulminée contre le roi.

ANN. 1095.

Effets de ces excommunications.

On ne doit pas croire d'après quelques auteurs anonymes, que le thrône

pour cela fût déclaré vacant, ou les
ANN. 1095. François déliés du ferment de fidélité, ou le royaume mis en interdit. Ce qui femble confirmer cette opinion, eft une maniere alors ufitée de dater les actes publics, *fait fous le regne de Jefus-Chrift régnant en France :* mais d'habiles écrivains ont démontré que long-tems avant fon divorce, Philippe fe fervoit de cette pieufe formule, & qu'elle a été fouvent employée avant & après ce prince. On prêchoit comme de coutume à portes ouvertes : on adminiftroit publiquement les facrements : le roi même avoit obteuu des évêques, qu'il pourroit faire dire la meffe devant lui. Tout l'effet que produifirent ces excommunications, fi l'on en croit un auteur contemporain, qui entre là-deffus dans un grand détail, fut que l'office ne fe faifoit qu'à voix baffe & portes fermées dans les lieux où le monarque fe trouvoit, & que les jours de grandes fêtes il n'étoit plus couronné folemnellement par les mains des prélats de fon royaume : on n'en excepte que ceux de la Belgique, qui ne voulurent jamais le regarder comme excommunié. On ne

Befli. Blon-del. Mabillon.

Orderic. Vital. an. 1092. p. 699.

Mezerai t. 2. p. 517.

trouve d'ailleurs aucun monument qui prouve, que malgré tant d'anathêmes il ait été en horreur à ses sujets : raison de plus pour douter, & de l'interdit général où l'on suppose que fut la France sous le roi Robert, & de l'abandon total où Pierre Damien dit que ce prince fut réduit. Philippe cependant ne laissoit pas de se trouver dans un grand embarras. Taut d'excommunications devenoient pour quelques vassaux un prétexte plausible de se révolter. C'est ce qui lui inspira la résolution d'associer son fils Louis, prince de dix-neuf à vingt ans, mais d'un courage, d'une maturité, & d'une sagesse au-dessus de son âge.

ANN. 1095.

Duch. t. 4, p. 145.

ANN. 1103. & suiv.

Louis associé au thrône, réprime les violences dans le royaume.

La France étoit le théâtre de mille violences. Les seigneurs avoient tous des châteaux, d'où ils couroient les grands chemins & les rivieres, pillant ou rançonnant les marchands, les ecclésiastiques, les veuves, les orphelins, & autres gens sans défense. On ne pouvoit plus voyager qu'en caravanes; & le roi lui-même n'eût osé aller de Paris à Etampes, sans avoir une grosse escorte. La capitale étoit comme bloquée par sept ou huit petites villes, dont les seigneurs avoient des

troupes qui infestoient la campagne :
ANN. 1103. tyrans d'autant plus formidables, qu'ils étoient plus unis par les liens & du sang & de l'intérêt. Le premier soin de Louis fut de réprimer ces brigandages. Tel étoit alors le droit des seigneurs, qu'on ne pouvoit ni les arrêter, ni les punir de mort pour crime de rébellion : le prince n'avoit que la voie des armes pour les forcer d'obéir : il prit donc le parti de leur faire une rude guerre, se portant partout où l'on réclamoit son secours, combattant quelquefois plus en soldat déterminé, qu'en prince & en capitaine. C'est ce qui lui a fait donner le surnom de *batailleur*, parce que dans toutes ces petites guerres il étoit sans cesse aux mains avec les perturbateurs du repos public, *bataillant* comme un lion, & presque toujours avec succès.

Suger vita Ludov. Grosſ.

Bouchard, seigneur de Montmorenci, refusoit de se soumettre à l'arrêt de la cour du roi, qui le condamnoit à réparer les torts qu'il avoit faits à l'abbaye de saint-Denis. Louis prend aussi-tôt les armes, porte la désolation sur ses terres, brûle jusqu'à son château, & le force d'obéir. Dreux de Mouchi, & Lionnet de Meun tyranni-

Idem ibid. n. 8.

ſoient quelques égliſes, l'un dans le Beauvaiſis, l'autre dans l'Orléanois : ils furent châtiés & réprimés. Lionnet aſſiégé dans ſa forteresse,& preſſé par le feu que le prince y a fait mettre, ſe précipite de déſeſpoir du haut en bas d'une tour. Mathieu de Beaumont avoit dépouillé Hugues de Clermont, ſon beau-pere, de la moitié de la ſeigneurie de Luzarches : le jeune monarque va au ſecours de l'opprimé, & le rétablit dans ſes droits. Ebale de Rouci ravageoit les biens de l'égliſe de Rheims : Louis y court avec une armée de ſept cents hommes, met tout à feu & à ſang ſur ſon territoire, & l'oblige de lui donner des ôtages, pour ſûreté de la promeſſe de ceſſer ſes brigandages. Le châtelain Humbaud ne vouloit point faire juſtice à un de ſes voiſins, comme il y avoit été condamné ; le prince marche contre lui, réſolu de le forcer juſques dans ſon château de ſainte Sévére, place très-forte ſur les confins du Limoſin & du Berri. Il le trouve retranché ſur le bord d'une riviere : il y entre, la paſſe à la nage, & renverſe tout ce qui oſe s'oppoſer à ſon paſſage. Le rebelle étonné de cette intrépi-

ANN. 1103.

N. 3.

N. 5.

N. 1.

dité, demande pardon, & se soumet.

ANN. 1103. Ce fut vers ce même tems que commencerent les guerres entre la France & l'Angleterre. Guillaume *le Roux*, devenu maître de la Normandie pendant l'absence du duc Robert son frere, voulut profiter des troubles qui agitoient le royaume, & ne se promettoit rien moins que de pousser ses conquêtes jusqu'à la capitale de l'empire François. Le sujet de la querelle étoit d'anciennes prétentions sur le Vexin François, qu'il fit sommer le roi de lui restituer. Mais il trouva dans le fils de Philippe un jeune héros qui sçut faire échouer ses projets ambitieux. Toute cette guerre se termina à des ravages, & à quelques combats entre de gros partis, sans qu'on en vînt à aucune action générale. Le monarque Anglois, obligé de conclure la paix, alla mourir dans son royaume, où il fut tué à la chasse, d'un coup de fleche tîrée par hazard ou à dessein. Tant de glorieux exploits, en établissant la réputation de Louis, le rendoient de jour en jour plus redoutable aux petits tyrans qui désoloient la France. Guy Troussel, l'un des plus

Orderic. Vital. l. 10.

déterminés brigands du royaume, craignit de le voir fondre ſur lui : il offrit de céder Montlhery ſi Philippe, fils du roi & de Bertrade, vouloit lui faire l'honneur d'épouſer ſa fille unique. Ce château qui paſſoit alors pour imprenable, étoit depuis long-tems l'objet des vœux du monarque. La propoſition fut acceptée avec joie, & Louis, ſans rendre de combat, ſe vit maître d'une place qui depuis pluſieurs années incommodoit tout le pays d'alentour, & empêchoit la communication de Paris avec Orléans.

ANN. 1103.

Suger vita Ludov. Groſſi.

Il défait les comtes de Champagne & de Rochefort.

Mais de toutes ces petites guerres la plus glorieuſe pour Louis fut celle qu'il eut à ſoutenir contre le comte Gui de Rochefort. Ce ſeigneur, favori de Philippe, avoit eu le crédit de faire épouſer ſa fille Lucienne à l'héritier préſomptif de la couronne. Les deux jeunes époux étoient parents : le mariage, avant d'être conſommé, fut caſſé par Paſcal II au concile de Troyes. Le comte, outré du peu de fermeté du prince ſur cet article, ſe retira de la cour, prit les armes, & engagea pluſieurs ſeigneurs dans ſa révolte, entre autres Thibaud comte

Idem ibid. N. 10.

ANN. 1103. de Champagne. Hugues de Pompone, chatelain de Gournay ſur Marne, fut le premier qui arbora l'étendart de la rébellion, en enlevant les chevaux de pluſieurs marchands qui étoient ſous la protection du roi. Louis indigné de cette audace, raſſemble promptement ſa petite armée, & vient l'inveſtir dans ſa fortereſſe. Il trouva beaucoup de réſiſtance au paſſage de la riviere : il le força néanmoins. Les ennemis épouvantés de le voir ſe précipiter au milieu des eaux pour aller fondre ſur eux, abandonnerent leurs retranchements, & ſe ſauverent dans le château. Il fut attaqué avec toutes ſortes de machines, mais ſans beaucoup de ſuccès. Cependant les vivres commençoient à manquer, & déja, malgré les remontrances de Guy de Rochefort, l'on parloit de capituler lorſque le comte de Champagne parut avec de nombreuſes troupes. Louis va à ſa rencontre, le défait, le met en fuite, & revient devant la place, qui ſe rend. Elle fut confiſquée & donnée aux ſeigneurs de Garlande.

Tel étoit l'état des affaires, lorſque l'ambition, la haine & la jalouſie mirent le trouble dans la famille-royale.

Louis,

Louis, soit mouvement de curiosité, soit sentiment d'estime, eut envie d'aller passer quelque tems à la cour de Henri I, roi d'Angleterre. Il y étoit à peine, que le monarque Anglois reçut une lettre cachetée du propre cachet de Philippe, par laquelle on le prioit, ou de faire mourir secrettement son hôte, ou de le retenir prisonnier. Henri, tont cruel qu'il étoit, il venoit de faire bruler les yeux au duc Robert son frere aîné, ne voulut ni violer l'hospitalité, ni se rendre le ministre de la passion de Bertade; car c'étoit cette méchante femme qui avoit dicté ce fatal arrêt. Louis avertit de tout, repasse promptement les mers, vient trouver le roi son pere, se jette à ses pieds, & lui apporte, dit il, la tête d'un criminel qu'il a condamné. Philippe ignoroit absolument ce qui s'étoit passé, il protesta qu'il n'avoit aucune part à cet horrible dessein. Le jeune prince, emporté par le feu de l'âge, demanda hautement justice de la comtesse, & jura que si on ne lui donnoit satisfaction, il sçauroit en tirer une éclatante vengeance. Cette indiscrette vivacité ne servit qu'à irriter les fureurs ANN. 1103.

ANN. 1103.

Idem ibid.

de Bertrade : elles allerent jusqu'à faire empoisonner un ennemi trop redoutable par l'estime de la noblesse, & par l'amour des peuples. Louis dévoré d'un feu secret, ne pouvoit prendre ni repos, ni nourriture : il ne fut sauvé que par les remedes extraordinaires d'un médecin sans nom, que ceux de la cour traitoient d'ignorant, mais qui eut le bonheur de guérir son malade. Un tel attentat réveilla toute sa haine pour une furie, qui après avoir deshonnoré le pere, attaquoit les jours du fils : il vouloit la tuer ; mais le roi vint à bout de les réconcilier : il aimoit sa femme, & ménageoit encore plus un prince, le soutien de son état, & l'honneur de sa famille. Pour l'appaiser, on lui donna Pontoise & tout le Vexin François, avantage si considérable, qu'il l'engagea, sinon à oublier, du moins à dissimuler son ressentiment.

ANN. 1104.

Concile de Baugenci, où l'on ne décide rien sur le mariage du roi.

Cependant le pape étoit passé en France. Philippe lui fit dire qu'il étoit prêt à subir telle pénitence qu'on jugeroit à propos de lui imposer : mais qu'il demandoit la dispense nécessaire pour accomplir légitimement son mariage. On assembla pour cet effet un

concile à Baugenci. Le roi & la comtesse y promirent de n'avoir ensemble aucun commerce, jusqu'à ce que l'église eût déterminé si elle réhabiliteroit leur union. On vint aux opinions; mais personne n'osa s'expliquer. Rome vouloit que les évêques de France ouvrissent eux-mêmes l'avis : ceux-ci, pour ne point se charger de ce que la décision pourroit avoir d'odieux, vouloient auparavant sçavoir le sentiment du pape. On vit alors à la gloire de la piété, combien l'esprit de religion est différent de celui de l'intérêt & de la passion. Ceux des prélats François, que la faveur de la cour avoit engagés à dissimuler les désordres du prince, commencerent à se piquer de sévérité dans une circonstance où elle pouvoit être dangereuse : ceux au contraire qui s'étoient opposés avec fermeté au commerce scandaleux du monarque, tels que les évêques de Chartres & de Beauvais, se montrerent les plus disposés à lui faciliter les moyens de rentrer dans le bon chemin. On disputa beaucoup & long-tems : on ne pût rien décider.

ANN. 1104.

T. 10. concil.

Le roi ressentit vivement l'insulte

ANN. 1105.

qu'on lui faisoit, & s'en plaignit avec
Ann. 1105. hauteur. Les plus sçavants, comme les plus saints évêques du royaume, en écrivirent fortement au pape, qui fit partir deux légats, avec ordre d'assembler un nouveau concile à Paris. Philippe y fut enfin absous de toutes censures, & son mariage réhabilité. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer de la suite de l'histoire. On y voit les deux époux faire un voyage à Angers, où ils sont reçus magnifiquement par ce même Foulques le Rechin que Bertrade avoit quitté. Cette princesse y est honorée de la qualité de reine. Elle vit avec le monarque comme avec un mari : cependant plus d'excommunications, ni de menaces des foudres ecclésiastiques : toutes raisons qui prouvent qu'on leur accorda enfin la dispense nécessaire pour se marier. *Tant la fermeté*, dit Mezerai, *est efficace, même dans le mal.*

Paschal. epist. 33.

Chron. Malleac.

Chron. Andegav. t. 5.

Abreg. t. 2. p. 518.

Les croisades.

Ainsi finit cette grande affaire, qui vû la disposition des esprits peu éclairés & portés à la révolte, pouvoit devenir funeste à la maison régnante, mais qui n'eut d'autre suite que de faire éclater la sagesse de deux ou trois prélats François, & les grandes qua-

lités de Louis, fils du roi Philippe & de la reine Berthe. Il nous reste maintenant à parler d'un événement mémorable, arrivé durant le cours de ces brouilleries : événement qui mérite d'autant plus d'avoir place dans ces annales, qu'il regarde les François plus particulierement qu'aucune autre nation. On devine sans doute qu'il s'agit des croisades, ces fameuses expéditions de nos ancêtres, si funestes à l'état qu'elles dépeuplerent & appauvrirent; si utiles aux papes, qu'elles mirent en possession de commander aux princes, & de mettre un tribut sur le clergé; si avantageuses pour nos rois, qu'elles rendirent plus puissants, & plus absolus, tant par l'éloignement de ceux des seigneurs qui pouvoient le plus contrebalancer leur autorité, que par la réunion des domaines qu'elles leur donnerent occasion d'acquérir. La clarté de l'histoire demande qu'on reprenne les choses d'un peu plus haut.

ANN. 1105.

La Palestine n'étoit plus ce qu'elle avoit été sous le gouvernement des Juifs. Sa capitale détruite par Vespasien, rebâtie par Adrien, ornée par Constantin, ruinée par les Perses, repeuplée par les Sarrasins, prise & re-

Pierre l'hermite entreprend de soulever les chrétiens contre les Turcs.

ANN. 1105 prise autant de fois que ses voisins avoient changé de maîtres, gémissoit alors sous la tyrannie des Turcs, appellés Selgiucides. Ce peuple naturellement féroce, & d'une autre race que celui qui porte aujourd'hui le même nom, étoit originaire de cette partie de la Sarmatie Asiatique, qui est entre le Mont-Caucase, le Tanaïs, le Palus Méotide, & la Mer Caspienne. Ennemi de toute religion, il n'y a point d'outrages qu'il ne fît aux chrétiens que la dévotion du tems amenoit dans ces saints lieux consacrés par la naissance, les miracles, les souffrances, & la mort d'un Homme-Dieu. Un pélerin d'Amiens, touché de ces excès dont il avoit été le témoin & l'objet, entreprit d'exciter le pape & les princes à joindre leurs forces pour exterminer ces barbares. Il est nommé *Cucupietre* dans les mémoires de la princesse Anne, fille de l'empereur Alexis Comnene : on ne le connoît dans notre histoire que sous le nom de *Pierre l'Hermite*. L'ardent Picard poursuivit son entreprise avec un zele opiniâtre, & eut la gloire de réussir. C'étoit un gentilhomme, dit on, prêtre & solitaire, d'une petite taille, d'une figure

Guillelm. Tyrius. l. 1. c. 1.

Robert. Monach. l. 1.

hideuſe, mal fait, mal vêtu, mais qui cachoit une grande ame ſous un extérieur ignoble. Il ſçut ſi bien perſuader Urbain II, que ce pontife, charmé de l'honneur qui lui reviendroit d'une ſi belle expédition, lui ordonna d'aller dans toutes les cours, pour diſpoſer les rois & les ſeigneurs à l'exécution de ce grand projet.

Pierre aſſuré du ſuffrage de Rome; court de province en province, nud-pieds, nud-tête, tenant à la main un grand crucifix, prêchant avec enthouſiaſme, & verſant à propos des torrents de larmes. On ſçait ce que peut ſur le peuple un air de prophete, ſoutenu d'une grande auſtérité de vie & de mœurs. Tout étoit peuple alors, par la profonde ignorance qui regnoit à la cour comme à la ville & à la campagne. Tout parut embrâſé du même feu que le dévot hermite: l'Italie, la France & l'Allemagne témoignerent une extrême impatience de voir former une ligue pour un ſi glorieux deſſein. Le pape, informé des progrès de ſon précurſeur, tint un concile à Plaiſance, où ſe trouverent quatre mille eccléſiaſtiques de tout rang, &

ANN. 1094.

Le pape convoque pour ces effet un concile à Plaiſance.

Concil. Placent. t. 10. concil.

Ann. 1094.

plus de trente mille laïcs. Les ambassadeurs d'Alexis Comnene y parurent pour demander l'assistance des princes chrétiens contre les Musulmans, qui menaçoient les restes du Christianisme en Orient. Urbain appuya leur demande par un discours si vif & si pathétique, qu'il tira les larmes des yeux. Mais ce n'étoit point de l'Italie que Constantinople devoit attendre du secours. Le pape ne cherchoit qu'à augmenter l'autorité du saint siége par la conquête d'un nouveau royaume: & les princes Italiens, trop enchantés des délices de leur pays, n'avoient nulle envie d'aller se battre dans une terre couverte de rochers arides.

Ann. 1095.

Concile de Clermont, où la ligue est résolue.

On fut donc obligé d'assembler un autre concile à Clermont en Auvergne, où se rendirent treize archevêques, deux cents vingt-cinq évêques: plus de trois cents abbés, & une multitude prodigieuse de toutes sortes de personnes. Le pape y harangua dans la grande place, & représenta d'une maniere si touchante la prophanation des lieux saints, la misere & l'opprobre des chrétiens d'Orient, le danger enfin où étoit l'Europe, si on ne s'opposoit

Concil. Claram. Ibid.

aux progrès des infideles, que toute l'assemblée s'écria d'une voix unanime : *Dieu le veut, Dieu le veut*. Paroles qui furent long-tems le cri de guerre & la devise des *Croisés*. C'est ainsi qu'on appella ceux qui s'enrôlerent pour cette expédition, parce que tous portoient une croix d'étoffe rouge sur l'épaule droite (*a*) ou au chaperon. On ne pouvoit la recevoir que des mains du pape, des évêques, des abbés, ou des ecclésiastiques constitués en dignité. De-là est venu le nom de *Croisade*.

Ann. 1095.

Hist. Belli sacri t. 1. Musæi italici.

Ce concert, toujours si rare dans les grandes assemblées, fut regardé comme un vrai prodige. Le pape y trouvoit *une impression manifeste de la volonté suprême, un oracle inspiré du ciel, un présage certain de l'heureux succès d'une guerre que Dieu vouloit.* Miracle qui semble confirmé par la remarque d'un auteur contemporain, qui observe que le même jour que la Croisade fut publiée à Clermont, on en eut nou-

Empressement pour prendre la croix.

Balderic. archiep. l. 1.

Robert. Monach. l. 1.

(*a*) Poëme MS. intitulé *le Roman du Renard*, rapporté par Ducange, au mot *Crux*.

Mais comment que il en doie estre,
La Croix est en m'espaule destre;
L'escharpe & bordon li aportent, &c.

ANN. 1095. velle dans les pays les plus éloignés; en orient & en occident. Mais si l'on examine la chose avec les yeux de la raison, on n'y verra rien que de très-naturel & dans l'ordre commun des événements humains. Le concile n'étoit presque composé que de François, nation également guerriere & amie de la nouveauté. Les seigneurs inquiets, indépendants, ruinés par le libertinage; les ecclésiastiques dégoutés d'une profession qui proscrit la licence; les moines eunuyés d'un genre de vie qui les sépare du reste du monde, le peuple accablé d'impôts & de miseres, tous les états plongés dans la débauche ou la superstition, ne cherchoient que l'occasion de se signaler ou de s'enrichir. On défendoit de poursuivre les Croisés pour dettes : on les affranchissoit de toute imposition : on permettoit aux gentils-hommes d'engager leurs terres : on mettoit les biens du roturier sous la protection de saint Pierre, protection alors très-puissante : on proposoit à tous une entiere rémission de leurs péchés : on leur ouvroit enfin le ciel, sans autre pénitence que de suivre la plus chere de leurs passions, qui étoit de voyager & de faire la guerre.

Rigord. p. 26.

Spicileg. Ach. l. 6. p. 406.

On se croisa donc à l'envi : les uns par libertinage, les autres par un faux zèle de religion : ceux-ci pour se faire un nom, ceux-là pour changer de place : quelques-uns pour se soustraire aux importunités de leurs créanciers, quelques-autres pour aller chercher dans un pays étranger une fortune plus favorable que celle dont ils jouissoient dans leur patrie. Evêques, abbés, moines, seigneurs, marchands, ouvriers, laboureurs, vieillards, femmes, enfants, tout voulut être de cette expédition. Il n'y eut que les rois qui ne se laisserent pas emporter à cette pieuse fureur : mais ils permirent à leurs vassaux & à leurs sujets de prendre la croix. Les auteurs contemporains font monter le nombre de ces premiers croisés *à plus de six millions d'ames. On eût cru*, dit la princesse Anne Comnene, *que l'Europe, arrachée de ses fondements, alloit tomber sur l'Asie.* On se donna rendez-vous à Constantinople. Mais de cette multitude effroyable de vagabonds qu'on fit partir par différents chemins, les uns ne passerent pas l'Italie ou l'Allemagne, & revinrent sur leurs pas, rebutés des peines d'un voyage où ils ne

ANN. 1095.

Divers motifs des Croisés ; leur nombre.

Guillel. Tyr. l. 1. c. 5.

Balderic Dolen. l. 1.

Fulcher. Carnot. p. 822. c. 4. Duch. Malmesb. l. 4. p. 133.

s'étoient figuré que délices : les autres périrent de maladies, de faim, de soif & de fatigues. Plus de quatre-vingts-mille se rangerent sous les drapaux de Pierre l'Hermite, qui ne put se refuser à la vanité de commander une armée, en froc, en sandales, & ceint d'une grosse corde. Bientôt il apprit par une funeste expérience, que rarement on réussit, lorsque l'on sort des bornes de son état.

ANN. 1096.

Pierre l'hermite se fait général d'armée : il est battu, ainsi que son Lieutenant.

Guilelm. Tyr. l. 1. c. 8.

Le dévot général partagea son armée en deux corps. Le premier, sous la conduite d'un gentil-homme François, nommé Gautier *sans argent*, après avoir traversé paisiblement la Hongrie, s'émancipa, & commit d'horribles désordres dans la Bulgarie. On se réunit pour exterminer ces brigands, qui furent taillés en piéces. Ce qui échappa à l'épée des vainqueurs, alla camper avec son commandant sous les murs de Constantinople, où l'empereur Grec leur fit fournir des vivres jusqu'à l'arrivée du second corps, qui étoit sous les ordres de Pierre l'Hermite. Ce guerrier solitaire, par une action qui n'est ni d'un prêtre, ni d'un chrétien, entreprit, contre la foi jurée, de venger la défaite de son

lieutenant sur Malleville, place forte sur les frontiéres des Hongrois & des Bulgares. La ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, & tous ses habitants égorgés. Les deux nations justement irritées de cette perfidie, tomberent sur lui avec toutes leurs forces, lui tuerent dix mille hommes, lui enlevérent ses bagages, ses chariots, ses provisions & son argent. Il eut beaucoup de peine à ramasser les débris d'une armée que la crainte avoit dispersée dans les bois & sur les montagnes. Mais enfin il fut assez heureux pour rejoindre Gautier, qui prévenu des plus hautes idées en faveur de cette idole des Croisés, ne s'attendoit pas à le recevoir dénué de tout, & mourant de faim.

ANN 1096. *Idem ibid. c. 19 & 20.*

Ce ne furent pas les seuls échecs qu'essuyerent ces armées de fanatiques. Celle du prêtre Godescald, composée de quinze mille Lorrains & Allemands, fut encor plus maltraitée. Il n'y a point de brigandages, de violence & de cruautés qu'elle n'exerçât sur les lieux de son passage. Toute la Hongrie prit les armes contre de si dangereux hôtes : ils furent investis, désarmés, massacrés : il n'en échappa

Deux autres armées de Croisés ont exterminées par les Hongrois.

Idem ibid. c. 27.

qu'autant qu'il en falloit pour aller porter dans leur pays la nouvelle de ce triste désastre. Une autre troupe de plus de deux cents mille hommes, François, Anglois, Flamands, Lorrains, Allemands, vil amas de gens perdus de débauches, s'imagina qu'allant défendre la religion, il falloit commencer par exterminer les Juifs ses ennemis. Il y en avoit beaucoup à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence : ils furent égorgés sans distinction d'âge, ni de sexe. On vit se renouveller en cette occasion les tragiques exemples de Sagunte & de Capoue : les meres devenues furieuses, poignardérent leurs enfants : les maris fendirent le ventre à leurs femmes & se tuerent eux-mêmes, pour ne pas tomber entre les mains des barbares. Le ciel devoit une éclatante vengeance à une si exécrable inhumanité : il en fit une punition qui doit à jamais effrayer ceux qui se servent de la religion pour deshonorer son auteur par leurs crimes. Cette effroyable multitude de scélérats trouva encore dans la Hongrie son châtiment & son tombeau : elle y perit victime de la frayeur, du fer, des eaux & des ses forfaits.

ANN. 1096.

Ibid. c. 29.

Cependant le général Hermite avoit reçu un renfort considérable de Lombards, de Génois, de Piémontois, & autres peuples d'Italie. C'étoient autant de brigands que le massacre de leurs prédécesseurs ne put contenir : ils se mirent à ravager les environs de Constantinople, où on leur avoit permis de camper. L'empereur Alexis pouvoit les punir, comme leurs compagnons l'avoient été en Hongrie, & dans la Bulgarie : mais par une modération digne de tous les éloges, il ne songea qu'à s'en débarrasser, & leur fournit des batteaux pour les transporter au delà du Bosphore dans la Bithynie.

ANN. 1096.

Ménagement de l'empereur Alexis pour ces premiers Croisés.

On raconte de lui plusieurs autres traits également glorieux à sa mémoire. Il étoit assis sur son trône dans une cérémonie publique : un certain comte François, que l'histoire ne nomme point, vint se placer à ses côtés, disant tout haut : *Voilà un plaisant rustre que ce Grec, de s'asseoir devant des gens comme nous.* L'empereur ne fit que sourire. Bohémond, à la vue d'un magazin de meubles précieux & de bijoux de toute espéce, entassés sans ordre dans une des chambres du palais

Ann. Comn. Alex.

ANN. 1096. de Constantinople, s'écria dans un excès d'admiration : *Est-il possible qu'on néglige de si belles choses! Si je les avois en ma puissance, je me croirois le plus riche prince de la terre.* Le soir même Alexis lui envoya toutes ces richesses.

Ce qu'il faut penser de ce prince soit en bien, soit en mal.

C'est sans doute ce qui a donné lieu aux historiens Grecs de nous représenter ce monarque comme un prince également sage, modéré, généreux, & politique. Les Latins au contraire le traitent de cruel, d'avare & de perfide, qui sous l'apparence de l'amitié, ne cherchoit qu'à traverser les Croisés, ou à faire périr leurs armées. On doit se défier des uns & des autres. Alexis avoit été insulté par les princes Normands, qui peu contens de lui avoir enlevé la Pouille, la Calabre & la Sicile, étoient venus l'attaquer jusques dans la Thrace. Il n'ignoroit pas que ces conquérans de l'Italie avoient formé le projet de s'emparer de la Grece : il sçavoit les désordres dont cette ligue effroyable de chrétiens avoit tracé sa route : il voyoit son propre pays exposé à leurs brigandages : rien de plus naturel que de lui voir prendre des précautions contre une multitude

dangereuse, dont il ne vouloit pas être l'esclave. Mais les loix de l'honneur doivent toujours être sacrées aux grandes ames; & la trahison, odieuse dans un particulier, devient abominable dans un prince. C'est en deux mots l'excuse & la condamnation de ce monarque, ou, si l'on veut, le malheur des circonstances où il se trouva.

ANN. 1090.

L'armée de Pierre l'Hermite est massacrée par Soliman, soudan de Nicée.

Il ne paroît pas en effet que d'abord il ait eu de mauvais desseins. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer, & de son attention à fournir des vivres à l'armée de Pierre l'Hermite, & du sage conseil qu'il lui donna, de ne point trop s'engager avant l'arrivée des princes croisés. Mais il avoit à faire à une multitude de gens peu disciplinés : on ne voulut rien écouter. Bientôt l'esprit de discorde se mit dans cette troupe de vagabonds. Les Italiens & les Allemands se séparérent des François, qui les traitoient avec trop de hauteur & de mépris. Un nommé Renaud qu'ils élurent pour leur chef, les conduisit jusqu'à deux lieues de Nicée, où ils emportérent une petite ville l'épée à la main. Soliman, soudan de Nicée, tomba sur lui avec des troupes aguerries, le battit, lui

Guillelm. Tyr. l. 1. c. 24.

ANN. 1096

enleva ſa nouvelle conquête, le fit priſonnier, & le força de ſe faire Turc : exemple qui fut ſuivi de la plupart de ſes ſoldats. Le malheureux hermite, déſeſpéré de cette apoſtaſie, ſe retira à Conſtantinople avec la réputation d'un fanatique, qui avoit eu la folle ambition de ſe mettre à la tête d'une armée de furieux. Les François moins effrayés qu'irrités de cet échec, entreprirent de venger la mort de leurs freres. Ils furent enveloppés par le ſoudan victorieux : tout fut tué ou pris. Gautier *ſans argent* y périt avec Raymond de Breis, Foucher d'Orléans, Gautier de Breteuil, & Geoffroy Burel. Le vainqueur marche auſſitôt à l'attaque du camp des chrétiens, le force, paſſe au fil de l'épée tout ce qui oſe lui réſiſter, & n'épargne que les enfants, dont il fait autant d'eſclaves.

Caractere des princes croiſés.

Tel fut le ſort déplorable de cette premiere armée des Croiſés. Celle qui la ſuivit, plus diſciplinée, moins enthouſiaſte, n'eut beſoin que de paroître, pour remplir l'Aſie du bruit de ſes victoires. On dit communément que Godefroy de Bouillon en fut le généraliſſime : c'eſt une erreur.

Elle comptoit autant de commandans, que de princes, de grands-seigneurs, & de peuples différents. *Chacun d'eux avoit un égal pouvoir, & aucun ne recevoit l'ordre d'un autre.* Les François n'obéissoient qu'à des chefs de leur nation. Ceux du Vermandois marchoient sous les drapeaux de leur comte Hugues le Grand, frere du roi Philippe, prince d'une probité égale à son courage, aussi grand capitaine que brave soldat. Ceux de Normandie étoient conduits par leur duc Robert, qu'on nous représente comme un lion dans les combats, comme un très-petit esprit dans la conduite : homme violent, incertain, léger, avare par goût, magnifique par ostentation, voluptueux autant que superstitieux. Ceux de Chartres & de Blois avoient à leur tête le comte Etienne, cet oracle de la ligue, dont l'avis décidoit toujours : seigneur si riche en possessions, qu'on disoit communément en France, qu'il possédoit autant de places & de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. Il s'en falloit beaucoup que sa valeur répondit à sa puissance : intrépide dans les dangers ordinaires, timide à la vue des

ANN. 1096.

Albert. Aquens. pag. 224. tom. I. Gestor. Dei per Franc. & Balderic. p. 84.

grands, il prit honteusement la fuite à l'arrivée des troupes de Soliman. Ceux de Flandres ne prenoient l'ordre que de leur comte Robert, prince très-vaillant, mais plus fait pour aller en parti, que pour commander une armée. Ceux de Toulouse combattoient sous les enseignes du fameux Raymond de S. Gilles, vieux guerrier, qui prit la croix par pénitence, & qui fit des actions de héros par habitude. On ne parle dans nos histoires des Croisades que de Godefroy de Bouillon : au contraire dans les annales des Sarrazins il est beaucoup mention du comte de Toulouse, & fort peu de Godefroy.

ANN. 1096.

Tudebod. hist. Hierosol. itin. de Duch. t. 4. p. 789.

Longueruana. 1. part. p. 2.

Les Italiens se rassembloient sous les étendards de Bohémond, fils de ce Robert Guischard, conquérant de la Sicile. C'étoit un guerrier consommé dans l'art militaire, livrant une bataille aussi facilement qu'un autre alloit en parti : homme infatigable, souffrant la faim & la soif au-delà de ce qu'on peut croire, adroit, rusé, le plus politique des princes croisés, & peut-être le plus grand, s'il eut eu plus de sincérité & de désinterressement. Godefroy de Bouillon, duc de

Lorraine, conduisoit soixante-dix mille hommes d'infanterie, & dix mille cavaliers, armés de toutes pieces, sous plusieurs bannieres de seigneurs, tous rangés sous la sienne, tous Lorrains ou Allemands. Les historiens de ce tems s'accordent à nous le représenter comme un héros qui à sçû réunir toutes les grandes qualités de ceux que la fable a imaginés, la sagesse d'un Nestor, la prudence d'un Ulysse, la valeur d'un Achille, la force d'un géant, *la douceur enfin & la vertu d'un moine qui auroit l'esprit de son état*. On sent toute la difficulté de réconcilier tant de chefs, si différents de caractere, d'humeur, & d'intérêt. Cet effort étoit réservé à la sagesse d'Aimard de Monteil, évêque du Puy en Vélay, légat du saint siége pour cette expédition : prélat également distingué par sa science & par sa piété, qui n'entendoit pas moins la guerre, que ce qui regardoit la religion.

ANN. 1096.

Gest. Dei per franc. t. 1. *p.* 35 *&* 548.

On voit par la conduite de plusieurs de ces princes, gens sages d'ailleurs, ce que peut l'esprit de superstition jusques sur les plus grands courages. Godefroy & Baudouin son frere engage-

Ils rendent hommage à l'empereur Grec.

ANN. 1096. rent le duché de Bouillon au chapitre de Liége, & le comté de Stenay à l'évêque de Verdun : Robert, duc de Normandie, vendit ſon patrimoine à ſes freres pour quinze mille marcs d'argent : Robert comte de Flandres ſe défit auſſi de ſes états : exemple qui fut ſuivi d'un grand nombre de gentils-hommes. C'étoit à qui vendroit ſon bien pour fournir aux frais de cette expédition, où le ſeul clergé s'enrichit par l'acquiſition de ces mêmes terres dont la nobleſſe ſe dépouilloit généreuſement pour aller ſervir Jeſus-Chriſt. On s'imaginoit qu'on n'avoit beſoin que d'argent & d'armes pour conquérir des royaumes en Aſie. Cependant ces fiers conquérants étoient à peine aux portes de Conſtantinople, que l'empereur Grec leur propoſa de lui faire hommage des pays qu'ils venoient ſubjuguer. Les princes eurent peine à ſe réſoudre à cette honteuſe démarche : mais enfin, gagnés par les careſſes d'Alexis, tous eurent la foibleſſe de prêter le ſerment qu'on exigeoit. Il n'y eut que Raimond de ſaint Gilles qui proteſta conſtamment qu'il perdroit plutôt la vie, que de

Guiber. Abb. l. 1.

se faire vassal d'un étranger. *Il jura néanmoins qu'il n'entreprendroit rien contre l'honneur & la vie d'Alexis, à condition que ce monarque garderoit inviolablement tout ce qu'il leur avoit promis.* C'est tout ce qu'on put obtenir de lui. ANN. 1096. *Robert. monach. l. 2.*

Revûe de l'armée, & le nombre des croisés.

Toutes les querelles étoient terminées. Hugues le Grand, devenu libre par la valeur du duc de Lorraine, avoit joint son libérateur, accompagné de Drogon de Néelle, de Clerembaud de Vendeuil, & de Guillaume de Melun, surnommé le *Charpentier*, parce que la hache à la main, il *charpentoit* d'une terrible maniere tout ce qui s'offroit à ses coups. L'empereur battu d'abord par Godefroy, ensuite par Tancrede neveu de Bohémond, enfin par Raimond de saint Gilles, s'étoit vu forcé de promettre avec serment, qu'il aideroit les princes de tout son pouvoir par terre & par mer. L'armée des croisés se mit aussitôt en marche, & passa dans l'Asie Mineure, où l'on en fit la revûe. Elle se trouva de cinq cents mille hommes de pieds, & de cent trente mille cavaliers. La difficulté étoit de nourrir cette prodigieuse multitude. Les Vénitiens, *Guib. Abb. l. 4. c. 4.*

incertains du ſuccès de la guerre, & craignant de ruiner leur commerce en Aſie, refuſerent d'abord de s'en charger. Les Génois plus hardis, les Piſans & les Grecs à leur exemple, équiperent des flottes chargées de proviſions, qu'ils vendoient aux princes ligués, en côtoyant le pays qu'ils alloient conquérir. On vit par ce moyen rentrer en Europe une partie de l'or & de l'argent qui en étoit ſorti; & Genes, enrichie par ce trafic, devint bientôt une puiſſance.

ANN. 1097.

Priſe de Nicée & d'Antioche de Syrie.

La premiere entrepriſe des croiſés fut le ſiége & la priſe de Nicée, capitale de la Bithynie. On battit deux fois les armées des deux Solimans, pere & fils. Les Turcs & les Arabes ne connoiſſoient ni ces grands chevaux de bataille, ni ces eſcadrons hériſſés de fer, ni ces énormes forêts de lances: ils n'en purent ſoutenir le choc, & furent défaits avec un horrible carnage. Ces deux victoires répandirent ſi fort la terreur, que toutes les villes de moindre conſéquence ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Le comte Baudouin alla juſques en Méſopotamie, s'empara d'Edeſſe, & d'un vaſte pays qui le reconnut

Guillelm. Tyr. Tudebod. Robert. monach. & alii.

connut pour ſon prince. On s'avança enſuite du côté d'Antioche, qui fut aſſiégée. Cette ville, capitale de la Syrie, l'une des plus grandes du monde après Rome & Conſtantinople, étoit défendue par une garniſon de trente mille hommes, tant infanterie, que cavalerie. Les ſoudans l'avoient fortifiée avec un ſoin extrême. Elle avoit des proviſions en abondance, des machines de guerre de toute eſpece, & d'habiles ingénieurs pour les mettre en uſage. La diſette de vivres dans le champ des chrétiens, les pluies continuelles, les ſorties auſſi fréquentes que meurtrieres, les combats perpétuels qu'il falloit livrer chaque fois qu'on alloit au fourage, tout contribua à rendre ce ſiége l'un des plus difficiles & des plus mémorables qu'on eut encore vû. Il duroit depuis ſix mois, & les princes croiſés n'étoient pas plus avancés que le premier jour. Ils euſſent été contraints de le lever honteuſement, ſi un officier Turc ne leur eut promis de leur livrer la place, à condition que Bohémond en demeureroit le ſeul poſſeſſeur. Toute l'armée y conſentit. Pyrrhus, c'étoit le nom du traître, livra trois tours où

ANN. 1097.

Guilelm. Tir. l. 5. c. 16. 17. & ſeq.

ANN. 1097

il commandoit. Le prince de Tarente y monta la nuit avec des échelles : tout fut paſſé au fil de l'épée : & l'on fit un prodigieux butin.

Prodiges de valeur & de force de la part de Godefroy.

C'eſt dans les différents combats que l'on fut obligé de ſoutenir à l'attaque d'Antioche, que Godefroy de Bouillon fit ces prodiges de valeur & de force dont toute la terre a parlé. Il ne donnoit pas un coup de ſabre, qu'on ne vît voler des têtes, où des mains ; ou des bras entiers avec le cimeterre. On raconte qu'étant attaqué par un des principaux chefs des ennemis, il lui déchargea un ſi furieux revers, qu'il lui fendit la tête & le reſte du corps juſqu'à la ſelle du cheval. Une moitié, dit-on, tomba par terre : l'autre, comme par miracle, demeura ferme ſur l'étrier, & fut emportée dans la ville par l'animal, que le mouvement des éperons ne ceſſoit d'agiter. Ce ſpectacle répandit la conſternation, l'horreur & le déſeſpoir dans tous les cœurs.

Tudebod l. 3. p. 789. Guill. Tyr. l. 5. c. 6. p. 701. Albert Aquens. l. 3. c. 85 p. 238. Robert monach. l. 4. p. 60. & l. 9. p. 75.

Les princes croiſés battent l'armée Turque, qui étoit venue leur couper les vivres.

Le danger cependant n'avoit pas ceſſé par la priſe de la capitale de Syrie. Les chrétiens en étoient à peine les maîtres, qu'ils s'y virent aſſiégés par une nouvelle armée de Turcs

beaucoup plus nombreuse que les pré cédentes, commandée par un chef de réputation nommé Corbagat. Cet habile général, après s'être rendu maître de tous les forts que les croisés avoient fait élever, alla camper dans la plaine qui est entre l'Oronte & les montagnes, d'où il tenoit Antioche bloqué, & lui coupoit les vivres : la faim & les maladies y auroient fait périr les princes, si, par un beau désespoir ils ne fussent sortis en bataille, résolus de mourir en braves gens, ou de se faire un passage à travers le camp des infideles. Hugues le Grand fut le premier qui se mit en marche, faisant porter devant lui le grand étendard de l'armée chrétienne. Un corps de deux mille Turcs s'avança pour lui couper chemin; il fut renversé, culbuté & taillé en pieces. Le but de cet ouvrage, ne permettant pas les petits détails, on ne s'arrêtera point à représenter ce brave prince courant la lance baissée contre le plus terrible des Turcs, qu'il perce de part en part. Il suffira de remarquer que nos historiens n'ont pas assez rendu justice à la mémoire de ce héros moins riche en possessions, moins puissant en vassaux,

ANN. 1097.

Gesta Franc. Tudebod. & alii.

Robert. mon. ibid.

que la plûpart des princes croisés, mais du moins leur égal par les qualités qui font le grand homme. Les chrétiens lui durent en grande partie le succès de cette glorieuse journée. L'armée de Corbagat fut ou dispersée, ou passée au fil de l'épée.

ANN. 1099.

Prise de Jerusalem.

Cette victoire en assurant Antioche aux croisés, leur ouvrit un passage à Jerusalem, dont la conquête étoit l'objet de leur vœu. On s'empara sur la route, de Ptolemaïs, depuis S. Jean d'Acre ; de Lidda, autrement Diospolis, de Rama ou Arimathie ; de Nicopolis, autrefois Emmaüs, & de plusieurs autres places. On arriva enfin devant la sainte cité dont on forma le siége. Cette ville moins grande, mais beaucoup plus forte qu'Antioche, étoit alors sous la domination du calife d'Egypte, qui venoit de la reconquérir sur les Turcs, qui l'avoient enlevée aux Sarrazins. Elle étoit défendue par une garnison de trente mille hommes, outre vingt mille habitans capables de porter les armes. Il s'en falloit beaucoup que l'armée des croisés fût aussi nombreuse. Les siéges de Nicée, d'Antioche & d'Édesse, les garnisons qu'on

Guillelm. Tyr. l. 8. c. 4.

avoit été obligé d'y laiſſer, trois ou quatre batailles, quantité de petits combats, la faim, la ſoif, les maladies, les déſertions l'avoient ſi fort affoiblie, qu'elle n'étoit plus que de vingt-deux à vingt-trois mille hommes effectifs. Mais la valeur ſuppléa au nombre. L'avant-mur fut emporté du premier aſſaut, & la ville du ſecond, après cinq ſemaines de ſiége. On ne fit aucun quartier aux infideles : tout ce qui n'étoit pas chrétien, fut égorgé.

ANN. 1099.

Idem, ibid. c. 21.

Ici l'hiſtoire nous préſente un ſpectacle auſſi ſingulier qu'édifiant. Ces fiers vainqueurs, tout dégoutans de ſang, paſſent en un moment de la fureur du carnage, aux ſentiments de la plus tendre piété. On quitte le caſque, la cuiraſſe, & l'épée : on ſe revêt de l'habit de pélerin : on va nuds-pieds en proceſſion ſe proſterner devant le ſaint Sépulchre, qu'on arroſe de ſes larmes. Un célebre moderne, toujours en garde & peut-être trop prévenu contre le merveilleux, ne croit pas cette tendreſſe compatible avec l'emportement du maſſacre. Cependant ſi on en juge d'après les définitions qu'il nous a mille fois don-

Piété des Croiſés.

Abreg. chron. de l'hiſt. univ. prem. part. p. 134.

ANN. 1099. nées du fanatiſme & de la ſuperſtition, on n'y trouvera rien que de très-vaiſemblable: C'étoit par eſprit de religion qu'on égorgeoit ces malheureux : on s'imaginoit faire une œuvre très-agréable à Dieu : on alloit avec dévotion lui offrir des victimes qu'il déteſte, il eſt vrai, mais qu'on croyoit devoir lui plaire. Le même homme peut être dévot & fanatique. Quant à l'impoſſibilité morale qu'une armée de vingt-deux mille chrétiens emporte une ville défendue par ſoixante mille Sarrazins, il ne nous appartient pas d'en prononcer. Il n'eſt permis qu'au premier génie de la France de conteſter des faits rapportés par tous les auteurs contemporains.

Idem.

Godefroy eſt élu duc ou baron de Jéruſalem.

Les croiſés, maîtres de Jéruſalem, s'aſſemblerent pour lui donner, non pas un roi, mais un duc, qui la gouvernant avec une autorité ſouveraine, pût la défendre contre les armées des Turcs & des Sarrazins. Le comte de Toulouſe s'en excuſa ſur ſon grand âge : le duc de Normandie, moins par modeſtie que par averſion pour les affaires, refuſa pareillement de s'en charger : le comte de Flandres s'en défendit également par le même

Raimund. de Agil. p. 179. Henric. Huntidon. p. 377.

Guibert. Abbas p. 539.

principe : il brûloit du desir de retourner dans ses états pour y jouir des douceurs de la paix. On jetta donc les yeux sur Godefroi de Bouillon, qui enfin accepta une commission très-glorieuse en elle-même, mais en même-tems très-délicate dans ses suites. On lui fait honneur de n'avoir voulu prendre ni le nom de roi, ni les ornements de la royauté dans une terre où le Roi des rois avoit été couronné d'épines. Ce fut moins piété, que sagesse. Le titre de royaume ne pouvoit gueres convenir à une ville qui n'avoit qu'une vingtaine de villages dans sa dépendance. C'est aussi ce qui lui a fait donner celui de principauté ou baronie. De-là vient encore que ce prince dans tous les actes publics ne prend d'autre qualité que celle de baron de Jérusalem ou du saint Sépulchre. Quelques auteurs cependant lui donnent le nom de roi, mais d'un *royaume infiniment petit & presque honteux* : c'est l'expression d'un historien Anglois. Quoi qu'il en soit, si Godefroi n'a point porté la couronne, il a du moins eu la gloire de la mériter. Il signala les commencements de

ANN. 1099.

Tudebod. p. 812.

Duch. t. 4. p. 402.

Guill. Malmesb. p. 147.

ANN. 1100. ſon adminiſtration par la défaite du ſoudan d'Egypte, qui venoit au ſecours de Jéruſalem avec une armée, dit-on, de quatre cents mille hommes.

Nouvelle armée de Croiſés.

Le bruit de tant de glorieux exploits excita dans le cœur de ceux qui n'avoient point été de cette premiere expédition, le déſir d'aller auſſi ſignaler leur valeur dans la Paleſtine. On vendit maiſons, terres & principauté, au quart de ce qu'elles valoient. Bientôt une armée de plus de trois cents mille François, Allemands, Italiens, ſe mit en marche pour Jéruſalem ſous la conduite de Hugues le Grand & du comte de Blois, qui avoient été de la premiere entrepriſe, & qui voulurent encore être de cette ſeconde. Les autres chefs étoient Guillaume comte de Poitiers, Geoffroy de Vendôme, Etienne de Bourgogne, Hugues frere de Raimond de ſaint Gilles, & Herpin comte de Bourges. Pluſieurs dames illuſtres furent auſſi de ce voyage. Déja ils avoient traverſé la Hongrie, la Bulgarie & une partie de la Romanie, lorſque Soliman vint fondre ſur eux, les mit en déroute & les tailla en piéces. Hugues

Duch. tom. 4. pag. 849.

le Grand, bleſſé mortellement alla mourir à Tarſe ſur le Cydne. Ceux qui échappérent au carnage, ſe rendirent les uns par terre, les autres par mer, auprès de Baudouin qui venoit de ſuccéder à Godefroi ſon frere. Ce prince, avec ce ſecours plus conſidérable par la valeur que par le nombre, conquit pluſieurs villes, dont il augmenta conſidérablement ſon état. Ann. 1102.

Tel fut le ſuccès de cette premiere croiſade: on ne doit pas oublier que l'Europe lui doit l'uſage des armoiries. On ſçait qu'il y a eu de tous tems des figures ou ſymboles ſur les drapeaux de toutes les nations du monde. L'enſeigne des Romains étoit un aigle, celle des Phrygiens un pourceau, celle des Thraciens une mort, celle des Gots un ours, celle des Alains un chat, celle des François un lion, celle des Saxons un cheval. Les particuliers même ornoient leur écu de quelques emblêmes, qui marquoient ou leur naiſſance, ou leurs belles actions, ou leur génie. Mais ce n'étoient que de ſimples hieroglyphes. Le pere & les enfants n'avoient pas les mêmes deviſes: les familles en changeoient

Origine des armoiries.

Agrip. de va-nit. ſcient.

ANN. 1100.

souvent. Ces images enfin, toujours de fantaisie, servoient moins à distinguer les maisons & leurs noblesse, qu'à caractériser l'humeur & l'esprit de celui qui les adoptoit.

Segoin, tresor. Herald. La Colomb. scienc. Heral. Ste Marthe, traité des armoir de Fran. M. de Fonc. mém. de l'A. B. L. tom. 20. p. 579.

Il n'y a point eu de véritables armoiries avant le douzieme siécle : les sçavants n'en exceptent pas même celles de France. Les trois crapaux, les trois couronnes, les trois croissans, le lion portant un aigle sur sa queuë, les fleurs de lys enfin apportées du ciel par un ange, sont autant de fables aussi absurdes que les imaginations de quelques modernes, qui n'ont pas fait difficulté de donner des armes au premier des hommes, à sa femme, à Noé, & aux douze tribus d'Israël. On ne voit sur le sceau de nos anciens rois, que leur portrait ou celui de quelque saint, quelquefois des portes d'église, très-souvent des croix & autres symboles de piété. Hugues Capet est représenté tenant un globe de la droite, & de la gauche une main de justice. Sa couronne n'est rehaussée que de fleurons. Louis le Gros est assis dans un fauteuil, vêtu d'une espece d'au-

be, portant un ſceptre à trois pointes, & ayant ſur la téte une couronne ornée de pluſieurs croix. Le premier ſceau où l'on voye une véritable fleur de lys, eſt de Louis VII, ſurnommé le Jeune.

ANN. 1100.

M. le Blanc, traité hiſt. des monnoies.

Toutes ces variations, dit Paſquier, *prouvent que les armoiries tant de nos anciens rois que de leurs ſujets, étoient des deviſes telles qu'il plaiſoit à chacun de ſe choiſir.* Ce furent les expéditions de la Terre-Sainte, qui les rendirent propres à chaque maiſon. On les prit d'abord par néceſſité. Dans une armée de ſept ou huit cents mille hommes, ramaſſée de vingt à trente nations différentes, il falloit néceſſairement un ſigne pour raſſembler chaque vaſſal ſous la banniere de ſon ſeigneur, qui lui-même étoit caché ſous une armure de fer. On ſe vit donc obligé d'imaginer certains ſymboles ſignificatifs, ſoit pour ſe faire remarquer dans les combats, ſoit pour être reconnu des ſiens. On les conſerva dans la ſuite par vanité : c'étoit un titre glorieux d'avoir été d'une croiſade. Tout ce qui en faiſoit preuve, devint une marque d'honneur. On l'arbora ſur ſes étendards, on la fit graver ſur ſon

Recherch. de la France, t. 1 l. 2. c. 17. p. 141.

ANN. 1100.

ſceau, peindre ſur ſon écu, broder ſur ſa cotte d'armes ; on s'en para dans les tournois. Bientôt ceux mêmes qui n'avoient pas été du voyage de Paleſtine, ſe montrerent jaloux de cette diſtinction. Chaque ſeigneur, chaque gentilhomme voulut auſſi avoir un emblême diſtinctif. On n'eût oſé ſe préſenter à un pas d'armes, ſi l'on n'eut eu ſur ſon armure & ſur le caparaçon de ſon cheval quelque deviſe en broderie. Ce ne fut cependant que vers le milieu du treizieme ſiecle & ſous le regne de S. Louis, que les armoiries paſſerent communément du pere aux enfants, & devinrent fixes dans les familles.

Toutes les ſortes de croix qui ſe trouvent dans les écuſſons, les Beſants (a), les lions, les léopards, les coquilles, les merlettes, ſortes d'oi-

(a) Le beſant étoit une monnoie fabriquée à Conſtantinople, qu'on appelloit anciennement Byſance. Il étoit d'or pur & valoit [illegible] ſ. ſi l'on en croit le Sire de Joinville. Il dit que les infidéles exigerent deux cents mille beſants d'or pour la rançon de S. Louis ; ſomme qu'il évalue à cinq cents mille francs. Dans un cérémonial du ſacre de nos rois, dreſſé par ordre de Louis le jeune, on lit ces paroles : *à l'offrande ſoit porté un pain, un barril d'argent plein de vin, & treize beſants d'or.* Cette coutume s'obſervoit encore

M. le Blanc ibid. p. 157.

Ann. 1100.

ſeaux qui paſſent la mer tous les ans, les noms même d'azur & de gueule, tirés de l'Arabe & du Perſan, forment autant de démonſtrations que les armoiries doivent leur naiſſance aux voyages du Levant. Mais une preuve évidente que les Tournois y ont auſſi beaucoup contribué, ce ſont les autres piéces qu'on voit d'ordinaire dans ces mêmes écus. Les Chevrons, les pals, les jumelles faiſoient partie de la barriere qui fermoit le camp. Les figures d'aſtres & d'animaux viennent des noms que ſe donnoient les tenans & les aſſaillans : noms brillans ou terribles. Ce n'étoit rien moins que les chevaliers du ſoleil, de l'étoile, du croiſſant, du lion, du dragon, de l'aigle, du cigne. Car chacun étoit alors maître de choiſir ce qu'on a depuis appellé armes ou armoiries. Les uns les formérent de la doublure de leur manteau : de-là les fourrures ou pannes échiquetées, vairées, papelonnées, facées, gironnées, fuſellées, lozangées. Les autres les compoſérent de quelques

ſous Henri II, qui pour la cérémonie de ſon couronnement fit battre treize beſants d'or, peſant chacun un double ducat. Ils ont eu long-tems cours en France.

ANN. 1100. piéces de leur armure : de-là les éperons, les fers de lance, les masses, les maillets, les épées, les casques. Quelques autres les tirerent de leurs exercices ou amusements les plus ordinaires : de-là les faucons, les jets, les cors. Ceux-ci adopterent les armes qu'ils crurent les plus propres à conserver la mémoire de quelque beau fait d'armes ou de quelque avanture glorieuse pour leur famille : ceux-là se donnerent les premieres venues, par caprice & sans dessein.

Ce fut vraisemblablement à l'occasion de la seconde croisade, que Louis le Jeune prit les fleurs de lys pour armes, si cependant ce sont de véritables lys. On prétend en effet que ce ne sont ni lys des jardins, ni lys de marais, mais des iris vulgairement appellées *des flambes*. Quelques-uns veulent au contraire que ce soit le fer de l'angon ou javelot des anciens François. La pointe du milieu étoit droite, pointue, tranchante. Les deux autres étoient renversées en croissans : une clavette lioit ces trois piéces : ce qui formoit, dit-on, le pied de la fleur de lys. Quelques autres conjecturent que ce sont des abeilles mal-

imitées par nos peintres. Ce qui a donné lieu à cette opinion est la découverte du tombeau de Childeric, où l'on trouva quantité d'abeilles d'or massif & de grandeur naturelle. Mais pour donner quelque probabilité à ce système singulier, il faudroit prouver deux choses : la premiere qu'il y avoit des armoiries avant Clovis le Grand, ce qui est contraire à tous les témoignages de l'histoire : la seconde que Louis VII put être informé de ce que renfermoit un tombeau que le hazard a fait découvrir sous le regne de Louis XIV : ce qui est absurde. Quoi qu'il en soit de tous ces divers sentimens, il est du moins certain que Louis le Jeune est le premier de nos rois qui soit représenté avec des fleurs de lys à la main & sur sa couronne. Losqu'il fit couronner Philippe son fils, il voulut que la dalmatique & les botines du jeune prince fussent de couleur d'azur & semées de fleurs de lys d'or. Elles devinrent dès ce moment les seules armoiries des monarques leurs successeurs. Tous les ont portées sans nombre jusqu'au regne de Charles V. Ce n'est que depuis le regne de ce prince, qu'on commence à n'en voir que

ANN. 1100.

ANN. 1100. trois dans l'écu de France ; fixation qu'on regarde comme un hommage & un acte de foi envers la Sainte-Trinité.

Il n'y avoit autrefois que la vraie nobleſſe qui eût droit d'avoir des armoiries. On ne voit aujourd'hui que gens inconnus qui non-ſeulement oſent s'en arroger, mais qui les arborent par-tout, comme ſi un demi-dieu étoit leur pere. On pourroit leur appliquer ce bon mot de Menage, *que les armoiries des nouvelles maiſons ſont pour la plus grande partie les enſeignes de leurs anciennes boutiques*. Quelques-uns, par une hardieſſe que rien ne peut excuſer, ont choiſi les pieces les plus illuſtres, pour les mettre dans leur écu : ce qui a donné lieu au proverbe : *qu'il n'eſt point de plus belles armes que les armes de vilain*. Quelques-autres, par une imprudence juſques-là ſans exemple, ſe ſont entés dans les maiſons les plus diſtinguées : *ce qui ſeroit peut-être ſupportable*, dit Mezerai, *ſi en conſéquence ils s'efforçoient d'avoir l'ame auſſi noble que les armoiries & les noms qu'ils uſurpent*.

Mezerai, Abreg. Chro. tom. 2. p. 63. 64.

Etabliſſement des ordres religieux & militaires de S. Jean.

C'eſt encore à l'occaſion des guerres ſaintes, que furent établis les Re-

ligieux soldats, Hospitaliers, Templiers, & Teutoniques. Les premiers plus anciens & les modeles des autres, étoient déja célebres avant la prise de Jérusalem par les princes croisés. Mais bornés les uns à recevoir les fideles qui venoient visiter les saints lieux, les autres à avoir soin des malades, surtout des lépreux, ils ne s'occupoient que des œuvres paisibles de la charité, sous la conduite du bienheureux Gerard leur fondateur. Ce fut Raimont Dupuy, gentilhomme de Dauphiné, qui aux premiers statuts de l'hospitalité, ajouta l'obligation de prendre les armes contre les ennemis de la religion. Il divisa son ordre en trois classes. Le premiere fut celle des *Chevaliers* qui par leur naissance & le rang qu'ils avoient tenu autrefois dans les armées, étoient destinés à faire la guerre aux infidéles. On mit dans la seconde ceux qui n'étant ni de maison noble, ni ecclésiastiques, devoient être employés à servir les pauvres dans les hôpitaux, & les chevaliers dans leurs expéditions militaires : on les appella *freres servans*. Il furent distingués dans la suite par une cotte d'armes de différente couleur que cel-

ANN. 1100.

Hist. Hierol. Jacob. Vitriaci. c. 74. ia-

Ex Bosio, 2. p. 68.

ANN. 1101.

Ann. 1101. le des chevaliers. On fit une troisieme classe des prêtres & des chapelains, qui outre les fonctions ordinaires attachées à leur caractere, soit dans l'église, soit auprès des malades, seroient encore obligés chacun à leur tour de servir d'aumôniers à la guerre. Tous firent vœu de chasteté & d'obéissance. Les nouveaux religieux, pour se distinguer des autres, s'appellerent *les chevaliers de saint Jean*, du nom d'un hôpital qu'ils avoient dans la ville de Jérusalem; & prirent la croix blanche à huit pointes sur un habit noir. C'est cet ordre célebre, qui sous les noms de Rhodes & de Malthe a rempli toute la terre du bruit de ses exploits & de ses victoires sur les infidéles, aussi recommendable par les vertus paisibles de la religion, que par la plus haute valeur dans les combats.

De S. Lazare.

Tous les hospitaliers cependant n'embrassereut point le nouvel institut. Les plus anciens, si connus sous le nom de saint Lazare, ne voulurent rien changer au statut qui leur permet le mariage, & se séparerent des nouvaux avec lesquels ils ne faisoient auparavant qu'un seul ordre sous un

même grand-maître. Ils les imiterent néanmoins dans le dessein de sacrifier leur vie pour la défense des saints lieux, ajouterent aux vœux de charité & d'obéissance celui d'être toujours prêts à combattre les ennemis du christianisme, arborerent la croix verte pour se distinguer de leurs anciens confreres & rendirent comme eux de signalés services aux rois, aux peuples, & à la religion. Louis le jeune à son retour de la Palestine, en amena en France, pour y exercer leurs charitables fonctions. Ce fut dans cette vue qu'il leur donna l'intendance & l'administration de toutes les maladreries de son royaume, avec le château de Boigni près d'Orléans, qui dès-lors devint la maison principale & le chef-lieu de l'ordre. C'est aux bienfaits de ce prince & de saint Louis, que nos rois doivent le titre de souverains chefs, fondateurs, & protecteurs de cette nouvelle milice. L'ordre étant déchu de sa splendeur par le malheur des tems, le pape Innocent VIII entreprit de le suprimer & de l'unir avec tous ses biens à celui de S. Jean de Jérusalem. Mais toutes ses bulles déclarées abusives par arrêt du parle-

ANN. 1101.

Bul. Alex. IV. Bul. Greg. IX.

Belloy, ch. 91

Chopin. de sa r. polit. l. 2. tit. 6.

ANN. 1101. ment furent révoquées par les papes Pie IV & Pie V. Ce ne fut cependant que sous les regnes & par la protection de Henri VI & de Louis XIV, que les chevaliers de S. Lazare furent rétablis dans leur premier éclat. Le

Bul. Paul. V. 1607. pape Paul V les réunit à ceux de Notre-Dame du Mont Carmel, qui venoient d'être institués aux instances du monarque François. Alors ils prirent avec ce double titre une double croix d'or à huit pointes, flanquée de quatre fleurs de lys, avec l'image de la sainte Vierge au milieu.

Du Temple. L'exemple des hospitaliers fit beaucoup d'imitateurs. Hugues de Payens, Geoffroi de saint Aldemar, & sept autres gentilshommes, tous François, touchés des périls auxquels les pélérins étoient exposés dans leur voyage

Guillelm. Tyr. l. 12. c. 4. Jac. de Vitr. c. 65. & à leur retour de Jérusalem, formerent entre eux une petite société pour leur servir d'escorte. Ils alloient les prendre & les reconduire ensuite jusqu'au de-là des défilés des montagnes & des passages les plus dangereux. Ce n'étoit d'abord qu'une simple association : elle devint par l'approbation du concile de Troyes un ordre religieux militaire. Ce fut saint Bernard qui

leur donna une regle, l'habit blanc, & la croix rouge. Cette nouvelle milice s'accrut considérablement en très-peu de tems. Les princes, les seigneurs, tout ce que la chrétienté avoit de plus illustre, voulut combattre sous son habit & sous ses enseignes. On leur donna le nom de *empliers*, ou chevaliers du Temple, parce que le roi Baudouin leur avoit assigné un logement dans son palais proche le temple. Bientôt ils devinrent si puissants, qu'ils égalerent la fortune même des souverains. Mais ces richesses, glorieuses récompenses de leur mérite, furent les causes de leur malheur & de leur perte : ainsi que nous le verrons en son tems.

[redacted]

ANN. 1108.

De sainte Marie des Teutoniques.

L'établissement des chevaliers Teutoniques suivit de près celui des Templiers. Ce nouvel ordre rapporte sa véritable origine au siége de saint Jean d'Acre. Le soldat Allemand, malade ou blessé, souffroit extrêmement dans un pays où n'étant entendu de personne, il ne pouvoit faire connoître ni son mal, ni ses besoins. Quelques gentilshommes de Bréme & de Lubec, touchés des miseres de leur campatriotes, prirent les voiles de leur na-

Idem, c. 66.

Belloy, c. 15.

vire, dont ils firent une grande tente,
ANN. 1108. où ils retirerent les bleſſés de leur connoiſſance, & les ſervirent avec beaucoup de charité. Quarante ſeigneurs de la même nation ſe joignirent à eux, & formerent une ſociété religieuſe & militaire, qui fut approuvée & confirmée par le pape Céleſtin III. On les appella *chevaliers de ſainte Marie des Teutoniques*, du nom d'un hôpital qu'un riche Allemand avoit fait autrefois bâtir à Jeruſalem pour les pauvres malades de ſa nation. Leur habit conſiſtoit en un manteau blanc, chargé d'une croix noire. Leur régle étoit celle de ſaint Auguſtin : leurs vœux, les mêmes que ceux des Hoſpitaliers & des Templiers : mêmes ſtatuts que les premiers dans tout ce qui regardoit l'hoſpitalité : même diſcipline que les ſeconds dans tout ce qui étoit de l'art militaire. Avant de prendre l'habit, ils devoient faire ſerment qu'ils étoient Allemands d'extraction, & nobles de naiſſance. Les affaires des chrétiens étant totalement déſeſpérées en orient, les chevaliers Teutoniques ſe retirerent en Allemagne, où ils devinrent bientôt une milice de conquérants. Marienthal ou Mergentheim eſt le

lieu de la résidence du grand maître : il est prince souverain.

ANN. 1108.

Mort du roi Philippe.

Pendant que toutes ces choses se passoient en orient, Philippe, tranquille dans son royaume, ne s'occupoit que du soin d'agrandir ses domaines. Il sçut en habile politique profiter de la superstitieuse fureur du tems pour réunir à sa couronne plusieurs seigneuries & comtés, entre autres celui de Bourges que le comte Herpin lui vendit pour avoir de quoi faire le voyage de la Terre Sainte. On ne voit pas que depuis la paix faite avec l'Angleterre, la France ait été troublée par aucune guerre. Elle jouissoit de la plus profonde tranquillité, lorsque le monarque mourut à Melun dans la cinquante-septieme année de son âge, & la cinquantiéme de son regne. Son corps fut porté à l'abbaye de saint Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sépulture. Un historien Anglois le fait mourir moine Bénédictin : mais s'il en prit jamais l'habit, ce fut tout au plus au lit de la mort. C'étoit alors une dévotion à la mode. Les rois, les reines, les princes & les princesses se faisoient revêtir à leur mort d'habits religieux : quelquefois même ils vou-

Guill. Malmesb.

loient être portés, à leur derniere maladie, dans des couvents : de-là ce grand nombre de monarques, de ſeigneurs, & de dames illuſtres, dont les anciens ordres font parade, quoiqu'aucun d'eux n'ait renoncé en ſanté aux affaires publiques pour vivre en cénobite.

ANN. 1108.

Ses femmes & ſes enfans.

Philippe eut deux femmes, Berthe qu'il répudia, & Bertrade qu'il enleva à ſon mari. La premiere, fille de Florent comte de Hollande, fut mere de Louis VI, dit le Gros, de Henri qui mourut jeune, & de Conſtance mariée d'abord à Hugues comte de Troyes, puis à Bohémond I, prince d'Antioche & de Tarente. La ſeconde, de l'illuſtre famille de Montfort, lui donna quatre enfants, Philippe comte de Mante & ſeigneur de Melun; Fleuri; Cecile femme en premieres nôces de Tancrede neveu de Bohémond, en ſecondes, de Pons de Toulouſe comte de Tripoli; & Euſtache mariée à Jean comte d'Eſtampes. Une preuve que ce ſecond mariage du roi fut enfin approuvé par les papes, c'eſt que les deux fils de Bertrade ſe regardoient comme légitimes, & capables de ſuccéder au royaume : prérogative qu'aucun auteur

teur de ce tems leur a disputé. *Ce qui élevoit si fort, & la mere & les enfants & toute leur famille*, dit l'abbé Suger, *c'est que si le roi venoit à mourir de quelque accident que ce fût, l'un des freres succéderont au thrône* : expression qui marque, non des espérances vagues & des prétentions chimériques, mais un droit certain, & reconnu de toute la nation. S'il eut été douteux, est-il croyable qu'un ministre d'état, un homme enfin tel que Suger, n'eût pas dit un seul mot pour prévenir la postérité, & l'empêcher de tomber dans l'erreur? Le douaire de Bertrade assigné sur les domaines de la couronne devient une nouvelle confirmation de cette opinion, fondée d'ailleurs sur l'autorité des chroniques d'Anjou & de Maillezais, qui toutes deux lui donnent le titre de reine. Ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere dans le diocèse de Chartres, où elle fonda un riche prieuré. Elle y mourut peu de tems après, sous l'habit des religieuses de Fontevrault.

ANN. 1108.

Suger. de vitâ Lud. Gros. t. 4. Duch. p. 29.

On remarque que Philippe est le premier de nos rois dont le nom ne fût ni François, ni Germain d'origine, mais celui d'un saint honoré dans l'Eglise. On lui reproche son inconti-

Son portrait.

nence, qui lui fit perdre, dit-on, le
Ann. 1108. privilége de la guérison des écrouelles,
P. Daniel. t. 4. p. 527. que Dieu voulut bien rendre à ses successeurs. Mais ce qui lui fit le plus de
Guibert. abb. apud. Duch. t. 4. p. 317. tort dans l'esprit de ses sujets, emportés alors par la fureur des croisades; c'est le peu de part qu'il prit à ce célébre événement. On regarde comme pusillanimité, mollesse, indolence, ce qui fut peut-être l'effet de la plus haute sagesse. Heureuse la France, si les rois, ses enfants ou petits enfants l'eussent imité dans cette conduite pleine de prudence, & n'eussent point abandonné le bien certain qu'ils pouvoient faire à leurs états, pour aller tenter en orient des conquêtes très-incertaines! Il est du moins constant qu'il avoit de grandes qualités. C'étoit le prince de son siecle le mieux fait, de la taille la plus majestueuse, de l'extérieur le plus sé-
Duch. t. 4. p. 169. duisant. Brave dans les combats, sage dans le conseil, maître dans l'art de parler, l'histoire lui donne toutes les graces de l'esprit & du caractere. C'est le premier de nos monarques, qui pour autoriser ses chartres, les ait fait souscrire par les grands officiers de la couronne. On y voit aussi le nom d'Ingelram son précepteur. Quelque-

fois les confeſſeurs ont obtenu le même honneur. ANN. 1108.

Ce regne ſi célebre par l'établiſſement de tant de ſociétés religieuſes & militaires, ne le fut pas moins par la fondation de pluſieurs ordres monaſtiques, qu'il vit naître & croître. Celui des Chartreux eut pour inſtituteur ſaint Bruno, natif de Cologne, chanoine d'abord de l'égliſe de ſaint Cunibert, enſuite de Notre Dame de Rheims, le plus ſçavant théologien, & l'un des plus grands docteurs de ſon tems. Le déſir d'une plus haute perfection le conduiſit dans une ſolitude du Dauphiné nommée *Chartreuſe*, d'où l'ordre a pris ſon nom. Il y fut ſuivi de ſix compagnons d'étude & de piété, qui vécurent avec lui dans la plus grande auſtérité, portant des cilices ſur la chair, ne parlant preſque jamais que par ſignes, n'ayant que du pain & de l'eau le mercredi & le vendredi, des légumes & du vin le mardi & le ſamedi, du fromage le jeudi, un peu de poiſſon les dimanches & fétes. Ils ſe faiſoient tous ſaigner cinq fois par an, & ne ſe raſoient que ſix fois. On n'admettoit les noviccs à faire profeſſion qu'à l'âge de vingt ans. On leur donnoit du parchemin, des plu-

Commencement de l'ordre des Chartreux.

ANN. 1086.

Mabil. præf. n. 86.

Guibert de vita ſua, c. 21.

ANN. 1109.

mes & de l'encre pour tranſcrire de bons livres, afin que ne pouvant prêcher de bouche, ils le fiſſent du moins par écrit. Le ſaint fondateur appellé par le pape Urbain II, pour l'aſſiſter de ſes conſeils, refuſa l'évêché de Reggio, & mourut en Calabre dans ſon monaſtere de Squillace, que Roger comte de Sicile avoit fondé. L'hiſtoire du chanoine de Paris, qui ſe leva de ſa bierre en préſence de Bruno, & cria trois fois, *on m'a accuſé, on m'a jugé, on m'a condamné*, eſt, dit-on, de l'invention de Jean Gerſon, chancelier de l'univerſité de Paris, qui vivoit plus de deux cens ans après. On n'en voit aucune mention dans les écrits du pieux inſtituteur des Chartreux. La gloire de ce nouvel ordre eſt d'avoir obſervé ſi exactement ſes premieres conſtitutions, que depuis plus de ſix cens ans, il n'a pas eu beſoin de réforme.

Launoy, diſſert. de verâ causâ ſeceſſ. S. Brun.

Etabliſſement de l'ordre de Citeaux.

Vita S. Rob. apud Boll. 29. April. t. 2. p. 663.

Il y avoit vingt-cinq ans que le ſaint abbé Robert avoit fondé l'abbaye de Molême au diocèſe de Langres. Mais s'étant apperçû que la diſcipline n'y étoit pas exactement obſervée, il ſe retira avec vingt de ſes religieux dans les déſerts de Citeaux, à cinq lieues de Dijon. Ils défricherent une partie de la

forêt, que le vicomte de Beaune leur donna, se bâtirent des cellules de bois, & y vécurent dans la premiere austérité de saint Benoît, sans frocs, sans chaperons, sans serges, sans étamines, n'usant que d'une sorte de mets dans le refectoire, & jamais de viande. Ils passerent dix ou douze ans dans cette simplicité, ne recevant point de novices. Déja ils commençoient à craindre de voir bientôt la fin de leur institut, lorsque la Providence leur envoya saint Bernard, gentilhomme Bourguignon, de l'illustre maison de Châtillon, l'esprit le plus délié, & l'homme le plus éloquent de son siecle. Cette nouvelle société devint en peu de tems très-florissante, & par la sainteté de ses sujets, & par les pieuses prodigalités des fideles. Bientôt on vit s'élever ces quatre abbayes si célebres sous le titre de filles de Citeaux, *la Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond*. L'ordre prit son nom du lieu de son établissement : on ne le connoît presque plus aujourd'hui que sous celui de Bernardins.

ANN. 1109. *Exor. Magn. Cisterc. c.* 1, 2, 10, 13.

ANN. 1090.

Ce fut aussi vers le même temps, que le célébre Robert d'Arbrissel fonda l'abbaye de Fontevrault dans le diocese de Poitiers. C'étoit un des plus beaux

Fondation de l'abbaye & de l'ordre de Fontevrault.

génies de ce tems-là, qui avoit ſouverainement le talent de la parole, & dont l'éloquence naturelle étoit ſoutenue d'une grande capacité. On le voyoit toujours ſuivi par une multitude de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe : on en prit occaſion d'attaquer ſa ſainteté par des calomnies. De-là, ſans doute eſt venu le conte du ſingulier genre d'épreuve, à laquelle on veut qu'il ait expoſé ſa vertu au milieu de ſes religieuſes. Robert en fut averti, & pour s'accommoder à la foibleſſe humaine, il réſolut de fixer cette ſociété dans quelque déſert, où les hommes & les femmes puſſent vivre ſéparés les uns des autres, & toujours unis par les liens de la charité. La ſolitude de Fontevrault lui parut propre à ce deſſein: il y établit deux monaſteres ſous la régle de ſaint Benoît, l'un pour les femmes, qui devoient avoir toute l'autorité; l'autre pour les hommes, qu'il obligea à dépendre entierement de l'abbeſſe. Il leur en donnoit l'exemple, & ne s'appelloit que l'homme d'affaires des dames religieuſes. C'eſt le premier ordre dont le chef fût une femme.

In ejus vita ap. Boll. 25. Feb. tom. 5. p. 393.

ANN. 1106.

Fin du ſecond Volume.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre; *Histoire de France depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au regne de Louis XIV.* L'Auteur, en racontant les faits avec une juste étendue, & en découvrant les causes qui les ont produits, recherche & fait connoître les vrais principes de notre Gouvernement. C'est là principalement ce qui distingue son Ouvrage, & ce qui en rendra l'impression utile & agréable au Public. Le premier Avril 1754. DEPASSE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre; A nos amés & féaux Conseillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT. Nos amés JEAN DESAINT & CHARLES SAILLANT Libraires à Paris, Nous ont fait exposer qu'ils désireroient faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre; *Histoire de France, par M. l'Abbé Velly*, s'il Nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES voulant favorablement traiter les Exposans, Nous leur avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de douze années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers auxdits Exposans ou

à celui qui aura droit d'eux, & de tous dépens, dommages & intérêt; A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modele sous le contre-Scel des Présentes, que les Impétrans se conformeront en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur de LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France le sieur de LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des sceaux de France, le sieur de MACHAULT, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir lesdits Exposans & leurs ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée; & qu'aux Copies collationnées, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chatre Normande & Lettres à ce contraires; CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le vingt sixième jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent cinquante-quatre; Et de notre Regne le trente-neuvieme. Par le Roi en son Conseil *Signé*, PERRIN.

Registré sur le Registre XIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Imprimeurs & Libraires de Paris, N° 344. *fol.* 274. *conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du* 28 *Février* 1723. *A Paris ce* 4 *May* 1754.

Signé, DIDOT, *Syndic.*





